

Guy Lachapelle

Le Devoir et la crise d'Octobre 1970

ou le combat de
journalistes démocrates



Préface de Jean-Claude Leclerc

LE DEVOIR ET LA CRISE
D'OCTOBRE 1970
OU LE COMBAT DE
JOURNALISTES DÉMOCRATES

Guy Lachapelle

LE DEVOIR ET LA CRISE
D'OCTOBRE 1970
OU LE COMBAT DE
JOURNALISTES DÉMOCRATES



À propos

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada



Nous remercions le Conseil des arts du Canada de son soutien.
We acknowledge the support of the Canada Council for the Arts.



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

SODEC
Québec 

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Mise en pages : In Situ

Maquette de couverture : Laurie Patry

© Les Presses de l'Université Laval 2020
Tous droits réservés. Imprimé au Canada
Dépôt légal 3^e trimestre 2020

ISBN 978-2-7637-4812-2

PDF 9782763748139

Les Presses de l'Université Laval
www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

Table des matières

PRÉSENTATION	
Octobre 1970 : la rupture – 50 ans déjà !	1
L'enjeu des événements d'octobre 1970	6
Mieux comprendre le rôle des médias en période de crise.....	9
Les rumeurs d'un « gouvernement parallèle » : un mensonge méticuleusement orchestré	11
50 ans après... ..	21
Références.....	24
REMERCIEMENTS	27
PRÉFACE	31
AVANT-PROPOS	37
INTRODUCTION	
<i>Le Devoir</i> , les médias et l'analyse d'une crise	43
Le rôle des journalistes dans le processus de la communication publique	50
Claude Ryan, <i>Le Devoir</i> et la violence du pouvoir.....	54
Une analyse de contenu de la page éditoriale	59
CHAPITRE PREMIER	
Claude Ryan, <i>Le Devoir</i> et le pouvoir politique	67
Ministres et députés du gouvernement du Québec	72
Ministres et députés du gouvernement canadien.....	76

Gérard Pelletier et <i>Le Devoir</i>	77
Les rumeurs d'un « gouvernement parallèle »	80
Les tactiques d'intimidation	84
Les journalistes du quotidien <i>Le Devoir</i>	87
Les lecteurs du <i>Devoir</i>	92
Les sympathisants et alliés du <i>Devoir</i>	97
Conclusion	98
CHAPITRE II	
La position idéologique du <i>Devoir</i>	101
Quand débute la crise?.....	102
Négocié pour sauver la vie des otages.....	107
La crise d'Octobre..., une crise québécoise.....	119
Le nationalisme de Claude Ryan et du quotidien <i>Le Devoir</i>	132
Claude Ryan, <i>Le Devoir</i> et l'État.....	133
Claude Ryan, <i>Le Devoir</i> et la souveraineté du Québec	138
Claude Ryan, <i>Le Devoir</i> et la Loi sur les mesures de guerre	142
Conclusion	154
CHAPITRE III	
La défense des libertés civiques, des droits de la personne et de la démocratie québécoise.....	161
L'action de l'appareil répressif.....	171
<i>Le Devoir</i> et le Front de libération du Québec.....	177
Claude Ryan, <i>Le Devoir</i> , les journalistes et les intellectuels	183
Conclusion	189
CHAPITRE IV	
De la modération à la dissidence	191
L'indépendance du quotidien <i>Le Devoir</i>	195

Le rapprochement entre Claude Ryan, <i>Le Devoir</i> et le Parti québécois	198
Censure et pouvoir	206
<i>Le Devoir</i> avant et après la <i>Loi sur les mesures de guerre</i>	207
Conclusion	212
CONCLUSION.....	215
ANNEXE 1	
Éditorial de Claude Ryan du 17 octobre 1970: « Les mesures de guerre: trois questions »	221
ANNEXE 2	
Liste des éditoriaux et blocs-notes étudiés.....	227
ANNEXE 3	
Données de l'analyse de contenu.....	231
ANNEXE 4	
Texte intégral de la <i>Loi sur les mesures de guerre</i>	247
NOTES	253
BIBLIOGRAPHIE.....	279

L'indépendance du *Devoir* a toujours été sa marque distinctive [...]. *Le Devoir* n'a jamais connu, à aucune étape de son existence, d'autre loi que celle d'une radicale indépendance vis-à-vis des pouvoirs établis, anciens et nouveaux.

L'indépendance du *Devoir* a pu revêtir, à certaines époques, l'allure d'une opposition systématique et, de ce fait, souvent injuste et passionnée, à l'endroit de personnes ou de groupes identifiés avec le pouvoir : cela s'expliquait souvent par l'état avancé de corruption du pouvoir, et aussi par la démission d'autres éléments qui eussent dû assumer davantage leurs responsabilités.

Claude Ryan, 10 janvier 1970*

* Claude Ryan, « *Le Devoir* d'hier et d'aujourd'hui », *Le Devoir*, le samedi 10 janvier 1970. Claude Ryan écrira deux éditoriaux pour préciser les orientations du journal. Celui du 10 janvier 1970, avant la crise d'Octobre, annonce en quelque sorte la ligne de conduite que l'équipe éditoriale de *Devoir* suivra tout au long des événements de l'automne 1970.

Présentation

Octobre 1970 : la rupture 50 ans déjà !

« Le droit de dire et d'imprimer ce que nous pensons est le droit de tout homme libre, dont on ne saurait priver sans exercer la tyrannie la plus odieuse. »

Voltaire, 1765

Tous les cinq ans, voire chaque décennie, la trame des événements d'Octobre 1970 revient hanter le pouvoir politique, tant au Québec que dans les instances fédérales. On se demande encore pourquoi la classe politique dirigeante de l'époque, notamment les Pierre Elliott Trudeau, Robert Bourassa et Jean Drapeau, a voulu mettre à mal la démocratie québécoise qui cherchait au lendemain de la Révolution tranquille à relever la tête et à prendre son destin en main. La crise d'Octobre 1970 fut une véritable crise politique. Cinquante ans plus tard, il est possible d'affirmer que les citoyens du Québec ont été trahis par leurs élites politiques au pouvoir.

Aujourd'hui, en republiant mon essai de 2005 intitulé *Claude Ryan et la violence du pouvoir : Le Devoir et la crise d'Octobre 1970 ou le combat de journalistes démocrates*, les Presses de l'Université Laval ont voulu sans doute qu'on se

rappelle collectivement que le combat des journalistes du *Devoir* a été exemplaire tout au long de cette crise et que ce journal fut l'un des rares phares à se tenir debout au milieu de la tempête. Jean-Claude Leclerc, qui avait accepté gentiment de relire mes premières ébauches et de préfacer la première édition de mon livre, nous le rappelait : « L'examen des éditoriaux du *Devoir* montre que ce quotidien ou son directeur n'ont pas pactisé avec le FLQ ou avec la violence ni souhaité l'écroulement d'un gouvernement ou sapé son action. Par contre, ils furent en désaccord ouvert avec les autorités sur deux aspects de l'action du FLQ et du gouvernement. Aux yeux du journal, il s'agissait d'un problème grave, mais limité, n'exigeant pas la suspension des libertés civiles. Et, si le gouvernement pouvait certainement faire de la situation une évaluation différente, il était néanmoins légitime de ne pas y concourir » (Lachapelle, 2005b, xviii et xix).

Nul doute qu'en octobre 1970 le pouvoir politique a voulu tuer la démocratie québécoise en cherchant à faire taire tous ceux et celles – artistes, écrivains, militants, journalistes – qui osaient parler de liberté. Après le régime Duplessis des années 1940 et 1950 qui méprisait la liberté de parole et surtout refusait comme d'autres sociétés occidentales à prendre le virage de la modernité, et c'est dans ce sens qu'il faut parler d'une période de « grande noirceur », les années 1960 réveillèrent les rêves et les espoirs des Québécois, dans une Amérique en pleine mutation. La liberté reprenait ses lettres de noblesse dans la Cité, parfois de manière grinçante et dénonciatrice, mais toujours prête à débattre. Mais, en octobre 1970, les actions du Front de libération du Québec mirent en péril les acquis de dix années de lutte afin que le Québec puisse reconquérir son pouvoir politique. C'est alors qu'une nouvelle conscience collective voyait peu à peu le jour, un Québec prêt à relever comme d'autres sociétés les grands défis de

cette fin de siècle, tout en continuant de s'interroger sur son passé. Octobre 1970 demeure une coupure, un moment charnière ou, comme le disait l'artiste Dennis Tourbin, le moment où le Canada perdit à tout jamais son innocence (Lachapelle, 2019). Claude Ryan observe, un an après la crise d'Octobre, dans son ouvrage *Le Québec qui se fait*, la naissance d'un « nouveau nationalisme » au sein de la société québécoise qui redéfinit les rapports du Québec avec le monde : « Formé dans le climat des années 1960, le nouveau Québécois n'éprouve au contraire qu'une attirance très limitée pour ce qui est extérieur au Québec. Il n'est pas nécessairement anti-Canadien ou anti-étranger. Il est tout simplement Québécois et c'est en fonction de cette nouvelle identification qu'il tente de se définir par rapport au monde extérieur » (Ryan, 1971 : 14).

La démocratie québécoise allait donc être mise durement à l'épreuve en octobre 1970. Pour les ennemis du Québec, l'occasion était belle de porter un grand coup contre les voix les plus progressistes de chez nous. Le grand paradoxe fut que ceux qui avaient été parmi les grands pourfendeurs du clérico-nationalisme de Maurice Duplessis se retrouvèrent en octobre 1970 à utiliser les mêmes outils du pouvoir absolu. Pierre Elliott Trudeau écrit d'ailleurs dans ses mémoires qu'il avait, dès décembre 1969, « lancé la police fédérale à la chasse aux renseignements sur les activités illégales et les incitations à la violence, et cela au sein même du mouvement séparatiste et de tous les partis politiques » (Trudeau, 1993 : 119).

Tous les journalistes du Québec étaient dans leur mire, surtout s'ils avaient des relations avec le Parti québécois, et en particulier la table éditoriale du journal *Le Devoir* et son directeur Claude Ryan (Gray, 1970). En octobre 1970, le pouvoir politique avait alors décrété que Claude Ryan était opposé à la *Loi sur les mesures de guerre* et qu'il complotait pour renverser le gouvernement du Québec. Les Trudeau,

Lalonde et Marchand cherchaient une raison, en parlant d'insurrection appréhendée, pour expliquer leurs décisions. Ils en trouvèrent une : la volonté de plusieurs intellectuels, y compris Claude Ryan et René Lévesque, de vouloir créer un « gouvernement parallèle » et renverser le pouvoir établi, rien de moins ! Les dérives du pouvoir fédéral et la mise à l'index des droits civils furent une occasion pour Ottawa de se lancer dans une chasse aux sorcières sans précédent dans l'histoire canadienne avec le but avoué de faire peur aux Québécois. René Lévesque le rappelait dans un texte publié cinq ans après la crise d'Octobre 1970, et avant son élection comme premier ministre du Québec le 15 novembre 1976, en soulignant comment le pouvoir fédéral avait tenté, par l'argent et l'intimidation et au moment des élections québécoises d'avril 1970 et d'octobre 1973, de tout faire pour annihiler les aspirations souverainistes des Québécois. Sans René Lévesque, le Parti québécois serait sans doute disparu de la carte aux lendemains d'octobre 1970 face à un pouvoir prompt à associer souveraineté et terrorisme.

Devant la violence du pouvoir et des autorités fédérales, Claude Ryan et René Lévesque avaient fait la même lecture. D'abord, la responsabilité première dans toute cette crise était celle du gouvernement Bourassa et ce dernier ne devait pas céder aux pressions d'Ottawa. Deuxièmement, si cela arrivait, il fallait absolument que les droits et libertés civils des citoyens soient préservés. Tous les deux ne comprenaient d'ailleurs pas pourquoi le gouvernement Bourassa avait cédé aux pressions d'Ottawa, car ce qui était en cause était l'autorité morale et politique et l'honneur du gouvernement du Québec. Comme l'expliquait René Lévesque :

Au cours des cinq jours allant du lundi 12 au vendredi 16 octobre, ce qui se déroula peut uniquement être décrit comme une indéniable opération de terrorisme officiel, déclenchant avec constance toutes les réactions de panique

possibles et conditionnant les gens à penser de façon tragique, à s'attendre au pire et à commencer à se conformer avec docilité, en ligne avec le reste du troupeau, à l'ensemble des décisions du gouvernement. Cinq cents soldats furent chargés d'aller protéger le Parlement fédéral. Le maire de Montréal, Jean Drapeau, annonçait : « La révolution semble être sur le point d'éclater. » À Toronto, le premier ministre de l'Ontario John Robarts n'assistait à rien de moins qu'à « une guerre totale ». À Québec et Montréal, les rumeurs concernant les mouvements des troupes abondaient et étaient réfutées de telle manière que tout le monde savait qu'elles étaient vraies. Le premier ministre Trudeau déclarait aux journalistes à Ottawa « Jusqu'où pouvons-nous aller ? Vous verrez bien ! » Le député conservateur Robert Thompson appelait quant à lui à une fouille de l'ensemble des résidences du Québec (René Lévesque, 1975).

L'analyse de tous les éditoriaux du journal *Le Devoir* durant cette crise témoigne de ce vent de panique qui s'était emparé des autorités politiques et policières. La lecture de tous les textes de l'équipe éditoriale du *Devoir* devient en quelque sorte un livre d'histoire nous permettant de mieux comprendre les causes politiques et sociologiques de cette crise et de comprendre les tensions entre les partisans de la ligne dure et ceux qui privilégiaient la négociation entre le gouvernement du Québec et les ravisseurs de MM. Cross et Laporte. Oser défendre certains idéaux démocratiques fut vite perçu par le pouvoir politique comme des brûlots incendiaires, une menace à l'ordre établi, soit celui de l'État canadien. Un grand nombre de journalistes comprirent rapidement ce qui se tramait à l'ouest du Québec. Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* (Jean-Claude Leclerc, Paul Sauriol, Claude Lemelin et Vincent Prince) seront ainsi aux premières loges de ce combat entre journalistes et pouvoir politique et nous ont permis, comme citoyens, de prendre la mesure de cette incompréhension, de cette rupture toujours en voie de réalisation entre le Québec et le Canada.

Mais derrière le rideau de cette pièce historique, il ne faut pas oublier les nombreux drames personnels. C'est à ce niveau que Claude Ryan et *Le Devoir* seront toujours au chevet de ce Québec malmené et que le pouvoir politique aurait bien aimé mettre à genoux pour de bon en 1970. Ce Québec, c'est celui des 497 personnes emprisonnées en vertu du *Règlement prévoyant des pouvoirs d'urgence pour le maintien de l'ordre public au Canada*, mieux connu sous le vocable de la *Loi sur les mesures de guerre*^{*}, celui des familles de MM. Cross et Laporte et de l'entourage des ravisseurs. Pour les principaux acteurs politiques de cette crise, c'est leur autorité qui était remise en cause. Claude Ryan, l'équipe éditoriale du *Devoir* et d'autres personnalités, comme René Lévesque, jouèrent leur rôle avec brio, avec un sens aigu des responsabilités, alors que d'autres, comme les Trudeau, Lalonde et Drapeau, avaient surtout peur de voir certains de leurs privilèges disparaître devant un Québec nouveau en gestation.

L'ENJEU DES ÉVÉNEMENTS D'OCTOBRE 1970

Certaines idées et certains idéaux sociaux, en particulier ceux qui étaient défendus par les journalistes du quotidien *Le Devoir* et les membres de ce jeune Parti québécois, se retrouvèrent rapidement au banc des accusés en octobre 1970. Comme nous avons pu l'entendre dans les reportages du journaliste Guy Gendron à l'émission *Tout le monde en parlait*, présentée sur les ondes de Radio-Canada en 2010 pour marquer le 40^e anniversaire d'octobre 1970, si en plus d'être militant du Parti québécois vous étiez journaliste, vous étiez clairement aux yeux du pouvoir policier des collaborateurs du Front de libération du Québec et identifiés *stricto*

* 435 personnes furent libérées sans aucune accusation. Parmi les 62 personnes accusées, 44 furent acquittées ou ont bénéficié d'une ordonnance générale de *nolle prosequi*.

sensu comme une menace à l'État canadien (Radio-Canada, 2010). L'objectif du pouvoir politique lors de la crise d'Octobre était clair : emmurer certaines idées qui devenaient trop encombrantes.

Dès le début de la crise, le 5 octobre 1970, Claude Ryan et les journalistes du *Devoir* firent tout ce qu'ils pouvaient pour que l'inévitable n'arrive pas. La première erreur du tandem Trudeau-Bourassa a été de sous-estimer la sympathie de l'opinion publique envers les jeunes felquistes et la réaction de l'opinion publique. Lorsqu'ils acceptèrent une de leurs demandes, soit de lire leur manifeste sur les ondes de Radio-Canada, ils pensaient que cela aurait pour effet de discréditer le FLQ et ses méthodes. C'est tout le contraire qui se produisit, au grand dam des proches conseillers de Pierre E. Trudeau, les Marc Lalonde, Gérard Pelletier et John Turner, qui n'y virent qu'une érosion supplémentaire de l'opinion publique.

La lecture du manifeste du FLQ sur les ondes de Radio-Canada suscita une telle sympathie que le pouvoir politique jugea qu'il fallait noyer au plus tôt tout signe d'affirmation identitaire de la part des Québécois. La lecture du Manifeste (FLQ, 2010), diffusé déjà en partie à CKAC et lu par Gaëtan Montreuil à la télévision de Radio-Canada le 8 octobre 1970, fut un tournant. Gaëtan Montreuil soulignait à l'émission *Tout le monde en parlait* que, pour lui, né dans ces milieux populaires, il sentait bien que le Manifeste était un cri du cœur d'une certaine jeunesse désabusée face aux inégalités persistantes au sein de la société québécoise. René Lévesque fait la même analyse, la lecture du Manifeste fut un point fort :

Ce manifeste, en dépit ou à cause de ses descriptions obscènes de hauts politiciens et d'hommes d'affaires, et malgré son méli-mélo d'emprunts marxistes, populistes et anarchistes, bénéficia d'un accueil étonnamment positif. Au travers du Québec, si vous écoutiez l'homme de la rue ou les

dizaines de personnes intervenant dans les émissions de discussion, vous aviez l'impression que la plupart d'entre eux n'étaient pas mécontents de voir Big Brother amoindri par « ces gamins » qui se riaient temporairement de tout son faste et de ses déclarations. Aussi confus ce texte soit-il, il s'agissait d'une pure réaction nationaliste que les plumes du FLQ avaient adroitement imaginée en tentant de se faire le porte-drapeau de l'ensemble des profondes frustrations politiques, culturelles et économiques du Québec. Jusqu'alors, personne n'avait été blessé et cela paraissait encore improbable que quiconque le soit un jour. Pourquoi donc ne pas profiter de cette perte de crédibilité inattendue du gouvernement et de la police, en particulier de ceux siégeant de l'autre côté de la rivière des Outaouais ? (René Lévesque, 1975).

C'est justement ce qui déplut à Trudeau et son entourage, sans doute à cause d'un certain orgueil mal placé : le pouvoir politique était en train de perdre la face. Dès ce moment, ils décidèrent qu'il fallait contrecarrer et mater « ces jeunes écervelés » et leur donner une fessée dont ils allaient se souvenir ! Comme l'écrivait René Lévesque, à partir de ce moment, aucune action ni aucun geste qui allait affaiblir la position des autorités ne serait toléré. La raison d'État devait prévaloir coûte que coûte.

Claude Ryan et l'équipe éditoriale du *Devoir* arrivent au même constat : le pouvoir politique est désarmé. Devenu la cible de certains esprits démagogiques à Ottawa, *Le Devoir* résistera avec vigueur aux diverses tentatives d'intimidation qu'il subit au cours de cette période. Claude Ryan constate d'ailleurs, un mois après le début de la crise, que les relations entre la presse et le pouvoir politique sont difficiles au point où certains contestent sa manière de faire du journalisme :

Si le journalisme n'était qu'un exercice littéraire ou philosophique, s'il ne devait être qu'une façon de divertir le public pendant que ceux dont c'est la responsabilité décident, je

n'y serais pas entré et je n'y resterais pas. Pour pratiquer le journalisme suivant une conception plus large, j'éprouve le besoin de contacts directs, continus, avec des personnes de tous les milieux, en particulier avec celles qui détiennent un mandat public. Certains redoutent cette conception : c'est à eux de prendre leurs distances s'ils le préfèrent. Mon devoir, c'est de hausser ma perception et mon intelligence des situations et des hommes au niveau du réalisme le plus élevé. Cela ne saurait se faire dans l'isolement olympien d'un bureau (Ryan, 2 novembre 1970).

MIEUX COMPRENDRE LE RÔLE DES MÉDIAS EN PÉRIODE DE CRISE

Nombre d'analystes du rôle des médias d'information soulignent d'ailleurs comment les médias deviennent souvent en période de crise des boucs émissaires, d'où la tentation des autorités politiques et policières de chercher à les contrôler. Octobre 1970 ne fait pas exception, mais la résistance d'un Claude Ryan et de ses confrères du *Devoir* face aux exagérations d'une classe politique désarmée démontre bien que le mot demeure une arme efficace dans toute société démocratique, n'en déplaise à certains. Ce que nous avons surtout voulu démontrer, c'est l'importance dans toute société démocratique d'avoir une presse indépendante et, que sans liberté de presse, on ne peut avoir de démocratie. Toutes les personnes qui ont dirigé *Le Devoir* depuis sa fondation par Henri Bourassa en 1910 ont adhéré sans compromis à cette idée fondamentale qu'un journalisme indépendant est la base d'une société libre (Henri Bourassa, 1915). Claude Ryan et l'équipe éditoriale du *Devoir* démontrèrent en octobre 1970 une capacité d'analyse hors du commun, sans doute grâce à leur grande compréhension de l'évolution de la société québécoise (Lachapelle, 2005).

Lors de la crise d'Octobre, le contrôle des médias et de l'opinion publique est clairement devenu, pour le gouvernement fédéral, un enjeu politique. Pierre Elliott Trudeau et Marc Lalonde se heurteront au jugement implacable d'un Claude Ryan et de son équipe éditoriale. La raison principale de leur opposition repose sur le danger que représentait la *Loi sur les mesures de guerre*, car elle risquait de mettre à mal l'autonomie et l'autorité du gouvernement du Québec. Ils ont d'ailleurs compris rapidement qu'octobre 1970 était d'abord une crise politique québécoise et que le pouvoir fédéral voulait profiter du moment pour bâillonner la démocratie québécoise et surtout freiner, sinon écraser, le mouvement indépendantiste.

Ils ne se laissèrent pas aveugler par les vils objectifs du pouvoir fédéral. Ce que Pierre E. Trudeau reprochait à Claude Ryan c'est de ne pas avoir saisi qu'en octobre 1970 c'était l'ordre politique canadien qui était remis en question par les enlèvements de James Richard Cross et de Pierre Laporte. Le pouvoir politique utilisa même certains amis journalistes de Toronto, en particulier Peter C. Newman, pour faire croire aux « Canadian » que les élites québécoises – Claude Ryan, René Lévesque et quatorze autres personnalités québécoises – étaient en train de comploter pour mettre en place un « gouvernement parallèle » (Newman, 1970 : 1-2).

La remise en question par Claude Ryan et l'équipe éditoriale du *Devoir* de la gestion de cette crise par les autorités fédérales et québécoises, y compris le pouvoir policier, leur insistance pour que les droits des personnes incarcérées soient respectés et que le gouvernement du Québec assume le contrôle total des opérations, tout cela ne plaisait pas à un pouvoir « étranger » de la réalité québécoise. En octobre 1970, le directeur du *Devoir* était favorable au recours à l'armée, mais uniquement si cette intervention s'effectuait sous le couvert de la *Loi sur la défense nationale*, ce qui permettait au gouvernement du Québec de conserver

la main mise sur toutes les opérations. Claude Ryan explique ainsi la position adoptée par son journal :

Notre examen de la situation nous indiqua très tôt deux limites qu'il fallait absolument éviter de franchir. Il fallait, à nos yeux, que le gouvernement québécois, qui était la principale cible du FLQ, assume en priorité la responsabilité des opérations. Il fallait aussi éviter le recours à la *Loi sur les mesures de guerre* qui entraînerait une grave mise en veilleuse des libertés fondamentales et qui, à toutes fins utiles, placerait le gouvernement québécois sous la tutelle du pouvoir central (Ryan, 1971a, p. 16).

Les inquiétudes manifestées par Claude Ryan, sans remettre en cause la légitimité du pouvoir d'État, témoignaient toutefois de sa profonde préoccupation face aux limites imposées aux libertés individuelles et aux droits de la personne. Claude Ryan et *Le Devoir* demeureront fort inquiets tout au long de la crise des abus des pouvoirs judiciaires et policiers et des effets de la *Loi sur les mesures de guerre* sur les citoyens du Québec. L'histoire, et les cinquante dernières années l'ont fort bien démontré, Claude Ryan, l'équipe du *Devoir* et tous ceux et celles qui ont placé les intérêts du Québec au centre de leurs réflexions ont eu tout à fait raison de manifester leurs inquiétudes.

LES RUMEURS D'UN « GOUVERNEMENT PARALLÈLE » : UN MENSONGE MÉTICULEUSEMENT ORCHESTRÉ

S'il y a un élément nouveau que nous avons appris au cours des dernières années au sujet d'octobre 1970, c'est comment le gouvernement fédéral a cherché, par divers moyens, à discréditer Claude Ryan et *Le Devoir* et, surtout, comment toutes les rumeurs d'un « gouvernement parallèle » au Québec furent concoctées à Ottawa. Dans

son éditorial du 30 octobre 1970, Claude Ryan tente d'expliquer l'origine des rumeurs de gouvernement parallèle et comment le pouvoir fédéral a créé de toute pièce cette histoire. Le tout débuta le 11 octobre 1970, le lendemain de l'enlèvement de Pierre Laporte. Lors d'une réunion au *Devoir* entre Claude Ryan et ses principaux collaborateurs, l'analyse de la situation les amenait à élaborer trois hypothèses quant aux choix politiques qui risquaient de se présenter pour le gouvernement du Québec : 1) le gouvernement du Québec pouvait adopter la ligne dure et délaisser complètement ses pouvoirs à Ottawa en demandant la promulgation de la *Loi sur les mesures de guerre* ; 2) le gouvernement du Québec pouvait s'avérer incapable de maîtriser la situation et, à ce moment il faudrait entrevoir la possibilité de former une nouvelle équipe gouvernementale, nommée pour une période transitoire, afin d'aider le Québec à traverser la crise ; et 3) le gouvernement de Robert Bourassa pouvait opter pour la négociation avec les ravisseurs, sans abdiquer ses pouvoirs au gouvernement canadien.

De ces trois hypothèses, le gouvernement de Robert Bourassa choisit la première. Mais Claude Ryan et *Le Devoir* ont choisi, dès le 12 octobre, de privilégier la troisième parce qu'à ce moment Claude Ryan estimait que Robert Bourassa semblait prêt à vouloir négocier avec les ravisseurs. Deux jours plus tard, soit le 14 octobre 1970, le premier ministre du Québec téléphone à nouveau à Claude Ryan pour l'informer que son gouvernement est sur le point d'adopter la ligne dure, sous les pressions incessantes de membres du cabinet fédéral, en particulier de Marc Lalonde. Ce dernier avait d'ailleurs confirmé ces faits lors d'une entrevue à l'émission *Le Point* de Radio-Canada, le 6 janvier 1994, en affirmant qu'il était bel et bien avec Robert Bourassa les 14 et 15 octobre 1970. Par la suite, il s'est rendu à Montréal rencontrer les acolytes du maire Jean

Drapeau. Robert Bourassa était donc courtisé par le gouvernement fédéral, qui l'encourageait à opter pour le recours à la *Loi sur les mesures de guerre*, alors que l'équipe du *Devoir* lui proposait une « nouvelle voie », une voie plus modérée.

Malgré tout, *Le Devoir* n'entendait pas renoncer, quel que fût le choix de Robert Bourassa, à maintenir que sa troisième option constituait la meilleure dans les circonstances. C'est pourquoi Claude Ryan et un groupe de personnalités québécoises convoquèrent la presse au Holiday Inn de la rue Sherbrooke Ouest le 14 octobre 1970 afin de présenter leur « déclaration commune ». Claude Ryan, René Lévesque, Marcel Pepin, Louis Laberge et douze autres personnalités québécoises demandèrent au gouvernement du Québec de négocier avec les membres du FLQ la libération des otages en échange de la liberté de prisonniers politiques*. Il ne s'agissait toutefois pas, dans l'esprit de Claude Ryan, de libérer tous les prisonniers politiques en échange de la vie des deux otages, mais de mener une négociation serrée avec les ravisseurs de James Richard Cross et de Pierre Laporte afin de déterminer le nombre de prisonniers politiques qui pourraient être relâchés. Cette déclaration commune sera publiée dans *Le Devoir* le lendemain matin :

* Les signataires de la déclaration sont MM. René Lévesque, président du Parti québécois; Alfred Rouleau, président de l'Assurance-vie Desjardins; Marcel Pepin, président de la CSN; Louis Laberge, président de la FTQ; Jean-Marc Kirouac, président de l'UCC; Claude Ryan, directeur du *Devoir*; Jacques Parizeau, président du conseil exécutif du PQ; Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ; Yvon Charbonneau, président de la Centrale des enseignants du Québec (CEQ); Mathias Rioux, président de l'Alliance des professeurs de Montréal; Camille Laurin, chef parlementaire du Parti québécois; Guy Rocher, professeur de sociologie à l'Université de Montréal; Fernand Dumont, directeur de l'Institut supérieur des sciences humaines à l'Université Laval; Paul Bélanger, professeur de sciences politiques à l'Université Laval; Raymond Laliberté, ex-président de la CEQ; Marcel Rioux, professeur d'anthropologie à l'Université de Montréal.

L'affaire Cross-Laporte est avant tout un drame québécois. Les deux otages sont l'un un citoyen du Québec, l'autre un diplomate dont la fonction en faisait temporairement un concitoyen avec le même droit au respect de sa vie et de sa dignité d'homme que chacun d'entre nous.

Les gens du FLQ, d'autre part, sont une fraction marginale de ce même Québec, mais font quand même partie de notre réalité, car l'extrémisme fait partie de l'organisme social, en même temps qu'il en dénote le mauvais état et peut le mettre en péril mortel.

Le sort de deux vies humaines, la réputation et l'honneur collectif de notre société, le danger qu'elle court présentement d'une dégradation sociale et politique, tout cela rend évident pour nous le fait que c'est premièrement au Québec que réside et doit résider la responsabilité de trouver la solution et de la faire appliquer.

Pierre Elliott Trudeau écrit dans ses mémoires que la publication de ce texte à la une du *Devoir* fut pour lui un tournant : « Ce qui, en dernière analyse, emporta mon adhésion, c'est le fait que la crise commençait à affoler beaucoup de gens qu'on aurait cru plus raisonnables. Je songe à la déclaration signée par un groupe de chefs de file québécois qui parut dans les grands journaux de Montréal » (Trudeau, 1993 : 120). Cette opinion est également partagée par Robert Bourassa (Bourassa, 1995 : 45-46, 53, 65-69). Claude Ryan et les journalistes du *Devoir* étaient particulièrement inquiets de voir le gouvernement fédéral s'immiscer dans une crise qu'ils estimaient essentiellement québécoise. Il y avait un risque réel, surtout si l'on avait recours à la *Loi sur les mesures de guerre*, de rendre le gouvernement du Québec totalement caduc face au rouleau compresseur d'Ottawa. Dans la déclaration commune, les cosignataires écrivent :

Devant toute menace à l'équilibre des structures qu'elles sont chargées de maintenir, il est normal que les autorités établies aient toujours à faire un effort surhumain pour

accepter de traiter et de faire des compromis. Sur ce plan, nous croyons que le Québec et son gouvernement sont vraiment chargés du mandat moral et de la responsabilité, détenteurs de la connaissance des faits et du climat qui permettent de décider à bon escient.

D'autant plus que nous redoutons, dans certains milieux non québécois en particulier, la terrible tentation d'une politique du pire, c'est-à-dire l'illusion qu'un Québec chaotique et bien ravagé serait enfin facile à contrôler par n'importe quel moyen. C'est pourquoi, oubliant la variété des attitudes que nous pouvons avoir sur une foule de sujets, conscients uniquement pour l'heure d'être Québécois et, à ce titre, vitalement impliqués, nous tenons à donner notre appui le plus pressant à la négociation d'un échange des deux otages contre les prisonniers politiques – et ce, envers et contre toute obstruction de l'extérieur du Québec, ce qui implique nécessairement le concours positif du gouvernement fédéral.

Et nous invitons instamment tous les citoyens et groupes qui partagent notre point de vue à le faire savoir publiquement dans les plus brefs délais.

René Lévesque soulignera d'ailleurs en 1975 que « tout ceci était une illustration si terrible et parfaite de l'effondrement total du gouvernement de Québec que certains d'entre nous, parmi les membres des syndicats, des coopératives, des médias et des cercles de l'opposition, tentèrent de rappeler à Bourassa qu'il était supposé négociateur et qu'en plus de deux vies humaines c'était l'honneur de la famille québécoise tout entière qui était en jeu » (Lévesque, 1975).

Plus de 1 500 personnes endosseront dans les jours suivants cette déclaration commune. Mais le gouvernement de Robert Bourassa avait entendu une autre voix. La présence de militaires dans les rues de Montréal, aux petites heures du matin du 16 octobre 1970, confirmait le virage du chef de l'État québécois. Dans son éditorial du 17 octobre 1970, le lendemain de l'imposition de la *Loi sur les mesures de*

guerre, Claude Ryan écrit : « Pour M. Bourassa et son gouvernement, il y avait bien davantage, dans le drame Cross-Laporte, que la nécessité d'enrayer par tous les moyens le péril d'insurrection. Il y avait aussi et surtout une occasion unique d'affirmer au niveau le plus élevé la responsabilité de l'État québécois » (Ryan, 17 octobre 1970).

Ce que le pouvoir fédéral reprochera à jamais à Claude Ryan et au *Devoir*, c'est d'avoir voulu faire de la crise d'Octobre une *crise politique uniquement québécoise*. Le « nationalisme » de Claude Ryan et sa défense des intérêts du Québec heurtaient de front les projets politiques de plusieurs membres du gouvernement canadien. Il faut se rappeler que déjà la simple proposition de Claude Ryan que le Québec puisse avoir un « statut particulier » au sein du Canada soulevait l'ire des bien-pensants d'Ottawa. Le drame d'octobre 1970, ce n'est pas uniquement le conflit entre un Claude Ryan et un Pierre Elliott Trudeau, c'est aussi la question de la place du Québec au sein de la fédération canadienne. Clairement, il s'agissait d'un conflit entre deux conceptions de la société québécoise. Octobre 1970 aura dévoilé un grand jour qu'il n'y a pas de place ni pour les fédéralistes modérés qui rêvent toujours d'une certaine réconciliation binationale, comme Claude Ryan l'aurait sans doute souhaité, ni pour les voix plus progressistes qui souhaiteraient une redéfinition du modèle fédéral canadien.

Le 18 octobre 1970, deux jours après l'assassinat de Pierre Laporte, René Lévesque, Claude Ryan, Marcel Pepin, Louis Laberge et Yvon Charbonneau faisaient une nouvelle déclaration dans laquelle ils affirmaient : « Des valeurs fondamentales sont aujourd'hui en cause. Peut-être ne sont-elles pas spontanément perçues. Mais il est des valeurs qui doivent être préservées malgré les circonstances tragiques auxquelles nous avons à faire face. Nous avons cru de notre devoir de défendre ces valeurs fondamentales. »

De nombreuses personnes demeuraient fort inquiètes face à la mise au ban des valeurs démocratiques, de la liberté de presse et des droits fondamentaux de plusieurs citoyens mis en prison sans raison valable. MM. Ryan et Lévesque souhaitaient que le gouvernement de Robert Bourassa décide de « négocier véritablement » afin au moins de sauver la vie de James Richard Cross. Claude Ryan et les signataires de la « déclaration commune » lançaient donc un nouvel appel au gouvernement du Québec et au Front de libération du Québec dans l'espoir de sauver la vie de James R. Cross. À cela il faut ajouter que le ministre québécois de la Justice, Jérôme Choquette, avait qualifié quelques jours plus tard Claude Ryan, et tous les leaders d'opinion qui avaient appuyé le directeur du quotidien *Le Devoir*, de mous et d'inconscients.

Du 11 octobre au 18 octobre 1970, Claude Ryan n'a cessé de faire des démarches et de consulter bon nombre de personnalités publiques à qui il avait soumis ses trois hypothèses. À son avis, le cabinet fédéral n'a fait qu'amplifier la seconde hypothèse, dans le but de montrer à l'ensemble des citoyens canadiens qu'il y avait bel et bien un état d'insurrection appréhendée au Québec et une érosion de la volonté populaire, c'est-à-dire les deux motifs pour lesquels la *Loi sur les mesures de guerre* fut invoquée. Claude Ryan explique ainsi l'origine de ces rumeurs :

Ce qui était d'abord demeuré le secret des politiciens fit vite le tour des lieux de commérage de la capitale fédérale, puis de la presse. Par l'intermédiaire de son rédacteur en chef, Peter C. Newman, qui avait pu causer avec au moins deux ministres du cabinet Trudeau à l'occasion d'une réception tenue chez Bernard Ostry à Ottawa, le *Toronto Star* reprenait dans son édition du 30 octobre une histoire que le maire Drapeau, une semaine plus tôt, avait lancée pour la première fois le soir de sa réélection à la mairie de Montréal.

Peter C. Newman, journaliste du *Toronto Star*, a expliqué longuement en 2004 comment il avait été

manipulé par Marc Lalonde et Pierre Trudeau et qu'il devint malgré lui le responsable de cette rumeur de gouvernement parallèle. Newman écrit comment l'idée même d'un gouvernement parallèle provisoire avait germé dans la tête des Lalonde, Trudeau et Drapeau. Pour Newman, toute la théorie de l'insurrection appréhendée et du gouvernement parallèle est un « mensonge méticuleusement orchestré » par les Lalonde, Trudeau, Pelletier et compagnie. Il se rappelle avoir rencontré Claude Ryan pour la première fois lors de la parade de la Saint-Jean-Baptiste de 1968. Au moment où les policiers à cheval chargeaient la foule, il avait demandé à Claude Ryan : « Vous souvenez-vous d'une situation pareille ? » Et Claude Ryan de lui répondre : « On ne peut contenir aucune ferveur révolutionnaire par la force. Ce sont les situations sociales et économiques qui alimentent l'activité terroriste (*en français dans le texte*). Ce sont les maux sociaux qui causent les actes terroristes » (Newman, 2004 ; Newman, 2011 : 164).

Il raconte que, lors d'une rencontre avec Marc Lalonde, le 23 octobre 1970, le lendemain d'un dîner chez Jean-Luc Pépin à Ottawa, lui et sa femme Christina sont convoqués à son bureau. Celui-ci leur affirme : « Nous croyons qu'un groupe d'éminents Québécois complotent pour remplacer le gouvernement dûment élu de la province, dit-il gravement. Parmi les meneurs on trouve René Lévesque, Jacques Parizeau, Marcel Pepin et Claude Ryan. Cette tentative pour établir un pouvoir parallèle doit être empêchée » (Newman, 2004 : 100 ; Newman : 2011 : 165). Newman écrit que sa femme et lui ont alors répondu : « Pas Ryan [...] c'est un homme consciencieux, dédié à la survie collective, non à son pouvoir personnel. Et puis, comment se fait-il que vous en sachiez autant à propos des membres de la conspiration, de leurs plans et intentions ? » (Newman, 2004 : 100 ; Newman, 2011 : 165). Quelques heures plus tard, Pierre Elliott Trudeau lui téléphona pour

en remettre davantage et confirmer que Claude Ryan était en train de comploter pour la mise en place d'un gouvernement parallèle... d'un coup d'État!

Le lendemain soir, une autre soirée était prévue chez Bernard et Sylvie Ostry. Il se rappelle que Gérard Pelletier affirmait ce soir-là à qui voulait l'entendre que « Claude Ryan était en train de s'emparer du gouvernement et qu'il fallait l'arrêter » (Newman, 2011 : 168). De retour à son bureau de Toronto, Newman chercha à avoir l'avis de Claude Ryan sur ce qui se passait vraiment. Lorsque son article parut dans le *Toronto Star* sur les rumeurs de « gouvernement parallèle » comme l'un des motifs de la promulgation de la *Loi sur les mesures de guerre*, il se rappelle que Pierre Trudeau nia devant des journalistes pareille hypothèse et que tout cela n'était que rumeurs et pure spéculation.

En conclusion de toute cette saga, Newman écrit : « Mais quand nous avons parlé à Lalonde et à Trudeau le 23 octobre, ils n'avaient pas fait la différence entre ce qu'ils savaient être vrai et ce qu'ils souhaitaient qui soit vrai. Le rédacteur en chef du *Devoir* avait toujours constitué une menace pour leur vision de la province comme une réserve fédérale, dans la mesure où Ryan donnait une voix à la conscience du Québec, rôle que Trudeau ne pouvait plus prétendre être le seul à jouer » (Newman, 2011 : 173). Le 28 octobre 1970, le premier ministre canadien affirme que Claude Ryan est à l'origine d'un complot visant à doter le Québec d'un gouvernement d'urgence nationale pour appuyer l'équipe libérale de Robert Bourassa qui semblait dépourvue face à la succession des événements. Pour Claude Ryan, toutes les rumeurs de gouvernement parallèle sont d'autant plus graves qu'on a cherché délibérément, chez certains hommes politiques, à faire taire *Le Devoir* et son directeur. Il s'en explique ainsi dans son éditorial du 30 octobre 1970 :

Les nombreuses réactions suscitées par la « déclaration commune » et les prises de position du *Devoir* m'ont cependant confirmé qu'il existe présentement, dans notre paysage politique, un dangereux vacuum moral que ne sauraient combler ou effacer les tactiques d'intimidation adoptées par certains politiciens à l'endroit de ceux qui ont la témérité de ne pas être d'accord avec eux.

Par ailleurs, l'historien Michel Lévesque a retracé le procès-verbal de la réunion du conseil général de la Fédération libérale du Québec qui s'est tenue à l'Hôtel Reine-Elizabeth, à Montréal, le 29 novembre 1970, réunion lors de laquelle Robert Bourassa justifie, auprès de 189 personnes de son parti, le recours à la *Loi sur les mesures de guerre* tout en décrivant ceux et celles, comme Claude Ryan et René Lévesque, qui auraient favorisé la voie de la négociation : « Si nous avons cédé, il était impossible de prévenir tout autre attentat, on ne peut pas protéger 6 millions d'individus honnêtes. Objectivement ça voulait dire que l'État, en cédant une fois, était obligé de céder sur toute une série d'autres choses qui auraient détruit l'institution, le système, le régime, la volonté libre, expresse de la population. C'est ça qui était en jeu et ça, ça dépasse le Québec, le Canada, l'Amérique du Nord, mais c'est nous qui avons à prendre la décision du gouvernement du Québec. C'est pourquoi nous avons pris cette décision, en réfléchissant, en examinant toutes les opinions devenues unanimes [sic], qui a conduit au résultat tragique que vous connaissez » (Michel Lévesque, 2010). Robert Bourassa expliquera d'ailleurs plus tard dans une série d'entretiens réalisés au début des années 1990 comment il avait lui-même pris la décision d'invoquer la *Loi sur les mesures de guerre* avant la réunion de son conseil des ministres (Bourassa, 1995 : 66-67).

50 ANS APRÈS...

Depuis octobre 1970, il s'est certes passé beaucoup de choses au Québec, sur le plan tant social que politique. On ne peut nier que tous les événements de la crise ont profondément marqué notre imaginaire collectif et ont surtout ébranlé les convictions de tous ceux et celles qui ont cru à un fédéralisme d'ouverture, de coopération, à une réforme des institutions fédérales afin qu'elles soient plus représentatives des demandes des citoyens (Lachapelle, 2011). Est-ce trop fort de parler de trahison de nos élites politiques ? Nous pourrions certes en débattre longuement, mais comment expliquer que le Québec n'a pas encore signé la Constitution canadienne et que bon nombre de documents constitutionnels n'ont pas encore été traduits en français ? Faut-il y voir une incapacité de la classe politique à convaincre le reste du Canada de modifier la Constitution ou simplement « l'acceptation tranquille » que le Québec est déjà sur le quai du départ.

Claude Ryan écrit d'ailleurs, un an après cette crise, un texte presque prémonitoire sur la direction que le Québec allait prendre dans les années suivantes. Son texte intitulé « Hier deux races, demain deux nations », qui est en quelque sorte son bilan des événements, confirme encore plus qu'octobre 1970 a été un moment de rupture, surtout entre les fédéralistes modérés comme lui et les partisans de la ligne dure à l'endroit du Québec :

Il s'est produit, à l'occasion du drame Cross-Laporte, un phénomène de polarisation sans précédent. Pour la première fois depuis longtemps, on a vu s'exprimer d'un côté une « droite globale », réunissant tout ce qui appuyait les décisions du pouvoir, et de l'autre une « gauche globale », groupant tout ce qui était forces dissidentes. Nous aurions souhaité, selon notre penchant, pouvoir tenir dans ce drame une ligne modérée. Mais c'était impossible. Être pour une solution négociée des enlèvements, c'était s'assimiler pour

certains au FLQ et aux ennemis de l'ordre ; émettre une opinion conjointe avec des hommes comme René Lévesque, Louis Laberge et Marcel Pepin, c'était infliger une injure insoupçonnée aux amis de l'ordre ; oser s'opposer aux gouvernements Trudeau et Bourassa, c'était se condamner, à plus ou moins brève échéance, à rallier le camp du séparatisme (Ryan, 1971b : 15-16).

René Lévesque quant à lui est encore plus laconique cinq ans après :

L'aspect le plus fétide de cet héritage est certainement ce climat de secret que les deux gouvernements, celui d'Ottawa et son auxiliaire agité de Québec, ont maintenu à l'égard de leurs manœuvres et de leurs véritables intentions durant les événements et qu'ils n'ont toujours pas daigné, ou osé, lever. Cela vient jeter en soi un éclairage accablant sur tout l'épisode. Quand un État a priori démocratique refuse de s'expliquer pendant si longtemps à l'issue d'une page aussi dramatique, cela signifie simplement qu'il est dans l'impossibilité de le faire (Lévesque, 1975).

En octobre 1970, aucune des raisons invoquées par le pouvoir politique pour leurs décisions n'a tenu la route. Il n'y a pas eu d'insurrection appréhendée, ni les 3 000 terroristes évoqués par Jean Marchand ni de gouvernement parallèle. Alors pourquoi les Bourassa, Trudeau et Lalonde ont-ils choisi d'invoquer la *Loi sur les mesures de guerre* ?, se demande Louis Hamelin (Hamelin, 2010). Simplement, parce que le pouvoir politique de l'époque ne pouvait accepter de voir le Québec entrer dans sa nouvelle modernité et un peuple, comme l'écrivait Claude Ryan, « ayant de plus en plus la conviction de former une nation distincte » (Ryan, 1971 : 17). Aujourd'hui, comme à chaque moment où nous nous souvenons d'octobre 1970, il faut se rappeler qu'il y a eu des Claude Ryan, des René Lévesque, les journalistes du *Devoir* et quelques individus et intellectuels québécois qui ont rapidement compris que la violence du pouvoir et la mise au ban des libertés individuelles ne constituaient pas une solution face à l'ampleur du drame

qui se déroulait en ce moment au Québec. Leur « nationalisme » fut d'avoir voulu placer les intérêts du Québec au haut de la liste, plutôt que d'être les serviteurs d'un pouvoir venu d'ailleurs. En octobre 1970, nous avons tous réalisé que notre démocratie demeure fragile, surtout lorsqu'on la confie à des personnes qui n'ont d'écoute que pour leurs propres intérêts et pour qui le bien commun se situe en dessous du respect des droits fondamentaux des citoyens.

* * *

Cette nouvelle édition de mon ouvrage de 2005 arrive donc à un moment différent du contexte de l'époque. Le 9 février 2004, Claude Ryan (1925-2004) venait de nous quitter. Nous avons voulu rappeler qu'au-delà de son engagement politique il avait été un de nos grands journalistes, mais surtout rappeler que sans une presse indépendante on ne peut parler de véritable démocratie. En octobre 1970, Claude Ryan et l'équipe éditoriale du quotidien *Le Devoir* avait pris une position courageuse en s'opposant à l'imposition de la *Loi sur les mesures de guerre* et surtout en jouant un rôle de vigile face aux abus du pouvoir politique et des forces policières. Le titre de la première édition de ce livre, *Claude Ryan et la violence du pouvoir*, était le reflet de notre propos, car au-delà du drame Cross-Laporte, il y avait surtout la volonté avouée du gouvernement canadien, et surtout du premier ministre Pierre-Elliott Trudeau et de son entourage, de profiter du moment pour faire taire toutes les voix démocratiques du Québec. Claude Ryan craignait que l'État canadien cherche à emmurer davantage la démocratie québécoise aux lendemains de la crise. Pour le directeur du *Devoir*, le Québec forme une nation au sein du Canada et la Constitution canadienne devait donner assez de pouvoirs au gouvernement du Québec pour pouvoir poursuivre les objectifs de la Révolution tranquille. Claude Ryan était conscient que le Québec était en profonde mutation et que même

l'option de la souveraineté du Québec ne pouvait être écartée. Son analyse de la situation convergeait avec celle de René Lévesque, ce qui fera d'ailleurs frémir le pouvoir politique.

Le refus par le premier ministre Robert Bourassa de choisir la négociation avec les ravisseurs de MM. Cross et Laporte, mais surtout sa décision d'abdiquer toute responsabilité politique lors de ces événements, inquiétaient non seulement le directeur du *Devoir* mais toute l'équipe éditoriale. Dès le début de la crise, le quotidien *Le Devoir* est devenu pratiquement la seule opposition critique face aux gestes et décisions des gouvernements. Comme Jean-Claude Leclerc le notait en 2004, dans la préface de l'ouvrage, il y avait consensus au sein de l'équipe éditoriale du *Devoir* : cette crise avait des dimensions qui allaient au-delà des revendications du FLQ. C'était toute la société québécoise qui était mise sur écoute. C'est pourquoi nous avons choisi de garder, pour cette seconde édition, le sous-titre de la première édition : *Le Devoir et la crise d'Octobre ou le combat de journalistes démocrates*. Merci aux Presses de l'Université Laval d'avoir décidé de republier notre essai et de nous rappeler en ce 50^e des événements d'octobre 1970, qu'il y a eu un avant et un après et que cette histoire n'est tout compte fait pas tout à fait finie.

RÉFÉRENCES

- Bourassa, Henri, *Le Devoir, son origine, son passé, son avenir : discours de M. Henri Bourassa au Monument-National*, Montréal, *Le Devoir*, 14 janvier 1915.
- Bourassa, Robert (1995), *Gouverner le Québec*, Montréal, Fides.
- Bouthillier, Guy, et Édouard Cloutier (2010), *Trudeau's Darkest Hour ; War Measures in time of peace, October 1970*, Montréal, Baraka Books.
- Front de libération du Québec (2010), *Manifeste d'octobre 1970*, Montréal, Lux éditeur.
- Gray, John, « Trudeau criticizes *Le Devoir* editor », *Montréal Star*, 29 octobre 1970, p. 12.

- Hamelin, Louis, « Pour sortir de la fiction », *Le Devoir*, 5 octobre 2010.
- Lachapelle, Guy (2019), « Dennis Tourbin on the October Crisis: "When Canada Lost Its Innocence" », dans *Dennis Tourbin - The language of visual poetry*, Rodman Hall Art Centre-Brock University, Carleton University Art Gallery, Art Gallery of Peterborough, p. 52-61.
- Lachapelle, Guy (2011), « La crise d'Octobre 1970... quarante ans plus tard », *Recherches sociographiques*, 52 (2), p. 379-391.
- Lachapelle, Guy (2005a), « Claude Ryan et la crise d'Octobre 1970 : quand les idées font trembler le pouvoir politique », sous la direction de Gérard Boismenu, Michel Brûlé, Solange Lefebvre, Claude Lessard et Pierre Noreau, *Ruptures et continuité de la société québécoise : trajectoires de Claude Ryan*, Montréal, PUM, p. 104-115.
- Lachapelle, Guy (2005b), *Claude Ryan et la violence du pouvoir : Le Devoir et la crise d'Octobre 1970 ou le combat de journalistes démocrates*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Lévesque, Michel, « Robert Bourassa : la raison d'État avant la vie de Pierre Laporte », *Le Soleil*, 15 octobre 2010.
- Lévesque, René, « Five Years After: A retrospective look at the October Crisis », *The Globe and Mail*, 4 octobre 1975, p. A-9.
- Newman, Peter C. (2004), *Here Be Dragons, Telling Tales of People, Power and Passion*, McClelland & Stewart.
- Newman, Peter C. (2011), « Un mensonge méticuleusement concocté », dans Guy Bouthillier et Édouard Cloutier, *Trudeau et ses mesures de guerre vus du Canada anglais*, Québec, Septentrion, p. 158-176.
- Newman, Peter C., « Why Trudeau pounced: Quebec was on verge of a "classic" revolt », *Toronto Daily Star*, 30 octobre 1970, p. 1-2.
- Radio-Canada (2010), *Pour revivre et comprendre la crise d'Octobre*. Série d'émissions (télévision, radio, RDI et Internet) diffusées entre le 23 septembre et le 27 octobre.
- Ryan, Claude, « Les mesures de guerre: trois questions », *Le Devoir*, 17 octobre 1970.
- Ryan, Claude, « La presse et le pouvoir : l'impossible angélisme », *Le Devoir*, vol. 61, n° 254, 2 novembre 1970, p. 5.
- Claude Ryan, *Le Devoir et la crise d'octobre 70*, Ottawa, Éditions Leméac, 1971a.
- Ryan, Claude (dir.) (1971b), *Le Québec qui se fait*, Montréal, Hurtubise HMH.
- Trudeau, Pierre Elliott (1993), *Mémoires politiques*, Montréal, Le Jour éditeur.

Remerciements

Ce livre a commencé à germer en avril 1970. Au moment de la campagne électorale québécoise d'avril 1970, j'avais osé afficher mes couleurs en mettant au mur de ma classe l'affiche du Parti québécois: une immense photo de René Lévesque avec le logo du PQ. Le lendemain matin, au retour en classe, l'affiche avait disparu. Pouvoir discrétionnaire de quelques messieurs de Saint-Sulpice? Qui sait? J'ai compris à ce moment que la liberté d'opinion avait ses limites et que nos opinions n'étaient pas toujours partagées par tous. Ceux qui ne sont pas d'accord avec vous ont bien des façons de vous signifier leur désaccord. Merci à celui ou ceux qui ont décroché cette « magnifique » affiche.

Quelques mois plus tard, en octobre 1970, l'armée canadienne occupe les préaux de mon école secondaire, le Collège de Montréal, rue Sherbrooke ouest. Alors que nos professeurs nous demandaient de nous rendre bien tranquillement chez nous après les classes, nous étions tous impressionnés de voir ces militaires, mitrailleurs en bandoulière, « protéger » certains lieux publics du centre-ville de Montréal. Nous avons eu la nette impression que le Québec était considéré par le pouvoir politique comme l'un de ces pays d'Amérique latine où des groupements terroristes avaient enlevé certains dirigeants politiques et des membres du personnel diplomatique. La question qui me venait en tête était toute simple. Comment le Québec démocratique, celui que l'exposition universelle de 1967 avait élevé au rang des nations, avait-il pu basculer, durant

une nuit sombre d'octobre 1970, en un régime où les libertés individuelles avaient perdu tout leur sens? En lisant chaque matin dans *Le Devoir* que les gouvernements s'étaient lancés dans une chasse aux sorcières contre les militants du Parti québécois, j'ai compris rapidement que nos dirigeants politiques avaient perdu les pédales. Les gestes du pouvoir seront graves; plus de 500 compatriotes seront incarcérés sans motifs. Merci au pouvoir politique de m'avoir fait réaliser que toute démocratie demeure fragile surtout quand certains gouvernements abusent de leur pouvoir.

C'est sans doute pour ces raisons que j'ai décidé de poursuivre des études en science politique. Je voulais comprendre pourquoi des hommes et des femmes politiques agissent de la sorte après avoir pendant des années fermé les yeux sur les malaises sociaux et économiques des années 1960 au Québec. Plusieurs intellectuels avaient pourtant souligné dans une revue comme *Cité libre* comment cette situation ne pouvait perdurer. Malheureusement, la classe politique ne les a pas toujours entendus au point de semer chez de nombreux citoyens les germes de la colère. L'action du Front de libération du Québec a débuté bien avant octobre 1970. La révolte demeure malheureusement une voie de désespoir quand les pouvoirs politiques refusent de reconnaître certains enjeux. Les éditorialistes et journalistes du *Devoir*, et surtout Claude Ryan, m'ont appris qu'il faut bien décoder les événements pour bien en comprendre les causes. Merci pour cette leçon de science politique.

Je voudrais également remercier tous ceux qui m'ont accompagné dans mes réflexions sur la crise d'Octobre. D'abord merci à Gérald Bernier, professeur au Département de science politique de l'Université de Montréal, qui dirigea mon mémoire sur *Le Devoir* et les événements d'octobre 1970. Ce fut la première ébauche de ce livre. Je remercie

également Jean Noiseux qui me montra à ce moment-là comment utiliser le logiciel *Jeudemo* d'analyse de contenu. Nous avons passé de nombreuses heures à coder tous les éditoriaux et blocs-notes des éditorialistes du *Devoir*.

Ce fut d'ailleurs la raison qui me poussa à faire une seconde maîtrise en communication à l'Université Concordia. J'ai alors rencontré nombre de professeurs, en particulier Bill Gilsdorf et Marc Gervais, avec qui j'ai discuté amplement dans l'esprit jésuite du campus Loyola, du rôle des médias et des journalistes dans nos sociétés. D'autres collègues, dont Robert Comeau du Département d'histoire de l'UQAM, raviveront constamment mon intérêt pour cette période historique du Québec en me rappelant que la « vraie » histoire n'est jamais totalement écrite.

Je voudrais également remercier Jean-Claude Leclerc d'avoir gentiment accepté de préfacier cet ouvrage. Sa lecture attentive et ses observations pertinentes autour des premières versions de ce livre ont certainement permis de rendre mon propos plus clair. Je veux également remercier Robert Laliberté d'avoir pris le temps de relire le manuscrit et de m'avoir suggéré quelques changements. Un merci également à Bernard Descôteaux, directeur du quotidien *Le Devoir*, et Gilles Paré, documentaliste au *Devoir*, de m'avoir permis de reproduire certaines photographies dans cet ouvrage. Merci à Bruno Maltais-Provencher qui a pris le temps de préparer tous les tableaux de ce livre. Finalement, merci à toute l'équipe des Presses de l'Université Laval pour leur travail assidu et leur appui constant.

Préface

Si la crise d'Octobre 1970 comporte encore, une trentaine d'années après, quelques énigmes même pour ceux qui l'ont vécue, elle reste, pour les générations qui ont suivi, un mystère presque total. Aussi les travaux de recherche sur cet épisode de l'histoire du pays demeurent-ils importants. Plusieurs acteurs de ce psychodrame politique ont aujourd'hui disparu, et certains témoins encore vivants restent soit muets sur la politique d'Ottawa soit captifs des légendes sur le Front de libération du Québec (FLQ). Mais il ne manque pas de documents publics où retrouver certains fils de la trame des événements.

D'où l'intérêt du livre du professeur Guy Lachapelle sur *Claude Ryan et la violence du pouvoir – Le Devoir et la crise d'Octobre 1970 ou le combat de journalistes démocrates*. Les positions du journal y sont discernées et discutées à l'aide d'une grille théorique empruntée aux sciences politiques. Si certains résultats sont parfois discutables, d'autres sont fort justes. Des journalistes de métier resteront sans doute sur leur faim, le fonctionnement d'un journal étant souvent aussi complexe sinon opaque que celui d'un cabinet politique. Ainsi, les divergences occasionnelles entre membres d'une équipe éditoriale ne sont pas reflétées dans les articles publiés au fil des jours. Mais même quand chaque auteur signe son texte, chaque texte exprime, à peu de nuances près, une position commune de l'équipe éditoriale.

De tous les journaux du Québec, *Le Devoir* fut le seul à s'opposer aux mesures d'exception alors édictées par les gouvernements. Le Nouveau Parti démocratique et le Parti québécois refusèrent, eux aussi, d'avaliser en temps de paix une loi conçue pour un temps de guerre. Mais le NPD était marginal ailleurs au pays et, au Québec, le PQ se trouvait en position délicate, partageant malgré lui avec le FLQ l'objectif de l'indépendance.

Est-ce à dire qu'une seule institution, sinon un seul homme, Claude Ryan, tint tête aux pouvoirs en place? En tout cas, ce journal ne céda ni au terrorisme felquistes ni à la terreur d'État. Bien que des partisans de la souveraineté du Québec aient vu dans la dissidence du *Devoir* un signe que ce journal, jusqu'alors favorable au système fédéral, allait bientôt appuyer leur projet d'indépendance, il n'en fut jamais question dans ces heures dramatiques au sein de son équipe éditoriale. Même plus tard, quand *Le Devoir* appuya le PQ, en 1976, ce fut pour favoriser l'élection d'un « bon gouvernement », comme René Lévesque s'y engageait, non pour endosser la sécession.

Dans une société polarisée par la question nationale, sinon par l'aveuglement partisan, l'idée n'est guère comprise ou acceptée qu'un journal indépendant puisse tantôt s'opposer à un groupe proche de ses propres positions, tantôt appuyer même un adversaire. Un journal vraiment indépendant n'a qu'un maître: son public. Qu'un guide: la conscience de l'intérêt collectif. Qu'une règle: l'examen des questions telles qu'elles se posent, non telles qu'on peut les exploiter.

À l'époque, l'équipe éditoriale du *Devoir* forme un collectif où le directeur, Claude Ryan, exerce un ascendant exceptionnel. Mais le journal n'habite pas une tour d'ivoire. Dès les premiers jours de ce qui n'est pas encore une « crise », *Le Devoir* prend contact tant avec des éléments du FLQ qu'avec des dirigeants politiques à Ottawa. Il lui semble,

en effet, que l'enlèvement d'un diplomate pose un problème d'ordre policier, même si certains veulent y voir une affaire révolutionnaire. Repousser tout ultimatum et rechercher une solution négociée lui apparaît réaliste autant que légitime.

À vrai dire, ni l'enlèvement de personnalités politiques, ni le recours à l'état de siège ne prennent *Le Devoir* par surprise. La police de Montréal a déjà démantelé deux cellules du FLQ avant qu'elles ne puissent mettre à exécution des projets de prise d'otages. Depuis l'explosion d'une bombe à la résidence du maire de Montréal, le journal tient aussi de Jean Drapeau lui-même l'information qu'il favorise des arrestations collectives.

L'examen des éditoriaux du *Devoir* montre que ce quotidien ou son directeur n'ont pas pactisé avec le FLQ ou avec la violence, ni souhaité l'écroulement d'un gouvernement ou sapé son action. Par contre, ils furent en désaccord ouvert avec les autorités sur deux aspects de l'action du FLQ et du gouvernement. Aux yeux du journal, il s'agissait d'un problème grave mais limité, n'exigeant pas la suspension des libertés civiles. Et, si le gouvernement pouvait certainement faire de la situation une évaluation différente, il était néanmoins légitime de ne pas y concourir.

Bien sûr, *Le Devoir* fut presque seul à voir dans l'action du FLQ une menace moindre que celle que les autorités ont présentée à la population. Ce journal n'avait pas pour autant mal jugé les mesures édictées en pleine nuit à Ottawa. En effet, des gens du ministère fédéral de la Justice vinrent, peu après, à Montréal expliquer aux directeurs des médias la portée de ces mesures. Présent à la réunion, Claude Ryan fut frappé d'y voir certains fonctionnaires fédéraux prendre leurs distances d'avec une décision qu'eux aussi jugeaient excessive.

Pour justifier le recours aux *mesures de guerre*, les autorités invoquèrent le nombre et la gravité des actes commis par le FLQ, puis une désaffection croissante à l'endroit des institutions démocratiques. Pourtant, depuis 1963, les groupes qui posaient des bombes au nom de la « libération du Québec » avaient toujours été, l'un après l'autre, neutralisés par la police. L'« insurrection appréhendée » en laissait plus d'un sceptique, il est vrai. Mais John Turner, alors ministre de la Justice, n'avait-il pas donné l'assurance que le gouvernement en possédait des preuves ?

Quoi qu'il en soit, le recours aux mesures d'exception n'empêchera pas la mort de Pierre Laporte, ministre du Travail et vice-premier ministre du Québec. Par contre, c'est une enquête policière ordinaire qui permet de retrouver John Richard Cross, le diplomate britannique. Et si les membres d'une cellule felquistes furent arrêtés, jugés et mis en prison dans le cas de l'otage québécois, c'est par une *négociation* avec l'autre cellule que les autorités obtinrent la libération du captif britannique, en échange d'un exil à Cuba.

Les preuves qu'Ottawa disait détenir d'une insurrection en marche n'ont jamais été rendues publiques. Est-il possible que les autorités aient eu des informations que les médias, y compris *Le Devoir*, ignoraient ? La chose n'est pas invraisemblable. Trente ans après, cependant, deux faits peuvent être tenus pour avérés, même s'ils n'ont pas encore frappé l'imagination populaire ni trop piqué la curiosité des milieux politiques.

Le premier, c'est que la Gendarmerie royale, loin de réclamer des pouvoirs exorbitants comme ceux des mesures de guerre, y était nettement défavorable, ainsi qu'il appert des procès-verbaux du cabinet, rendus publics ces dernières années. La GRC avait-elle été incompétente au point d'ignorer la possibilité de graves troubles civils ? Sa

performance laissait certes à désirer. Mais elle n'avait pas de « plan stratégique » pour préserver l'unité du pays. Il faut renoncer au mythe voulant qu'elle ait fomenté des troubles au Québec pour mieux y écraser le mouvement nationaliste.

Le second fait, c'est qu'Ottawa, sous Lester B. Pearson, alors Premier ministre, avait déjà élaboré une stratégie d'unité nationale, à la fois civile et militaire, visant à prévenir les divisions politiques et sociales au Canada. On en trouve une confirmation spectaculaire dans les interventions fort réussies de l'armée au Québec, tant avant la crise d'Octobre qu'après. Les principes en sont expliqués dans *Not Much Glory, Quelling the F.L.Q.*, un livre publié en 1985 par le major-général Dan G. Loomis, commandant des troupes au Québec en octobre 1970.

Par contre, d'autres « énigmes » persistent. Ainsi, autant que les bombes du FLQ qui défrayaient les manchettes dans les années 1960, l'agitation à la même époque de maints journalistes indépendantistes dans les salles de rédaction québécoises en inquiétait plus d'un à Ottawa. Faut-il attribuer à cette préoccupation en haut lieu l'intérêt soudain de Power Corporation, un groupe financier proche des libéraux fédéraux, pour les quotidiens de la Belle Province ?

Vu la politique du secret qui y prévaut, plus peut-être qu'à la Défense nationale, il n'est pas aisé de vérifier la genèse des acquisitions de quotidiens francophones que cette corporation a systématiquement pratiquée au Québec. Mais il fait peu de doute qu'une telle concentration de la presse aux mains d'un groupe lié au pouvoir fédéral n'allait pas favoriser, advenant une crise politique, une diversité d'analyses et d'opinions. Dans un pareil contexte, la dissidence du *Devoir* revêt une importance plus grande encore.

On a dit de cette crise qu'elle a surtout mis aux prises des Québécois entre eux. Même si, selon l'adage, il n'est de pire conflit qu'entre frères, une certaine parenté d'esprit entre les protagonistes (felquistes mis à part) aura empêché l'affrontement de dégénérer. Les uns avaient été de la lutte contre le régime Duplessis. D'autres avaient vécu l'expérience de l'Action catholique. Tel ministre fédéral était un ancien journaliste du *Devoir*. Tel conseiller du Premier ministre Pierre Elliott Trudeau a été locataire de... Claude Ryan. Bref, dans la tribu québécoise, un litige politique dure peut-être longtemps, mais on n'y envoie personne au massacre.

Néanmoins, dans une démocratie vigoureuse, les journaux jouent normalement un rôle de « chien de garde » vis-à-vis des pouvoirs. À l'inverse, quand une démocratie est assiégée ou menacée, même un journal indépendant appuiera normalement les autorités. Mais la démocratie était-elle en danger au pays en 1970? En réagissant comme elles l'ont fait, les autorités politiques n'ont-elles pas plutôt mis à mal la jeune culture démocratique du Québec? La question reste ouverte.

Aujourd'hui, advenant une autre crise, réelle ou appréhendée, que feraient les gouvernements et quelle serait l'attitude des journaux? Il n'y a plus de groupe terroriste proprement canadien ou québécois au pays. Mais pour le reste, le comportement des gouvernements et celui des médias a-t-il tellement changé qu'il n'y aurait pas lieu de craindre, le cas échéant, pour les libertés démocratiques? Rien n'est moins sûr.

Jean-Claude Leclerc
Montréal, octobre 2004

Avant-propos

La mort de Claude Ryan (1925-2004), le 9 février 2004, nous a tous permis de saluer l'un des plus grands journalistes que le Québec ait connu. Homme de convictions et de paroles, il aura été pour toute la classe politique québécoise et de nombreux citoyens, surtout durant toutes ses années à la direction du quotidien *Le Devoir* (1964-1978), celui qui a sans doute le mieux témoigné des angoisses profondes qu'a vécues la société québécoise depuis les débuts de la Révolution tranquille. Sa mort n'a laissé personne indifférent. Il demeurera l'un de nos grands penseurs et exégètes de la société québécoise. De plus, à quelques mois de sa mort, en septembre 2002, il nous laissait un ouvrage, *Les valeurs libérales et le Québec moderne*¹, qui constitue en quelque sorte son héritage et son testament politique.

Au lendemain de son décès, nous avons donc décidé de nous replonger dans une période sombre de notre histoire nationale, la crise d'Octobre 1970. Durant cette crise québécoise, Claude Ryan et les membres de l'équipe éditoriale du *Devoir* ont nettement défendu les valeurs de la société québécoise mais surtout l'autorité politique de l'État du Québec. Le quotidien de la rue Notre-Dame – il était situé là à ce moment-là – s'est nettement démarqué de toute la presse québécoise, autant écrite qu'électronique, en s'interrogeant sur l'opportunité de la décision des gouvernements Bourassa et Trudeau de recourir à la *Loi sur les mesures de guerre*, le 16 octobre 1970.

Quelques jours après le décès de Claude Ryan, le journaliste Jean-François Lépine, qui a réalisé les dernières entrevues télévisées avec l'ancien directeur du quotidien *Le Devoir*, affirmait que l'attitude de Claude Ryan durant toute la crise d'Octobre restera sans aucun doute un moment fort de la vie de cet homme exceptionnel. Les quotidiens *Le Devoir* et *La Presse* publiaient d'ailleurs, au moment de son décès, de larges extraits de son éditorial du 17 octobre 1970, le lendemain de l'entrée en vigueur de la *Loi sur les mesures de guerre*. Nous avons choisi de reproduire, à l'annexe 1, le texte intégral de cet éditorial, pour le bénéfice de notre lecteur. Claude Ryan, de manière presque prophétique, souligne alors que Pierre Elliott Trudeau, même en utilisant des moyens extrêmes comme la *Loi sur les mesures de guerre* « ne réussira pas à empêcher certaines idées de vivre et peut-être même, avec l'aide d'Ottawa, à se diffuser ». Claude Ryan a bien sûr en tête l'idée de l'indépendance du Québec. L'histoire lui donnera raison. Avec l'élection du Parti québécois en novembre 1976 et la tenue, à quinze ans d'intervalle, de deux référendums sur la souveraineté du Québec, l'idée est loin d'avoir disparu.

Si nous avons donc choisi de faire une relecture des textes de Claude Ryan et de la position éditoriale du quotidien *Le Devoir* durant la crise d'Octobre, c'est sans doute pour rappeler que les libertés d'opinion et d'association, autant que la simple liberté individuelle, constituent des droits et des principes qui sont l'essence même de toute démocratie. Il faut toujours s'opposer aux acteurs politiques qui utilisent la « violence du pouvoir » (*Loi sur les mesures de guerre* (1952), Règlement de 1970 concernant l'ordre public (1970), Décret sur la planification d'urgence (1981), *Loi sur les mesures d'urgence* (1988), *Loi sur la protection civile* (1988)), surtout quand l'objectif avoué est de faire taire ceux et celles qui ne partagent pas

leurs points de vues. Si la perspicacité de nos journalistes n'est malheureusement pas toujours au rendez-vous, certains auraient sans doute avantage à relire les textes de Claude Ryan d'octobre 1970. Celui-ci ne s'est jamais laissé duper en offrant toujours une lecture perspicace des événements.

Finalement, et pour appuyer notre propos, nous avons reproduit en page couverture une toile d'un artiste canadien, Dennis Tourbin (1946-1998), dont l'exposition de ses œuvres, prévue au Musée des beaux-arts du Canada à Ottawa du 14 septembre au 29 octobre 1995, pour commémorer le 25^e anniversaire des événements d'octobre 1970, avait été annulée en pleine période référendaire. La directrice des communications du musée, Helen Murphy, affirmait alors qu'il n'avait « été victime d'aucune pression. Nous annulons parce que l'œuvre d'art est noyée par la controverse politique² ». Le musée aurait pris sa décision suite à plusieurs articles publiés dans les journaux d'Ottawa qui soulignaient le côté « politique » de l'œuvre. Certains ont même évoqué le fait que certains politiciens fédéraux seraient même intervenus directement auprès du musée pour souligner le caractère « politique » de l'exposition³. Mais en refusant d'accrocher l'œuvre de Dennis Tourbin sur ses murs, le musée n'a-t-il pas fait preuve de censure sous prétexte qu'il ne voulait pas « participer » à des débats politiques ? Cet incident démontre bien que la classe politique canadienne n'a certes pas oublié ses « erreurs » d'octobre 1970 et qu'une certaine culpabilité demeure toujours présente.

L'exposition de Dennis Tourbin se tiendra, malgré la controverse, à la Galerie d'art d'Ottawa, sans le soutien du Musée des beaux-arts du Canada⁴. Comme Dennis Tourbin l'écrivait, dans le catalogue de son exposition, il fut profondément marqué par la situation qui prévalait en octobre 1970 au Québec et par la façon dont les médias ont dépeint

et continuent de dépendre cette période historique⁵. Son « obsession », comme il l'écrit lui-même⁶, pour les événements d'octobre 1970 est également le reflet des diverses réactions qu'ont suscitées à chaque fois la présentation de sa pièce *FLQ/CBC, A Painted Play* (1981). Il écrit : « Je compris que la crise d'Octobre, même après toutes ces années, bouleversait encore les gens. Je décidai alors de reprendre le sujet et d'examiner à nouveau toutes les facettes de la crise d'Octobre pour mieux comprendre l'essence de ma fascination et pourquoi le rôle des médias et leur présentation de ces événements retenaient si bien mon attention depuis tant d'années. Il en a résulté un vaste corpus d'œuvres qui examine la crise d'Octobre d'une façon différente⁷. »

Janice Seline, la conservatrice adjointe en art contemporain du Musée des beaux-arts du Canada, écrira deux ans plus tard, en 1997, à propos de l'œuvre de Dennis Tourbin : il « a créé *La crise d'Octobre/Chronology* quand il a reconnu la nécessité, après une discussion publique particulièrement émotive, d'examiner à nouveau la Crise et d'en établir une nouvelle fois la séquence événementielle au profit de la mémoire collective. Ses 54 dessins s'appuient sur une étude archivistique complète des articles de journaux français et anglais. L'artiste n'essaie pas d'indiquer les nuances de ton et d'interprétation qui peuvent avoir coloré la couverture de la Crise – il prend tout simplement des fragments de coupure de presse, d'illustrations et de titres évoquant de manière concrète sa chronologie. L'œuvre déborde de questions auxquelles ne peut répondre l'information qu'elle transmet, des questions sur ce qu'on a oublié, ce qu'on n'a jamais su, ce qu'on a laissé de côté, ce qu'on a choisi de savoir, ainsi que sur le filtrage et la fragmentation des événements qu'on apprend peu à peu par les médias, en leur portant parfois une attention mitigée⁸. »

Tout ce qu'on peut dire encore aujourd'hui, c'est que les événements d'octobre 1970 n'ont jamais laissé et ne laisseront personne indifférent. Certains citoyens ne saisissent pas encore aujourd'hui que le FLQ et le Parti québécois n'avaient rien en commun. D'autres ont délibérément choisi d'oublier que Claude Ryan et René Lévesque ont catégoriquement rejeté toute violence comme moyen d'action politique. Certains politiciens leur ont même reproché d'avoir cherché une piste de « solution négociée » à cette crise plutôt que de se ranger derrière la « violence du pouvoir ». Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater cette unanimité pour condamner l'ampleur de la réaction des autorités publiques, ces dernières étant à l'époque davantage obnubilées par l'appui des citoyens au Parti québécois et à la cause souverainiste, que par la préservation des libertés individuelles et de la démocratie québécoise.

* * *

Le livre que nous vous présentons aujourd'hui est le résultat de nombreuses années de réflexion autour des événements d'octobre 1970 et sur le rôle des médias et des journalistes dans nos sociétés⁹. Mais, il se veut surtout un hommage au courage, à la perspicacité et à la lucidité de Claude Ryan durant cette période charnière de notre histoire nationale. Nous n'avons certes pas la prétention de donner des réponses définitives à toutes les questions entourant la crise d'Octobre. Certaines continuent toujours de susciter la controverse¹⁰. Tout comme Dennis Tourbin, nous avons senti au moment de la crise d'Octobre, alors que nous n'étions que simple étudiant au Collège de Montréal et que des chars d'assaut et des soldats venus d'ailleurs occupaient les préaux, que quelqu'un nous avait pris notre liberté pour des raisons obscures. Les choses ne

seront plus les mêmes après octobre 1970 dans notre esprit et dans la vie des citoyens du Québec.

Ce que nous offrons à nos lecteurs, c'est davantage un travail d'analyse, autour de la position éditoriale de Claude Ryan et de l'équipe éditoriale du *Devoir* durant la crise d'Octobre. Cette « relecture » nous semblait importante si ce n'est pour replacer ces événements dans leur véritable contexte historique. Certains y verront à juste titre un travail de « mémoire », car il ne fait aucun doute qu'octobre 1970 a marqué autant la carrière de Claude Ryan, le travail artistique d'un Dennis Tourbin, que la vie de toutes les personnes emprisonnées par le pouvoir politique à l'automne de 1970 et surtout celle de nombreux citoyens ordinaires qui le furent sans motifs réels.

Nos lecteurs comprendront, du moins nous l'espérons, que la « violence du pouvoir » n'est jamais gratuite. Le Québec a davantage besoin de journalistes, d'intellectuels et de penseurs comme Claude Ryan pour s'opposer à ceux et celles qui placent leurs objectifs politiques avant la liberté des individus, d'un peuple ou d'une nation. Nous espérons également que cette étude favorisera une réflexion plus large sur le rôle des médias au Québec et dans nos sociétés occidentales. Nous souhaitons enfin, comme politiste, que cette analyse sera le prétexte de l'élaboration d'une véritable théorie sur le rôle des médias en période de crise politique¹¹.

Introduction

Le Devoir, les médias et l'analyse d'une crise

C'est dans les moments de crise que l'on peut le mieux discerner qui assume, en dernière analyse, la responsabilité politique.

Claude Ryan¹

Le Devoir a toujours été, depuis sa fondation en 1910, au centre de débats et de controverses. Ses prises de position ont souvent été guidées bien plus par la logique des événements que par celle des gouvernements. Il représente d'ailleurs toujours, pour les hommes et les femmes politiques, tant au Québec qu'au Canada, un lieu de discussion incontournable face à leur gestion du pouvoir. Même si elle cherche parfois à mieux circonscrire ses opinions, la classe politique demeure incapable de totalement contrôler ses réactions. Tel est le lot d'un «journal indépendant».

Historiquement, le quotidien *Le Devoir* a été un acteur social majeur. Les journalismes du quotidien *Le Devoir* ont été et seront souvent, dans l'histoire politique du Québec, à l'avant-scène de plusieurs débats sociaux. Il aura une influence déterminante sur l'opinion publique². Durant la grève de l'amiante à Asbestos en 1949, par exemple, il a été le premier aux barricades. Il fut en partie responsable des affrontements entre policiers et syndiqués parce qu'il

avait su déceler à travers le dossier de l'amiantose un problème grave, celui de l'effet des maladies industrielles sur la santé des travailleurs. Par une couverture exceptionnelle de la grève, *Le Devoir* a su s'élever au-dessus de la mêlée en insistant sur les conséquences sociales et politiques de cette grève. Pour justifier ses prises de position, il s'appuya largement sur la doctrine sociale de l'Église³. La crise d'Octobre de 1970 sera un nouveau moment fort de son histoire.

Mais si l'Église a longtemps été l'une des principales sources d'influence au Québec, elle a été remplacée au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale par différents groupes d'intellectuels et en particulier par ceux travaillant dans les médias d'information. Entre 1960 et 1970, de nouvelles élites ont transformé la structure sociale du Québec ainsi que la distribution du pouvoir. L'Église fut exclue de plusieurs champs d'activité dont ceux de l'éducation et de la santé. Une nouvelle situation est donc apparue que Raymond Breton décrit comme suit dans le contexte de la crise d'Octobre :

Le rejet fut aussi accompagné par l'affaiblissement de l'Église comme système de valeurs légitimant les institutions et les comportements ce qui créa un vacuum idéologique qui donna l'opportunité à diverses élites culturelles (intellectuels et personnes travaillant dans les médias) de modifier les attitudes et valeurs du public dans certaines directions. En revanche, ceci a donné lieu à de nombreuses confrontations idéologiques⁴.

En ce qui concerne plus particulièrement *Le Devoir*, disons que ces changements sociaux ont modifié sa perception de la réalité sociopolitique, ce qui ne fut pas le cas de tous les journaux au Québec. L'émergence d'une nouvelle classe moyenne au début des années 1960 et l'apparition de nouveaux courants plus nationalistes, dont certains carrément indépendantistes ou souverainistes,

favorisera certains rapprochements. Ainsi, la création du Parti québécois en 1968 permettra aux membres de ce parti de tisser de nouveaux liens avec le directeur du quotidien *Le Devoir*, Claude Ryan, les journalistes et les médias. *Le Devoir* mettra peu à peu en veilleuse son nationalisme canadien-français teinté d'ultramontanisme pour défendre davantage les intérêts de la société québécoise. Il participera au développement du Québec, au passage d'une démocratie tutélaire dominée par l'Église à une démocratie plus participative.

Toutefois, avec la Révolution tranquille et l'effervescence qui agite la société québécoise, Claude Ryan et les journalistes du *Devoir* auront à réévaluer constamment l'idéologie nationaliste canadienne-française qui a guidé le quotidien depuis sa fondation. Le rôle du *Devoir* sera de chercher à concilier et à confronter son propre rôle social avec celui des diverses idéologies qui se développent à ce moment-là au Québec. Cette tâche ne sera certes pas facile et elle provoquera, et provoque encore aujourd'hui, de nombreuses confrontations, en particulier avec les milieux souverainistes.

Si la religion et la doctrine sociale de l'Église ont pris le pas sur un certain nationalisme revendicateur durant les années 1950 et 1960⁵, la crise d'Octobre obligera le *Devoir* à réviser sa vision dualiste de la réalité canadienne. Toutefois, l'attitude du *Devoir* et de son directeur sera de courte durée, car toute l'ambiguïté de son nationalisme refera surface au lendemain de la crise d'Octobre. Il aura tôt fait d'appuyer de nouveau le système fédéral canadien et le Parti libéral du Québec lors de l'élection de 1973. Comme le soulignent les historiens André Beaulieu et Jean Hamelin, « les milieux indépendantistes qui constituent le tiers de sa clientèle lui en feront grief. Ils reprochent au directeur du journal d'être conservateur et autoritaire, de trahir la mission historique du journal qui est d'être à la

fine pointe des forces d'opposition⁶.» Le tirage du quotidien *Le Devoir* s'en ressentira puisqu'il chutera de 37 200 exemplaires au moment des événements d'octobre 1970 à 31 100 en 1974⁷.

Durant la crise d'Octobre, *Le Devoir* a toutefois constitué un frein réel au pouvoir politique. Selon le politiste Daniel Latouche, son rôle fut presque aussi important que celui du Front de libération du Québec (FLQ), et cela pour deux raisons :

Le quotidien montréalais *Le Devoir* est rapidement devenu lui aussi un protagoniste clé dans la crise, quand il fut le seul quotidien à suggérer que les gouvernements devraient négocier « de bonne foi » avec le FLQ afin d'assurer une libération saine et sauve des otages. De plus, parce que sa position unique fut le lien entre les divers segments de la communauté intellectuelle québécoise, *Le Devoir* est aussi devenu le point central pour la production et la diffusion d'information parmi les intellectuels québécois, les technocrates et les hommes publiques à l'intérieur comme à l'extérieur du gouvernement⁸.

Les politiciens, aussi bien au Québec qu'au Canada, ont ainsi eu le sentiment qu'il y avait érosion de la volonté populaire, que les intellectuels complotaient pour renverser le pouvoir de l'État et que même Claude Ryan et ses amis étaient mêlés à un prodigieux complot. L'attitude de Claude Ryan et des éditorialistes du *Devoir* est rapidement devenue la justification pour le pouvoir d'État de faire intervenir l'armée afin d'écraser les felquistes et tous les intellectuels nationalistes québécois. La réflexion et l'analyse des causes permettant de mieux comprendre les changements sociaux et politiques qui agitaient le Québec d'alors semblent avoir été laissées aux seuls éditorialistes du journal *Le Devoir*.

Comme *Le Devoir* semblait se tourner de plus en plus vers les éléments les plus « nationalistes » de la société québécoise, on craignait que cela ne remette en cause la légitimité de l'État canadien⁹. Le Premier ministre canadien

de l'époque, Pierre Elliott Trudeau, avait d'ailleurs déjà écrit en 1967 qu'il n'aimait pas particulièrement les journaux politiques comme *Le Devoir*:

Les mass media – dans la mesure où ils prétendent refléter l'opinion publique – risquent ainsi d'être le véhicule de l'erreur quand ils ne sont pas l'instrument de l'oppression. Quant à moi, je n'ai jamais pu lire les journaux sans malaise, surtout les journaux d'opinion. Ils sont toujours à la remorque de leur clientèle, c'est-à-dire en retard sur la réalité¹⁰.

On sait aujourd'hui qui fut en retard sur la réalité d'octobre 1970. Claude Ryan et *Le Devoir* se trouvaient donc dans une position inconfortable car s'ils estimaient que cette crise était avant tout québécoise, ils ne pouvaient nier au gouvernement canadien le pouvoir légitime d'intervenir afin de régler cette crise. Du côté d'Ottawa, l'attitude favorable du *Devoir* à la négociation entraînait en contradiction avec l'orientation plus intransigeante choisie par les gouvernements Bourassa et Trudeau. Le pouvoir chercha donc à faire rentrer *Le Devoir* et son directeur dans le rang, Ottawa voyant une occasion exceptionnelle de démontrer que tout nationalisme «*excessif*» – lire appuyer l'indépendance du Québec – de la part du directeur du *Devoir* et de ses supporteurs était contraire aux intérêts du Canada. *Le Devoir* n'ira jamais bien sûr jusque-là, se faisant davantage, sous la plume de Claude Ryan, un ardent défenseur de l'autonomie québécoise dans le cadre de l'option canadienne. Mais à ce moment-là, même la défense des simples valeurs démocratiques semblait dépasser les bornes.

Claude Ryan, les éditorialistes et les journalistes du *Devoir*, de par la tradition nationaliste mais aussi conservatrice qui les animait – en étant de fervents défenseurs d'un Québec fort dans un Canada uni – n'allaient pas remettre en question l'autorité du gouvernement fédéral.

Leur objectif premier était de démontrer que l'État du Québec avait la pleine capacité et la pleine autorité pour gérer cette crise. Le pouvoir d'intervention et de décision appartenait d'abord et avant tout au gouvernement du Québec et à l'Assemblée nationale. La crise d'Octobre se révéla rapidement d'une portée plus profonde qu'on aurait voulu le croire, avec ou sans l'idée d'une «insurrection appréhendée» de la part de la société civile. L'action du FLQ, malgré la désapprobation générale qu'elle suscita, obligera les journalistes et les intellectuels québécois à s'interroger sur les relations de pouvoir qui prévalaient à ce moment au sein de la société québécoise.

Claude Ryan et les éditorialistes du quotidien *Le Devoir* auront, comme nous le verrons dans les prochains chapitres, un comportement unique, voire exemplaire, surtout par rapport aux autres médias québécois. Le journal *Le Devoir* sera le seul quotidien à manifester une certaine «dissidence» et une opposition à l'égard des choix gouvernementaux. Si l'on accepte ce verdict, il faut alors s'interroger sur l'attitude de Claude Ryan durant cette crise et la position idéologique adoptée par *Le Devoir*. Dans quelle mesure fut-elle si différente des autres journaux québécois et canadiens? Tout en critiquant les manœuvres du pouvoir politique, *Le Devoir* a-t-il véritablement remis en question les fondements et la légitimité de l'État canadien, et cela aussi bien avant qu'après l'intervention de l'armée, avant qu'après l'entrée en vigueur de la *Loi sur les mesures de guerre*, le 16 octobre 1970?

La réponse à ces questions constitue le propos central de ce livre. Ces questions sont importantes, non seulement d'un point de vue analytique ou théorique, mais aussi parce qu'elles soulèvent de nombreuses interrogations sur la pratique journalistique au Québec. Sans entrer dans tous les débats qui agitent la presse québécoise depuis le référendum québécois de 1995, où souverainistes et

fédéralistes se sont livrés un match nul, les réponses nous permettront de mieux comprendre, du moins nous le croyons, les relations de pouvoir qui existent entre le Québec et le Canada. L'analyse de la position de Claude Ryan et du *Devoir* durant la crise d'Octobre constitue en ce sens un microcosme des luttes de pouvoir au sein de la société québécoise. *Le Devoir* représente également, de par les intérêts qu'il défend, un journal relativement unique au sein de la société québécoise.

Mais avant d'entrer dans le vif du débat, il serait sans aucun doute utile de rappeler brièvement les dates clés de cette crise politique. Le 5 octobre 1970, James Richard Cross, chef de la délégation commerciale du Royaume-Uni à Montréal, est enlevé par les membres de la cellule Libération du Front de libération du Québec (FLQ). Cinq jours plus tard, le 10 octobre 1970, c'est au tour du ministre du Travail et de l'Immigration du gouvernement du Québec, Pierre Laporte, d'être kidnappé par une autre cellule du FLQ, la cellule Chénier, près de son domicile de Saint-Lambert, en banlieue de Montréal. Le 15 octobre 1970, le gouvernement du Québec demande le concours des forces armées en vertu de la Loi de la défense nationale pour venir seconder les forces policières. Le 16 octobre 1970, aux petites heures du matin, le gouvernement canadien avec l'accord du gouvernement Bourassa proclame la *Loi sur les mesures de guerre*; l'armée fait son apparition dans les rues de Montréal et ailleurs au Québec. Le 17 octobre 1970, le cadavre du ministre Pierre Laporte est découvert dans le coffre arrière d'une automobile.

Le 2 novembre 1970, la Loi sur les pouvoirs d'urgence, mieux connue sous le nom de Loi Turner, du nom du ministre fédéral de la Justice, est déposée en première lecture afin de remplacer la *Loi sur les mesures de guerre*. Un mois plus tard, le 3 décembre 1970, James Richard Cross est libéré par ses ravisseurs qui obtiennent un sauf-conduit

pour Cuba. Enfin, dans la nuit du 27 au 28 décembre 1970, l'affaire Cross-Laporte connaît son dénouement avec l'arrestation des présumés meurtriers du ministre Pierre Laporte. Telle est la trame des principaux événements que l'histoire retiendra sous le vocable de « crise d'Octobre ». Dans cet ouvrage, lorsque nous parlerons de la crise d'Octobre, nous ferons référence à tous les événements qui se sont déroulés au Québec, et en particulier dans la région de Montréal, entre le 5 octobre et le 28 décembre 1970.

LE RÔLE DES JOURNALISTES DANS LE PROCESSUS DE LA COMMUNICATION PUBLIQUE

Les journalistes, comme ceux du *Devoir*, ont un rôle essentiel à jouer au sein de la société québécoise car ils sont considérés, à juste titre, comme les gardiens de nos valeurs démocratiques. Les hommes et femmes politiques, dans leur recherche constante du pouvoir, ont parfois tendance à abuser, comme ce fut le cas en octobre 1970, de la légitimité et de l'autorité que les citoyens leur ont conférés. Les journalistes et intellectuels peuvent et doivent s'opposer à tout comportement des pouvoirs économiques, politiques et sociaux qu'ils jugent abusifs ou contraires aux intérêts du peuple et de la nation. Ils disposent du pouvoir de faire germer de nouvelles idées et de démontrer certaines contradictions¹¹. Dans certaines situations, cela peut vouloir dire verser du côté de l'action politique par la création de collectifs, de groupes de pression, de mouvements de solidarité ou par la formation de partis politiques. La rue citoyenne peut également s'exprimer lorsqu'elle juge certaine décision gouvernementale contraire aux intérêts de la société. Les manifestations qui ont précédé la décision du gouvernement canadien de ne pas participer à la guerre en Irak en 2003 s'inscrivent, à notre avis, dans cette liberté de parole qui appartient à tous les citoyens¹². Claude Ryan

et les éditorialistes du *Devoir* ont choisi en toute liberté, lors de la crise d'Octobre, de mener une réflexion plus large tant sur la finalité des événements que sur leurs conséquences pour l'avenir de la société québécoise et du Québec.

Prendre position contre les décisions du pouvoir d'État n'est pas chose aisée. Un quotidien comme *Le Devoir* demeure suffisamment éloigné des conflits sociaux pour être en mesure d'exercer son rôle de chien de garde et de prévenir toute diffusion extrême d'idéologies contraires à celle de l'État. Il est *volens nolens* impliqué directement dans le processus de légitimation du pouvoir d'État. Il joue ce rôle, comme tous les médias dans une société démocratique, en vantant autant les vertus du statu quo qu'en prônant certains changements sociaux¹³. Il peut à la fois critiquer les structures économiques, politiques et sociales actuelles, tant au Québec et au Canada, tout en appuyant, comme ce fut le cas lors de la campagne électorale de 1976, un parti politique ayant pour projet politique l'indépendance du Québec¹⁴.

Le maintien de l'ordre social peut tantôt apparaître comme une noble cause, tantôt être remis en question par les journalistes et les médias. Cela dépend cependant de la position sociale du journal où les journalistes travaillent et de l'expérience objective qu'ils ont acquise¹⁵. Ainsi, des « journaux indépendants », comme *Le Devoir*, peuvent agir comme des organisations de presse en marge de l'État et jouissant d'une autonomie relative.

Le rôle des journaux s'insère dans un processus plus global que nous définissons comme celui de la *communication publique*. Ce processus permet aux journalistes et aux médias d'entretenir des relations avec les gouvernements tout en légitimant leurs actions et en étant reconnus comme les porte-parole de certains segments de la société. Pour comprendre toutes les facettes de ce processus, il est important d'identifier les différents groupes sociaux et

politiques en lutte au sein d'une société pour la conquête du pouvoir politique et d'établir les liens qu'entretiennent les journalistes et ces groupes. La situation d'octobre 1970 est particulièrement propice à ce type d'analyse.

Nous devons donc considérer les journalistes du *Devoir* comme des «journalistes démocrates» qui ont entretenus, à divers moments historiques, des liens étroits avec des groupes sociaux. L'Église et le clergé, par exemple, ont perdu leurs liens étroits avec les médias même si Claude Ryan continuait de maintenir ses contacts et de faire la promotion des valeurs spirituelles et religieuses. Les «journalistes démocrates» sont également envahis par le sentiment d'être au-dessus de la mêlée, de jouir d'une certaine indépendance, ce qui leur permet de s'opposer aux décisions du pouvoir politique. Parfois leur opposition peut prendre des formes insoupçonnées, comme en octobre 1970. Ils peuvent avoir le sentiment, dans des situations particulières, de participer directement au pouvoir d'État surtout lorsqu'on retrouve, dans les cercles du pouvoir, des représentants élus issus des mêmes milieux sociaux et partageant les mêmes convictions.

Le rôle de Claude Ryan, et le poids spécifique des éditorialistes et des journalistes du *Devoir* au sein de la société, autant que l'indépendance financière et politique de ce journal, expliqueraient le type de relations privilégiées que ce dernier a su développer au fil des ans avec la société québécoise¹⁶. Les «journalistes démocrates» sont également guidés par l'idée d'un État neutre et non partisan, ce qui leur donne cette faculté de résistance face aux gouvernements. Bien qu'ils puissent contester le pouvoir d'État, ils cherchent avant tout la cohésion de la formation sociale, surtout lorsque l'appareil répressif intervient. Ils croient que la cohésion de la société québécoise sera mieux servie dans la mesure où toute lutte fratricide est évitée.

Ce type d'attitude se traduit par une attitude que certains qualifieraient d'ambivalente entre les mérites du fédéralisme canadien et la volonté affirmée de Québécois de réaliser l'indépendance du Québec. Faut-il parler d'utopie, de rêve inachevée (e.g. le renouvellement du fédéralisme canadien) ou de dogmes? Il s'agira toujours de choisir la meilleure solution pouvant accroître le pouvoir politique et économique de la société québécoise. Suivant cette perspective, le journaliste démocrate peut très bien être aux côtés des travailleurs à divers moments, comme lors de la grève d'Asbestos, et à d'autres occasions contre eux.

Ils reconnaissent que le pouvoir politique peut être occulté par des leaders qui ne réussiront jamais à reconnaître la spécificité constitutionnelle du Québec. Mais ils se croient souvent au-dessus de ces antagonistes car ils font partie de la nation québécoise, donc de la population. Ils se disent ainsi les dignes représentants du peuple québécois et défendent ses intérêts: «Le démocrate sort de la défaite la plus honteuse tout aussi pur qu'il était innocent lorsqu'il est entré dans la lutte, avec la conviction nouvelle qu'il doit vaincre, non pas parce que lui et son parti devront abandonner leur ancien point de vue, mais parce, au contraire, les conditions devront mûrir¹⁷.»

Les «journalistes démocrates» témoignent cependant d'une idéologie particulière qui ressemble en plusieurs points à celle de journalistes en quête d'un pouvoir déchu; le nationalisme canadien-français défendu par Claude Ryan peut certainement s'inscrire dans ce courant de pensée. Le processus de la communication sociale est donc essentiellement guidé par des conflits idéologiques entre divers groupes sociaux. L'objectif de toute groupe social et des partis politiques sera de convaincre ces journalistes démocrates, ceux du *Devoir* dans le cas d'octobre 1970, que leurs intérêts et leurs combats sont les mêmes. Le

journaliste démocrate jugera ainsi les événements politiques au fil des situations qui se présentent.

Leurs opinions peuvent être contradictoires d'une période à l'autre, ce qui peut traduire un certain malaise, comme ce fut le cas pour Claude Ryan après la crise d'Octobre. Mais ce comportement traduit bien la pensée des éditorialistes du *Devoir* qui demeurent conscients des intérêts particuliers de la société québécoise lors de moments historiques particuliers. Leurs préoccupations dépassent souvent leurs intérêts personnels ou de groupes, surtout dans la perspective du maintien de l'ordre social. Lorsque l'on parle d'un projet de société pour le Québec, on se demande essentiellement si le statut du Québec au sein de la fédération canadienne peut lui permettre de se développer sans que le spectre de conflits sociopolitiques majeurs ne vienne hanter le paysage politique.

CLAUDE RYAN, *LE DEVOIR* ET LA VIOLENCE DU POUVOIR

Si plusieurs interrogations demeurent autour des événements entourant la crise d'Octobre, même plusieurs années plus tard, c'est que la classe politique et l'ensemble de la population ont été complètement surpris par la rapidité d'action du FLQ. Ils voyaient se créer au Québec une large fissure entre le tissu social québécois et canadien. S'agissait-il d'une mauvaise perception de la réalité politique et sociale du Québec d'alors ou d'une panique généralisée due au fait que les gouvernements ont senti que leur pouvoir politique s'érodait? Une constante revient malgré tout concernant la position de Claude Ryan et du quotidien *Le Devoir* en octobre 1970: ils se sont opposés aux gouvernements québécois et canadien. Nous y reviendrons au premier chapitre.

Claude Ryan, les éditorialistes et journalistes du quotidien *Le Devoir* ont proposé trois explications pour justifier leurs réflexions durant les événements d'octobre 1970 :

1. La position adoptée par *Le Devoir* s'explique du fait qu'il a su prendre ses distances vis-à-vis du pouvoir politique (Claude Ryan);
2. Parce qu'il n'y a pas eu de véritable censure durant la crise d'Octobre (Michel Roy et Jean-Claude Leclerc);
3. Et parce que *Le Devoir* est un journal indépendant (Jean-Claude Leclerc).

Même si on accepte ces trois explications, nous devons malgré tout nous interroger sur la véritable attitude du *Devoir* et sur la capacité critique des médias en période de crise ou de conjonctures particulières¹⁸. La crise d'Octobre pose essentiellement le problème suivant : comment un journal peut-il s'opposer à l'État en période de crise politique ? Pour donner une réponse sans équivoque à cette question, il faut également répondre à plusieurs autres interrogations dont la plus importante est la suivante : *Le Devoir* a-t-il manifesté la même attitude *avant* et *après* la *Loi sur les mesures de guerre* au point de remettre en question la légitimité du gouvernement du Québec et celle de l'État canadien ? Notre hypothèse centrale est la suivante : *Il est possible de retrouver au sein d'un journal démocrate, comme Le Devoir, des journalistes qui placent les intérêts du Québec au-dessus de leurs intérêts personnels et qui contestent le pouvoir de l'État canadien sur la société québécoise. Ces journalistes exercent en général leur influence au sein de journaux indépendants sans jamais remettre en question la légitimité de l'État et sans se prononcer nécessairement en faveur de la souveraineté du Québec. Ces journalistes, que nous qualifions de démocrates, appartiennent d'ailleurs à une classe particulière au sein de la société québécoise puisqu'ils*

se sentent relativement autonomes pour défendre à tout moment et durant les périodes de crise des intérêts politiques contraires à ceux de l'État et défendre les droits de la personne et les valeurs démocratiques du Québec.

L'opposition de Claude Ryan et des éditorialistes du *Devoir* en octobre 1970 doit donc être perçue comme un effort pour maintenir le dialogue au sein de la société québécoise entre les autorités politiques et les citoyens démocrates. Claude Ryan a d'ailleurs toujours considéré que les positions de son quotidien durant la crise d'Octobre visaient autant à aider le gouvernement de Robert Bourassa à ne pas perdre ses appuis qu'à s'assurer que l'avenir démocratique du Québec ne soit compromis par des décisions politiques disproportionnées de l'État canadien, comme la mise en application de la *Loi sur les mesures de guerre*.

Les crises politiques, c'est-à-dire les périodes où le pouvoir d'État ainsi que sa légitimité sont contestés par un groupe d'individus, aussi bien civils que militaires, qui a choisi de renverser l'État par une action violente, représentent des moments particulièrement propices à révéler les relations de pouvoir qui existent dans nos sociétés. Les gouvernements tentent par divers moyens d'asseoir leur pouvoir auprès des journalistes en démontrant la justesse de leurs décisions ou de leurs interventions.

Lors de la crise d'Octobre, le gouvernement canadien a choisi, dès l'enlèvement du diplomate James Richard Cross, le 5 octobre 1970, de répondre à l'action felquistique par la force. Il appliquait ainsi la simple « loi naturelle » du fédéralisme canadien selon laquelle il suffit simplement d'opposer plus de force à toute action terroriste pour que la balance penche du côté du plus fort. Le gouvernement canadien, pour réaliser ses objectifs, avait besoin jusqu'à un certain point de l'appui inconditionnel du gouvernement du Québec et du soutien des intellectuels et

journalistes québécois. Malgré tout, Pierre E. Trudeau a atteint ses objectifs sans se préoccuper réellement, à court terme, d'obtenir le soutien des intellectuels.

Le gouvernement canadien ne s'attendait certainement pas à ce que tous les journalistes et les médias appuient inconditionnellement leurs décisions. Mais en période de crise, le rôle des médias devient primordial dans la mesure où les journalistes soutiennent l'action gouvernementale et démontrent que tout acte terroriste va à l'encontre des aspirations des citoyens. En d'autres termes, l'État a besoin *secondairement* de l'appui des journalistes et des médias afin de contrer toute action violente de la part de groupes politico-terroristes. La presse d'opinion, et un journal comme *Le Devoir*, a un rôle d'autant plus important à jouer à cause des liens étroits qui l'unissent au pouvoir politique. La presse d'opinion constitue parfois un outil de légitimation pour le pouvoir d'État¹⁹.

Dans ce genre de conjoncture, les journalistes liés au pouvoir politique cherchent des appuis afin d'assurer la cohésion sociale²⁰. L'appui des médias est variable et peut prendre un certain temps; le poids de la tradition, qui oppose certaines organisations de presse à leurs personnels, peut agir différemment. Toutefois, la cohésion sociale qui existe normalement entre les médias et les journalistes peut s'effriter ou se fragmenter. Il devient alors plus facile de distinguer ceux qui accordent leur appui spontané à l'État et ceux qui contestent le pouvoir d'État. La crise d'Octobre a été particulièrement révélatrice à ce propos, Claude Ryan et les éditorialistes du quotidien *Le Devoir* se retrouvant totalement isolés au sein de la communauté des médias d'information québécois.

En période de crise, les diverses organisations de presse sont sollicitées par le pouvoir politique pour former un « bloc unique » ou ce que nous pouvons identifier comme un « front commun idéologique ». C'est ce que le

gouvernement canadien a tenté de faire lors de la crise d'Octobre. L'attitude politique de chaque journal devient alors capitale car elle permettra au pouvoir d'État d'unifier politiquement tous les groupes de presse en démontrant qu'il y a unanimité autour de ses décisions.

L'éditorial de Claude Ryan du 19 octobre 1970 est ici primordial, car il révèle bien l'attitude que *Le Devoir* entendait adopter au cours de la crise d'Octobre. Réitérant qu'il jugeait la *Loi sur les mesures de guerre excessive*, Claude Ryan écrivait :

Les démocrates devront veiller à ce que l'application de ces mesures se fasse avec le maximum de discernement. On aurait mauvaise grâce d'interpréter pareille vigilance comme si elle exprimait un désir systématique d'obstruction²¹.

Cette dernière phrase est de notre point de vue fort révélatrice de la pensée du directeur du *Devoir* et caractéristique de tout « journaliste démocrate ». Claude Ryan affirme que son journal cherchera à jouer son rôle de surveillance afin qu'aucune injustice ne soit commise dans la mise en œuvre de la *Loi sur les mesures de guerre*. Mais il ne faut cependant pas interpréter cette prise de position, et Claude Ryan insiste, comme un geste dont l'objectif premier est d'entraver délibérément les mesures mises de l'avant par le pouvoir politique.

Pourquoi Claude Ryan se sent-il obligé de faire cette nuance ? On peut soutenir que c'est en réaction à la *Loi sur les mesures de guerre* qui restreignait la liberté de presse. Cette loi permettait aux forces policières de perquisitionner partout, même aux bureaux d'un journal. Il peut aussi s'agir d'une réaction du directeur du *Devoir* suite aux nombreux échanges qu'il a eu avec certains politiciens ou face à certaines réactions devant l'attitude favorable de ce journal à la négociation. Mais quelle qu'en soit la raison, la seule préoccupation de Claude Ryan et des éditorialistes du *Devoir* de ne pas être identifié comme des acteurs

contestant la légitimité de l'action des gouvernements du Québec et du Canada mérite une explication. Et Claude Ryan de conclure que ce n'est toutefois pas le prestige ou l'autorité de certains individus qui est ici en cause mais que c'est « la démocratie au Québec qu'il faut sauver²² ».

UNE ANALYSE DE CONTENU DE LA PAGE ÉDITORIALE

Durant la crise d'Octobre, cinq journalistes signeront des articles dans la page éditoriale: Claude Ryan, Paul Sauriol, Jean-Claude Leclerc, Claude Lemelin et Vincent Prince. Claude Ryan est entré au *Devoir* en 1963. Il est devenu directeur du *Devoir* le 1^{er} mai 1964. Il occupera ce poste jusqu'au 11 janvier 1978 pour faire le saut en politique et devenir chef du Parti libéral du Québec. Paul Sauriol est entré au *Devoir* en 1928. Il a été et était en octobre 1970 le seul journaliste survivant de l'époque du fondateur du journal, Henri Bourassa. Il signa son premier éditorial en 1937 sur le thème de la pollution de la Rivière-des-Prairies! Il quittera son poste d'éditorialiste le 28 août 1971 mais continuera d'œuvrer comme secrétaire de la Société de l'imprimerie populaire limitée.

Jean-Claude Leclerc est entré au *Devoir* en 1967 comme reporter aux affaires municipales pour occuper de 1970 à 1990 le poste d'éditorialiste. Il quittera *Le Devoir* en 1990 après un différend concernant la « nouvelle orientation » du quotidien. Il y reviendra en 2000 à titre de chroniqueur de la rubrique « Éthique et Religions ». Claude Lemelin est arrivé au *Devoir* quelques mois seulement avant la crise d'Octobre, soit en août 1970. Il occupera successivement les fonctions de reporter, d'éditorialiste et de correspondant parlementaire avant de quitter *Le Devoir* en février 1975. Quant à Vincent Prince, il a exercé son métier de journaliste et d'éditorialiste durant 37 ans. Il est entré au quotidien *La Presse* en 1946. En 1966, il se joint à

l'équipe éditoriale du *Devoir* où il demeurera jusqu'en 1971. Il retourna alors à *La Presse* en qualité d'adjoint au rédacteur en chef et directeur de l'information. Finalement, un autre journaliste, Michel Roy, bien qu'il n'ait pas écrit d'éditoriaux, participera activement aux discussions entourant la position du *Devoir*.

L'objectif de ce livre est donc de mieux comprendre la position éditoriale de Claude Ryan et des éditorialistes du quotidien *Le Devoir* durant la crise d'Octobre, c'est-à-dire tant *avant* qu'*après* la proclamation de la *Loi sur les mesures de guerre*²³. Seule une analyse de l'ensemble des textes publiés par Claude Ryan et l'équipe éditoriale du *Devoir* durant ces événements peut nous permettre de répondre à toutes nos interrogations et de déterminer si *Le Devoir* s'est bel et bien opposé à l'État et au pouvoir d'État. Pour ce faire, nous avons mené une analyse de contenu²⁴ de tous les textes éditoriaux et blocs-notes publiés durant la crise d'Octobre; ce corpus comprend précisément 68 textes, 36 éditoriaux et 32 blocs-notes publiés durant les trois mois de la crise²⁵.

Afin de déterminer quelle a été l'attitude politique²⁶ de Claude Ryan et du quotidien *Le Devoir*, et de déceler s'il y avait une lutte politique pour le contrôle de la communication publique qui se dessinait entre *Le Devoir* et le pouvoir politique, nous partons du postulat que la page éditoriale représente le lieu explicite où se déroule et s'articule tout combat idéologique à l'intérieur d'un journal, l'endroit où la direction d'un journal dévoile sa pensée.

La page éditoriale du quotidien *Le Devoir* s'est transformée au fil des ans et durant certaines situations historiques. L'éditorial a toutefois perdu dans la presse québécoise et canadienne, comme le souligne W. H. Kesterton, l'influence qu'il avait au début du 20^e siècle, époque où les éditorialistes aimaient polémiquer, prendre position, devenir les porte-étendard de diverses causes. Au

moment de la crise d'Octobre et encore aujourd'hui, ils préfèrent souvent décrire des situations particulières; leur rôle est souvent de documenter²⁷. Il a également existé au Québec, à une époque, une presse de parti agressive qui défendait les intérêts des diverses formations politiques et dont les liens avec les groupes sociaux et les classes sociales pouvaient sembler plus étroits qu'aujourd'hui. Sous Claude Ryan, la page éditoriale est structurée, dans le jargon journalistique, en un « premier-Montréal » et en des éditoriaux secondaires suivant leur place sur la page et la taille des caractères. Le fait que Claude Ryan ait signé les deux tiers des éditoriaux durant la crise d'Octobre, soit 24 sur 36, indique clairement la dominance idéologique du directeur sur la page éditoriale.

La page éditoriale constitue un élément important du rouage d'une entreprise de presse, car c'est là qu'elle s'engage politiquement, surtout en campagne électorale, référendaire ou lors d'événements sociaux majeurs. L'éditorial parle au nom de l'entreprise de presse, ce qui peut provoquer des soubresauts entre le personnel et la direction d'un journal, comme entre les lecteurs et l'équipe éditoriale. Dans le cas du quotidien *Le Devoir*, durant toute la période où Claude Ryan a assumé le rôle de directeur, soit de 1963 à 1978, tous les éditoriaux passaient entre ses mains et toute position engageait le journal dans son entier, ce qui traduit l'importance de cette page au *Devoir* et peut-être encore plus durant la crise d'Octobre²⁸. Mais ce rôle incombait également à toute l'équipe éditoriale du *Devoir* en octobre 1970. Dans un journal, le directeur, l'éditorialiste en chef et le rédacteur en chef assument également cette fonction.

Il faut toutefois noter que les journalistes n'ont pas tous le même accès à la page éditoriale et si un commentaire réussit à se retrouver dans cette page, c'est que l'opinion exprimée est acceptée par l'éditorialiste en chef. Elle traduit

l'orientation idéologique du journal, bien que cette loi ne soit pas toujours vérifiable. Nous pouvons aussi affirmer qu'un journaliste, dont la ligne de pensée est en accord avec celle de la direction de son journal, aura de meilleures chances de retrouver son nom au bas d'un texte éditorial. Claude Jean Devirieux insiste sur ce point et souligne en ces termes le fait que tous les journalistes n'aient pas le même accès à la page éditoriale :

Reporters et rédacteurs n'ont pas, en général, à donner leur opinion: cette tâche incombe aux éditorialistes qui, dans une page spéciale où se trouve exprimée l'orientation politique du journal, disent ce qu'ils pensent de tel événement, de telle personnalité ou de telle décision²⁹.

Ce commentaire soutient l'idée voulant que la page éditoriale représente le lieu où se dessine l'idéologie d'un journal, puisque seuls les éditorialistes sont aptes à donner régulièrement leurs opinions, les autres journalistes en information et les chroniqueurs devant se limiter «aux faits» sans chercher à porter un jugement sur les événements qu'ils ont couverts. On peut contester cette règle de la pratique journalistique mais l'on se doit de reconnaître la fonction particulière des éditorialistes, et de Claude Ryan, ainsi que de la page éditoriale surtout dans un journal d'opinion comme *Le Devoir*.

De plus, il est également important d'observer que plusieurs auteurs considèrent uniquement l'éditorial comme le reflet de la position d'un journal alors que d'autres se réfèrent plutôt à l'ensemble de la page éditoriale, y compris les blocs-notes, tels qu'ils existaient au *Devoir* durant la crise d'Octobre. Dans le cas présent, nous avons choisi de considérer l'ensemble de la page éditoriale – éditoriaux et blocs-notes – comme l'endroit où s'est exprimé la position du quotidien *Le Devoir* durant les trois mois de cette crise politique.

Pour mener notre analyse, nous avons donc divisé les événements de la crise d'Octobre en quatre périodes distinctes correspondant à des moments précis de la crise. D'abord, la période *avant la Loi sur les mesures de guerre* qui débute le 5 octobre 1970, avec l'enlèvement du diplomate britannique James Richard Cross, pour se terminer avec la proclamation de la *Loi sur les mesures de guerre*, le 16 octobre 1970. Quant à la période *après la Loi sur les mesures de guerre*, elle se subdivise en trois sous périodes: a) du 17 octobre au 2 novembre, soit de la *Loi sur les mesures de guerre* à la présentation de la Loi Turner à la Chambre des communes; b) du 3 novembre au 3 décembre, jusqu'à la libération de James Richard Cross; et c) du 4 décembre au 29 décembre, jusqu'à l'arrestation des présumés assassins du ministre Pierre Laporte.

Claude Ryan a écrit tous les éditoriaux avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur les mesures de guerre*. Au cours des périodes ultérieures, il partagera ce rôle avec Jean-Claude Leclerc, Claude Lemelin, Vincent Prince et Paul Sauriol. Claude Ryan écrira, comme nous l'avons noté précédemment, les deux tiers des textes éditoriaux en plus de rédiger 7 des 32 blocs-notes au cours de la période étudiée. Au total, Claude Ryan écrira 31 textes sur 68, soit 45,6 % de tous le corpus éditorial. Ces chiffres indiquent clairement le rôle central joué par le directeur du quotidien *Le Devoir* durant tous ces événements. De plus, en divisant l'ensemble de cette crise politique en quatre périodes distinctes, nous serons mieux à même d'observer les changements d'attitude et les variations dans les prises de position éditoriales de Claude Ryan et de ses collègues. Notre objectif, comme le soulignait Michel Haar, est de «replacer la communication individuelle dans ses rapports complexes avec le groupe et avec la société³⁰».

Tableau 1
Ensemble du corpus d'analyse pour chacune des périodes de l'étude

Période	Éditorialiste					TOTAL
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin	Vincent Prince	
Du 5 octobre	ED = 5	ED = 0	ED = 0	ED = 0	ED = 0	ED = 5
au 16 octobre	BN = 0	BN = 1	BN = 2	BN = 1	BN = 1	BN = 5
Du 17 octobre	ED = 7	ED = 1	ED = 1	ED = 1	ED = 0	ED = 10
au 2 novembre	BN = 1	BN = 2	BN = 3	BN = 1	BN = 1	BN = 8
Du 3 novembre	ED = 10	ED = 4	ED = 2	ED = 1	ED = 0	ED = 17
au 3 décembre	BN = 6	BN = 4	BN = 4	BN = 2	BN = 0	BN = 16
Du 4 décembre	ED = 2	ED = 1	ED = 1	ED = 0	ED = 0	ED = 4
au 29 décembre	BN = 0	BN = 1	BN = 0	BN = 2	BN = 0	BN = 3
Sous-total	ED = 24 BN = 7	ED = 6 BN = 8	ED = 4 BN = 9	ED = 2 BN = 6	ED = 0 BN = 2	ED = 36 BN = 32
TOTAL	31	14	13	8	2	68

ED : éditorial ; BN : bloc-note.

L'analyse du discours de Claude Ryan et de l'équipe éditoriale du *Devoir* durant la crise d'Octobre devient donc importante sur le plan historique afin de mieux saisir comment s'est articulée cette lutte politique. Un journaliste québécois affirmait d'ailleurs au lendemain de la crise d'Octobre que *Le Devoir*, de par les intérêts qu'il représente, constituait à ce moment-là un cas fort particulier :

Le Devoir mériterait une étude particulière [...] Disons simplement qu'il se distingue des organes de presse capitaliste en ce sens que les relations qu'il entretient avec sa clientèle sont de caractère nettement politique. *Le Devoir* pourrait être considéré comme un continuateur de la presse bourgeoise. Les intérêts qu'il défend sont ceux d'une classe bien précise : la petite bourgeoisie nationaliste. Et c'est parce qu'il véhicule de façon explicite (le choix et la position des nouvelles en témoignent) la vision du monde de cette classe

qu'il s'attache sa clientèle: c'est son orientation politique qui le fait vivre³¹.

Nous en arrivons donc à formuler la constatation suivante: Si *Le Devoir* a eu une attitude non conformiste avant la proclamation de la *Loi sur les mesures de guerre*, après l'adoption de ce règlement, il n'a certainement pas contesté le pouvoir d'État et sa légitimité ni remis en cause les rapports sociaux et politiques. Ce que nous affirmons c'est que *Le Devoir* a pu avoir une attitude politique qui le plaçait en contradiction avec l'État canadien mais uniquement *avant* l'entrée en vigueur de la *Loi sur les mesures de guerre*. Une fois cette loi promulguée, il ne s'est pas opposé à l'État et au pouvoir d'État. En d'autres termes, avant la proclamation de la *Loi sur les mesures de guerre*, Claude Ryan et *Le Devoir* ont pu critiquer l'action des représentants politiques et s'opposer à l'intervention de l'appareil répressif d'État³². Mais une fois l'armée dans les rues de Montréal et du Québec dans son ensemble, ils ont accepté la décision du pouvoir d'État, ne remettant jamais en cause le fédéralisme canadien même si des membres de l'équipe éditoriale pouvaient avoir cette tentation, et on soutenu les efforts des gouvernements pour régler la crise. Son attitude critique était acceptée dans la mesure où la survie de l'État canadien n'était pas remise en cause.

* * *

Le présent ouvrage se divise en quatre chapitres. Dans un premier temps, nous comparerons la position éditoriale du quotidien *Le Devoir* avec celle d'autres journaux québécois et canadiens. Nous dresserons également le portrait des divers commentaires et opinions émis par les autorités gouvernementales, par les journalistes, les politistes et les amis du *Devoir* concernant l'attitude de Claude Ryan et des éditorialistes du *Devoir* durant la crise

d'Octobre. Dans le deuxième et troisième chapitre, nous présenterons les résultats de notre analyse de contenu des éditoriaux et blocs-notes afin de démontrer que l'attitude du quotidien *Le Devoir* est fort différente de celle évoquée par les autorités gouvernementales. Enfin, dans le dernier chapitre, nous répondrons directement à la question: *Le Devoir* s'est-il véritablement opposé à la « violence du pouvoir » et à l'État en octobre 1970 ?

Chapitre Premier

Claude Ryan, *Le Devoir* et le pouvoir politique

L'Idée a fait plus de mal que le Fait, elle est
l'ennemie capitale des souverains.

Napoléon¹

Les journalistes sont les témoins de l'actualité, politique et sociale, les historiens du quotidien. Si l'on parle autant d'eux, c'est parce que tous, hommes et femmes politiques, citoyens, intellectuels, groupes de pression, cherchent plus ou moins consciemment à comprendre le fonctionnement des médias d'information afin de satisfaire leurs aspirations personnelles ou de pouvoir. Les hommes et femmes politiques sont particulièrement attentifs au contenu des médias et ils/elles aiment, sans doute par nécessité, avoir des amis dans les cercles journalistiques qui peuvent témoigner de leur qualité de leadership et à rapporter leurs propos avec les nuances appropriées. Le travail des journalistes professionnels devient d'autant plus difficile et complexe dans nos sociétés occidentales qu'au-delà des diverses pressions qu'ils subissent de tous côtés, à l'intérieur comme à l'extérieur des entreprises de presse où ils travaillent, ils se doivent d'être les agents de la communication publique, c'est-à-dire qu'ils doivent faciliter les échanges entre les diverses sources de pouvoir et les citoyens.

Mais lorsque le pouvoir politique et les citoyens leur demandent de prendre position en faveur d'une instance ou d'une autre, médias et journalistes se retrouvent souvent dans une situation difficile². C'est la situation qui prévaut durant la crise d'Octobre. Les gouvernements, surtout l'État canadien, et le FLQ étaient en compétition pour le contrôle de l'information. Dans ces situations politiques ou de crise, où une nouvelle analyse de la société est mise à l'enchère de façon plus ou moins violente, les journalistes ont souvent tendance à revêtir l'uniforme du pouvoir dominant. Ils se réfugient parfois dans une certaine neutralité lorsqu'ils sentent que le consensus social s'effrite. De ce fait, les périodes de bouleversements sociaux ou de crises sont fort révélatrices du rôle et de la situation des médias et des journalistes dans nos sociétés.

La question fondamentale n'est donc pas de savoir si les médias possèdent ou non un pouvoir de persuasion auprès des hommes et femmes politiques ou de l'opinion publique, mais de comprendre et de saisir les liens qui les unissent aux pouvoirs, ceux-ci pouvant être à la fois politiques, économiques ou religieux. Nous avons certes à l'esprit de nombreux exemples. Pensons au Watergate aux États-Unis où certains journalistes, doués d'une perspicacité remarquable, ont réussi à démasquer les efforts des autorités politiques et économiques pour cacher certains gestes illégaux. Ce type d'événement permet de soutenir que les médias ont une fonction et une responsabilité sociale à remplir. Mais en faisant trop rapidement de ces journalistes les chiens de garde de la démocratie, on se demande finalement fort peu de quelle démocratie il s'agit.

Plus que tout autre groupe à l'intérieur de nos sociétés, les journalistes ont l'énorme avantage, et cela comparativement à bien d'autres groupes de travailleurs et de professionnels, de pouvoir communiquer rapidement avec leurs lecteurs ou auditeurs. Dans ces moments, la liberté

de presse devient souvent, peut-être trop souvent, celle dont se pavoisent les journalistes et autres travailleurs de l'information pour soutenir inlassablement que sans une presse libre, affranchie de toute servitude politique ou économique, le peuple ne pourra jamais être totalement libre d'exprimer sa pensée, son opinion. Les journalistes ne sont évidemment pas les seuls à exprimer leurs opinions; le courrier des lecteurs et les commentaires d'intellectuels occupent aussi une place de choix.

Les autres travailleurs ont également besoin des journalistes comme intermédiaires leur permettant non seulement de communiquer aux pouvoirs économiques et politiques leurs demandes mais aussi de faire connaître aux citoyens les motifs de leur démarche. Si les journalistes cherchent eux aussi des appuis auprès de groupes de citoyens pour freiner ou dénoncer, par exemple, la concentration des entreprises de presse, la création de ces diverses coalitions peut être révélatrice des véritables relations de pouvoir qui existent dans nos sociétés. Souvent coincés entre groupements sociaux et pouvoirs économiques, les médias et les journalistes ont aussi la délicate responsabilité de faire des choix, de rapporter correctement les propos de tous et chacun, ils deviennent rapidement des boucs émissaires pris au piège de la critique.

Qu'on le veuille ou non, que les journalistes l'acceptent ou non, la rédaction d'un article ou d'un éditorial, la couverture d'événements, représentent des gestes socio-politiques, des actions qui reflètent, même en suivant le cadre rigide des normes rédactionnelles, un certain point de vue. Ceci ne signifie nullement que les journalistes ne sont pas libres d'exprimer leurs opinions ou que leurs attitudes peuvent se modifier au fil des mois et des ans. Au contraire, la société évolue et les journalistes évoluent eux aussi³. Si les attitudes de ces derniers sont changeantes, il

n'en demeure pas moins qu'elles doivent être interprétées dans leur contexte particulier.

Lorsque l'harmonie sociale est troublée, comme durant la crise d'Octobre, les journalistes et les médias d'information cherchent à identifier les sources ayant engendré ou provoqué ce malaise social. Chacun interprète à sa façon les événements qui agitent la société. Les solutions prescrites résulteront de cette analyse, et bien que tous les journaux ne se livrent pas nécessairement à ce genre d'exercice, certains préféreront se réfugier à l'ombre du pouvoir politique, d'autres tenteront de faciliter ou d'amorcer le dialogue entre les forces en présence afin de trouver des solutions à leurs différends. Les journalistes et les médias peuvent devenir des agents de changement social si l'autorité politique accepte que certains paramètres du consensus social puissent être modifiés. Leur défi est alors de trouver des solutions permettant à une société de traverser ces périodes de crises sans trop de heurts.

Ainsi, la première question qui se pose, concernant la position éditoriale du quotidien *Le Devoir* durant la crise d'Octobre, est de savoir si Claude Ryan et son équipe éditoriale ont véritablement eu une attitude différente des autres journaux québécois et canadiens. Dans une analyse comparative, entre la presse francophone et anglophone au Canada, Arthur Siegel note des différences majeures dans les éditoriaux. Il a analysé un total de 81 éditoriaux provenant de 6 journaux francophones québécois et canadiens, dont *L'Évangéline* de Moncton, *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Droit* (Ottawa), *L'Action* (ville de Québec) et *La Tribune* de Sherbrooke, et 219 éditoriaux anglophones provenant de 16 journaux québécois et canadiens⁴. Il a par la suite regroupé l'ensemble des positions éditoriales sur certains thèmes. Chacune d'elles a été évaluée sur une échelle de 1 à 5, entre très favorable et très défavorable.

Les éditorialistes francophones sont nettement plus favorables à la négociation avec le FLQ que la presse anglophone (1,54 contre 2,94). L'unité canadienne les préoccupe moins que leurs collègues canadiens (2,30 contre 1,02). Ils font également une distinction claire entre terrorisme et séparatisme, entre le FLQ et le Parti québécois. La presse francophone est également fort préoccupée par la question des droits de l'homme et du sort des personnes emprisonnées. Finalement, les éditorialistes canadiens sont nettement plus favorables à la *Loi sur les mesures de guerre* que ceux de la presse francophone (1,28 contre 2,15). Comme le souligne d'ailleurs Arthur Siegel, en octobre 1970, on ne peut qu'observer deux différentes lectures des événements⁵.

Lors d'une rencontre amicale, en 1978, entre Robert Bourassa et son successeur à la tête du Parti libéral du Québec, Claude Ryan, l'ancien Premier ministre du Québec aurait affirmé qu'il y avait une chose qu'il ne pourrait jamais pardonner à Claude Ryan, à savoir sa position durant la crise d'Octobre. Mais quelles sont les raisons qui justifiaient une telle attitude de la part de Robert Bourassa à l'endroit de l'ancien directeur du *Devoir*? Il faut reconnaître que lors des événements d'octobre 1970, et même une fois cette période de tension sociale terminée, ministres et députés des gouvernements québécois et canadien, journalistes, politistes, lecteurs et amis du *Devoir* se sont tous mis d'accord sur un point: ce journal s'était bel et bien opposé aux gouvernements québécois et canadien. Dans les prochaines lignes, nous analyserons l'ensemble de ces réactions afin d'évaluer comment des personnalités politiques et des citoyens influents ont interprété le combat que menaient Claude Ryan et *Le Devoir* face au pouvoir politique.

MINISTRES ET DÉPUTÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Parmi tous les membres du gouvernement québécois qui ont exprimé leurs opinions au sujet de l'attitude du *Devoir* nous verrons, qu'outre le Premier ministre du Québec, Robert Bourassa, certains de ses ministres et députés, dont Jérôme Choquette, Louis-Philippe Lacroix, François Cloutier, Jean Bienvenue et Denis Hardy, ont également porté des jugements et commentaires plus ou moins réprobateurs sur le rôle du *Devoir* durant la crise d'Octobre.

Mais de tous ceux qui ont clairement laissé couler leur fiel à l'égard du *Devoir*, la palme revient au ministre de la Justice du Québec de l'époque, Jérôme Choquette. Le 13 novembre 1970, il affirmait que tous les journaux du monde avaient appuyé les gouvernements québécois et canadien sauf *Le Devoir* et un obscur journal d'Alger⁶. Claude Ryan a toujours contesté cette interprétation du ministre de la Justice, affirmant que d'autres journaux avaient également favorisé la négociation entre les ravis-seurs et les gouvernements et que les propos de Jérôme Choquette révélaient qu'il avait bien mal scruté la presse québécoise, canadienne et étrangère⁷.

Selon Jérôme Choquette, *Le Devoir* reste un cas unique au Québec et au Canada étant donné qu'il a refusé d'endosser l'action des autorités gouvernementales dans leurs efforts pour régler la crise. Il est encore plus précis dans ses accusations lorsqu'il affirme que ce quotidien n'a pas saisi toute l'envergure de cette crise :

Le Devoir a versé trop facilement dans le compromis et que, sous prétexte de largeur d'esprit, il n'a pas vu l'enjeu véritable du mouvement terroriste. On ne s'est pas rendu compte, je crois, que le fait de compromettre l'essentiel engageait possiblement tout l'avenir du Québec⁸.

Le ministre de la Justice du Québec parle même de mollesse de la part du *Devoir*. Pour lui, ce journal n'a pas su se tenir debout et Claude Ryan n'a pas eu le courage, la lucidité et l'honnêteté de reconnaître que le Québec d'octobre 1970 était dans une situation révolutionnaire⁹.

Cinq ans après la crise d'Octobre, Jérôme Choquette soutenait toujours les mêmes idées : les médias en général ont été manipulés par le Front de libération du Québec et ont contribué, *Le Devoir* sans doute encore davantage, à faire monter la tension sociale :

Les médias d'information ont fait monter la température générale, pas seulement celle du gouvernement mais la température sociale à un très haut niveau, à un point où beaucoup de citoyens étaient inquiets et craintifs devant les événements qui se déroulaient. Alors là aussi dans la stratégie subversive des éléments terroristes, les médias d'information ont joué un rôle capital¹⁰.

En ce qui concerne plus spécifiquement le rôle joué par Claude Ryan, le ministre de la Justice du Québec affirme qu'il était toujours plus facile à un éditorialiste assis dans son fauteuil de prendre n'importe quelle position ; il n'a pas la responsabilité du pouvoir : « Les journaux peuvent donner leurs opinions dans une page éditoriale, mais ce n'est pas eux qui vivent avec le résultat de leur décision¹¹. »

Au sein du gouvernement du Québec, Jérôme Choquette n'est pas le seul à critiquer *Le Devoir* et à soutenir que le directeur du *Devoir* n'a pas donné un appui non équivoque aux gouvernements québécois et canadien. Le Premier ministre du Québec, Robert Bourassa, partageait lui aussi les vues de son ministre de la Justice. Dans le film d'Hugues Poulin et de Jean-V. Dufresne sur l'histoire du quotidien *Le Devoir*¹², Robert Bourassa affirme clairement que *Le Devoir* s'est bel et bien opposé à son gouvernement. De plus, les réalisateurs de ce film donnent de Claude Ryan l'image d'un homme fortement « nationaliste », celui-ci ne

craignant pas de soutenir que la crise d'Octobre a révélé que le Parti québécois de René Lévesque était la seule véritable force d'opposition au Québec. Durant les événements d'octobre, Claude Ryan signa deux déclarations avec René Lévesque et d'autres personnalités québécoises, ce qui ne fit qu'amplifier, selon les réalisateurs du film, ses présumés liens avec les nationalistes québécois.

Parmi les autres membres du gouvernement Bourassa de l'époque, qui ont exprimé leur point de vue sur le rôle de la presse et des journalistes durant les événements d'octobre 1970, il faut citer les propos enflammés du *whip* en chef du Parti libéral du Québec, Louis-Philippe Lacroix. Celui-ci ne s'est d'ailleurs pas gêné, en 1970, pour accuser les journalistes d'être les « fossoyeurs de la démocratie », et cela à peine quelques semaines avant l'envolée du ministre de la Justice du Québec. Au sujet de ceux qui se sont opposés au gouvernement du Québec, Louis-Philippe Lacroix n'y va pas non plus de mains mortes pour les vilipender :

Quand on voit les événements qui se sont déroulés au Québec dernièrement, quand on voit les journalistes qui sont prêts à collaborer avec les gens qui sont contre l'autorité, avec les gens qui sèment la pagaille et qui ne sont pas prêts à contribuer avec le gouvernement, qui ne sont pas prêts non plus à contribuer avec les forces policières, je ne suis pas d'accord¹³.

Louis-Philippe Lacroix n'a toutefois jamais accusé directement Claude Ryan et *Le Devoir* d'avoir appuyé les gestes du FLQ; en ne collaborant pas avec les autorités gouvernementales, le journal de la rue Notre-Dame aurait participé, semble-t-il, à l'aventure felquistique.

Les propos les plus percutants de Louis-Philippe Lacroix auront cependant été ceux où il tenait tous les journalistes, aussi bien ceux de la tribune parlementaire que tous les autres membres de la profession, responsables

de la mort de son collègue et ami, Pierre Laporte. Sans nommer précisément le directeur du quotidien *Le Devoir*, il accusait tout de même Claude Ryan d'être lui aussi responsable du sort du ministre du Travail et de l'Immigration à cause de la position qu'il avait soutenue et des liens qu'il avait entretenus avec le chef du Parti québécois. Le *whip* en chef du gouvernement de Robert Bourassa donnait ainsi à la presse écrite et électronique une très grande responsabilité. Cette accusation ne fut cependant pas endossée par le ministre de la Justice de Québec, Jérôme Choquette.

Un autre ministre du gouvernement du Québec, le ministre des Affaires culturelles François Cloutier, avait par ailleurs demandé à la presse écrite, le 5 novembre 1970, d'être plus responsable. Pour lui, il ne faisait aucun doute que dans une situation comme celle d'octobre 1970, des limitations et des restrictions au droit d'opinion étaient inévitables; les journalistes et les médias d'information se devaient de pratiquer une véritable autodiscipline. Dans l'esprit de François Cloutier, cela signifiait que les journalistes devaient être plus vigilants et réservés au niveau de l'information lorsque les règles de la vie démocratique cessent d'être respectées. Selon lui, les hommes politiques devaient être de plus en plus prudents car, sans la collaboration des médias, il n'y avait plus « de frontières pour les idéologies¹⁴ ». En d'autres termes, les journalistes et les médias doivent faire montre d'autocensure afin que certaines idéologies « subversives » ne viennent entacher la vie démocratique de nos sociétés.

Finalement, deux autres députés du gouvernement québécois, ceux de Matane et de Terrebonne, Jean Bienvenue et Denis Hardy, n'ont pas hésité eux non plus à critiquer Claude Ryan et *Le Devoir*. Le premier reprenait, quant à lui, le 17 novembre 1970, les propos du Premier ministre canadien, Pierre Elliott Trudeau qui qualifiait le

directeur du *Devoir* et tous ceux qui avaient soutenu sa position de *trembling knees* (genoux tremblants) et de *bleeding heart* (cœur saignant). Quant au second, il renchérrissait les invectives de son collègue :

Je n'hésite pas à soutenir que ceux qui ont profité de la crise actuelle pour se faire du capital politique et pour tenter d'affaiblir l'État afin d'augmenter leur propre pouvoir en essayant de diviser le peuple québécois, de même que ceux qui ont tenté de se donner un rôle messianique ou de se faire passer pour des grands sauveurs, pour essayer de jouer un rôle politique sans passer par les voies normales et qui, par cela, n'ont pas hésité à employer des moyens qui sont plus ou moins recommandés, sinon recommandables, sont des collaborateurs du FLQ¹⁵.

Cette fois-ci, l'allusion à la position adoptée par Claude Ryan est fort claire, surtout que, quelques jours auparavant, Jérôme Choquette qualifiait le directeur de ce quotidien d'apôtre de la non-violence. Celui que les journalistes baptiseront plus tard amicalement de « pape de la rue Saint-Sacrement » (*Le Devoir* déménagera de locaux en 1972) était donc clairement identifié comme un collaborateur du Front de libération du Québec. Et le député Denis Hardy de conclure que la liberté de presse au Québec était cette fois menacée par les journalistes eux-mêmes.

MINISTRES ET DÉPUTÉS DU GOUVERNEMENT CANADIEN

Mais ces accusations, inquiétudes et blâmes adressés par les membres du gouvernement du Québec à l'endroit de Claude Ryan, du quotidien *Le Devoir* et des médias d'information en général étaient-ils partagés par les membres du gouvernement canadien ? Le débat au sein de l'État canadien semble avoir été plus sournois. Il s'est déroulé entre deux hommes : Claude Ryan et Pierre Elliott Trudeau. Cette opinion est partagée par plusieurs

courriéristes parlementaires à Ottawa pour qui les événements d'octobre 1970 ont surtout été une espèce de duel que se livraient le directeur du *Devoir* et le Premier ministre canadien¹⁶.

Selon Claude Ryan, toutes les rumeurs qui ont couru durant la crise d'Octobre au sujet de sa présumé participation à l'ébauche d'un projet de gouvernement parallèle au Québec, devant remplacer le régime chancelant de Robert Bourassa, seraient en grande partie le fruit du cabinet du Premier ministre Trudeau qui a lancé cette nouvelle grâce à ses *errands boys* de la presse. Lors de l'émission *Format 60*, diffusée sur les ondes de Radio-Canada le 3 novembre 1970, le Premier ministre du Canada accusait Claude Ryan d'avoir appuyé les objectifs du FLQ; il se défendait cependant d'être à l'origine des rumeurs de gouvernement parallèle au Québec. Selon Pierre Elliott Trudeau, seuls les journalistes étaient responsables de toute cette histoire¹⁷.

Mais avant d'aller plus loin dans l'analyse du duel entre Claude Ryan et le Premier ministre canadien, voyons plutôt comment l'un des acteurs principaux du gouvernement fédéral, soit le secrétaire d'État Gérard Pelletier, a interprété le rôle du quotidien *Le Devoir* durant la crise d'Octobre.

GÉRARD PELLETIER ET *LE DEVOIR*

Gérard Pelletier a sans aucun doute été celui qui a développé le plus sa pensée, parmi tous les membres de l'État fédéral, au sujet de la position adoptée par *Le Devoir* durant la crise d'Octobre. Un an après les événements, il publiait un livre dans lequel il faisait le bilan de cette période historique¹⁸. Selon lui, la presse québécoise s'est « déchaînée »¹⁹ après les enlèvements de James R. Cross et de Pierre Laporte. Il cite un passage de l'éditorial du

directeur du *Devoir* du 16 octobre 1970, le jour même où la *Loi sur les mesures de guerre* était proclamée, et dans lequel Claude Ryan affirmait :

Le gouvernement québécois, se souvenant de l'expérience des dernières années, a considéré qu'il devait faire appel au concours des forces armées. Il a eu raison de le faire. Il aurait manqué à son devoir en agissant autrement²⁰.

Gérald Pelletier semble vouloir donner l'impression que Claude Ryan et *Le Devoir* n'étaient finalement pas contre la décision du gouvernement de Robert Bourassa de faire appel à l'armée. En fait, un an avant, à l'automne de 1969, l'armée avait été appelé en renfort durant la grève des policiers et *Le Devoir* ne s'était pas opposé à cette décision. La nuance est importante. Claude Ryan est favorable au recours à l'armée mais uniquement si cette intervention s'effectue sous le couvert de la Loi de la défense nationale, ce qui permettrait au gouvernement du Québec de conserver la mainmise sur toutes les opérations. Claude Ryan explique ainsi la position adoptée par son journal :

Notre examen de la situation nous indiqua très tôt deux limites qu'il fallait absolument éviter de franchir. Il fallait, à nos yeux, que le gouvernement québécois, qui était la principale cible du FLQ, assume en priorité la responsabilité des opérations. Il fallait aussi éviter le recours à la Loi des mesures de guerre qui entraînerait une grave mise en veilleuse des libertés fondamentales et qui, à toutes fins utiles, placerait le gouvernement québécois sous la tutelle du pouvoir central²¹.

Gérald Pelletier reconnaît que l'opposition manifestée par Claude Ryan et *Le Devoir* ne concernait pas la légitimité du pouvoir d'État mais plutôt la défense des libertés individuelles. Claude Ryan et les membres de l'équipe éditoriale du *Devoir* étaient inquiets des abus que pouvait engendrer la *Loi sur les mesures de guerre*. Ils auront raison. Mais

Gérard Pelletier ajoute: «l'observateur objectif avait toutes les raisons d'être inquiet, comme il avait tous les droits d'exprimer son inquiétude²²».

Selon le secrétaire d'État, les intellectuels québécois, et en particulier les journalistes, ne pouvaient s'abstenir de manifester leur opposition à toute limitation des libertés individuelles. Et selon lui, le plus grand succès du FLQ aura été d'avoir réussi à dresser contre les gouvernements canadien et québécois une grande partie des intellectuels québécois et quelques intellectuels anglophones du Canada sur la question précise de la suppression des libertés individuelles. Somme toute, Gérard Pelletier partage les inquiétudes de Claude Ryan et lui donne raison.

Mais cela ne l'empêche nullement de faire une critique sévère de l'attitude du directeur du quotidien *Le Devoir* et de tous ceux qui ont demandé aux gouvernements de négocier avec le Front de libération du Québec. Ce que reproche surtout Gérard Pelletier à Claude Ryan, c'est d'avoir voulu faire de la crise d'Octobre une *crise politique uniquement québécoise*, comme celui-ci l'écrivait dans son éditorial du 17 octobre 1970:

Pour M. Bourassa et son gouvernement, il y avait bien davantage, dans le drame Cross-Laporte, que la nécessité d'enrayer par tous les moyens le péril d'insurrection. Il y avait aussi et surtout une occasion unique d'affirmer au niveau le plus élevé la responsabilité de l'État québécois²³.

Il apparaît donc clairement que le «nationalisme» de Claude Ryan et sa défense des intérêts du Québec heurtaient de front la vision canadienne d'un Gérard Pelletier et de plusieurs membres du gouvernement canadien. Personne dans la capitale canadienne ne sera d'ailleurs prêt à endosser l'idée fondamentale, défendue par Claude Ryan et Lester B. Pearson, que le Québec forme «une nation dans une nation» et que, conséquemment, il doit avoir un certain «statut particulier» au sein de la

fédération canadienne. Octobre 1970 ne révèle pas uniquement un conflit entre deux hommes, mais un conflit entre deux conceptions de la société, Claude Ryan et Pierre Elliott Trudeau ayant des visions différentes de la place du Québec au sein du Canada.

Nous pouvons résumer ainsi l'analyse de Gérard Pelletier au sujet de la position adoptée par Claude Ryan et *Le Devoir*: 1) Claude Ryan et *Le Devoir* se sont opposés à la *Loi sur les mesures de guerre*; 2) ils ont défendu les droits de l'homme, ce qui était tout à fait légitime; 3) en étant favorables à la négociation, ils s'opposaient indirectement aux gouvernements qui avaient opté pour une voie plus radicale; et 4) Claude Ryan et *Le Devoir* voulaient surtout faire de la crise d'Octobre une crise québécoise, ce que ne pouvait accepter le gouvernement fédéral et son chef, Pierre Elliott Trudeau. Ces quelques commentaires au sujet de la position adoptée par Claude Ryan et l'équipe éditoriale du *Devoir* lors des événements d'octobre 1970 démontrent déjà, à ce stade-ci de l'analyse, qu'elle demeure plus complexe que la simple analyse faite par le ministre de la Justice du Québec d'alors, Jérôme Choquette.

LES RUMEURS D'UN « GOUVERNEMENT PARALLÈLE »

Pour le Premier ministre canadien, Pierre Elliott Trudeau, la position adoptée par Claude Ryan et les journalistes du *Devoir* durant les événements d'octobre 1970 demeure néanmoins ambiguë. Comme il le soulignait le 30 octobre 1970: « M. Ryan a écrit un article [celui du 30 octobre 1970] qui, à mon avis, contredit quelques-uns de ses articles précédents²⁴ ». Faut-il voir dans les propos de Pierre Elliott Trudeau l'indication d'une évolution de l'attitude de Claude Ryan et du quotidien *Le Devoir* au fur et à mesure du déroulement de la crise?

Mais avant de répondre à cette question, revenons plutôt aux rumeurs qui ont couru au sujet d'un gouvernement parallèle au Québec, gouvernement auquel aurait participé Claude Ryan. Le cabinet Trudeau est-il responsable de l'élaboration et de la diffusion de cette rumeur comme le prétend le directeur du *Devoir*? S'agit-il d'une stratégie pour faire taire Claude Ryan et *Le Devoir* ou au contraire faut-il croire le Premier ministre canadien selon lequel il s'agissait simplement de fabulation de la part de quelques journalistes? Mais n'oublions pas que Pierre Elliott Trudeau affirmait, le 28 octobre 1970, que Claude Ryan était lui-même à l'origine de ce complot.

Toute cette histoire de gouvernement parallèle et de complot, on a même parlé de coup d'État, révèle le jeu serré que se livraient le directeur du *Devoir* et le gouvernement fédéral qui ne prisait pas, comme nous l'avons vu plus haut, les vues proquébécoises de son directeur et de l'équipe éditoriale. Dans son éditorial du 30 octobre 1970, Claude Ryan fait le résumé de toute cette affaire et tente d'expliquer l'origine des rumeurs²⁵.

Le tout débuta le 11 octobre 1970, le lendemain de l'enlèvement de Pierre Laporte. Lors d'une réunion au quotidien *Le Devoir*, Claude Ryan et ses principaux collaborateurs ont été amenés à élaborer trois hypothèses quant aux choix politiques qui risquaient de se présenter pour le gouvernement du Québec: 1) le gouvernement du Québec pouvait adopter la ligne dure et délaissier complètement ses pouvoirs à Ottawa en demandant la promulgation de la *Loi sur les mesures de guerre*; 2) le gouvernement du Québec pouvait s'avérer incapable de maîtriser la situation et à ce moment il faudrait entrevoir la possibilité de former une nouvelle équipe gouvernementale, nommée pour une période transitoire, afin d'aider le Québec à traverser la crise; et 3) le gouvernement de Robert Bourassa pouvait opter pour la négociation avec les ravisseurs, sans abdiquer

ses pouvoirs au gouvernement canadien. De ces trois hypothèses, le gouvernement de Robert Bourassa choisira la première. Mais Claude Ryan et *Le Devoir* ont choisi, dès le 12 octobre, de privilégier la troisième hypothèse parce qu'à ce moment, selon Claude Ryan, Robert Bourassa semblait prêt à vouloir négocier avec les ravisseurs. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que Claude Ryan et Robert Bourassa avaient des contacts téléphoniques fréquents au moment de la crise et que le Premier ministre du Québec aimait consulter le directeur du *Devoir* avant de prendre une décision²⁶.

Deux jours plus tard, soit le 14 octobre 1970, le Premier ministre du Québec téléphone à nouveau à Claude Ryan pour l'informer que son gouvernement est sur le point d'adopter la ligne dure, pressé par les membres du cabinet fédéral, en particulier par Marc Lalonde, le bras droit du Premier ministre canadien. Marc Lalonde a d'ailleurs confirmé lors d'une émission au magazine *Le Point* de Radio-Canada, du 6 janvier 1994, qu'il était bel et bien avec Robert Bourassa les 14 et 15 octobre 1970; il s'est par la suite rendu à Montréal. Robert Bourassa était donc courtoisé par le gouvernement fédéral, qui l'encourageait à opter pour le recours à la *Loi sur les mesures de guerre*, alors que le directeur du *Devoir* lui proposait une « nouvelle voie », une voie plus modérée. Malgré tout, *Le Devoir* n'entendait pas renoncer, quel que sera le choix du Premier ministre du Québec, à maintenir que sa troisième hypothèse demeurait, selon Claude Ryan, la meilleure dans les circonstances.

C'est pourquoi Claude Ryan n'hésita pas à signer une « déclaration commune », le 14 octobre 1970, avec René Lévesque, Marcel Pepin, Louis Laberge et sept autres personnalités québécoises pour demander au gouvernement du Québec de négocier avec les membres du FLQ la libération des otages en échange de la liberté de

« prisonniers politiques ». Il ne s'agissait toutefois pas, dans l'esprit de Claude Ryan, de libérer tous les prisonniers politiques en échange de la vie des deux otages mais de mener une négociation serrée avec les ravisseurs de James Richard Cross et de Pierre Laporte afin de déterminer le nombre de prisonniers politiques qui pourraient être relâchés. Mais le gouvernement Bourassa avait choisi une autre avenue, la présence de militaires dans les rues de Montréal, aux petites heures du matin du 16 octobre 1970, traduisant clairement le choix du chef de l'État québécois. Le lendemain, le cadavre du ministre du Travail et de l'Immigration, Pierre Laporte, sera retrouvé dans le coffre arrière d'une automobile.

Le 18 octobre 1970, « M. Ryan et ses amis », pour reprendre l'expression de Gérard Pelletier, lançaient de nouveau un appel au gouvernement du Québec et au Front de libération du Québec dans l'espoir de sauver la vie de James R. Cross. Du 11 octobre au 18 octobre 1970, Claude Ryan n'avait cessé de faire des démarches et consulté bon nombre d'hommes publics à qui il avait soumis ses trois hypothèses. De l'avis même du directeur du *Devoir*, le cabinet fédéral n'a fait qu'amplifier la seconde hypothèse, dans le but de montrer à l'ensemble des citoyens canadiens qu'il y avait bel et bien un état d'insurrection appréhendée au Québec et une érosion de la volonté populaire, soit les deux motifs pour lesquels la *Loi sur les mesures de guerre* fut invoquée. Claude Ryan explique ainsi l'origine de ces rumeurs :

Ce qui était d'abord demeuré le secret des politiciens fit vite le tour des lieux de comméragement de la capitale fédérale, puis de la presse. Par l'intermédiaire de son rédacteur en chef, Peter C. Newman, qui avait pu causer avec au moins deux ministres du cabinet Trudeau à l'occasion d'une réception tenue chez les Bernard Ostry à Ottawa, le *Toronto Star* reprenait dans son édition du 30 octobre une histoire que

le maire Drapeau, une semaine plus tôt avait lancée pour la première fois le soir de sa réélection à la mairie de Montréal²⁷.

Pour Claude Ryan, toutes les rumeurs de gouvernement parallèle sont d'autant plus graves qu'on a cherché délibérément, chez certains hommes politiques, à faire taire *Le Devoir* et son directeur. Il s'en explique ainsi dans son éditorial du 30 octobre 1970 :

Les nombreuses réactions suscitées par la « déclaration commune » et les prises de position du *Devoir*, m'ont cependant confirmé qu'il existe présentement, dans notre paysage politique, un dangereux vacuum moral que ne sauraient combler ou effacer les tactiques d'intimidation adoptées par certains politiciens à l'endroit de ceux qui ont la témérité de ne pas être d'accord avec eux²⁸.

Toutes les rumeurs de gouvernement parallèle n'auraient donc eu qu'un seul but selon Claude Ryan : celui de l'intimider. À cela, il faut rappeler que le ministre québécois de la Justice, Jérôme Choquette, avait qualifié quelques jours plus tard Claude Ryan et tous les leaders d'opinion qui avaient appuyé le directeur du quotidien *Le Devoir* de mous et d'inconscients.

LES TACTIQUES D'INTIMIDATION

Les membres du cabinet fédéral et les collaborateurs du Premier ministre canadien n'ont pas uniquement monté en épingle des prises de position et des actions de Claude Ryan et de l'équipe éditoriale du *Devoir*. Ils ont cherché à l'intimider plus directement. Gérard Pelletier téléphona à quelques reprises au directeur du *Devoir* et fit également quelques visites discrètes aux locaux du quotidien. Sans parler de censure²⁹, il faut mentionner que la *Loi sur les mesures de guerre* avait réduit la liberté d'expression des journalistes. Cette loi donnait en effet au gouvernement fédéral un droit de censure, de contrôle et de suppression de tous les moyens de communication³⁰. Dans le film du

réalisateur Mark Blandford, *The October Crisis*³¹, le rôle de Gérard Pelletier est clairement décrit. Il aurait téléphoné non seulement à Claude Ryan, mais aussi à plusieurs autres responsables des médias d'information, pour les inviter à faire preuve d'autocensure, comme l'avait fait le ministre québécois des Affaires culturelles, François Cloutier. Le chef de cabinet du Premier ministre Trudeau, Marc Lalonde, ne se gênait pas, lui non plus, pour téléphoner à certains éditorialistes. Le lendemain de l'enlèvement de James R. Cross, il conversait avec le directeur du *Devoir*³², et le 8 octobre 1970, il téléphonait à l'éditorialiste en chef du quotidien *Montréal-Matin*, Paul Gros d'Aillon, pour lui dire que publier le manifeste du FLQ « c'est donner une diffusion massive à un texte très discutable et libelleux³³ ».

Toutes ces rumeurs et tactiques d'intimidation venues d'Ottawa semblent relever d'une certaine stratégie en vue de faire taire non seulement Claude Ryan et les journalistes du quotidien *Le Devoir* mais surtout *Le Devoir* et les médias au Québec. C'est en tout cas ce que soutient Nick Auf Der Maur en reprenant les commentaires du courriériste du *Toronto Star* à Ottawa, Anthony Westell, qui déclarait : « La question de la façon de faire taire les médias québécois est revenue fréquemment dans les conversations autour du gouvernement³⁴. » À Ottawa, il semble que les têtes bien pensantes du cabinet Trudeau ont eu l'impression que l'ensemble des médias du Québec était infiltrés par le FLQ et, dès ce moment, ils ont cherché par tous les moyens à ramener la presse écrite et électronique à une conduite plus acceptable afin de défendre leurs intérêts et ceux de l'État canadien. Si certains affirmaient qu'ils ont réussi dans leur dessein de démanteler le FLQ, ils se sont néanmoins butés inexorablement sur Claude Ryan et l'équipe éditoriale du quotidien *Le Devoir*. Selon Nick Auf Der Maur, toutes les rumeurs d'un gouvernement parallèle dirigé par Claude Ryan avaient un objectif inavouable : détruire la crédibilité

des nationalistes modérés et celle du directeur du *Devoir*, que le politiste Auf Der Maur qualifie de nationaliste catholique et conservateur³⁵.

Nous savons aujourd'hui, puisque les comptes rendus des réunions du cabinet fédéral et du Comité de surveillance sur la sécurité et le renseignements sont maintenant accessibles, que le gouvernement Trudeau a eu une longue rencontre le soir du 14 octobre 1970 au sujet du rôle des médias durant la crise d'Octobre. Le secrétaire du Premier ministre canadien, J. Davey, présenta un rapport traitant du rôle des « communications ». Il conclut qu'il était nécessaire, pour contrer la trop grande place occupée par le FLQ dans les médias, que certains ministres bien informés et certains fonctionnaires de haut rang invitent les journalistes et les médias à faire preuve d'autodiscipline³⁶. Pierre Elliott Trudeau estime d'ailleurs à ce moment que les médias, surtout au Québec, ont adopté une attitude « *quite irresponsible* »³⁷. Comme plusieurs observateurs l'avaient noté à l'époque, la question du contrôle des médias et de la communication sociale était au centre des préoccupations du cabinet canadien.

La lecture des documents du cabinet révèle également que, pour le ministre canadien de la Justice, John Turner, il fallait éviter à tout prix de menacer directement les journalistes et les médias. Selon ce dernier, afin obtenir l'appui des médias et des citoyens, surtout si le gouvernement canadien entendait utiliser la *Loi sur les mesures de guerre* ou mettre en place d'autres mesures de contrôle, il fallait suggérer aux médias de restreindre leur couverture des événements afin de donner moins de place au FLQ³⁸.

Jusqu'à présent, nous avons vu comment, au niveau des gouvernements tant québécois que canadien, les prises de positions de Claude Ryan et du *Devoir*, et de la presse québécoise en général, ont préoccupé au plus haut point la classe politique québécoise et canadienne. Mais c'est

surtout *Le Devoir* et son directeur, parce qu'ils ont été perçus comme les seuls à s'opposer aux décisions des gouvernements, à avoir dû subir les foudres verbales des hommes politiques. Claude Ryan semble à tout le moins celui qui a su le mieux résister aux pressions venant de toute part.

LES JOURNALISTES DU QUOTIDIEN *LE DEVOIR*

La position de Claude Ryan et du quotidien *Le Devoir* demeure certes particulière car comment expliquer qu'ils aient choisi une telle voie ? De plus, dans le climat politique de l'époque, les journalistes du *Devoir* ont-ils vraiment eu la conviction qu'ils s'opposaient aux gouvernements ? Voyons donc comment quelques membres de l'équipe rédactionnelle ont perçu leur rôle et la position adoptée par leur journal.

Nous avons surtout évoqué jusqu'à présent le rôle du *Devoir* et de son directeur durant la crise d'Octobre. Mais comment Claude Ryan a-t-il perçu à ce moment-là la relation qui se développait entre la presse écrite et les gouvernements ? Dans un article publié le 2 novembre 1970, alors que les rumeurs de complot continuaient à circuler, Claude Ryan affirme qu'en période de crise il ne fallait pas s'attendre au bonheur parfait entre la presse et le pouvoir.

Il débutait sa réflexion en se demandant dans quelle mesure les journalistes pouvaient-ils se permettre d'avoir des rapports directs avec le pouvoir sans que leur crédibilité n'en soit affectée³⁹ ? Le directeur du *Devoir* reconnaît que son journal pratique sous sa direction un journalisme qu'il qualifie de « contacts directs » avec les hommes politiques et « cette intimité [...] du *Devoir* avec les membres du gouvernement, elle lui vient surtout du soin avec lequel ses rédacteurs s'efforcent d'étudier les dossiers qui leur

sont soumis⁴⁰». C'est pourquoi, Claude Ryan considère que la crise d'Octobre a été un véritable test pour son journal, car il s'agissait d'un type particulier de situation politique où il était nécessaire pour les journalistes de savoir s'éloigner, pour un certain temps, de la classe politique afin de garder leur mordant et leur agressivité, en d'autres termes, leur liberté d'expression. Claude Ryan considère d'ailleurs que si *Le Devoir* n'avait pas su garder ses distances vis-à-vis du pouvoir politique, il aurait perdu toute crédibilité, celle que le pouvoir politique cherchait justement à lui faire perdre.

Un an après la crise d'Octobre, Claude Ryan soutenait toujours que *Le Devoir* avait rapidement choisi de défendre une ligne modérée et raisonnable parce que c'était la seule qu'il fallait adopter. Cette position, elle s'est manifestée par sa dénonciation des méthodes du Front de libération du Québec et par sa position en faveur de la négociation entre les ravisseurs de James Richard Cross et de Pierre Laporte, et les autorités gouvernementales. De plus, il affirme que *Le Devoir* a appuyé clairement le recours aux forces armées dans la mesure où les pouvoirs du gouvernement québécois ne seraient pas entachés. C'est pourquoi, il s'est opposé à la *Loi sur les mesures de guerre* du 16 octobre 1970 et à la *Loi Turner* du 5 novembre 1970; toutes deux créaient un dangereux précédent dans le cas du respect des libertés individuelles. Pour le directeur du *Devoir*, il ne faisait aucun doute qu'il appartenait au gouvernement du Québec de prendre l'entière responsabilité de l'application des diverses lois afin d'éviter tout excès.

Mais Claude Ryan n'était pas seul dans la galère du *Devoir*. Il y avait entre autres les journalistes Michel Roy et Jean-Claude Leclerc. Si nous parlons précisément de ces deux journalistes, c'est uniquement parce qu'ils ont été les deux seuls membres de l'équipe de ce quotidien à avoir exprimé, à notre connaissance, leurs opinions sur l'attitude

de leur journal durant la crise d'Octobre, en dehors de la tribune du *Devoir*. Notons que, même si Michel Roy avait accès à la page éditoriale du *Devoir*, il n'a publié ni éditorial ni bloc-notes durant les événements d'octobre 1970.

Pour Michel Roy, la mission première du *Devoir* est d'informer et il s'est bien acquitté de sa tâche au cours des événements d'octobre 1970. Selon lui, il faut distinguer deux phases dans le comportement du *Devoir*, deux étapes qu'il ne situe malheureusement pas dans le temps, bien que nous puissions supposer qu'il s'agit des périodes avant et après la *Loi sur les mesures de guerre*. Au cours de la première phase, Michel Roy affirme que *Le Devoir* a fait preuve de modération en ne faisant pas de sensationnalisme à outrance ou en dramatisant les péripéties de la crise. Puis au cours de la seconde phase, *Le Devoir* a été plus attentif aux questions touchant: 1) les droits de l'homme; 2) le sort des personnes détenues en vertu de la *Loi sur les mesures de guerre*, puis en vertu de la Loi Turner, et 3) les conséquences de la mise en application de ces lois.

Au niveau de sa page éditoriale, Michel Roy reconnaît que *Le Devoir* et son directeur ont fait preuve « de hardiesse [...] comme en témoignent les vives réactions provoquées par les prises de position de son directeur⁴¹ ». Enfin, selon Michel Roy, il n'y a pas eu réellement de censure durant les événements d'octobre 1970 de la part de qui que ce soit:

Soyons réaliste et franc: il n'y a pas de censure que celle qu'imposent aux journalistes et aux cadres leurs propres sentiment d'insécurité, exception faite, bien entendu, de la diffusion des communiqués du FLQ depuis la mise en vigueur des mesures de guerre⁴².

Jean-Claude Leclerc affirmait quant à lui, en octobre 1971, soit un an après la crise:

Il n'y a jamais eu de censure au journal *Le Devoir* [...] Nous ne poursuivons qu'un seul but, sortir le lendemain un meilleur journal que la veille. Certains lecteurs disent que

depuis les événements, *Le Devoir* a changé, alors qu'en réalité, la crise d'Octobre n'a fait que confirmer nos projets. Nous avons eu un déplacement de clientèle, avec comme résultat une légère augmentation du tirage [...] Il n'y a jamais eu de censure ou d'autocensure au *Devoir*, justement parce que c'est un journal totalement et entièrement indépendant⁴³.

Jean-Claude Leclerc soutient donc que la nature même du quotidien *Le Devoir*, à savoir qu'il est un journal indépendant, a sans doute eu une influence sur son contenu durant les événements d'octobre 1970. De plus, le déplacement de clientèle dont parle Jean-Claude Leclerc est intéressant dans la mesure où il peut servir d'indicateur pour signifier peut-être un changement d'ordre idéologique de ce quotidien avant et après la crise d'Octobre.

Dans une entrevue réalisée avec Jean-Claude Leclerc, le 2 mars 1995, celui-ci soutenait de plus que la crise d'Octobre fut un moment unique pour les autorités politiques. Elles cherchèrent à contrôler l'allégeance des citoyens envers le Québec et le Canada⁴⁴. Elles décidèrent de mener « une guerre symbolique », comme celle que le FLQ cherchait à mener afin d'obtenir l'appui des citoyens à l'endroit de ses revendications émises dans son Manifeste. Jean-Claude Leclerc accorde toutefois un rôle majeur au maire de Montréal, Jean Drapeau, qui après avoir vu une bombe éclater près de sa demeure, quelques mois avant la crise d'Octobre, demanda à tous les éditeurs de journaux de venir voir les dommages. Lorsque Claude Ryan lui demande : « Qui a fait ça ? », il répondit : « Nous ne savons pas et nous ne serons dans une position pour connaître la vérité tant que nous n'aurons pas mis la main sur 500 de ces gens d'un seul coup. »

Dès que James Richard Cross fut kidnappé, Claude Ryan s'est rappelé cette remarque de Jean Drapeau. Tous les journalistes du *Devoir* avaient le maire de Montréal à l'œil. De plus, selon Jean-Claude Leclerc, l'administration

Drapeau, qui était en campagne électorale, préparait un « gros coup » pour lancer une opération policière. Lorsque la crise d'Octobre débuta, Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* s'attendaient d'ailleurs au recours imminent à la *Loi sur les mesures de guerre*. L'enlèvement de James Richard Cross donnera à Jean Drapeau le prétexte recherché. Somme toute, il voulait non seulement gagner son élection mais aussi remporter *tous* les sièges.

Jean-Claude Leclerc affirme également que sur la table éditoriale du *War Office* de Claude Ryan, tous les textes de loi étaient ouverts, et *Le Devoir* compris rapidement la différence entre la Loi de la défense nationale et la *Loi sur les mesures de guerre*. Mais, comme peu de journalistes pouvaient comprendre cette nuance fondamentale, les citoyens, dans cette période de confusion, ne furent pas bien informés sur les conséquences de la mise en œuvre de la *Loi sur les mesures de guerre*. De plus, Claude Ryan et les journalistes du *Devoir* avaient des contacts non seulement avec les autorités gouvernementales mais également avec l'avocat des felquistes, Robert Lemieux, et un sympathisant du FLQ, Pierre Vallières. Il soutient que Claude Ryan et *Le Devoir* ont cherché à obtenir des ravisseurs de James Richard Cross qu'ils reportent leur ultimatum. Claude Ryan essaya également d'entrer en contact avec le ministre canadien des Affaires étrangères, Mitchell Sharp, afin de voir si le gouvernement fédéral ne serait pas prêt à accepter certaines demandes des ravisseurs pour sauver la vie de James Richard Cross. Mais Claude Ryan et ses collaborateurs réalisèrent rapidement que : « Trudeau and Drapeau were out to play the big game ».

Il soutient également que les administrations Drapeau et Trudeau ont cherché délibérément à mener une « guerre psychologique » contre toute réaction et toute opposition démocratique concernant la manière dont les autorités géraient la crise. Ainsi, toute la thèse d'un « gouvernement

parallèle» n'avait qu'un seul objectif: miner la crédibilité de Claude Ryan. *Le Devoir* demeurerait le seul journal à s'opposer à l'arbitraire des mesures proposées par Ottawa et Montréal. De plus, le journaliste Peter C. Newman, du *Toronto Star*, participa aux intrigues du pouvoir en écrivant un article contre Claude Ryan et en appuyant la thèse de l'émergence d'un gouvernement parallèle. Finalement, pour Jean-Claude Leclerc, l'objectif du pouvoir politique était de combattre davantage les idéologies et les symboles nationalistes et souverainistes au Québec que les seuls vrais ennemis objectifs, les membres du FLQ.

Ce qui est clair dans les commentaires de Michel Roy et de Jean-Claude Leclerc, c'est que *Le Devoir* a manifesté en octobre 1970 une certaine «dissidence» à l'endroit des autorités gouvernementales. Toutefois, si *Le Devoir* n'était peut-être pas d'accord avec les décisions gouvernementales, Claude Ryan ayant exprimé clairement son opinion à ce sujet, il n'a jamais contesté la légitimité de l'État et des gouvernements durant cette crise. La difficulté sur le plan théorique, c'est d'établir clairement pourquoi et comment un journal comme *Le Devoir* peut en arriver à être en désaccord avec les autorités gouvernementales alors que la légitimité même de l'État est contestée par un groupe terroriste.

LES LECTEURS DU DEVOIR

Les lettres que le directeur du *Devoir* a reçues durant la crise d'Octobre, et qui ont été publiées ne sont pas toutes unanimes quant à la «dissidence» du *Devoir*, et ce contrairement aux opinions des hommes politiques québécois et canadiens. Aux lettres d'injures et d'objection, se mêlent les félicitations. L'une des thèses défendues par le gouvernement Trudeau durant la crise d'Octobre, et qui justifiait le recours à la *Loi sur les mesures de guerre*, c'est qu'on assistait d'après les autorités gouvernementales à une

érosion de la volonté populaire. Cette désagrégation de la cohésion sociale se serait surtout manifestée par l'apparition d'une pensée « monolithique » au sein de l'intelligentsia québécoise et canadienne en faveur des revendications du FLQ. Gérard Pelletier fait l'analyse suivante de la situation :

On peut affirmer que l'un des principaux succès stratégiques du FLQ c'est d'avoir réussi à dresser contre les gouvernements la presque totalité des intellectuels québécois, et même une partie des intellectuels anglophones du Canada⁴⁵.

S'il y a bien un journal dont on dit souvent qu'il est le reflet de la pensée des intellectuels québécois, c'est bien *Le Devoir*. Toutefois, il ne semble pas, si l'on se fie aux lettres reçues par Claude Ryan, qu'il y ait eu mobilisation des intellectuels québécois autour des revendications felquistes. Dans son éditorial du 26 octobre 1970, Claude Ryan affirme que 55 % des francophones étaient favorables à la position adoptée par son journal (45 % étaient contre). Chez les lecteurs anglophones, on observe le phénomène contraire puisque seulement une lettre sur trois était favorable. Mais il faut préciser que l'échantillon anglophone ne représentait que 15 % de l'échantillon total⁴⁶.

Donc, contrairement à l'opinion de Gérard Pelletier, il est pour le moins difficile de soutenir, à partir d'une lecture des lettres reçues par *Le Devoir*, qu'il y avait unité de pensée chez les intellectuels et que tous appuyaient la position de Claude Ryan et des éditorialistes du *Devoir*. Il faut aussi se demander si les positions du *Devoir* constituent un reflet assez fidèle des opinions de ce groupe au sein de la population québécoise. Malgré tout, comme Daniel Latouche l'affirmait plus haut, *Le Devoir*, de par sa position unique, a peut-être été le point de départ du ralliement des intellectuels. Si cette « unanimité » autour de la position du *Devoir* s'est produite, nous verrons plus loin que ce n'est

que tardivement, plusieurs semaines, voire des mois, après la promulgation de la *Loi sur les mesures de guerre*.

Une analyse de contenu exhaustive du courrier reçu par *Le Devoir* vaudrait sans doute la peine d'être réalisée, car le débat n'était certes pas clos après le 26 octobre 1970. Les déclarations les plus fracassantes de la part des ministres et députés québécois et canadiens n'avaient pas encore été lancées dans l'air de la rhétorique. Sans faire une analyse complète des divers commentaires suscités chez les lecteurs du *Devoir* par les prises de position de Claude Ryan, nous retiendrons seulement deux réactions qui nous semblent significatives et qui reflètent assez bien l'atmosphère qui prévalait à l'époque.

Le 5 novembre 1970, Guy Désilets affirmait que l'attitude du *Devoir* durant la crise d'Octobre traduisait ce que ce journal a toujours été, un journal de combat:

Le Devoir retrouve sa vocation de journal de combat. Au fond, *Le Devoir* n'a jamais cessé d'être un journal de combat. Cela apparaît de façon plus évidente ces jours-ci. Cela est terrible et nécessaire que la pondération et le bon sens en viennent à devoir montrer les dents. C'est la colère du juste. La voix du *Devoir* est un réconfort ces jours-ci; elle nous montre que la pondération et le bon sens ne manquent pas de fermeté et que, puisqu'il le faut pour être entendu, le ton s'élève jusqu'au cri contrôlé. Journal de combat, ai-je dit: c'est le combat de la santé mentale contre les déploiements paranoïaques. Nos leaders et nos terroristes sont, à des degrés divers, la proie d'une paranoïa personnelle et sociale⁴⁷.

De l'autre côté de la barricade, un ex-député libéral de la circonscription d'Ahuntsic à l'Assemblée nationale, Jean-Paul Lefebvre, vociférait contre Claude Ryan et ses journalistes parce qu'il estimait que *Le Devoir* n'avait pas appuyé suffisamment les décisions du gouvernement du Québec:

Les nouveaux éditorialistes du *Devoir*, à qui le talent ne fait pas défaut mais dont on eût attendu qu'ils connaissent un peu mieux l'histoire récente du Québec, auront déçu beaucoup de lecteurs du journal⁴⁸.

Jean-Paul Lefebvre s'adresse plus particulièrement à Jean-Claude Leclerc et Claude Lemelin pour leurs opinions émises les 14 et 15 décembre 1970. Il reproche de manière générale aux journalistes du *Devoir* d'avoir manqué de respect pour la classe politique aux prises avec des décisions difficiles, au point où ils ont « méprisés les élus du peuple par la richesse de leurs affrontements⁴⁹ ». Il conclut sa lettre en affirmant que, durant les événements d'octobre 1970, le trophée de l'injure était passé du côté des hommes publics à celui des journalistes et des intellectuels. Jean-Paul Lefebvre reprend, en d'autres termes, le point de vue de Gérard Pelletier qui accusait les journalistes et les intellectuels de complaisance à l'égard du FLQ.

Ce que ces deux opinions traduisent c'est bien plus un phénomène de polarisation que d'uniformisation entre les nationalistes québécois et le clan fédéraliste. Si certains veulent soutenir, comme Gérard Pelletier, que la presque totalité des intellectuels étaient en octobre 1970 « nationalistes », la lecture des éditoriaux des journaux du Québec et des lettres nous oblige plutôt à conclure que cette unanimité des intellectuels québécois et canadiens était loin d'être évident. Alors, comment peut-on affirmer que le gouvernement fédéral ait cherché délibérément à polariser le débat, surtout par ses attaques incessantes à l'endroit du *Devoir*? Il est difficile de répondre à cette question mais, chose certaine, l'on ne peut affirmer que les intellectuels étaient tous prêts à appuyer la position défendue par Claude Ryan et les journalistes du *Devoir* ou même à partager son nationalisme canadien-français.

Jill Armstrong s'est livrée pour sa part à une analyse de contenu minutieuse de 1 043 lettres publiées dans la

presse anglophone au Canada. Elle a interrogé quelque 200 auteurs de ces lettres vivant à Toronto dans les mois suivant la crise d'Octobre⁵⁰. Elle montre que les Canadiens, surtout ceux qui estimaient que toute critique des gouvernements était inappropriée, néfaste et dommageable durant cette crise, se sont sentis menacés lors des événements d'octobre 1970 et qu'ils ont appuyé largement dans leurs propos les décisions du gouvernement canadien – 76,5 % contre 23,5 %. Ils étaient prêts à donner carte blanche à Pierre Elliott Trudeau pour utiliser la ligne dure contre les terroristes, au point de s'exclure complètement comme acteur social.

Elle affirme également que « l'inflation de confiance » de la part des Canadiens envers les autorités politiques fut le résultat de deux stratégies préméditées de la part du gouvernement fédéral pour maintenir la cohésion sociale : revaloriser l'attachement aux valeurs les plus fondamentales (l'unité canadienne, une société forte, tolérante, libre et capable de compassion) et dénigrer « l'ennemi », à savoir le FLQ autant que tous ceux qui s'opposaient aux choix des gouvernements⁵¹. Toutefois, élément intéressant, elle soutient que la réaction des citoyens canadiens et de la presse canadienne est également le résultat direct de l'« editorial treatment of events in Quebec⁵² ». Les événements d'octobre 1970, surtout au lendemain de la mort de Pierre Laporte, ont fait en sorte que le gouvernement fédéral a été presque « immunisé » contre toute critique sévère du Canada anglais, celle-ci voyant, à travers le prisme du gouvernement canadien, un combat pour la survie de l'État canadien.

Mais il faut noter aussi qu'il y avait certaines voix « dissidentes » au Canada anglais qui se refusèrent à voir cette crise de manière monolithique, c'est-à-dire un combat entre terrorisme et démocratie. Certains évoquèrent la menace que constituait la *Loi sur les mesures de guerre* pour

les libertés civiques alors que, pour d'autres, les réactions des gouvernements avaient été disproportionnées. Dans le contexte d'aujourd'hui, où la lutte au terrorisme est devenue la priorité des gouvernements après les attentats du 11 septembre 2001, on peut comprendre que certains citoyens américains ont de la difficulté à discerner la « guerre »⁵³ aux terroristes de la guerre en Irak. Ce type de confusion demeurait tout entier dans l'esprit des Canadiens en octobre 1970 et le gouvernement canadien, dans sa stratégie de persuasion, n'a fait que favoriser ce brouillage de l'opinion publique. Elle favorisera également, selon Jill Armstrong, un fort sentiment anti-Québec au Canada anglais.

LES SYMPATHISANTS ET ALLIÉS DU DEVOIR

Finalement, un dernier groupe a également exprimé son soutien à Claude Ryan et aux journalistes du *Devoir*: celui des amis de ce quotidien. Ceux-ci ont continué à soutenir, même plusieurs années après la crise d'Octobre, que *Le Devoir* a eu une conduite exemplaire durant les événements d'octobre 1970 et qu'il a su démontrer qu'il pouvait être au-dessus de la mêlée.

Pierre de Bellefeuille écrivait en 1971 que *Le Devoir* a été « le seul phare que la tempête n'a ni renversé ni obscurci⁵⁴ ». Le journaliste et réalisateur Mario Cardinal affirmait en 1977 que « *Le Devoir* est le seul journal qui n'a pas perdu les pédales durant la crise d'Octobre et cela contrairement à Radio-Canada et à *La Presse*⁵⁵ ». Puis, Pierre Vallières, dans un ouvrage publié la même année, et portant sur les événements d'octobre 1970, parlait de Claude Ryan comme de « l'un des rares éditorialistes à ne pas avoir perdu la tête en octobre 1970⁵⁶ ». Le journaliste Robert Guy Scully, dans un livre édité spécialement pour le congrès au leadership du Parti libéral du Québec d'avril 1978,

commentait l'éditorial de Claude Ryan du 17 octobre 1970 en ces termes :

Il ne sera pas facile de reprocher au gouvernement Trudeau sa Loi des mesures de guerre : en effet, les sondages indiquent un appui très fort de la population. Pourtant, c'est ce que fait l'auteur, dès le lendemain de leur proclamation, à la mi-octobre. Il est le premier à le faire, mais au cours des années suivantes, l'opinion publique évoluera clairement dans le même sens⁵⁷.

De par leur position « modérée », Claude Ryan et *Le Devoir* se retrouvaient certainement dans une position unique en refusant d'appuyer inconditionnellement les décisions des dirigeants politiques. Jacques Lanctôt, l'un des ravisseurs du diplomate britannique James Richard Cross, affirmait en novembre 1978 que la lecture du Manifeste du Front de libération du Québec sur les ondes de la télévision de Radio-Canada, le 8 octobre 1970, a eu un effet important sur l'opinion publique puisqu'une « espèce de gouvernement parallèle était en train de se créer au Québec, un mouvement de sympathie à l'égard des objectifs du FLQ⁵⁸ ». Mais de là à soutenir que *Le Devoir* appuyait les revendications du FLQ, il y a un pas que Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* ne franchiront pas. Leur diagnostic de cette crise est beaucoup plus perspicace. Affirmer qu'un « gouvernement parallèle était en train de se créer », comme le soutien Jacques Lanctôt, semble davantage un appui à la thèse défendue par les administrations Drapeau et Trudeau !

CONCLUSION

Une lecture plus serrée de la position de Claude Ryan et des éditorialistes du *Devoir* devient donc essentielle afin de bien comprendre les fondements de leur réflexion et de situer celle-ci dans une perspective plus globale qui tienne compte de l'évolution de la société québécoise depuis le

début des années 1960. Mais une constance revient dans les divers commentaires et opinions émis pendant et après la crise d'Octobre: Claude Ryan et *Le Devoir* se sont opposés aux gouvernements. En fait, cette analyse et celle voulant que les médias québécois faisaient tous le jeu du FLQ ont pris de plus en plus d'ampleur au fil des ans⁵⁹. Même en acceptant cette interprétation comme point de départ, plusieurs questions demeurent en suspens, auxquelles nous répondrons dans les prochains chapitres:

1. Claude Ryan et *Le Devoir* ont-t-il manifesté la même «dissidence» avant et après la *Loi sur les mesures de guerre*?
2. Claude Ryan et *Le Devoir* se sont-ils réellement opposés à la *Loi sur les mesures de guerre* puis à la Loi Turner?
3. Claude Ryan et *Le Devoir* ont-ils remis en question la légitimité du gouvernement du Québec et celle de l'État fédéral?
4. Claude Ryan et *Le Devoir* ont-ils toujours été favorables à la négociation, et si oui, à quel type de négociation?
5. En privilégiant le maintien et la sauvegarde des libertés individuelles, Claude Ryan et *Le Devoir* s'opposaient-ils à l'État?
6. Doit-on considérer *Le Devoir* comme un journal nationaliste? Quel type de «nationalisme» a-t-il préconisé durant la crise d'Octobre?

Et la question fondamentale est la suivante: comment un journal peut-il s'opposer à l'État en période de crise politique?

Chapitre II

La position idéologique du *Devoir*

L'analyse du journaliste [...] en période de crise [...] n'est plus commanditée *exclusivement* par un désir de faire progresser la connaissance du milieu, mais par ses propres positions idéologiques [...] C'est au niveau du vocabulaire utilisé que cette « idéologisation » apparaît avec le plus de clarté.

Daniel Latouche¹

Pour répondre aux questions formulées jusqu'ici, nous avons choisi de faire une analyse du contenu des éditoriaux du *Devoir* et d'évaluer l'importance de certains thèmes dans les textes de Claude Ryan et de ses collaborateurs. Nous avons donc identifié, après une première évaluation, une liste de mots et d'expressions nous permettant de circonscrire le plus précisément possible ces divers thèmes. Par la suite, nous avons noté leur fréquence, ainsi que leur contexte d'apparition, par une analyse de concordances.

Notre analyse de contenu de la position idéologique du quotidien *Le Devoir* suivra deux avenues. D'abord, nous chercherons à déceler l'attitude générale du *Devoir* et de ses éditorialistes pour chacune des quatre périodes que nous avons précédemment délimitées et qui constituent quatre moments forts de la crise. Puis, nous ferons une

analyse comparative de la position du *Devoir* en essayant de replacer le discours de ce quotidien dans une perspective plus évolutive; les événements d'octobre 1970 seront présentés dans le cadre politique et social de la société québécoise des années 1960 et 1970.

QUAND DÉBUTE LA CRISE?

Avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur les mesures de guerre*, il n'existe pas encore au Québec une situation où l'on peut parler d'une véritable « crise politique ». C'est du moins ce que l'on peut conclure en observant la fréquence du mot « crise » au cours de cette première période. Ainsi, ce terme ne revient que six fois dans tous les textes des éditorialistes du *Devoir*. Claude Ryan l'emploie une seule fois pour affirmer que la ligne dure, si elle est adoptée, risque de « déclencher au Québec un état de crise beaucoup plus grave et coûteux² ». Paul Sauriol emploie le mot « crise » dans un tout autre sens, car il l'associe au pouvoir fédéral. Dans les trois cas où il utilise ce mot, il mentionne d'abord qu'Ottawa devra modifier son attitude pour « trouver une solution acceptable à cette crise³ », puis il parle des « erreurs d'Ottawa dans cette crise⁴ » et enfin, des rapports de force entre Québec et Ottawa durant cette crise. Claude Lemelin utilise ce terme à deux occasions: d'abord, il souligne « l'impuissance des gouvernements à dénouer de quelque façon la crise déclenchée par l'enlèvement du diplomate Cross⁵ », puis il estime qu'on pourra mieux « discerner les enjeux véritables de la crise⁶ » lorsque celle-ci sera terminée. Quant à Jean-Claude Leclerc et Vincent Prince, ils n'utilisent jamais ce mot au cours de la première période.

Il semble toutefois que dans l'esprit de Claude Ryan et des éditorialistes du *Devoir* la crise réelle débute après l'imposition de la *Loi sur les mesures de guerre*. Au cours de la seconde et troisième période, le mot « crise » connaît une

croissance rapide. Claude Ryan et l'équipe éditoriale du *Devoir* utilisent ce mot 39 fois au cours de la deuxième période et 54 fois après la présentation de la Loi Turner à la Chambre des communes, le 2 novembre 1970. Au cours de la dernière période, soit celle suivant la libération de James Richard Cross, ce terme ne revient que 10 fois. Il semble donc que la crise d'Octobre, si elle a débuté dans les faits le 5 octobre 1970 avec l'enlèvement du diplomate Cross, révèle sa vraie nature après la *Loi sur les mesures de guerre*.

Durant la deuxième période, Claude Ryan utilise à lui seul 28 fois le mot « crise ». La fréquence de ce terme augmente légèrement entre le 17 et le 23 octobre 1970 et connaît une croissance marquée à partir du 26 octobre 1970. Il semble que Claude Ryan ait saisi de manière claire toute la gravité des événements que traversait le Québec en lisant les diverses lettres qu'il a reçues. Il en résume de larges extraits dans son éditorial du 26 octobre 1970, intitulé « Courrier d'une crise ». Non seulement est-ce la première fois que Claude Ryan emploie le mot « crise » dans l'un de ses titres, et il le fera à deux autres reprises, mais c'est la première fois que ce terme revient aussi souvent dans un seul éditorial, soit 9 fois.

Le directeur du *Devoir* constate qu'il existe un véritable « état de crise » au sein de la société québécoise et plus particulièrement au niveau de l'État canadien. Il affirme que la crise est née à Ottawa grâce au concours de Pierre Elliott Trudeau et de ses collègues qui ont su diriger tout ce scénario basé sur la peur. Claude Ryan observe avec émoi qu'il a été lui-même manipulé par Ottawa qui a voulu l'associer à toutes sortes de manigances. C'est à ce moment-là que la crise naît. Elle est le fruit d'une prise de conscience par une partie de la population québécoise, surtout au lendemain des élections municipales de Montréal, que le climat de peur qui règne sur le Québec est

le résultat des stratégies de ceux qui habitent de l'autre côté de la rivière des Outaouais. Dans son éditorial du 29 octobre 1970, Claude Ryan se demande si « nous ne sommes pas entrés dans une crise plus profonde que nous voulons l'admettre⁷ ». C'est ainsi que le mot « crise » apparaît 8 fois dans l'éditorial du 30 octobre 1970 où le directeur du *Devoir* discute de sa participation à un « gouvernement parallèle ». Tout au long de cette deuxième période, le mot « crise » devient donc un élément important du vocabulaire de Claude Ryan.

Les autres éditorialistes utilisent eux aussi ce terme avec plus d'intensité qu'au cours de la période précédant l'entrée en vigueur de la *Loi sur les mesures de guerre*. Dans les textes de Claude Lemelin, il est remarquable de noter qu'il l'utilise 4 fois pour condamner la passivité du gouvernement du Québec et pour reprocher au Premier ministre Robert Bourassa de n'avoir pas assumé ses responsabilités en tant que chef du gouvernement québécois :

Le rôle des hommes politiques, c'est justement de faire de la politique, c'est-à-dire de fournir à la collectivité le leadership dont elle a besoin pour s'organiser. Jamais ce leadership n'est-il aussi nécessaire qu'en temps de crise ; et c'est précisément en temps de crise que M. Bourassa a refusé d'assumer ce leadership⁸.

Claude Lemelin utilise à deux autres reprises le mot « crise » pour montrer du doigt ceux qui tombent dans l'escalade verbale et nient l'importance qu'il y a à faire respecter les libertés démocratiques en temps de crise.

Paul Sauriol parle pour la première fois de crise lorsqu'il est question de violation des droits civiques fondamentaux. Il reprendra ce thème dans ses éditoriaux subséquents. Pour lui, la crise est née, non pas de l'action du FLQ, mais du fait que les autorités gouvernementales ont négligé trop longtemps d'apporter des solutions aux problèmes sociaux et politiques qui affligent le Québec.

Aussi demande-t-il aux autorités de mettre la main à la pâte pour que les causes profondes de cette crise ne puissent provoquer d'autres incidents violents. Quant à Jean-Claude Leclerc et Vincent Prince, aucun des deux n'emploie le mot « crise » au cours du premier mois suivant l'enlèvement de James Richard Cross.

Au cours de la troisième période, qui débute après le dépôt à la Chambre des communes du projet de Loi Turner, Claude Ryan utilise 43 fois le mot « crise » dont 15 fois dans son éditorial du 9 novembre 1970 intitulé « Les fruits indirects de la crise ». Si la crise a connu son origine au cours de la période précédente, il semble assez clair qu'elle s'accroît avec la Loi Turner. Claude Ryan affirme que le Québec a connu de nombreuses crises entre 1967 et 1970, entre celle provoquée par le général de Gaulle et son « Vive le Québec libre » et celle entourant le projet de Loi 63 sur la langue d'enseignement⁹.

Il estime que le Québec vit dans un état de crise depuis quelques années. Cherchant les causes de cet état presque permanent, Claude Ryan se demande si ce ne sont pas nos structures politiques et sociales qui sont avant tout responsables de la situation. Il souligne, en outre, dans son éditorial du 23 novembre 1970, que si les hommes politiques, les historiens et tous les partisans de la nation canadienne ne reconnaissent pas l'existence de la nation québécoise, « le Canada sera sans cesse déchiré par des crises intérieures qui ne pourront que l'affaiblir de plus en plus dangereusement¹⁰ ».

C'est également à ce moment-là que le directeur du *Devoir* parle pour la première fois de la « crise d'Octobre »¹¹. Il utilisera cette expression à deux autres occasions dans son éditorial du 28 novembre 1970. C'est dans cet éditorial que la fréquence du mot « crise » est pour une seconde fois si élevée, soit 8 fois. Il semble qu'après avoir réfléchi longuement sur les événements qui se déroulaient au

Québec à l'époque, Claude Ryan a compris que la véritable crise avait débuté le 16 octobre 1970, après la *Loi sur les mesures de guerre* et la mort du ministre Pierre Laporte. Il mentionne que le plus fort moment de cette crise s'est produit lorsque MM. Trudeau, Bourassa et Drapeau ont claironné que tous les citoyens du Québec étaient derrière eux. Le directeur du *Devoir* écrira alors que nos hommes politiques ont une vue particulièrement mauvaise des événements qui se déroulaient au Québec.

Paul Sauriol emploie le mot « crise » à 5 occasions au cours de cette troisième période. Pour lui, la crise est née à la suite de l'enlèvement de Pierre Laporte et après l'entrée en vigueur de la *Loi sur les mesures de guerre*. Quant à Jean-Claude Leclerc, il utilise 6 fois ce mot. À son avis, la crise est née du fait qu'il y a eu dissension à l'intérieur du gouvernement Bourassa au sujet de la ligne à adopter. Il estime que cela n'a rien de surprenant compte tenu de l'état de tension qui prévalait. De plus, Jean-Claude Leclerc emploie le terme pour souligner que le Front de rassemblement pour l'action populaire (FRAP), le parti d'opposition qui a été balayé lors des élections municipales de Montréal, traverse une crise majeure. Les attaques répétées des hommes politiques contre ce parti politique, l'associant même au FLQ, vont sans doute le conduire à l'anonymat s'il ne réorganise pas rapidement ses structures. Enfin, il emploie à trois autres occasions le mot « crise » pour souligner qu'elle a débuté avec l'enlèvement de James Richard Cross.

Au cours de la dernière période étudiée, l'ampleur de la crise s'est atténuée; ce mot ne revient que 10 fois. Jean-Claude Leclerc l'utilise à 4 occasions. Il parle cependant de la « crise du FLQ », c'est-à-dire d'une crise engendrée par le Front de libération du Québec. Claude Lemelin emploie 3 fois ce terme et dans les trois cas dans l'expression « la crise d'Octobre ». Paul Sauriol parle de crise

à une occasion pour souligner que la Loi des pouvoirs d'urgence, mieux connue sous l'appellation de Loi Turner, n'est plus d'une très grande utilité, puisque la crise est pratiquement terminée. Selon lui, il y aurait désormais des moyens plus efficaces de rétablir le climat social. Enfin, Claude Ryan mentionne que la crise ouverte a véritablement débuté avec l'enlèvement de James Richard Cross.

Il apparaît au terme de ce premier survol que la crise qui a secoué le Québec est, pour Claude Ryan et les membres de l'équipe éditoriale du *Devoir*, le résultat de l'action du FLQ et qu'elle a pris des proportions insoupçonnées après le 16 octobre 1970 avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur les mesures de guerre*. Claude Ryan et *Le Devoir* ont réalisé après cette date que la panique s'était emparée des gouvernants et de l'opinion publique. C'est d'ailleurs ce qui faisait dire au directeur du *Devoir* que la véritable crise est née au moment où les hommes politiques ont agi sans discernement et qu'ils ont tenté, par divers moyens, de faire taire tous ceux qui n'étaient pas d'accord avec leurs décisions. Claude Ryan et les journalistes du *Devoir* estiment que la répression, organisée sous le couvert de la *Loi sur les mesures de guerre*, a fait naître un état de crise encore plus grave que l'action du FLQ puisque dès ce moment-là les libertés démocratiques furent mises en veilleuse.

NÉGOCIÉRIER POUR SAUVER LA VIE DES OTAGES

Au cours de la période précédant la *Loi sur les mesures de guerre*, Claude Ryan a écrit cinq éditoriaux alors que les quatre autres éditorialistes rédigèrent cinq blocs-notes. Ce fait confirme le rôle central du directeur du journal *Le Devoir* au sein de cette entreprise de presse. Sa pensée et sa vision de l'État canadien furent toujours intimement liées à l'idéologie de ce quotidien. Nous tenterons de

démontrer dans les prochaines lignes que l'attitude « raisonnable et modérée » adoptée par Claude Ryan et ses collègues est la conséquence directe des pressions sur le directeur du *Devoir* de la part des autorités gouvernementales, surtout durant le premier mois de la crise.

Étant en désaccord avec la position rigide adoptée par le gouvernement canadien et déçu de la défaillance du gouvernement Bourassa, Claude Ryan a dû quelque peu céder devant les pressions de ces derniers. Au lieu d'appuyer inconditionnellement la ligne dure du gouvernement Trudeau, le directeur du *Devoir* et les autres éditorialistes ont préféré opter pour une position plus nuancée. Mais celle-ci, en ne remettant pas en cause l'autorité, à savoir la décision du gouvernement canadien, satisfaisait *en partie* certains membres du cabinet Trudeau.

Avant la *Loi sur les mesures de guerre*, Claude Ryan a choisi d'être critique à l'égard des gestes des gouvernements québécois et canadien. Durant cette période, le Premier ministre du Québec, Robert Bourassa, téléphona à Claude Ryan le 14 octobre 1970 pour lui annoncer que son gouvernement modifierait, d'ici quelques jours, la ligne souple qu'il avait maintenue jusqu'à présent. Claude Ryan reçut également, à son bureau, le ministre fédéral Marc Lalonde qui discuta avec lui de la situation créée par l'action du FLQ. Il s'agissait bien sûr de mettre en branle la stratégie discutée au cabinet fédéral au soir du 14 octobre 1970. Le directeur du *Devoir* se trouvait donc au centre d'un certain marchandage car le gouvernement canadien avait décidé de porter une attention particulière sur l'organe privilégié des nationalistes québécois.

Dès le lendemain du rapt du diplomate James Richard Cross, Claude Ryan propose la voie de la souplesse pour régler la situation : « il serait facile pour les autorités de se cramponner dans une attitude intransigeante. Elles agiront plus sagement, nous semble-t-il, en pesant soigneusement

le prix de la vie humaine qui est présentement menacée¹². » Claude Ryan estime d'ailleurs que l'attitude de John Diefenbaker, qui est prêt à faire appel à la Gendarmerie royale du Canada, est naïve et émotive. Le 9 octobre 1970, Claude Ryan croit que les autorités canadiennes « doivent considérer très sérieusement la possibilité de consentir, en retour de la libération de M. Cross, à ce qu'un certain nombre de détenus membres du FLQ prennent la route de Cuba ou d'Alger¹³ ». Le directeur du *Devoir* ouvre ainsi la voie à la négociation et à la recherche d'une solution négociée tout en demandant aux autorités de chercher avec sérénité un moyen pour préserver coûte que coûte la vie de James Richard Cross. Jean-Claude Leclerc écrit de son côté qu'il est urgent de mettre en place, entre le FLQ et les médias d'information au Québec, un système de communication efficace qui pourra permettre de ne pas faire peser la vie d'un homme uniquement sur le contenu de communiqués dont l'authenticité pourrait être mise en doute.

Seul Claude Ryan et Jean-Claude Leclerc exprimeront leur point de vue en page éditoriale au début de la crise, tous les autres textes éditoriaux étant publiés entre le 13 et le 16 octobre 1970. Ce fait peut s'expliquer de la manière suivante. C'est dans l'après-midi du 11 octobre 1970 que les membres de l'équipe éditoriale du *Devoir* décidèrent qu'il fallait éviter à tout prix le recours à la *Loi sur les mesures de guerre*. Selon eux, celle-ci placerait le gouvernement du Québec sous la tutelle d'Ottawa, ce qui ne pouvait que causer de graves préjudices à la liberté et aux droits des citoyens du Québec. La position de Claude Ryan et du *Devoir* est originale, et somme toute fort lucide, puisque l'équipe éditoriale avait pu entrevoir et déceler, en écoutant les augures venus de Montréal, Québec et Ottawa, que la situation causée par l'action du FLQ risquait de provoquer des réactions « inattendues » de la part de la classe politique.

Mais entre-temps, le FLQ avait frappé de nouveau en kidnappant, le 10 octobre 1970, le ministre du Travail et de l'Immigration du gouvernement québécois, Pierre Laporte. Déjà le recours à la *Loi sur les mesures de guerre* se dessinait de plus en plus comme le seul choix des autorités politiques. Cette fois-ci, le gouvernement du Québec avait jugé qu'il se devait de poser des gestes concrets et c'est à ce moment-là que se révélèrent certaines contradictions au sein du gouvernement Bourassa au sujet de la stratégie à adopter.

Avant l'enlèvement de Pierre Laporte, le ministre de la Justice du Québec, Jérôme Choquette, avait prononcé un discours, commandité et écrit sous la pression d'Ottawa, dans lequel il soutenait que la ligne dure et l'intransigeance était la seule solution s'offrant aux gouvernements, même si l'esprit qui l'anime est celui de la «réconciliation sociale». Quelques heures plus tard, le Premier ministre du Québec, Robert Bourassa, fit un discours dans lequel il préconisait la voie de la souplesse; Jérôme Choquette voulut alors démissionner. Claude Ryan explique dans les termes suivants comment cette volte-face s'est produite:

On ne saurait trop souligner le changement de ton et de contenu très important qui s'est produit en vingt-huit heures dans l'attitude gouvernementale, soit entre la déclaration de samedi de M. Jérôme Choquette et celle qu'a faite dimanche soir M. Robert Bourassa. Se faisant trop facilement le porteur d'un message dont la teneur essentielle avait été, de son propre aveu, arrêtée à Ottawa, M. Choquette fermait pratiquement la porte à toute possibilité de solution acceptable aux deux autres parties [...] M. Bourassa a choisi, on le sait, la seconde voie. Sans prendre d'engagement défini il a laissé clairement entendre que la libération des détenus politiques, était désormais négociable¹⁴.

Le Front de libération du Québec avait répliqué de manière violente aux propos du ministre Choquette, en prenant un second otage, et la voie de la négociation devenait

davantage, selon Claude Ryan et ses collègues, la meilleure solution. Cet avis semblait d'ailleurs être partagé par Robert Bourassa au soir du 11 octobre 1970.

Vincent Prince, dans son bloc-notes du 13 octobre 1970, estime que l'une des principales revendications du FLQ, soit le réembauchage des employés de la compagnie Lapalme, devait être retirée des demandes de la cellule Chénier (les ravisseurs de Pierre Laporte), comme l'avait fait la cellule Libération, afin que des négociations sérieuses puissent être entamées avec les autorités québécoises et canadiennes.

Claude Ryan revient à la charge, dans son éditorial du 15 octobre 1970, et affirme que la voie de la souplesse demeure la meilleure solution dans les circonstances. Il commence à mettre en doute la teneur du message de Robert Bourassa émis quatre jours plutôt :

On croyait, depuis dimanche soir, que M. Bourassa, répudiant la ligne dure épousée la veille par son ministre de la Justice, avait opté pour la souplesse. Il est moins sûr, à la lumière des événements des derniers jours, que tel ait été le cas. De nombreux signes incitent à croire, au contraire, que, tout en empruntant un langage conciliant, M. Bourassa avait refusé, jusqu'à maintenant, de faire un choix définitif avant d'y être carrément astreint. Or, il importe, à ce stade du drame, que les autorités fassent une option claire. Cette option doit être faite, selon nous, dans le sens de la souplesse et de l'ouverture¹⁵.

Les doutes de Claude Ryan lui viennent de sa conversation avec Robert Bourassa, le 14 octobre 1970. C'est à ce moment-là que le Premier ministre du Québec informe Claude Ryan que l'attitude de son gouvernement allait suivre une autre direction. Pour Claude Ryan, la ligne dure risquait d'affaiblir l'autorité du gouvernement du Québec et de détériorer le climat social. Aussi, jugeait-il, qu'il fallait

dans un premier temps adopter la voie de la souplesse, quitte à choisir la ligne dure si la première voie échouait :

Nous estimons que la voie de la souplesse correspond mieux à l'état réel de la situation et que mieux vaut, de toute manière, en faire l'expérience avant d'être conduit à des conclusions plus radicales [...] Pour que le drame Cross-Laporte puisse connaître un dénouement satisfaisant, il faut que le gouvernement Bourassa définisse clairement et positivement son attitude. Il faut qu'il opte, en l'occurrence, pour la voie de la souplesse¹⁶.

Dans son bloc-notes du 15 octobre 1970, Jean-Claude Leclerc soutient la position de Claude Ryan. Il affirme qu'il ne peut y avoir de négociations si les autorités ne tiennent pas à sauver la vie de James Richard Cross et de Pierre Laporte et si le FLQ a d'autres objectifs que la libération de ses sympathisants incarcérés.

La date du 16 octobre 1970 devient alors cruciale pour *Le Devoir*. L'éditorial de Claude Ryan, ainsi que les blocs-notes de Paul Sauriol et de Claude Lemelin, représentaient les derniers arguments du quotidien en faveur d'une voie plus souple avant que l'inévitable ne se produise, soit la proclamation de la *Loi sur les mesures de guerre*. Il faut mentionner que le gouvernement Bourassa avait d'abord fait appel au concours des forces armées pour seconder les forces policières, en vertu de la Loi de la défense nationale. Claude Ryan souligne que le gouvernement du Québec a posé « un geste attristant mais nécessaire » qui lui a permis de garder toute la responsabilité dans cette affaire. Toutefois, le directeur du *Devoir* craint que cela n'annonce l'entrée en vigueur de la *Loi sur les mesures de guerre*. Si cela se produit, il souligne que :

C'en serait fait, pour un temps indéfini, de la responsabilité première du gouvernement québécois et que l'initiative de l'autorité politique passerait aux mains du gouvernement central. Pareille perspective ne laisse pas de nous inquiéter

[...] Il faut éviter à tout prix que le Québec sombre dans la guerre civile et tombe sous l'empire de la loi martiale¹⁷.

Claude Ryan ne craint pas d'utiliser de grands mots pour expliquer qu'il veut éviter le recours ultime à la *Loi sur les mesures de guerre* et que le gouvernement du Québec doit chercher par tous les moyens à asseoir sa légitimité parmi la population du Québec. L'attitude de Claude Ryan, et sa « déclaration commune » avec d'autres personnalités québécoises, eut tôt fait de déplaire aux autorités canadiennes et la rumeur d'un « gouvernement parallèle » se mit alors à circuler.

Dans son bloc-notes du 16 octobre 1970, Paul Sauriol s'appuie sur les propos de deux spécialistes des questions internationales, James Eayrs et Edward McWhinney, pour affirmer que la ligne dure que semble privilégier le gouvernement fédéral est une erreur. Il souligne que, sans le concours du gouvernement canadien, Québec aura de la difficulté à préconiser une attitude plus souple. Dans les circonstances, il suggère au gouvernement canadien de renoncer à son intransigeance.

Claude Lemelin observe, comme ses collègues, qu'une majorité de citoyens semblent de plus en plus enclins à recommander aux gouvernements la voie radicale. Il estime toutefois qu'une telle attitude équivaut à sacrifier la vie des deux hommes prisonniers du FLQ et à restreindre les libertés démocratiques pour le seul objectif du maintien de l'ordre et des institutions.

Mais il est déjà trop tard, car pendant que l'édition du 16 octobre 1970 du *Devoir* s'imprime et que les Québécois sommeillent, l'armée canadienne arrive au Québec. Les propos de Claude Ryan et de l'équipe éditoriale du *Devoir* ne sembleront, en ce matin du 16 octobre, qu'une légère lueur sur une nuit tragique qui aura bouleversé la vie de nombreux Québécois. Comment réagiront alors Claude

Ryan et les éditorialistes du *Devoir*? Continueront-ils à privilégier la voie de la souplesse? Comment jugeront-ils la mise en application de la *Loi sur les mesures de guerre*?

Claude Ryan et son équipe éditoriale ne pouvaient plus répéter inlassablement que seule la voie de la souplesse devait être préconisée. Au matin du 16 octobre 1970, tous les citoyens du Québec ont compris, surtout ceux de Montréal qui devaient prendre le métro pour se rendre à leur travail, que le gouvernement du Québec avait choisi de se laisser convaincre par Ottawa que la ligne dure était la meilleure. Claude Ryan et *Le Devoir* se devaient toutefois de justifier la position qu'ils avaient défendue, d'autant plus que la *Loi sur les mesures de guerre*, de par ses articles qui légalisaient la censure de la presse et des médias d'information, les plaçait dans l'opposition.

L'analyse de contenu des éditoriaux nous révèle cependant que *Le Devoir* parle moins d'une solution négociée *après* qu'avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur les mesures de guerre*. Au cours de la seconde période le discours devient moins insistant et la fréquence des mots et des expressions relatives à une solution négociée diminue de beaucoup, passant de 66 à 45 et 46 en tenant compte du nombre de textes publiés. Ainsi l'on observe que c'est surtout Claude Ryan dans ses 11 textes éditoriaux (contre 5 pour la première période) qui utilise le plus souvent l'expression « solution négociée », et plus particulièrement dans son éditorial du 30 octobre 1970 intitulé « Un complot qui n'a jamais existé ».

Dans ce texte, Claude Ryan tente de faire la lumière sur sa présumée participation à un complot dont l'objectif était de renforcer le gouvernement Bourassa par un gouvernement d'urgence nationale composé de personnalités québécoises. Le directeur du *Devoir* est très explicite et il affirme que les autorités politiques d'Ottawa et de Montréal ont cherché délibérément à faire taire *Le Devoir* car « ayant

préconisé dès le début le recours aux mesures de guerre, [elles] ont craint que notre intervention n'entrave la réalisation de leur dessein¹⁸». Claude Ryan mentionne également que l'équipe du *Devoir*, après avoir formulé certaines hypothèses de travail, et ce dès le 11 octobre 1970, s'était réunie à nouveau le lendemain pour décider d'appuyer inconditionnellement la ligne modérée défendue par le Premier ministre du Québec au soir du 11 octobre.

Il faut également noter qu'au cours de cette deuxième période Claude Ryan est le seul éditorialiste à parler de négociations avec autant d'insistance même si tous les éditorialistes, à l'exception de Claude Lemelin, avaient mentionné avant le 16 octobre 1970 l'importance de trouver une solution négociée à cette crise. Au cours des troisième et quatrième périodes, le thème de la négociation devient moins central, à quelques exceptions près. Jean-Claude Leclerc, dans son éditorial du 6 novembre 1970, revient à la charge en critiquant avec véhémence les propos plutôt inconsistants du ministre québécois des Institutions financières, William Tetley, qui affirmait que le gouvernement Bourassa aurait créé un précédent international s'il avait accepté de négocier avec le FLQ. Après avoir fait l'historique d'enlèvements dans des pays où la violence politique est plus que coutumière, Jean-Claude Leclerc souligne que « les cas récents d'enlèvements enseignent que même les régimes durs n'ont pas tous la même attitude dans de si cruels dilemmes. Les uns acceptent de négocier, d'autres non¹⁹ ». Il juge finalement que les propos de William Tetley sont pour le moins assez irresponsables étant donné que la vie de James Richard Cross dépend toujours du FLQ.

Claude Ryan utilise lui aussi l'expression « solution négociée » au cours de la troisième période, principalement pour rendre compte, dans son éditorial du 5 novembre 1970, d'une entrevue réalisée par Radio-Canada avec le

Premier ministre Trudeau dans le cadre de l'émission télévisée *Format 60*. Claude Ryan réplique aux propos de Pierre Elliott Trudeau qui qualifie de mous tous ceux qui ont préconisé la voie de la souplesse, tout en les accusant d'avoir indirectement soutenus le FLQ. Claude Ryan lui répond dans un jugement implacable: «l'on pourrait, en stricte logique, affirmer que l'État, en refusant de négocier, a tué M. Laporte et aggrave le danger qui pèse sur M. Cross²⁰».

Mais Claude Ryan se refuse à tirer pour l'instant cette conclusion. Il estime que les propos de Pierre Elliott Trudeau sont démagogiques autant que ceux qui soutiennent que la *Loi sur les mesures de guerre* a provoqué la mort du ministre Pierre Laporte. Le directeur du *Devoir* n'hésite pas à réaffirmer que son journal a jugé qu'il fallait essayer de sauver la vie de James Richard Cross et Pierre Laporte en suivant la voie de la négociation. Il mentionne également que, s'il s'est joint, au cours des premiers jours de la crise, à un groupe de citoyens qui préconisaient la ligne souple c'est parce que cette voie correspondait à la ligne adoptée par *Le Devoir*.

Durant la dernière période, qui débute avec la libération de James Richard Cross, seul Claude Ryan parle encore de négociation, mais de celle qui a eu lieu entre le D^r Jacques Ferron et les présumés felquistes impliqués dans la mort du ministre Pierre Laporte. Cette négociation amènera les frères Rose et Francis Simard à se livrer à la police le 28 décembre 1970.

Parmi les autres mots utilisés par Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir*, mentionnons les mots *raisonnable* et *souplesse* qui sont employés surtout par le directeur du *Devoir*. Dans le premier cas, l'on note que Claude Ryan n'emploie ce mot qu'à quelques occasions avant le 16 octobre 1970 pour demander que tout ce qui est *raisonnable* soit tenté avant que l'on fasse appel à un recours empreint

de dureté. Après le 16 octobre 1970, il insiste davantage pour que la *raison* guide les dirigeants politiques dans la conduite de cette affaire. Puis, au cours de la troisième période, Claude Ryan demande qu'une période de temps *raisonnable* et acceptable s'écoule avant que l'on porte un jugement définitif sur la crise d'Octobre. Enfin, il utilise ce mot pour juger satisfaisante la décision du ministre de la Justice du Québec, Jérôme Choquette, qui préconise un ton plus conciliant en ce qui concerne la remise en liberté de certaines personnes incarcérées. Cette initiative répond à un vœu très *raisonnable* exprimé par plusieurs observateurs.

Dans le cas du mot *souplesse*, l'on note des changements assez radicaux d'une période à l'autre. Nous avons déjà évoqué que *Le Devoir* préconisait, dès les premiers moments de la crise, la voie de la *souplesse*. Dans son éditorial du 15 octobre 1970, Claude Ryan emploie ce mot 10 fois pour affirmer que cette voie demeure l'option la plus adéquate. Après la promulgation de la *Loi sur les mesures de guerre*, il utilise ce terme à 2 occasions pour souligner, les 17 et 20 octobre 1970, que Robert Bourassa doit expliquer pourquoi il a choisi la ligne dure. Plusieurs estiment que le Premier ministre du Québec « a peut-être délibérément induit la population en erreur en laissant croire, il y a une semaine, qu'il favorisait la ligne plus souple²¹ ».

Au cours de la troisième période, Claude Ryan parle d'une attitude *souple* pour demander au gouvernement fédéral d'amender plusieurs règlements du projet de Loi Turner et de démontrer que le fédéralisme canadien est un régime basé sur la *souplesse*. Mais l'éditorial le plus percutant de Claude Ryan est celui du 14 novembre 1970, où il affirme clairement que la stratégie adoptée par les gouvernements a été un échec. Il insiste encore pour affirmer que *Le Devoir* a toujours privilégié la voie modérée:

Il nous est cependant apparu que le premier devoir d'un journal, ce n'était pas de semer l'hystérie en multipliant les dénonciations aveugles, mais de chercher par tous les moyens à sauver la vie de deux hommes qui avaient été victimes d'enlèvement. Dans cet esprit, nous avons mené depuis six semaines une lutte vigoureuse, mais propre et digne, afin d'induire les gouvernements à choisir la voie de la souplesse plutôt que celle de l'intransigeance²².

Jusqu'aux derniers instants, Claude Ryan réitérera que cette voie demeurait la plus appropriée vu les circonstances. Après la libération de James Richard Cross, le 3 décembre 1970, il renchérit :

Le gouvernement n'a pas reculé sur la position qu'il avait définie à la mi-octobre et l'on doit reconnaître que, dans le cas de M. Cross, la stratégie qui avait échoué pour M. Laporte a réussi. Et par-delà ces calculs étroits, un principe triomphe dans cette affaire. C'est le principe de la supériorité de la solution négociée sur le recours pur et simple à la force brutale²³.

Toutefois, la lutte décrite par Claude Ryan est moins intense que ses propos pourraient le laisser croire. Le directeur du *Devoir* a moins insisté après le 16 octobre 1970 sur l'importance de la négociation. Son attitude est cependant révélatrice de l'impuissance de Claude Ryan et de son quotidien à infléchir la décision prise par l'État canadien. Ce n'est pas Claude Ryan et *Le Devoir* qui ont pris leurs distances par rapport au pouvoir politique, mais c'est l'État canadien qui a clairement démontré que c'est lui qui possède, en dernière instance, le pouvoir de décision et de contrôle sur la société. Si Claude Ryan et *Le Devoir* continuaient à penser que la voie de la souplesse était la bonne solution, son opposition a peut-être pris d'autres avenues au lendemain du 16 octobre 1970, à savoir des avenues parallèles qui éviteraient la confrontation ouverte avec les gouvernements.

Il ne fait aucun doute que Claude Ryan et *Le Devoir* ont préconisé durant toute la crise d'Octobre une seule voie, celle que le directeur du *Devoir* qualifie de raisonnable, modérée et axée vers la recherche d'une solution de négociation. Si, au cours de la période précédant la *Loi sur les mesures de guerre*, *Le Devoir* s'oriente nettement dans cette direction, après le 16 octobre 1970 il cherchera davantage à nuancer sa position. Il se rend bien compte que le vide politique a fait basculer bien des citoyens du côté de la thèse défendue par le gouvernement Trudeau.

Claude Ryan et les éditorialistes du quotidien *Le Devoir* se retrouvent dans une position difficile qui les oblige à répondre à leurs détracteurs, aussi bien ceux de Montréal, de Québec ou d'Ottawa, en insistant pour affirmer que l'orientation qu'ils ont choisie ne va nullement à l'encontre du pouvoir d'État. Elle s'appuie davantage sur le fait que la vie de deux hommes est en danger et qu'il faut tout faire pour les sauver. Claude Ryan et *Le Devoir* appuient dans ce sens l'attitude plus conciliante qu'a laissé planer, pour quelques instants, le chef du gouvernement du Québec, Robert Bourassa. Il se rebiffe toutefois devant la ligne plus rude que les gouvernements ont choisi d'adopter dès les premières semaines de la crise. Ottawa réussira à convaincre Québec que son choix est le plus judicieux, idée que ne partagent pas les membres de l'équipe éditoriale du *Devoir*.

LA CRISE D'OCTOBRE..., UNE CRISE QUÉBÉCOISE

Claude Ryan et *Le Devoir* se retrouvent donc assez isolés. Seuls quelques intellectuels québécois ont choisi d'appuyer la démarche du quotidien *Le Devoir*. Nombreux sont ceux et celles qui ont choisis de suivre aveuglement Pierre Elliott Trudeau et Robert Bourassa. Malgré tout, il faut s'interroger sur la relation particulière entre Claude

Ryan et le gouvernement du Québec et expliquer pourquoi il estimait que Robert Bourassa ne devait pas abdiquer son pouvoir au profit du gouvernement canadien.

Dès les premiers moments de la crise d'Octobre, l'on observe que Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* considèrent les événements qui se déroulent comme étant essentiellement de nature québécoise. Ils n'hésitent pas à souligner que les ravisseurs du diplomate James Richard Cross font partie d'un mouvement québécois de libération dont les objectifs visent principalement le Québec, même si l'un de leurs buts avoués est l'affranchissement du Québec de l'État fédéral canadien. Ottawa a cependant son mot à dire dans cette histoire et Claude Ryan reconnaît, dans son éditorial du 9 octobre 1970, que le pouvoir central a l'initiative des décisions. Mais l'équipe du *Devoir* a conclu que le gouvernement du Québec doit à tout prix éviter le recours à la *Loi sur les mesures de guerre*, sinon il risque de se retrouver sans pouvoir réel.

Dans son éditorial du 16 octobre 1970, au lendemain de la décision du gouvernement Bourassa de demander l'aide de l'armée pour venir seconder les forces policières, Claude Ryan se dit en accord avec cette initiative parce que le gouvernement a pris sa décision en vertu d'un chapitre de la Loi de la défense nationale. Même si l'armée relève d'Ottawa, le directeur du *Devoir* est quand même satisfait, car cela « permet de garder l'initiative et la responsabilité là où celles-ci doivent rester, c'est-à-dire à Québec ». Ainsi, il écrit :

La direction des opérations restera entre les mains des autorités civiles québécoises. La responsabilité première du gouvernement québécois paraissant sauve, on ne saurait blâmer celui-ci d'avoir fait appel à un concours que tout autre gouvernement du monde [...] aurait sans doute sollicité²⁴.

Claude Ryan est malgré tout inquiet et il espère que cette demande du gouvernement du Québec ne représente

pas le prélude à une étape plus grave, soit la *Loi sur les mesures de guerre*, qui relèguerait dans d'autres mains la responsabilité du gouvernement québécois. Si cela se produit, les conséquences pour le Québec seraient, de l'avis de Claude Ryan, désolantes, voire désastreuses: « Pareille perspective ne laisse pas de nous inquiéter²⁵. »

Pour éviter que pareille situation ne se présente, Claude Ryan suggère au « gouvernement légitime des Québécois » de rechercher un appui solide auprès de la population pour mieux asseoir ses décisions et renforcer sa légitimité. Il espère que les Québécois n'auront pas ainsi à choisir entre deux camps, « entre leur démocratie populaire et la *democracy* d'Ottawa²⁶ ».

Au cours de cette première période, l'attachement de Claude Ryan et du *Devoir* envers le gouvernement du Québec se manifeste assez clairement et l'analyse quantitative le confirme. Claude Ryan utilise 24 fois des mots et expressions parlant du pouvoir du Québec contre 17 pour le gouvernement canadien. De plus, il parle du gouvernement du Québec à 22 reprises contre seulement 9 pour le gouvernement fédéral. Enfin, lorsqu'il parle de l'autorité politique, son attitude est alors plus nuancée, bien qu'il reste clairement attaché à l'autorité du gouvernement québécois. Quant aux autres éditorialistes, l'on observe sensiblement le même phénomène, à l'exception de Vincent Prince qui reconnaît davantage au gouvernement canadien la seule responsabilité.

Pour Jean-Claude Leclerc, le débat se joue à Québec. Il mentionne à six reprises dans son texte que le gouvernement légitime des Québécois ainsi que l'autorité politique se trouve à Québec, pas ailleurs. Claude Lemelin manifeste la même réaction à l'endroit du gouvernement du Québec mais avec moins d'intensité que Jean-Claude Leclerc. Le cas de Paul Sauriol est par ailleurs plus complexe puisqu'il parle plus du gouvernement fédéral (16 contre

14), bien qu'il considère davantage le gouvernement du Québec comme le principal gouvernement; il n'arrive néanmoins pas à préciser qui détient véritablement l'autorité politique. L'attitude de Paul Sauriol apparaît tout compte fait assez neutre et le titre du seul texte qu'il a écrit durant cette période évoque sans doute le dilemme dans lequel il se trouve: «Ottawa et Québec devant les enlèvements».

Quant à l'attitude de Vincent Prince, nettement dirigée vers le gouvernement fédéral, elle peut s'expliquer aisément du fait qu'il analyse dans son bloc-notes l'une des revendications du FLQ: le réembauchage des employés de Lapalme qui travaillaient à contrat pour le ministère des Postes canadien. Cette demande du FLQ s'adressant principalement à Ottawa, le gouvernement du Québec était donc laissé quelque peu à l'écart.

Dès le lendemain de la proclamation de la *Loi sur les mesures de guerre*, le 17 octobre 1970, Claude Ryan réitère avec plus d'intensité son attachement à l'État québécois. Il affirme que le drame Cross-Laporte représente «une occasion unique» pour le gouvernement de Robert Bourassa «d'affirmer au niveau le plus élevé la responsabilité de l'État québécois²⁷». Il ne comprend pas vraiment les raisons qui ont motivé le Premier ministre du Québec à «se jeter dans les bras de M. Trudeau²⁸». Il estime d'ailleurs que la décision de demander à Ottawa de proclamer la *Loi sur les mesures de guerre* constitue un affront de taille envers l'État québécois:

En sollicitant de sa propre initiative la mise en vigueur de la Loi des mesures de guerre, le Premier ministre québécois consentait en principe à subordonner son gouvernement à celui de M. Trudeau. Il consacrait, aux yeux du reste du pays, un vieux souvenir voulant qu'Ottawa soit le siège du vrai gouvernement national et que le Québec ne soit, en

définitive, qu'une province un peu plus turbulente que les autres²⁹.

Dans l'abondant courrier que Claude Ryan a reçu durant la crise, il mentionne que bon nombre de ses lecteurs ont été étonné « de l'insistance mise par *Le Devoir* sur le rôle prioritaire que devait jouer le gouvernement québécois dans le dénouement de la crise³⁰ ». Si certains s'en offusquent, d'autres partagent les inquiétudes du directeur du *Devoir*. Claude Ryan souligne en ces termes les préoccupations de ces derniers :

Ce qui les a particulièrement frappés [...] c'est l'image de faiblesse que le gouvernement québécois a donnée de lui-même pendant la crise. Certains sont brutaux : « Notre centre de décisions est passé à Ottawa. » Pour d'autres, le diagnostic est plus mesuré mais non moins douloureux. Ils voyaient dans cette crise une occasion exceptionnelle pour Robert Bourassa d'affirmer la ligne québécoise humaine et originale, de manifester une compréhension à la fois spirituelle et politique de ce qui se passe dans sa province et dans l'âme de son peuple. Ils estiment qu'il a raté cette occasion³¹.

Claude Ryan juge donc que le gouvernement du Québec a fait preuve de faiblesse et que les moyens déployés montrent dans quel état de panique se trouvaient les hommes politiques québécois. Dans les circonstances, Claude Ryan a préféré opter pour une solution négociée, car il jugeait que c'était la meilleure façon de sauver les vies de James Richard Cross et de Pierre Laporte, et qu'elle représentait un moyen pour le gouvernement du Québec de suivre une voie différente de celle d'Ottawa, une voie plus prometteuse à court et à long terme.

C'est ainsi que l'hypothèse n° 3, que les membres de l'équipe éditoriale du *Devoir* avaient élaboré le 11 octobre 1970, insistait pour que le gouvernement de Robert Bourassa choisisse la voie de la modération et affirme sa pleine responsabilité. N'oublions pas que cette proposition

s'accompagnait du corollaire suivant: le gouvernement du Québec devrait renforcer son équipe à l'issue de la crise. Mais ce qui importe davantage, selon Claude Ryan, c'est la vie des otages, « le primat de la vie sur la raison d'État³² ». Et c'est pour cela qu'il s'associa à René Lévesque, Marcel Pepin, Louis Laberge et sept autres personnalités québécoises pour signer deux « déclarations communes » réclamant la sauvegarde des libertés démocratiques au Québec.

Claude Ryan se dit en accord avec le chef du Parti québécois, René Lévesque, au sujet du rôle de l'Assemblée nationale. Il insiste sur le fait que l'action de cette dernière « a été tout a fait nul durant la crise³³ », le gouvernement du Québec n'ayant même pas daigné convoquer les députés pour expliquer pourquoi il avait décrété l'application de la *Loi sur les mesures de guerre*. Pendant ce temps, les seules explications venaient du Parlement canadien. Sa consternation est double car non seulement le gouvernement du Québec avait renié son autorité mais il ne tentait même pas de recouvrer une certaine crédibilité. Claude Ryan affirme:

L'histoire déplorera qu'au moment même où il signait la lettre célèbre sollicitant l'intervention énergique d'Ottawa, le gouvernement québécois laissait tranquillement les députés partir en congé³⁴.

L'analyse de contenu révèle l'insistance avec laquelle le directeur du *Devoir* voulait que le débat demeure au Québec. Au cours de cette deuxième période, il mentionne 58 fois le Québec et n'utilise que 35 fois des mots se rapportant à Ottawa. Il insiste davantage qu'au cours de la période précédente pour souligner que le gouvernement le plus important à ses yeux est celui du Québec, tout en notant que l'autorité se partage entre Québec et Ottawa.

Claude Lemelin suit une ligne semblable à celle de Claude Ryan. Il affirme que la *Loi sur les mesures de guerre*

pose un problème d'envergure pour le Québec. Notant « la vulnérabilité et le désemparement de l'État québécois depuis le début de la crise³⁵ », il s'inquiète du fait que cette loi risque de faire réagir certains milieux au Québec. En renonçant à exercer ses pouvoirs, le gouvernement de Robert Bourassa plaçait bon nombre de Québécois, peu portés aux bons offices d'Ottawa, à faire un choix :

Il y a deux jours, une fois l'armée fédérale accourue au secours des forces policières, une fois proclamées les mesures de guerre, on redoutait la résistance des Québécois à ce qui pouvait leur apparaître comme une ingérence du gouvernement central et une mise en tutelle de leur gouvernement. N'eût été l'assassinat de Pierre Laporte, il est probable que cette résistance aurait pris une certaine ampleur³⁶.

Claude Lemelin demeure toutefois sur ses gardes et préfère ne pas trop s'engager dans ce débat. Il se demande simplement si cette façon de voir les choses a vraiment disparu. Claude Ryan démontrera dans ses textes qu'il existe encore des gens au Québec qui ne sont pas prêts à accepter la tutelle d'Ottawa. Claude Lemelin revient à la charge, le 28 octobre 1970, et se demande où s'est terré le gouvernement du Québec. Reconnaisant que Robert Bourassa a refusé d'assumer le leadership de l'État québécois, l'éditorialiste ne peut que témoigner de sa consternation relativement au comportement du Premier ministre du Québec :

On désespère de jamais voir le Premier ministre Bourassa, abrité derrière les fantassins de l'armée fédérale, rompre l'incroyable silence qu'il maintient depuis deux semaines. Ce silence accrédite de jour en jour les rumeurs d'une démission du gouvernement provincial devant le pouvoir fédéral – une démission qui serait catastrophique parce qu'elle priverait le Québec du principal instrument dont il dispose pour retrouver la voie de son avenir³⁷.

Il termine son éditorial en écrivant qu'il est temps que le Québec retrouve son gouvernement : « Plus qu'en tout

autre temps peut-être, le Québec a besoin de son gouvernement. Où est-il? Que fait-il? Qu'attend-il pour gouverner³⁸?»

Jean-Claude Leclerc, quant à lui, s'interroge, au cours de cette seconde période, sur l'obligation qu'ont les gouvernements québécois et canadien de démontrer à leurs concitoyens qu'on n'abuse pas de la *Loi sur les mesures de guerre*. Il suggère la création d'un organisme impartial regroupant des membres de la Ligue des droits de l'homme et de la Croix-Rouge qui auraient pour tâche de visiter les personnes incarcérées afin de connaître leur identité. Mais Jean-Claude Leclerc note que rien ne se fait dans ce sens. Il réclame un geste des autorités, surtout des autorités québécoises.

Paul Sauriol manifeste une attitude paradoxale: tout en endossant la thèse du gouvernement canadien d'une insurrection appréhendée au Québec, il souligne ensuite à grands traits les effets néfastes de la *Loi sur les mesures de guerre*. Il note qu'en principe le gouvernement canadien pourrait intervenir dans tous les domaines de compétence provinciale en vertu de cette loi. Il juge cette situation assez inquiétante et estime que la nouvelle législation, devant remplacer la *Loi sur les mesures de guerre*, devrait reconnaître et proclamer le respect des droits provinciaux. L'approche de Paul Sauriol demeure essentiellement juridique. Il se limite à étudier les répercussions probables de la loi en soulignant les améliorations qu'on pourrait y apporter. Même s'il estime que les pouvoirs d'Ottawa sont exorbitants, il ne va pas aussi loin que ses collègues. Il ne revendique pas pour le gouvernement du Québec la responsabilité des opérations. Paul Sauriol parle à 42 occasions du pouvoir fédéral, mais n'emploie que 15 fois des expressions faisant référence au Québec. De plus, le gouvernement d'Ottawa représente pour lui une des assises du pouvoir

juridique canadien. Finalement, l'éditorialiste Vincent Prince n'utilise aucun des mots retenus.

Au cours de la troisième période, l'attitude de Claude Ryan en faveur de la défense des pouvoirs du gouvernement du Québec s'atténue au point où il fait davantage référence au pouvoir canadien qu'au pouvoir québécois, et cela à 100 contre 72. Le directeur du quotidien *Le Devoir* parle à 22 occasions du gouvernement d'Ottawa contre 16 fois pour le gouvernement du Québec. Quant à l'autorité politique, elle se partage également entre les deux niveaux de gouvernement. Dans ses éditoriaux des 23 et 24 novembre 1970, Claude Ryan aborde directement la question de la dualité canadienne. Il réfute la thèse de l'historien Donald Creighton selon laquelle :

les Pères de la confédération n'eurent jamais l'intention, en créant la Confédération, de donner naissance à une société fondée sur l'égalité de deux peuples, mais qu'ils consentirent tout au plus à accorder aux Canadiens français des droits limités au Québec et à quelques institutions fédérales³⁹.

C'est ainsi que la fréquence du mot Canada, dans les textes de Claude Ryan au cours de cette période, traduit son nationalisme dualiste basé sur la reconnaissance des deux nations fondatrices. Claude Ryan s'objecte à la thèse de Donald Creighton d'*UN* seul Canada, objection qui lui vient d'une lecture plus attentive de l'histoire du pacte confédératif canadien. Cette approche s'inscrit dans la tradition du quotidien *Le Devoir* et de son fondateur Henri Bourassa. Sans faire ici l'historiographie de ces deux thèses, et au risque d'aller à l'encontre de l'opinion de Claude Ryan, nous croyons que la thèse des deux peuples fondateurs constitue bel et bien un mythe. Le nationalisme canadien-français s'est appuyé, pour des raisons stratégiques et lors de conjonctures particulières, sur la thèse des deux nations pour asseoir ses revendications politiques⁴⁰.

Par ailleurs, Claude Ryan associe davantage le mot gouvernement à celui d'Ottawa, principalement dans le premier et le dernier de ses textes de cette période. Dans son éditorial du 3 novembre 1970, il fait référence au projet de Loi Turner en insistant sur les améliorations qui doivent y être apportées. Dans son éditorial du 3 décembre 1970, il met l'accent sur la réaction de certains Anglo-Canadiens qui ont manifesté leur désapprobation à la Loi Turner et l'attitude du gouvernement Trudeau qui a mis en sourdine la liberté des citoyens. Claude Ryan soulève également avec intérêt la thèse du député d'Egmont aux Communes, David MacDonald, selon laquelle l'élection de Pierre Elliott Trudeau en 1968 répondait à un « besoin qu'avait un certain Canada anglais d'un "Canadien français apprivoisé" qui, ressemblant en tous points à ses compatriotes, "percevrait néanmoins le monde en général et le Canada en particulier à travers des lunettes anglo-saxonnes aussi ombrées que les leurs"⁴¹ ».

Claude Ryan souligne que pendant la crise d'Octobre plusieurs Canadiens anglais ont encore cru que Pierre Elliott Trudeau était le seul qui pouvait régler le « problème » du Québec. Tout ceci confirme, selon le directeur du *Devoir*, l'idée que le seul gouvernement qui peut vraiment comprendre et saisir la complexité de la société québécoise est à Québec quand, bien sûr, il assume ses responsabilités.

Le type de nationalisme défendu par Claude Ryan et *Le Devoir* constitue selon nous un élément dans la présente discussion. Au cours de la troisième période, ce nationalisme s'est exprimé par la modération dont a fait preuve son directeur en voulant nuancer son attitude proquébécoise. Il n'a certes pas rejeté le principe fondamental suivant lequel le Québec est une province du Canada, mais il a bien souligné qu'il s'agit d'une province pas comme les autres.

Claude Ryan parle également du gouvernement du Québec durant cette troisième période tout en reconnaissant la légitimité de l'action fédérale. Dans son éditorial du 14 novembre 1970, il observe que le gouvernement du Québec cherche encore des boucs émissaires, tant au quotidien *Le Devoir* qu'ailleurs, pour justifier sa piètre performance. Rien ne réussira toutefois à expliquer l'effondrement et la faillite du gouvernement de Robert Bourassa. Cette troisième période confirme que la crise d'Octobre est dans l'esprit de Claude Ryan avant tout une crise québécoise. Toutefois, la discussion se transporte sur la scène fédérale canadienne où le directeur du *Devoir* tente d'expliquer la situation particulière du Québec dans la fédération canadienne, tout en faisant la promotion de son nationalisme « québéco-canadien ».

Au cours de cette troisième période, Jean-Claude Leclerc parle lui aussi davantage du Canada que du Québec. Mais il parle aussi de Montréal. Il parle du Québec dans tous ses textes, alors qu'il fait référence au Canada surtout dans son éditorial du 12 novembre 1970. Il critique dans ce dernier la piètre qualité de la version française de la Loi Turner. Ceci témoigne de son profond attachement au caractère français du Québec et à sa langue. Il parle également de Montréal dans son éditorial du 18 novembre 1970. Il évalue alors l'avenir du FRAP sur la scène politique municipale, suite à sa défaite écrasante aux élections du 25 octobre 1970. Enfin, il juge sévèrement le gouvernement Bourassa en notant amèrement qu'il est « si peu maître de son territoire qu'il a dû en confier la garde aux forces fédérales⁴² ».

Claude Lemelin observe de son côté qu'Ottawa détient tous les pouvoirs. Il estime qu'il est temps que le gouvernement du Québec contrôle, une fois pour toute, l'application des pouvoirs d'urgence. Selon lui, on a assisté à des situations malheureuses où des personnes ont été

lésées dans leurs droits. Claude Lemelin se fait quelque peu ironique à l'endroit du gouvernement canadien puisqu'il juge qu'en acceptant de redonner au gouvernement du Québec l'autorité quant à l'application des pouvoirs, Ottawa semble lui aussi céder un peu de lest devant les demandes répétées de l'opposition néo-démocrate et conservatrice, et de certains membres du Parti libéral du Canada :

Le gouvernement Trudeau a choisi de céder aux « pressions » du gouvernement Bourassa, celui-ci étant assujéti à son tour aux pressions de sa police et voulant au surplus démontrer, au mépris du droit des gens lui aussi, qu'il lui reste l'ombre d'une échine⁴³.

L'éditorialiste espère malgré tout que, si le gouvernement du Québec a choisi de faire de la question de l'application des pouvoirs d'urgence une question d'autonomie politique, ce ne sera pas au détriment des personnes incarcérées et que cette fois l'arbitraire disparaîtra au profit de la reconnaissance des droits élémentaires des individus.

Au cours de la dernière période, le temps est venu pour Claude Ryan de faire un bilan rapide de cette crise. Le directeur du *Devoir* emploie surtout le mot « autorité » pour souligner le rôle des autorités lors de ces événements. Il ne parle pas d'un gouvernement en particulier, mais préfère juger de manière globale l'action des hommes politiques. Claude Lemelin poursuit dans la même veine en reconnaissant que l'autorité et la gouverne politique se trouvent actuellement surtout à Ottawa. Il note que si le Canada anglais compte dans ses rangs des opposants au gouvernement canadien, il accepte malgré tout de tabler sur Pierre Elliott Trudeau car, en somme, tous sont d'accord « sur le consensus qui définit les manières pour eux d'être en désaccord⁴⁴ », tandis qu'au Québec les opposants ne veulent plus rien savoir ni discuter avec Ottawa. Claude Lemelin

vient-il de découvrir l'essence même de la dualité canadienne?

Jean-Claude Leclerc évoque de son côté que la plupart des participants à un colloque sur les libertés démocratiques ont témoigné de « leur opposition au statut particulier unique que le gouvernement Trudeau a imposé au Québec ». Tout comme son collègue Claude Lemelin, il observe que les intellectuels québécois sont de plus en plus opposés au gouvernement canadien et que le Parti québécois se dessine comme le seul mouvement démocratique qui reste au Québec. Mais Jean-Claude Leclerc émet des réserves quant à son programme électoral qui empêche bon nombre d'opposants (intellectuels et autres) de rejoindre ses rangs :

L'option souverainiste qui fait partie intégrante de son programme a été durant la crise un obstacle bien compréhensible pour tous ceux qui parmi les opposants aux mesures de guerre, n'avaient pas, malgré la crise, abandonné le fédéralisme ou écarté « l'hypothèse canadienne »⁴⁵.

Quant à Paul Sauriol, il semble de moins en moins enclin à appuyer le gouvernement canadien. Il souligne que, plus on s'éloigne de la crise, plus il devient évident que la Loi des pouvoirs d'urgence représente un moyen disproportionné avec l'ampleur des événements.

Il apparaît donc, au terme de cette analyse au sujet des vues proquébécoises du quotidien *Le Devoir*, que ce journal a clairement manifesté son inquiétude en constatant que l'autorité du gouvernement du Québec était passée aux mains de l'État canadien. Claude Ryan et les éditorialistes ont cherché par la suite à justifier leur position. D'abord en soulignant avec vigueur que le gouvernement du Québec était le gouvernement légitime des québécois. Puis en démontrant que son idéologie traduit sa conception d'un Canada fondé sur le concept des deux

nations, ce qui l'autorise à revendiquer pour le Québec une plus grande autonomie par rapport au pouvoir fédéral.

Ainsi, la crise d'Octobre fut avant tout une crise québécoise pour *Le Devoir*. Il a jugé que les événements qui se déroulaient au Québec devaient être solutionnés si possible entre Québécois. Le Canada anglais, et son principal représentant Pierre Elliott Trudeau, n'avaient pas à intervenir, le Québec ayant assez de maturité pour y faire face. Malheureusement, pour Claude Ryan et ses collègues, les choix du gouvernement Bourassa n'aideront pas *Le Devoir* à démontrer que la responsabilité première incombe et incombera toujours à l'État québécois.

LE NATIONALISME DE CLAUDE RYAN ET DU QUOTIDIEN *LE DEVOIR*

Nous avons évoqué que Claude Ryan et *Le Devoir* avaient cherché, une fois le mois d'octobre passé, à nuancer leurs propos au sujet de pouvoirs, jugés trop étendus, que conférait à Ottawa la *Loi sur les mesures de guerre*. Pour Claude Ryan cette loi constituait une « emprise politique » sur le gouvernement du Québec. Il jugeait également que les événements d'octobre concernaient avant tout les Québécois et l'État québécois; il appartenait au gouvernement Bourassa d'assumer pleinement son leadership. L'attitude de Robert Bourassa, que *Le Devoir* qualifiait de faible, déplut aux éditorialistes du *Devoir* qui n'hésitèrent pas à évoquer plus d'une fois que la responsabilité politique de l'État québécois était passé entre les mains d'Ottawa.

Ce « nationalisme » du *Devoir* est toujours apparu à la croisée des chemins, au moment des diverses crises politiques qui ont marqué l'histoire du Québec depuis le début du XX^e siècle. Son attitude en octobre 1970 laisse ainsi croire à plusieurs que Claude Ryan et *Le Devoir* sont sur le point de rejoindre les rangs des Québécois plus

« autonomistes » et même souverainistes. Le comportement du *Devoir* a mystifié bon nombre de ses lecteurs et de ses fidèles amis lors de la crise d'Octobre, mais ceux-ci continueront, même s'ils se disent déçus de sa position, à lire ce journal.

Claude Ryan et *Le Devoir*, par leur nationaliste modéré, ont proclamé leur attachement aux valeurs de la culture canadienne-française et québécoise. L'État du Québec demeure le « foyer principal » de cette identité. En contrepartie, *Le Devoir* n'a pas nié le fait que l'État, dans sa plus pure expression politique, se trouvait à Ottawa. Il est cependant important d'observer, et les résultats de notre analyse de contenu le démontrent, que c'est surtout Claude Ryan qui développera cette argumentation. Les autres éditorialistes partagent ce point de vue.

CLAUDE RYAN, *LE DEVOIR* ET L'ÉTAT

Au cours de la première période de la crise, Claude Ryan parle de l'État comme d'une réalité englobant le Québec et les autres provinces canadiennes. Sa pensée s'exprime dans des termes très généraux, comme dans son éditorial du 15 octobre 1970 intitulé « Où est le vrai bien des personnes et de l'État », où il souligne les embûches que pourrait susciter pour l'État canadien la voie de la souplesse :

Il y a risque aussi que s'affaiblisse l'autorité de l'État et que se détériore continuellement le climat social. Il y a risque enfin que la confusion s'installe dans les esprits et que l'État paraisse entériner des choses auxquelles il n'a consenti que sous l'empire de la nécessité⁴⁶.

Dès le lendemain de la proclamation de la *Loi sur les mesures de guerre*, Claude Ryan explique que la question fondamentale de la légitimité de l'État québécois comme foyer de la nation canadienne-française ne disparaîtra pas

au lendemain de la crise: « “la question finale” n’a été que mise entre parenthèses et [...] elle devra finalement se régler au Québec même, sans ingérence de l’extérieur⁴⁷ ». Claude Ryan juge d’ailleurs sévèrement le gouvernement de Robert Bourassa. Il estime qu’en faisant appel à Ottawa, le Premier ministre du Québec a perdu une chance exceptionnelle d’exprimer son leadership:

Pour M. Bourassa et son gouvernement, il y avait bien davantage, dans le drame Cross-Laporte, que la nécessité d’enrayer par tous les moyens le péril d’insurrection. Il y avait aussi et surtout une occasion unique d’affirmer au niveau le plus élevé la responsabilité de l’État québécois⁴⁸.

Le directeur du *Devoir* manifeste également son attachement au parlementarisme québécois. Il admet, le 20 octobre 1970, que le peuple du Québec n’a rien de particulièrement précis contre l’État canadien. Ses reproches vont surtout à l’endroit de ceux qui sont responsables de la situation économique et qui sont peut-être à l’origine de la crise. Claude Ryan différencie l’État de l’économie sans voir que les liens qui les unissent sont particulièrement minces, surtout au sein de la structure canadienne de l’époque. Le gouvernement canadien est d’abord et avant tout le représentant du peuple canadien et il défend les intérêts de ceux qui détiennent certains leviers économiques vitaux pour le Québec.

Au cours des deux premières périodes, la question précise de l’allégeance de Claude Ryan et du *Devoir* à l’État canadien ne s’exprime pas avec toute la ferveur qu’on aurait aimé voir à Ottawa. Claude Ryan est plus préoccupé d’essayer de reconquérir un certain pouvoir que le gouvernement Bourassa a délaissé. Appelé à se justifier au cours de la troisième période, *Le Devoir* et son directeur exprimeront avec plus de clarté leur reconnaissance du lien fédéral, bien qu’ils soulignent avec insistance que leur conception du Canada s’articule autour du concept des

deux nations. Ainsi, le concept de nation canadienne-française est utilisé 22 fois au cours de la troisième période, en opposition à la nation canadienne anglaise (15 fois).

Dans son éditorial du 5 novembre 1970, Claude Ryan répond aux commentaires du Premier ministre Trudeau qui affirme que toute négociation avec le FLQ représenterait une négation de l'autorité de l'État et que cette stratégie pourrait mettre en péril les fondements mêmes de l'État canadien. Le directeur du *Devoir* ne partage pas l'avis du Premier ministre canadien. Il réaffirme encore une fois son choix pour la voie de la souplesse. Il ajoute surtout que *Le Devoir* n'était pas du tout « indifférent au maintien de l'autorité de l'État⁴⁹ ». Les arguments de Claude Ryan ne réussirent pas à convaincre le pouvoir canadien, le directeur du *Devoir* ayant insisté tout au long de la crise pour que la responsabilité première du gouvernement du Québec ne soit pas mise en veilleuse. Cette condition lui paraissait essentielle autant que la vie des otages.

Le directeur du *Devoir* exprimera avec encore plus de clarté sa conception de l'État dans ses éditoriaux des 21, 23 et 24 novembre 1970. Il précise qu'il existe au Québec une culture nationale qui repose sur le principe de la dualité canadienne. Dans le premier texte, Claude Ryan souligne le rôle fondamental que joue le système d'éducation québécois, comme élément de promotion de la culture canadienne-française. Sa réaction fait suite à une intervention du ministre de l'Éducation du Québec, Guy St-Pierre, qui, après avoir reçu de nombreuses plaintes au sujet du travail des enseignants, avait décidé de faire une chasse aux sorcières contre les enseignants récalcitrants au régime. Claude Ryan explique alors sa conception de l'école et témoigne de son attachement à la culture française et à sa langue :

L'école n'a pas seulement pour but la transmission des connaissances intellectuelles. Elle contribue aussi à la

formation des citoyens de demain, au développement de la conscience civique, sociale et nationale. Elle est un rouage essentiel d'une société vivante: à ce titre, elle ne peut être aseptique. Dès qu'il est question de transmission d'une culture, de formation de la conscience nationale, comment exiger de l'enseignement une neutralité absolue? De l'enseignant chargé du français, on s'attend à ce qu'il aime la langue nationale de ses élèves, à ce qu'il souffre avec eux quand celle-ci est mutilée et méprisée, à ce qu'il vibre quand elle lutte pour s'épanouir⁵⁰.

Ces propos du directeur du *Devoir* évoquent le sentiment profond qui anime Claude Ryan au sujet de la culture nationale des Québécois. Il reviendra à la charge dans deux autres textes où il parle de la nation canadienne-française à maintes occasions (22 fois au total), et où il réfute catégoriquement la thèse de Donald Creighton du «one Canada» indivisible. Claude Ryan ne comprend pas l'attitude de l'historien torontois. Il écrit:

Comment peut-il refuser de voir qu'à moins de reconnaître enfin le nationalisme canadien-français et la nation qui sous-tend celui-ci, le Canada sera sans cesse déchiré par des crises intérieures qui ne pourront que l'affaiblir de plus en plus dangereusement⁵¹?

Claude Ryan reproche à Donald Creighton de ne voir le nationalisme canadien comme le seul véritable au Canada, condamnant par le fait même la société canadienne-française à la disparition en ne lui reconnaissant pas le droit de s'exprimer politiquement.

Claude Lemelin poursuit sur la même lancée que Claude Ryan en observant qu'il existe néanmoins des individus au Canada anglais qui ne partagent pas l'opinion de Donald Creighton. Dans son bloc-notes du 26 novembre 1970, Claude Lemelin commente l'attitude du *Daily Colonist* de Victoria qui est prêt à accepter de donner au Québec ce qu'il réclame politiquement, soit un statut particulier. La nouvelle position du quotidien de Victoria est remarquable,

selon Claude Lemelin, parce qu'il s'était toujours opposé farouchement à la thèse des deux nations et à l'idée d'un *statut particulier* pour le Québec. L'éditorialiste du *Devoir* conclut que, si tous ceux qui ne partagent pas la conception du Canada des Donald Creighton, Gilles Lalande et Mitchell Sharp, selon laquelle il faut faire disparaître à tout prix le nationalisme québécois,

entreprenaient de rechercher avec les éléments modérés du Québec l'alternative que le *Daily Colonist* juge nécessaire, peut-être alors pourrait-on limiter les dégâts et proposer aux deux nations du pays un avenir plus exaltant que celui que leur préparent les maîtres d'Ottawa⁵².

Claude Lemelin se démarque cependant des autres éditorialistes du *Devoir* puisqu'il affiche ici une attitude plus nettement québécoise, étant le seul à parler avec autant d'ardeur de l'existence d'une nation québécoise, plutôt que d'une nation canadienne-française.

Paul Sauriol estime quant à lui que le comportement du Parti libéral du Canada et du Parti conservateur, lors des discussions qui se déroulent à la Chambre des communes concernant le projet de Loi Turner, est inacceptable. Plusieurs articles portent directement atteinte aux droits fondamentaux des citoyens. Aussi, s'interroge-t-il sur le comportement des politiciens fédéraux et se demande: «quel intérêt ces deux grands partis fédéraux ont-ils à miner ainsi le fédéralisme canadien⁵³?»

Quant à Jean-Claude Leclerc, ses commentaires à propos de l'État ne s'inscrivent pas directement dans le débat autour de la thèse des deux nations. Il reconnaît la légitimité de l'État canadien. Il mentionne, le 24 novembre 1970, que l'État semble s'intéresser de moins en moins à la vie de James Richard Cross puisqu'il a, en pratique, fermé le dossier de la négociation et que seul le FLQ peut faire en sorte que la discussion reprenne. Finalement, au cours de la dernière période, le débat sur la structure de l'État

canadien retient davantage l'attention. Le temps des bilans est arrivé. En conclusion, on peut donc affirmer que Claude Ryan et *Le Devoir* ont démontré au cours de la crise d'Octobre qu'ils reconnaissent une certaine responsabilité à l'État canadien tout en manifestant leur attachement à l'État québécois.

CLAUDE RYAN, *LE DEVOIR* ET LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

La première allusion de Claude Ryan à la thèse souverainiste se retrouve dans son éditorial du 16 octobre 1970. Il souligne que si le Québec veut obtenir sa souveraineté, il devra le faire de manière démocratique sinon il risque de se retrouver encore une fois « sous la botte trop familière d'un pouvoir étranger à sa culture, dont il veut à juste titre se libérer⁵⁴ ». Le style de Claude Ryan est pour le moins enflammé et témoigne de l'état de la situation qui régnait à la mi-octobre au Québec ainsi que du sentiment de désapprobation qui envahit le directeur du *Devoir* devant les choix du gouvernement Bourassa.

Après la proclamation de la *Loi sur les mesures de guerre*, Claude Ryan souligne qu'il n'a aucune crainte du FLQ et du séparatisme mais que c'est la réaction de la population, qui pointe d'un doigt accusateur les agents économiques comme responsables des maux qui affligent le Québec, qui l'inquiète davantage. Claude Ryan arrive à une conclusion encore plus fondamentale, le 29 octobre 1970, lorsqu'il estime qu'à l'origine de toutes les crises qu'a connues le Québec depuis quelques années, c'est la question du statut politique du Québec qui ressort comme élément central. Il écrit:

Le gouvernement Bourassa devra convenir, pour sa part, que la question du statut politique du Québec reste sous-jacente à toutes les crises qu'a connues le Québec

depuis quelques années, et qu'à la laisser pourrir davantage, il ne fera que compromettre l'avenir du Québec et le sien [...] Mais autant on a été ramené à cette question vitale par la logique profonde des événements récents, autant on serait imprudent de prétendre la trancher tout de suite. Une année de réflexion à ce sujet sera salutaire à tous⁵⁵.

Claude Ryan n'entend donc pas trancher immédiatement la question de l'avenir constitutionnel du Québec, et l'on peut croire que le directeur du *Devoir* exprimera publiquement son point de vue au cours des prochains mois suivant la crise d'Octobre.

Au cours de cette deuxième période, Paul Sauriol estime que le Parti québécois ne devrait pas être inquiété ou soupçonné d'être un agent d'insurrection car, après tout, il œuvre dans la légalité. Mais il appartient à Claude Lemelin, dans son éditorial du 28 octobre 1970, de tirer la conclusion la plus significative sur les événements d'octobre 1970: « loin d'avoir tranché le débat qui oppose depuis cinq ans partisans du lien fédéral et militants de la souveraineté, ce sombre mois d'octobre n'aura fait que le relancer⁵⁶ ». Pour Claude Lemelin, si les gouvernements québécois et canadien ont cru qu'en faisant appel à l'armée ils allaient tuer dans l'œuf le mouvement séparatiste au Québec, ils ont fait une grave erreur.

Paul Sauriol reprend ce thème en jugeant que les articles inacceptables contenus dans la Loi Turner n'ont pour objectif que de diminuer la liberté des citoyens. Cette loi ne fera certainement pas taire ceux qui préconisent une voie particulière pour le Québec: « Le débat qui s'achève et l'adoption d'une telle mesure comportent non seulement des menaces aux droits des citoyens, mais tendront à renforcer le sentiment séparatiste au Québec⁵⁷. » Jean-Claude Leclerc abonde dans le même sens et observe que la crise d'Octobre a été une occasion rêvée pour les autorités policières de fichier plusieurs individus

appartenant à des groupes de gauche au Québec et de dresser des dossiers contre des indépendantistes. Jean-Claude Leclerc juge ces pratiques tout à fait inacceptables.

La réflexion publique de Claude Ryan et du *Devoir* autour de la thèse souverainiste a suscité chez ses lecteurs bien des interrogations. Plusieurs se demandent si leur journal n'est pas sur le point de modifier son orientation politique, son idéologie, et d'appuyer le Parti québécois et sa thèse souverainiste. Claude Ryan ne veut pas répondre pour l'instant à cette question. Il s'engage toutefois à le faire, en temps et lieu, et souligne qu'elle hante bon nombre de citoyens et de lecteurs du *Devoir*. Il affirme que si *Le Devoir* a appuyé le Parti libéral du Québec aux élections du 29 avril 1970, aujourd'hui il se sentait beaucoup plus près de René Lévesque, le chef du Parti québécois⁵⁸.

Dans son éditorial du 24 novembre 1970, le directeur du *Devoir* reconnaît au Québec son droit à l'autodétermination et affirme que tout projet de souveraineté ne peut se réaliser sans association. Il en profite pour critiquer un éditorial du *Winnipeg Free Press* qui ne partage pas son point de vue :

Si le *Free Press* avait écrit que les modalités d'une séparation éventuelle devront faire l'objet d'un accord précis entre les deux nations intéressées et qu'en cas de désaccord, il faudrait prévoir le recours à un arbitrage international, on resterait dans les bornes de la justice et du bon droit. Il est incontestable, en effet, qu'un siècle d'existence commune a tissé, entre le Québec et le reste du pays, un réseau de solidarités et de liens d'interdépendances si complexe et si intime que le Québec n'aurait pas le droit de chercher à se retirer de la fédération sans avoir d'abord conclu avec son partenaire un accord de séparation équitable⁵⁹.

De plus, le directeur du *Devoir* estime que le journal de *Winnipeg* fait preuve de colonialisme en allant jusqu'à

recommander l'usage de la force, une fois de plus, si le Québec cherche à se séparer de la fédération canadienne. Le discours sera le même après le référendum québécois de 1995. Le gouvernement canadien utilisera à nouveau la même stratégie du coup de poing. Claude Ryan affirme aussi que, si le Québec désire se séparer, il n'a pas besoin de l'autorisation de l'autre partie du Canada et que, pour cela, il est inutile de tenir un référendum pancanadien. Si le Québec veut se séparer, il doit le faire après avoir conclu une entente avec le reste du Canada sur les modalités de cette séparation. Ce texte est fondamental, puisque Claude Ryan reconnaît la légitimité du projet de souveraineté-association du Parti québécois. En tant que chef du Parti libéral du Québec, il refusera toutefois d'entériner ce projet au référendum québécois du 20 mai 1980.

Enfin, Claude Ryan reconnaît que René Lévesque est sans doute celui qui a tenu la position la plus humaine au cours de la crise. Il admet que le Parti québécois représente le parti qui offre les meilleures garanties démocratiques. Toutefois, cela ne signifie nullement qu'il endosse la thèse de ce parti :

Cela ne veut pas dire qu'on soit prêt à franchir le pas qui conduit à l'option souverainiste. Mais même à ce sujet, de nombreux citoyens qu'ont attristés la faiblesse du gouvernement québécois et le leadership fragile de son chef, commencent à se demander si les structures actuelles n'aboutiront pas toujours, dans les moments de crise grave, à coincer le Québec dans une position presque intenable⁶⁰.

Les propos de Claude Ryan démontrent comment la crise d'Octobre a malgré tout secoué les convictions fédéralistes du directeur du *Devoir*; il demeure malgré tout attaché à l'État canadien. Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* n'ont pas renié les principes fondamentaux qui les guidaient depuis plusieurs années au sujet de la dualité canadienne. Ils s'interrogent et continueront de le faire au

cours des années suivantes pendant que le peuple attendra patiemment leur réponse.

CLAUDE RYAN, *LE DEVOIR ET LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE*

L'attitude de Claude Ryan et des éditorialistes du *Devoir* au sujet de la *Loi sur les mesures de guerre* constitue un élément central de l'argumentaire du *Devoir* durant la crise d'Octobre. Nous avons vu que Claude Ryan et *Le Devoir* sont demeurés fidèles au principe selon lequel l'État canadien était le centre de décisions au Canada, tout en lui reconnaissant une certaine légitimité. Ainsi, les politiciens québécois et canadiens ont rapidement accusé Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* de s'être opposés à la *Loi sur les mesures de guerre*, opposition qui signifiait donc pour eux une remise en cause de l'État canadien. Si Claude Ryan et *Le Devoir* ne s'étaient pas opposés à la légitimité de l'État canadien, comment pouvaient-ils être en désaccord avec la *Loi sur les mesures de guerre*? Cette question, qui demeure avant toute une interrogation de nature théorique, soulève des questions fondamentales sur le rôle des journaux et des médias en période de crise. Nous tenterons donc, dans les prochaines lignes, de mieux préciser les éléments de cette discussion. Ce débat a une signification théorique importante: comment un journal peut-il demeurer fidèle à l'État, en période de crise, tout en s'opposant à certaines de ses décisions (*Loi sur les mesures de guerre*) et en critiquant le rôle des forces policières (l'appareil répressif de l'État)?

Toute critique d'une loi ou d'un projet de loi peut suivre deux avenues possibles. On peut considérer une loi comme un tout et on peut s'opposer à cette loi, autant avant qu'après son adoption, en estimant que celle-ci va à l'encontre des principes de l'État et/ou du bien-être des

citoyens. Ce genre d'opposition entraîne souvent des confrontations majeures avec le pouvoir politique. Une seconde voie est possible. Au lieu de considérer une législation comme un tout, un journal peut accepter les règles du jeu et manifester une opposition plus technique et pratique en critiquant certains aspects de la loi sans remettre en cause la légitimité de l'État. Ces deux formes d'opposition font référence à des critères souvent stratégiques, selon qu'un journal et le groupe social qu'il représente cherchent ou non à s'emparer d'une partie du pouvoir d'État. La classe moyenne se montre souvent pointilleuse sur le sens des formules juridiques et cherche à justifier son attitude et la légitimité de son intervention en la situant au-delà des conflits sociaux. Voilà pourquoi aura-t-elle souvent tendance à se préoccuper davantage des libertés individuelles et des droits de l'homme.

Mais avant d'aborder directement ce problème, quelques dates doivent être mentionnées. Tout d'abord, celle du 15 octobre 1970, lorsque le gouvernement du Québec fait appel à l'armée pour venir seconder les forces policières québécoises, et cela, en vertu de la Loi de la défense nationale. Cette décision, comme nous l'avons vu, ne sera qu'une première étape. Quelques heures plus tard, le Premier ministre du Québec, Robert Bourassa, demandera au gouvernement canadien d'adopter le « règlement de 1970 concernant l'ordre public » mieux connu sous le nom de *Loi sur les mesures de guerre*. Le 16 octobre 1970, le règlement sera mis en vigueur et l'armée canadienne verra ses pouvoirs accrus. Toutefois, ce règlement ne sera adopté par la Chambre des communes que le 19 octobre 1970, par 190 voix contre 17, les députés néo-démocrates sous le leadership de T.C. Douglas votant contre. Le 2 novembre 1970, le ministre canadien de la Justice, John Turner, dépose à Ottawa le projet de loi sur les pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de

l'ordre public au Canada, appelé à tenir lieu de *Loi sur les mesures de guerre*. Après un mois de discussion, le 2 décembre 1970, la Loi Turner sera adoptée à la Chambre des communes par 174 voix contre 31. Comment Claude Ryan et *Le Devoir* réagiront-ils et analyseront-ils ces trois lois?

Au cours de la période précédant la *Loi sur les mesures de guerre*, Claude Ryan et *Le Devoir* croient que le gouvernement du Québec doit faire appel à l'armée car ils constatent que les forces policières sont au bord de l'épuisement. Depuis l'enlèvement de James Richard Cross, elles ont été confrontées à de nouvelles formes de harcèlement qui les ont laissées dans un état de désespoir presque total. Elles n'ont aucun moyen pour contrer dans l'immédiat l'action terroriste. Claude Ryan affirme que les forces policières sont fatiguées. Elles doivent être constamment sur un pied d'alerte. Il soutient alors que, dans les circonstances, le gouvernement du Québec n'a d'autre choix que de recourir au service de l'armée canadienne. Le directeur du *Devoir* croit que le gouvernement du Québec « a eu raison de le faire. Il aurait manqué à son devoir en agissant autrement⁶¹ ». Claude Ryan se dit d'autant plus satisfait de cette décision qu'elle a été prise en vertu de la Loi de la défense nationale, qui permet au gouvernement de Robert Bourassa de garder toute la responsabilité des opérations. Tout gouvernement aux prises avec une situation exceptionnelle peut demander l'aide de l'armée et Claude Ryan exprime dans ces termes son appui à la décision du gouvernement du Québec :

La direction des opérations restera entre les mains des autorités civiles québécoises. La responsabilité première du gouvernement québécois paraissant sauve, on ne saurait blâmer celui-ci d'avoir fait appel à un concours que tout autre gouvernement du monde, dans une situation semblable à celle qui a surgi, aurait sans doute sollicité⁶².

Claude Ryan n'a jamais nié qu'il était favorable à la venue de l'armée au Québec et, lors de la campagne référendaire de 1980 au Québec, il a confirmé « qu'il était favorable à la venue de l'armée pour seconder les forces policières locales⁶³ ».

Claude Ryan et *Le Devoir*, jouant la corde nationaliste qui les caractérise, jugeaient donc cette intervention nécessaire. Mais une crainte demeurait présente à leur esprit: le recours à cette loi annonce une mesure plus radicale, la *Loi sur les mesures de guerre*. Claude Ryan est ainsi le seul éditorialiste du *Devoir* à exprimer clairement son point de vue sur cette question au cours de la première période de la crise. Paul Sauriol préfère affirmer que la ligne dure ne représente pas une solution au problème posé par le FLQ, alors que Claude Lemelin souligne que la panique et la peur ont été à l'origine de la décision du gouvernement du Québec.

Malgré tout, l'armée canadienne était sur le point de faire son entrée au Québec avec toute sa quincaillerie militaire. Le gouvernement de Robert Bourassa avait décidé de se rendre à ce que le gouvernement canadien considérait comme une évidence. Comment Claude Ryan et *Le Devoir* allaient-ils juger cette nouvelle situation?

Dans son éditorial du 17 octobre 1970, Claude Ryan observant que, pour la première fois dans l'histoire du Canada, un gouvernement provincial réclame la *Loi sur les mesures de guerre* pour régler un problème intérieur, s'interroge sur le bien-fondé de la demande du gouvernement Bourassa. Il soutient que le Québec aurait pu conserver toute son autorité dans cette affaire dans le cadre de la Loi de la défense nationale. Cela aurait été suffisant. Le directeur du *Devoir* estime que le gouvernement du Québec aurait pu démontrer, en ne cédant pas devant Ottawa, que son souci premier était avant tout de sauver les vies de James Richard Cross et de Pierre Laporte. Il a

plutôt choisi de sauver les meubles afin de démontrer que l'État canadien n'entendait pas abdiquer son pouvoir. Claude Ryan pointe du doigt le FLQ et l'accuse d'être le premier responsable de la mise au ban des libertés démocratiques au Québec. Il soutient que le Front de libération du Québec méritait qu'on lui impose une loi comme la *Loi sur les mesures de guerre*. Selon lui, l'État avait le droit de se défendre et c'est ce qu'il a fait :

Nous déplorons qu'on ait retenu, pour ce faire, le cadre de la Loi des mesures de guerre, qui dépasse infiniment, dans sa portée possible, l'ampleur du problème auquel faisaient face les autorités [...]. Mais nous ne saurions que réaffirmer le droit d'une démocratie à se défendre et l'obligation qui lui incombe de juger sévèrement et de réprimer ceux qui mettent injustement en jeu la liberté et la vie de leurs concitoyens⁶⁴.

Ces propos du directeur du *Devoir* indiquent clairement qu'il juge le recours à la Loi sur les mesure de guerre hors de proportion. Claude Ryan reprendra, dans son éditorial du 19 octobre 1970, les mêmes arguments mais dans un contexte différent : le cadavre du ministre du Travail et de l'Immigration du Québec, Pierre Laporte, vient d'être découvert. Il reconnaîtra alors un principe fondamental : l'État à le droit de réagir et d'utiliser son appareil répressif et son arsenal légal pour contrer toute action terroriste.

Claude Ryan souligne alors que la proclamation de la *Loi sur les mesures de guerre* constitue un geste dont les conséquences sont impossibles à prévoir :

Le gouvernement fédéral a conçu, à cette fin, des recours que nous jugeons excessifs dans leurs conséquences possibles. Mais cela ne saurait mettre en doute la nécessité où se trouvaient les autorités de mettre en œuvre, pendant une période indéfinie, des mesures exceptionnelles en vue de favoriser le travail des forces policières⁶⁵.

Claude Ryan réaffirme qu'il est favorable à la présence des forces armées et reconnaît au pouvoir d'État le rôle de tout faire pour solutionner la crise. Mais il estime que ce recours aurait dû se faire à l'intérieur d'un autre cadre juridique. Le directeur du *Devoir* est plus virulent dans son éditorial du 20 octobre 1970. Il affirme que la solution préconisée par les gouvernements québécois et canadien pour régler la crise dépasse de « milles coudés⁶⁶ » le problème engendré par le FLQ.

L'attitude de Claude Ryan et du *Devoir* leur vaudra des critiques sévères de la part des hommes politiques. Mais Claude Ryan observe, dans son bloc-notes du 28 octobre 1970, que son journal a été le seul, avec les milieux intellectuels, nationalistes et syndicaux, à manifester sa « résistance » à l'endroit de la *Loi sur les mesures de guerre*. Il constate que cette loi n'a pas eu les résultats escomptés puisque les forces policières ne furent pas plus efficaces après le 16 octobre 1970.

Au cours de cette seconde période, Paul Sauriol abonde dans le même sens que Claude Ryan. Au lendemain de la proclamation de la *Loi sur les mesures de guerre*, il souligne que cette loi peut causer de graves préjudices au chapitre des libertés individuelles, étant donné qu'elle a préséance sur tout autre loi. Il trouve cette situation inacceptable, la Charte canadienne des droits de l'homme, adoptée sous John Diefenbaker en 1960, devant être au-dessus de tout l'appareil juridique. Paul Sauriol espère qu'on n'abusera pas de cette loi pour mettre au pilori plusieurs innocents.

Il revient à la charge, le 22 octobre 1970, dans un éditorial au titre évocateur : « La Loi des mesures de guerre donne à Ottawa des pouvoirs trop étendus ». Il mentionne que le gouvernement canadien aurait pu invoquer la Loi des pouvoirs d'urgence de 1951. Celle-ci va beaucoup moins loin que la *Loi sur les mesures de guerre* et offre de meilleures garanties pour la sauvegarde des droits des citoyens. Il

considère la *Loi sur les mesures de guerre* comme « un moyen disproportionné aux besoins du moment⁶⁷ » et conclut que cette loi « va beaucoup trop loin et donne à Ottawa des pouvoirs exorbitants et inacceptables dans un régime fédéral⁶⁸ ».

Claude Lemelin s'interroge moins sur les aspects juridiques et légaux de la *Loi sur les mesures de guerre*. Pour lui, ce sont les conséquences pratiques de l'application de cette loi qui l'inquiète. Le 26 octobre 1970, il se pose la question suivante : « Est-ce vraiment discuter du sexe de la liberté que de s'interroger sur l'opportunité de proclamer les mesures de guerre, et surtout, sur l'usage qu'on pourrait en faire⁶⁹? » Jean-Claude Leclerc versera lui aussi fort peu dans le débat juridique; il insistera, tout comme Claude Lemelin, sur les effets de la *Loi sur les mesures de guerre* sans manifester de manière implicite son opposition à cette loi.

Il est essentiel de reconnaître que l'attitude de Claude Ryan et du *Devoir* face à la *Loi sur les mesures de guerre* s'inscrit de plus en plus dans le contexte de la défense des libertés individuelles et collectives des citoyens du Québec. Si ce quotidien manifeste une certaine réprobation à l'encontre de cette loi c'est, très souvent, pour souligner ou prévenir des abus liés à son application. Nous assistons d'ailleurs, au cours de la deuxième période de cette crise, à une transformation profonde du discours de Claude Ryan et du *Devoir*. Si auparavant on craignait que la loi soit une entrave au leadership du gouvernement du Québec, maintenant on s'en inquiète parce qu'elle représente une menace pour les libertés démocratiques. Claude Ryan et *Le Devoir*, tout en reconnaissant la légitimité de cette loi, gardent malgré tout un œil grand ouvert sur son application.

Au lendemain du dépôt de la Loi Turner, le 3 novembre 1970, le directeur du *Devoir* estime que cette nouvelle loi

est nécessaire pour contrer l'action du FLQ. Il réaffirme que l'État a eu raison de puiser dans son arsenal légal pour faire face à ce problème. Il juge que la Loi Turner est une solution fort acceptable. Son attitude semble d'ailleurs contraster avec ses positions antérieures :

Il fallait néanmoins, dans l'immédiat, qu'une action concrète et décisive fût mise à point pour contrer l'action récente du FLQ. Il fallait, à cette fin, que le gouvernement s'appuie sur des pouvoirs plus rigoureusement circonscrits que ceux que permet la Loi des mesures de guerre. Le bill Turner, reprenant à toutes fins utiles le règlement du 15 octobre, y pourvoit avec clarté en proposant que le FLQ soit mis hors la loi⁷⁰.

Le discours de Claude Ryan et du *Devoir* au cours de cette troisième période devient ainsi de plus en plus complexe et contradictoire. On note une vive tension chez tous les éditorialistes du *Devoir*. Elle ne disparaîtra qu'à la mi-novembre. Claude Ryan a déjà reproché aux hommes politiques d'avoir voulu le mêler à divers complots dans le but avoué de l'intimider; on ne saurait dire s'il s'agit là de la cause principale de ce discours plus prudent du *Devoir*. Claude Ryan insistera davantage sur le fait qu'il a toujours été favorable à la présence de l'armée au Québec et continuera à soutenir que plusieurs dispositions de la *Loi sur les mesures de guerre* constituent des entraves graves aux droits et libertés des citoyens. En réaction aux nombreuses perquisitions et arrestations, Claude Ryan affirme que cette loi a donné naissance à des abus impardonnables.

Si le projet de Loi Turner améliore quelque peu la *Loi sur les mesures de guerre* à ce chapitre, Claude Ryan souhaite néanmoins qu'elle puisse être revêtue de mécanismes efficaces de contrôle. Il estime toutefois que les pouvoirs conférés aux forces de l'ordre pour perquisitionner et

arrêter toute personne sans mandat, selon la *Loi sur les mesures de guerre* et la Loi Turner, sont nécessaires :

Tout indique cependant que, dans l'immédiat, il fallait y recourir pendant un certain temps, vu l'abus intolérable qu'ont déjà fait de certains droits normalement dévolus aux citoyens, des éléments qui se servent de notre droit et n'ayant d'autre but que d'en détruire les fondements et les institutions⁷¹.

Le *Devoir* juge donc que c'est l'action du FLQ qui est à l'origine de la suspension des droits individuels et des décisions des gouvernements. La stratégie du FLQ a obligé les gouvernements à réagir par des moyens légaux extraordinaires. Ce qui inquiète davantage Claude Ryan, c'est que cette confrontation entre le FLQ et le pouvoir politique a brimé plusieurs citoyens de leurs droits. Certains sont devenus même plus agressifs à l'endroit du pouvoir d'État. Le directeur du *Devoir*, dans son éditorial du 3 novembre 1970, estime que l'État n'avait pas le choix, qu'il devait réagir. Il conclut que « la loi Turner est nécessaire dans l'immédiat⁷² ». Cet éditorial représente un point tournant dans le discours du directeur du *Devoir*. Il témoigne également de la transition qui s'opère dans l'interprétation et l'analyse des événements par les éditorialistes du *Devoir*.

Paul Sauriol, dans son éditorial du 7 novembre 1970, écrit lui aussi que « les pouvoirs d'urgence ont un caractère discrétionnaire que peut justifier la lutte contre le terrorisme⁷³ ». Et il ajoute que « l'urgence de la crise suscitée par le terrorisme justifie l'octroi au gouvernement de ces pouvoirs exceptionnels et temporaires⁷⁴ ». Mais si *Le Devoir* est en désaccord avec la *Loi sur les mesures de guerre*, comment peut-il appuyer la Loi Turner et être si enclin à accepter cette dernière comme un recours nécessaire? Cette attitude ambiguë du *Devoir* face à la Loi Turner, Claude Ryan la justifie ainsi dans un bloc-notes du 10 novembre 1970:

Nous fûmes dès le début contre le recours à la Loi des mesures de guerre car nous estimions qu'il s'agissait là d'une réponse mal proportionnée à la nature du mal et que les autorités créaient un précédent très dangereux. Nous appuyâmes cependant sans réserve, dès le 16 octobre, dans un article écrit avant que soit proclamée la Loi des mesures de guerre, l'idée d'une participation limitée des forces armées⁷⁵.

Claude Ryan ne commentera plus les dispositions légales employées par les gouvernants et laissera à Paul Sauriol le soin de critiquer la Loi Turner. Ce dernier analyse, le 13 novembre 1970, les amendements proposés par le Nouveau Parti démocratique à la Chambre des communes. Il souligne entre autres qu'à son avis il n'y avait pas, en octobre 1970, d'insurrection appréhendée au Québec. Il a pourtant endossé cette thèse au cours de la précédente période. L'éditorialiste du *Devoir* estime que, dans les circonstances, il n'y a aucune raison de prolonger l'application de cette loi plus longtemps. Il suffit simplement de voir dans l'action du FLQ des actes criminels. Et il ajoute, «le fait d'appliquer des mesures d'urgence, sous prétexte d'une menace d'insurrection qui n'a jamais existé, est un danger pour nos institutions⁷⁶».

Son principal reproche est que l'État canadien, en invoquant une raison qui n'en est pas vraiment une pour justifier le recours à la *Loi sur les mesures de guerre*, a menti quant aux véritables enjeux de la crise. Par conséquent, rien ne justifie plus le maintien de cette loi. Le 26 novembre 1970, il revient à la charge et affirme qu'il est temps que le Québec retrouve son autorité. Les pouvoirs civils doivent contrôler l'application de ces mesures d'exception. Dès ce moment, *Le Devoir* penchera nettement dans cette direction et réclamera qu'Ottawa redonne au Québec son pouvoir politique.

Mais le 3 décembre 1970, après l'adoption de la Loi Turner en troisième lecture, Claude Ryan émet des

commentaires virulents à l'endroit du ministre fédéral de la Justice, John Turner, propos qui contrastent nettement avec ceux qu'il émettait au moment du dépôt de la loi :

Le bill C-181 s'appellera à juste titre la loi Turner. Car il a eu pour père, et pour pilote implacable à la chambre, M. John Turner. Le ministre fédéral de la Justice s'était acquis depuis deux ans la réputation d'un homme voué au respect des droits civiques. Par le caractère répugnant de plusieurs dispositions de la loi C-181, par l'intransigeance absolue dont il a fait mention à l'endroit des propositions d'amendements formulées par les partis d'opposition et par son collègue libéral Pierre De Bané, il passera à l'histoire comme l'un des principaux artisans de cet odieux « statut particulier » que le parlement du Canada vient d'infliger à la province de Québec⁷⁷.

Claude Ryan retrouve tout à coup l'ardeur qui le caractérisait au début de cette crise. Il revient à l'un de ses principes fondamentaux qui l'ont guidé tout au long des événements : le gouvernement du Québec n'avait pas besoin de recourir à la *Loi sur les mesures de guerre*. Il aura également une attitude fort combative à l'endroit de la Loi Turner. Si Claude Ryan estime que si cette loi était satisfaisante pour répondre aux gestes du FLQ, ce n'était pas le cas en ce qui concerne les libertés individuelles. De manière ironique, il parle d'un « odieux statut particulier », qui contraste avec le réel « statut » qu'il espérait pour le Québec au sein de la fédération canadienne.

Depuis la mi-novembre, l'on observe une gradation dans le ton de Claude Ryan et du *Devoir*. Les éditorialistes utilisent de moins en moins le maquillage du compromis pour exprimer leur opinion au sujet de la *Loi sur les mesures de guerre* et de la Loi Turner. Claude Ryan estime que la *Loi sur les mesures de guerre* n'a finalement pas servi à grand-chose. Citant la remarque du professeur James Eayrs, il écrit : « Rien de ce qui devait vraiment être fait n'était impossible en l'absence des mesures de guerre. Beaucoup

de choses qui n'auraient pas dû être faites l'ont été sous l'empire de ces mesures⁷⁸.» La remarque est cinglante et correspond bien à l'attitude du *Devoir* au cours de la troisième période de cette crise.

Après la libération du diplomate britannique James Richard Cross, Claude Ryan espère que maintenant on pourra appliquer la loi avec plus d'équité et dans le respect des libertés individuelles. Paul Sauriol reconnaît, le 11 décembre 1970, que la *Loi sur les mesures de guerre* a sans aucun doute représenté un moyen disproportionné pour faire face à la situation qui prévalait au Québec. Il observe que, plus on s'éloigne de la crise, plus « il devient évident que la loi des pouvoirs d'urgence est d'une opportunité fort contestable⁷⁹ ». L'éditorialiste reconnaît donc que si *Le Devoir* pouvait avoir une attitude plus ou moins défavorable à l'endroit de cette loi en octobre, aujourd'hui il est nettement plus critique.

Claude Lemelin commente au cours de cette période deux colloques qui ont pour thème les libertés démocratiques. Il estime qu'il n'est pas vain de révéler les abus du pouvoir politique durant cette crise et de critiquer sévèrement le peu de frais que font les gouvernants des libertés et des droits des individus. Pour l'éditorialiste du *Devoir*, il y a plus: il faut à tout prix que la Loi Turner soit révoquée, dans les plus brefs délais, avant son expiration le 30 avril 1971. Il revient cependant à Claude Ryan, dans son éditorial du 29 décembre 1970, d'appuyer la démarche de ses confrères en affirmant que les autorités doivent « déclarer franchement que la Loi Turner n'est plus nécessaire si jamais elle le fut vraiment⁸⁰ » et qu'il faut la retirer immédiatement.

CONCLUSION

Au terme de ce survol de la position adoptée par Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* durant la crise d'Octobre, il se dégage une première conclusion: ce journal a eu une attitude inédite; son opposition au pouvoir politique s'est surtout manifestée par son combat en faveur de la sauvegarde des droits individuels et d'un certain nationalisme québécois. En privilégiant cette ligne, Claude Ryan et *Le Devoir* ont certainement été parmi les rares journalistes du Québec à faire montre de perspicacité et d'un sens aigu des responsabilités sociales et politiques. S'il ne s'est pas opposé directement à la *Loi sur les mesures de guerre*, *Le Devoir* est demeuré néanmoins fort critique des décisions et des abus des gouvernements Bourassa et Trudeau.

Si Claude Ryan et *Le Devoir* ne se sont pas toujours exprimés aussi clairement que certains l'auraient souhaité, il ont malgré tout appuyé l'action des gouvernements pour mettre en échec le FLQ. En privilégiant la défense des droits individuels, Claude Ryan et *Le Devoir* ont pu éviter le débat plus large sur la situation du Québec au sein du Canada. Si en octobre 1970 le moment n'était pas opportun pour embrasser cette cause, Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* ont clairement compris que cette crise ne ferait que retarder une discussion inéluctable: celle de l'avenir du Québec au sein ou à l'extérieur du Canada.



Au moment de la crise d'Octobre, *Le Devoir* logeait au 434 de la rue Notre-Dame est. Il occupera cet édifice de 1924 à 1972. Photo *Le Devoir* – Bernard Lauzé.



Claude Ryan au travail à son bureau. Il a été directeur du *Devoir* de 1964 à 1978. Claude Ryan est décédé le 9 février 2004 à l'âge de 79 ans. Photo *Le Devoir* – Bernard Lauzé.



Paul Sauriol a été journaliste et éditorialiste au *Devoir* de 1928 à 1971. Il est décédé le 28 novembre 1987. Photo *Le Devoir* – Claude Léger.



Jean-Claude Leclerc a été journaliste et éditorialiste au *Devoir* de 1967 à 1990. Il est revenu au *Devoir* en 2000 à titre de chroniqueur de la rubrique « Éthique et Religion ». Il enseigne également au programme de journalisme de la Faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal. Photo *Le Devoir* – Bernard Lauzé.



Claude Lemelin a été journaliste et éditorialiste au *Devoir* de 1970 à 1975. Il est décédé le 31 janvier 1991 à l'âge de 50 ans. Photo *Le Devoir* – Jacques Grenier.



Vincent Prince a exercé son métier de journaliste et d'éditorialiste durant 37 ans. En 1966, il se joint à l'équipe éditoriale du *Devoir* où il demeurera jusqu'en 1971. Vincent Prince est décédé le 25 mars 1995 à l'âge de 77 ans.

Photo *La Presse*.



Le bureau de Claude Ryan sur la rue Notre-Dame.

Photo *Le Devoir* – Claude Léger.



La bibliothèque personnelle de Claude Ryan sur la rue Notre-Dame.
Photo *Le Devoir* – Claude Léger.



Le Centre de documentation du *Devoir* au troisième étage de la rue Notre-Dame.

Photo *Le Devoir* – Claude Léger.

Chapitre III

La défense des libertés civiques, des droits de la personne et de la démocratie québécoise

Je n'ai cessé [...] de chercher des solutions à nos problèmes dans la double voie d'une démocratie libérale imprégnée de conscience sociale et d'un fédéralisme souple et respectueux de la vocation propre du Québec.

Claude Ryan¹

Comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises précédemment, avant que la *Loi sur les mesures de guerre* ne soit promulguée, Claude Ryan et *Le Devoir* insisteront sur le fait que les vies de James Richard Cross et du ministre Pierre Laporte sont en jeu et qu'il faut trouver une solution à la crise. Le directeur du *Devoir* estime que les idées véhiculées par le FLQ ont tout à fait le droit de cité dans une société démocratique, bien que le recours à la violence soit considéré comme contraire au bien commun. Claude Ryan juge que c'est la responsabilité des gouvernements de faire en sorte que tous ceux qui ont des idées, même les plus extrémistes, puissent les exprimer en suivant les canaux normaux de la démocratie. Mais pour que cela puisse se réaliser, Claude Ryan écrit :

Pour atteindre ce résultat sans verser dans la mollesse, sans céder au chantage, sans sombrer non plus dans la répression,

le gouvernement, ainsi que tous les pouvoirs qui gravitent autour de celui-ci, devront posséder dans le peuple des racines plus solides. S'ils n'ont pas ces racines, ils chercheront refuge dans la répression grossière. Ils signeront ainsi leur propre arrêt de mort².

Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* encourageaient le gouvernement de Robert Bourassa à rechercher, auprès des citoyens et des groupes sociaux québécois, les appuis nécessaires chez ceux qui l'invitaient à suivre la voie de la négociation. Le gouvernement du Québec ne devait pas accepter les yeux fermés la proposition canadienne d'utiliser la répression. La voie de la souplesse représentait non seulement un moyen pour le gouvernement du Québec d'affirmer son autorité mais aussi un moyen, pour Claude Ryan et *Le Devoir*, de sauver la vie des deux otages. Plus encore, il s'agissait à son avis du seul moyen de préserver la vie démocratique au Québec. Claude Lemelin observe toutefois qu'une majorité de citoyens sont plus enclins à restreindre les libertés démocratiques pour sauver l'autorité de l'État canadien. Ceux-ci sont mêmes prêts à avoir recours aux mesures de guerre pour sauver la démocratie québécoise présumément menacée. Or, la société québécoise était sur le point de subir le choc de la *Loi sur les mesures de guerre*. Claude Ryan et *Le Devoir* n'allait pas s'asseoir au banc de la majorité.

Dès le lendemain de la proclamation de la *Loi sur les mesures de guerre*, Claude Ryan et *Le Devoir* jugent sévèrement la vague de répression qui s'est abattue sur le Québec. Ils souligneront largement que plusieurs citoyens ont subi des torts irréparables. Le thème des libertés civiles devient important au cours de cette deuxième période. Claude Ryan s'inquiète de l'application de la *Loi sur les mesures de guerre* et souligne: « nous déplorons ainsi qu'on ait déjà commencé à appliquer la *Loi sur les mesures de guerre* dans un esprit et suivant des méthodes qui

invitent à redouter le pire³». Paul Sauriol, dans un bloc-notes intitulé «La loi des mesures de guerre et les droits civiques», mentionne que cette loi stipule que le droit commun a préséance sur le droit individuel. En conséquence, pour accepter cette mise à l'écart des droits fondamentaux, suivant une perspective strictement juridique, une condition est essentielle: «que les moyens de protection utilisés soient proportionnés aux besoins⁴».

L'éditorial de Claude Ryan du 19 octobre 1970 est ici primordial. Il révèle l'attitude que le directeur du *Devoir* et son équipe éditoriale entendent adopter au cours des semaines subséquentes. Réitérant qu'il juge la *Loi sur les mesures de guerre excessive*, Claude Ryan affirme:

Les démocrates devront veiller à ce que l'application de ces mesures se fasse avec le maximum de discernement. On aurait mauvaise grâce d'interpréter pareille vigilance comme si elle exprimait un désir systématique d'obstruction⁵.

Cette dernière phrase est révélatrice de l'attitude de Claude Ryan et du *Devoir* au cours de la crise d'Octobre. Claude Ryan affirme clairement que son journal cherchera à faire en sorte que le moins d'injustices soient commises et qu'il ne faut pas y voir un geste de la part du *Devoir* pour entraver délibérément les actions mises de l'avant par le pouvoir politique. Pourquoi Claude Ryan se sent-il obligé de faire cette nuance?

On peut soutenir que c'est par suite de l'imposition de la *Loi sur les mesures de guerre*, qui restreint la liberté de presse et qui permet aux forces policières de perquisitionner partout, même aux bureaux d'un journal. Après de nombreux entretiens avec plusieurs hommes politiques, Claude Ryan sent que la position de son journal ne fait pas l'unanimité au sein de la classe politique québécoise et canadienne. Quelle que soit la raison pour laquelle Claude Ryan apporte cette nuance, la véritable réponse, du moins nous le pensons, correspond à un certain souci de celui-ci

et du *Devoir* de ne pas être identifiés comme un journal qui conteste la légitimité de l'action gouvernementale. Et Claude Ryan de conclure que ce n'est toutefois pas le prestige ou l'autorité de certains individus qui est ici en cause, mais c'est « la démocratie au Québec qu'il faut sauver⁶ ».

La « dissidence » de Claude Ryan et du *Devoir* doit donc être perçue comme un effort pour maintenir le dialogue au Québec entre les autorités et les démocrates. Le directeur du *Devoir* considère que les efforts de son quotidien visent autant à aider les gouvernants à ne pas perdre tout appui au sein de la population qu'à faire en sorte que l'avenir démocratique du Québec ne soit pas compromis.

Jean-Claude Leclerc observe, le 20 octobre 1970, que plus de 300 personnes ont été arrêtées depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les mesures de guerre*. Il réclame la publication immédiate de la liste complète des personnes incarcérées afin que l'on puisse retracer ceux et celles dont on est sans nouvelles depuis quelques jours. Il faut également que des représentants impartiaux puissent s'occuper des problèmes litigieux posés par ces arrestations. Le même jour, Claude Lemelin se demande si la suspension des libertés civiles était vraiment nécessaire pour solutionner la crise. Il observe que ceux-là même qui parlaient, il n'y a pas si longtemps, de libertés civiles, c'est-à-dire les Trudeau, Lalonde, Pelletier, sont aujourd'hui les porte-flambeaux d'une loi inique pour le Québec.

Le 22 octobre 1970, Jean-Claude Leclerc se fait plus pressant et réitère ses demandes auprès des gouvernements québécois et canadien pour que des garanties politiques et juridiques soient données aux personnes incarcérées. Il demande la création d'une commission impartiale dont la délicate tâche sera de s'enquérir des conditions de détention. Sans cet effort pour préserver les

droits individuels, les conséquences pourraient être assez déplorables: «Autrement dans cette opération spéciale pour sauver officiellement la démocratie canadienne, les autorités auront créé une autre brèche dans cet édifice passablement ébranlé⁷.» Ces propos de Jean-Claude Leclerc, superposés à ceux de Claude Ryan, nous permettent de conclure que c'est pour sauver la démocratie canadienne que les autorités fédérales et canadiennes ont choisi d'enchaîner la démocratie québécoise. Dans ce sens, Claude Ryan et l'équipe éditoriale du *Devoir* cherchent à prémunir le Québec des conséquences néfastes de la *Loi sur les mesures de guerre*.

Paul Sauriol, en ce 22 octobre 1970, écrit que «le fait que les libertés civiles soient suspendues [...] est assez inquiétant⁸». Il souhaite que la loi soit appliquée uniquement contre le FLQ et ses cellules et non pas contre des individus ou des mouvements démocratiques, comme le Parti québécois, qui œuvrent dans la légalité. Paul Sauriol est, de tous les éditorialistes après Claude Ryan, celui qui utilise le plus le mot droit. Il évoque, surtout au cours de cette deuxième période, les conséquences de la *Loi sur les mesures de guerre*, étant donné que cette dernière a préséance sur la Charte canadienne des droits de l'homme.

Le 23 octobre 1970, Claude Ryan s'interroge sur la valeur démocratique de l'élection municipale de Montréal qui doit avoir lieu deux jours plus tard. Il se demande s'il ne serait pas plus opportun de reporter l'élection, compte tenu du climat de peur qui règne dans la métropole. Jean Marchand vient de tenir des propos incendiaires en associant FRAP et FLQ. Il estime que la vie démocratique à Montréal a été contrainte de se cloisonner. Claude Ryan soutient que:

Ce serait se moquer de la démocratie que de faire fonctionner dimanche, dans ces conditions, les boîtes de scrutin. Pour qu'une élection démocratique ait lieu, il faut qu'existe, au

départ, une réelle égalité des chances entre les candidats et les partis en présence. Cette égalité était déjà compromise depuis la proclamation de la Loi des mesures de guerre. Elle vient d'être complètement saccagée par l'entrée en scène de l'un des membres les plus actifs du gouvernement⁹.

Le directeur du *Devoir* écrit que si le gouvernement du Québec croit réellement que la démocratie, au Québec, est l'enjeu véritable de la crise, il se doit alors de retarder cette élection jusqu'au moment où la *Loi sur les mesures de guerre* sera révoquée.

Le 30 octobre 1970, Jean-Claude Leclerc se demande qui va indemniser les personnes injustement arrêtées. Certaines ont perdu leur emploi, d'autres ont vu leur réputation entachée parce que leur seul tort aura été « de ne pas appartenir au FLQ, ou de ne pas l'appuyer, à l'heure où l'imagination du pouvoir voyait partout des menaces d'insurrection¹⁰ ».

Au début de la troisième période, après la présentation de la Loi Turner, Claude Ryan affirme que le premier devoir du gouvernement canadien est de veiller à bien baliser l'utilisation de cette loi :

En temps normal, l'option d'une société démocratique penche en faveur du droit individuel des citoyens et des groupes. Des raisons graves obligent cette fois le parlement à opter en sens contraire : l'obligation de circonscrire le plus nettement possible les effets de la mesure projetée n'en est que plus grande¹¹.

Comme lors de la discussion sur l'opportunité d'avoir recours à la *Loi sur les mesures de guerre*, cette période révèle que le directeur du *Devoir* insiste de manière non équivoque sur la sauvegarde et la reconnaissance des droits individuels. Il se fait toutefois chien et loup et évite la surenchère des mots, tout en laissant poindre que le gouvernement n'avait peut-être pas tort d'introduire la Loi Turner. Claude Ryan reconnaît que le gouvernement canadien a été

contraint d'adopter des mesures impopulaires. Mais ses réserves proviennent surtout des règlements qui baliseront l'application de cette loi.

Jean-Claude Leclerc souligne, dans son éditorial du 6 novembre 1970, que le gouvernement du Québec, et en particulier son ministre des Institutions financières, William Tetly, s'inquiètent peu de la vie de James Richard Cross¹². L'éditorialiste du *Devoir* juge que les commentaires du ministre Tetly, soutenant que le gouvernement du Québec a créé un précédent international en refusant de négocier avec le FLQ – propos également lancés par le ministre de la Justice du Québec, Jérôme Choquette –, sont tout à fait déplacés. L'attitude des autorités n'a rien d'original. D'autres gouvernements dans le monde ont aussi choisi la ligne de la fermeté dans des situations similaires. Jean-Claude Leclerc insiste sur le fait que la libération de James Richard Cross est plus importante que d'entendre un membre du gouvernement québécois encenser un geste qui n'a rien de particulièrement révélateur. Si le gouvernement du Québec veut être perçu positivement à travers le monde, il devrait plutôt chercher à tout faire pour sauver la vie du diplomate britannique.

Claude Lemelin estime, pour sa part, que seul le Parti néo-démocrate a manifesté un réel attachement pour les libertés démocratiques depuis le début de la crise; il a proposé des amendements valables au projet de Loi Turner. Paul Sauriol abonde dans le même sens et témoigne de son inquiétude quant aux contrôles dont est assortie la Loi Turner:

Le parlement doit veiller à bien préciser la portée du projet de loi à l'étude afin que les autorités qui appliqueront cette législation ne disposent pas d'une latitude excessive à l'encontre des libertés démocratiques des citoyens, notamment la liberté d'expression¹³.

Jean-Claude Leclerc utilise à 9 reprises le mot démocratie, dans son éditorial du 18 novembre 1970, pour affirmer que le FRAP devrait chercher, lors de son prochain congrès, à s'entourer d'une équipe solide dont le principal objectif sera de redonner à la métropole une vie démocratique.

Paul Sauriol, quant à lui, critique sévèrement certaines dispositions de la Loi Turner, notamment l'article 8 qu'il trouve ambigu. Cet article concerne la date d'application de la future loi: on ne sait pas précisément si elle peut entraîner des poursuites pour des actes commis *avant* l'entrée en vigueur de la *Loi sur les mesures de guerre*. Paul Sauriol se prononcera à plusieurs occasions contre la rétroactivité de la Loi Turner. Il estime cet article anti-démocratique: « C'est une violation des droits personnels et il peut en résulter des injustices graves¹⁴. » Le 21 novembre 1970, Jean-Claude Leclerc réclame la création d'une commission de contrôle pour surveiller l'application des pouvoirs d'urgence. Il estime qu'un temps de détention maximum devrait être inscrit dans la loi afin d'éviter de graves préjudices aux personnes incarcérées. Il observe que cette loi dépasse de beaucoup les articles du code criminel en suspendant les droits fondamentaux des citoyens.

Enfin, le 30 novembre 1970, Claude Lemelin réclame, à l'instar des partis néo-démocrate et conservateur, que le gouvernement canadien nomme un individu dont le travail serait de contrôler l'application des pouvoirs d'urgence. Il observe que la commission Hébert, établie par la Ligue des droits de l'homme, n'a aucun pouvoir véritable. L'État canadien devrait instituer sa propre commission, car il ne peut certes investir la commission Hébert de ces pouvoirs.

Au lendemain de la libération de James Richard Cross, Claude Ryan observe que depuis la mi-octobre, le dossier des perquisitions, des arrestations et des détentions est devenu particulièrement lourd. Il estime que plus rien

n'empêche maintenant les autorités policières d'appliquer avec largesse la loi, dans un esprit « qui reflète le désir des gouvernants de revenir sans délai à ce respect des libertés fondamentales qui est la base première de notre droit¹⁵ ». Les autres éditorialistes emboîteront le pas pour réclamer un retour rapide des libertés démocratiques au Québec.

Claude Lemelin estime pour sa part, le 12 décembre 1970, que la Ligue des droits de l'homme n'a pas manifesté au cours de la crise toute l'ardeur à laquelle on était en droit de s'attendre d'elle. Le fait que Jacques Hébert, un intime de Pierre Elliott Trudeau, ait fait partie de la Ligue n'est sûrement pas étranger à cette attitude. Lemelin affirme que la Ligue n'a pas été assez critique à l'endroit des gouvernants, surtout à un moment où il fallait que l'opposition s'unisse :

Il faut aussi tout faire pour que soient éventuellement rétablis au Québec la légalité et l'esprit démocratique. Nous en sommes plus loin qu'il n'y paraît ou qu'on voudrait le laisser croire; et ce n'est pas en permettant sans mot dire aux pouvoirs de « faire peur au monde » que l'on parviendra à s'en rapprocher¹⁶.

Selon Claude Lemelin, la démocratie est en péril au Québec. Tous ceux qui sont préoccupés par les libertés démocratiques doivent manifester leur désapprobation devant les actes excessifs du pouvoir politique. Par ailleurs, il appuie l'initiative d'un groupe de 300 citoyens qui invitent l'Association canadienne des libertés civiles et la Ligue des droits de l'homme du Québec à instituer une commission d'enquête sur les abus du pouvoir civil durant la crise d'Octobre.

Jean-Claude Leclerc estime que les démocrates du Québec devront retrouver une certaine ardeur et manifester leur opposition devant les gestes posés par les autorités. L'éditorialiste du *Devoir* affirme que les partisans de la liberté se sont retranchés dans un certain

immobilisme qui ressemble à celui qui régnait sous le régime de Maurice Duplessis. Mais la situation est bien différente aujourd'hui; ce n'est plus seulement un petit groupe qui manifeste son inquiétude et sa désapprobation, mais des voix qui résonnent de partout:

La force de mécontentement multiforme qui sourd de partout et la virulence de la répression qui vient de laisser tomber son masque mesurent de plus en plus dramatiquement le temps et l'espace politique qui restent aux partisans d'un avenir démocratique pour le Québec¹⁷.

Jean-Claude Leclerc voit dans le Parti québécois le seul mouvement démocratiquement organisé et structuré dans l'ensemble du Québec. Malheureusement, celui-ci a aussi dû subir «la répression politique qui se cache derrière la répression policière¹⁸». La crise d'Octobre a non seulement été un moment durant lequel les libertés civiques ont été suspendues, elle fut aussi l'occasion pour les autorités policières de mener la «chasse» contre les éléments les plus démocratiques du Québec qui avaient la témérité de ne pas partager le même point de vue que l'État canadien. Ici encore, *Le Devoir* soutient l'hypothèse que le gouvernement canadien a voulu, en décrétant la *Loi sur les mesures de guerre*, et avec l'appui tacite du gouvernement de Robert Bourassa, faire taire une fois pour toutes le Parti québécois et tous ceux qui partagent son objectif politique, soit l'indépendance du Québec.

Enfin, Paul Sauriol écrit, le 23 décembre 1970, que la Loi sur les mesure de guerre a été une erreur dont les conséquences ont été tout à fait néfastes pour la liberté au Québec: «passer une loi spéciale qui supprime les droits fondamentaux, il y a une marge qu'on a trop vite franchi et qui a entraîné des abus déplorables¹⁹».

Si l'on peut résumer l'attitude de Claude Ryan et du *Devoir* au sujet de l'application des pouvoirs d'urgence, on peut dire qu'ils ont manifesté une inquiétude réelle devant

les abus des autorités civiles. La responsabilité première de l'arbitraire de ces mesures relève des autorités canadiennes. Ils réclameront du gouvernement canadien la création d'une commission d'enquête. Claude Ryan et *Le Devoir* estiment que le problème de la suppression des droits individuels est du ressort d'Ottawa. C'est le gouvernement canadien qui a le contrôle des mesures d'urgence et c'est à lui de faire la preuve que les personnes incarcérées sont coupables d'infractions criminelles. Il appartient aux autorités canadiennes d'assumer l'odieuse de ces mesures et de réparer les torts qu'elles ont fait subir à des centaines de citoyens du Québec²⁰. Si Claude Ryan et *Le Devoir* ne veulent pas qu'on juge leurs écrits comme une action d'entrave délibérée au pouvoir politique et juridique, il n'en reste pas moins qu'ils ont manifesté une attitude pour le moins attentive, surtout au début du mois d'octobre. Par la suite, ils espéraient recevoir des appuis plus massifs de groupes et d'organisations sociales québécois. Malheureusement, la panique qui régnait à l'époque a peut-être fait disparaître plusieurs bonnes volontés.

L'ACTION DE L'APPAREIL RÉPRESSIF

L'attitude de Claude Ryan et du *Devoir* à l'égard de l'appareil répressif est assez particulière. Ils ne mentionnent que sporadiquement le travail de l'armée et des forces policières. Dès qu'ils parlent de l'un de ces groupes, c'est pour mentionner que les droits civiques ne sont pas respectés au Québec ou pour souligner que le pouvoir politique est le premier responsable des excès des forces policières. Si Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* estiment que l'appareil répressif, et en particulier l'armée, représente une organisation centrale pour maintenir le pouvoir d'État, on ne peut alors reprocher au gouvernement canadien d'y avoir recours lorsqu'il se sent menacé.

Mais il faut être sûr que son utilisation ne se fait pas de manière arbitraire. Claude Ryan exprimera sa pensée au sujet des relations entre l'État canadien et l'appareil répressif, un an après la crise d'Octobre :

Une société qui ne dispose d'armée sur laquelle elle aurait un pouvoir de commandement n'est pas un État, mais une province. Le véritable État, c'est celui qui possède le pouvoir ultime de la force, lequel réside dans l'armée²¹.

Cette conception de l'État défendue par le directeur du *Devoir* rejoint différentes interprétations qui affirment que l'on reconnaît un État en regardant qui détient le monopole de la violence organisée²². Claude Ryan et *Le Devoir* parleront très peu de l'armée et de son travail au cours de la crise d'Octobre. Leurs critiques s'adressent davantage aux forces policières montréalaises et québécoises, qui seront sous le contrôle des autorités québécoises durant la majeure partie de la crise.

Le lendemain de l'enlèvement du diplomate James Richard Cross, Claude Ryan écrit que l'activité terroriste existera toujours dans nos sociétés modernes. Elle trouve sa source dans les injustices économiques et sociales. Si un État ne réussit pas à faire disparaître ces injustices, il est clair, à son avis, qu'aucune police au monde ne pourra freiner la croissance des mouvements politico-terroristes. Le directeur du *Devoir* croit que si on ne peut trouver une solution rapide aux enlèvements de James Richard Cross et de Pierre Laporte, le Québec risque de devenir d'ici peu un État policier.

Jean-Claude Leclerc mentionne qu'il est tout à fait logique que le FLQ ait réclamé que les autorités cessent leurs opérations policières. Il est également normal que l'État ait refusé officiellement de se plier à une telle exigence. Cependant, s'il observe que l'activité policière n'a pas eu tellement de succès jusqu'ici, Jean-Claude Leclerc note que cette action est à l'État ce que la violence est au

FLQ. Le 16 octobre 1970, Claude Ryan notera que les forces policières sont au bord de l'épuisement et que le gouvernement du Québec a agi sagement en demandant l'aide de l'armée en vertu de la Loi de la défense nationale.

Au cours de la deuxième période, le directeur du *Devoir* estime qu'il n'y a aucun doute que les autorités devaient chercher par tous les moyens à améliorer l'action policière. Il demeure toutefois inquiet. Il observe que la population porte son agressivité vers les milieux socio-économiques. Il craint que dans quelque temps rien ne puisse contenir les demandes de ce mouvement. Avec l'entrée en scène de l'« armée de Sa majesté », comme aime à l'écrire Paul Sauriol, les éditorialistes du *Devoir* se demandent si l'action policière pourra vraiment venir à bout du terrorisme puisque la police n'est pas encore arrivée à démanteler les deux cellules felquistes.

On s'inquiète d'ailleurs au *Devoir* de l'utilisation par la police des pouvoirs extraordinaires que lui confère la *Loi sur les mesures de guerre*. Jean-Claude Leclerc soutient que les propos du ministre de la Justice du Québec, Jérôme Choquette – qui affirme que la police n'abuse pas de ses pouvoirs –, ne sont pas nécessairement rassurants et satisfaisants. Les forces policières ont montré beaucoup de nervosité depuis le début de la crise d'Octobre. Il est normal que des citoyens s'inquiètent. Jean-Claude Leclerc pense que « les policiers ne peuvent être tenus comme les vrais responsables des dommages encourus par certains citoyens²³ ». C'est au pouvoir politique qu'il faut demander des comptes.

Claude Ryan pense que les deux semaines qui se sont écoulées depuis la proclamation des mesures de guerre n'ont pas prouvé que ce recours a véritablement amélioré l'efficacité des forces policières. Aucune piste n'est venue encore faire la lumière sur les deux enlèvements.

Avec la présentation de la Loi Turner, Claude Ryan et *Le Devoir* chercheront surtout à démontrer qu'il faut circonscrire les pouvoirs accordés aux policiers. Leurs moyens de contrôle doivent être clairement précisés. Claude Ryan souligne que les forces policières n'ont pas le droit d'utiliser la torture ou d'autres formes de violence physique contre les personnes détenues. La Loi Turner demeure d'ailleurs fort imprécise à ce sujet ainsi que sur plusieurs autres points, dont celui de l'écoute électronique. Claude Ryan croit malgré tout, comme il l'écrit le 10 novembre 1970, que la présence des forces armées est encore nécessaire pour permettre à la police de faire efficacement son travail.

Paul Sauriol affirme qu'il est essentiel que la police ait les outils adéquats pour exercer ses fonctions. La Loi Turner, avec quelques ajustements, s'avère donc utile. Il juge toutefois prématurée l'idée de Jérôme Choquette d'instaurer la carte d'identité obligatoire. Plusieurs ont souligné qu'un tel projet serait un pas de plus vers un véritable État policier. L'éditorialiste du *Devoir*, même s'il croit essentiel que les forces policières puissent exiger que les citoyens s'identifient, afin de rendre leur travail plus efficace, le temps n'est pas encore propice pour une discussion sur l'utilité ou non d'une carte d'identité obligatoire. Pour améliorer l'efficacité des forces policières, Paul Sauriol croit que l'État n'a pas besoin de disposer d'une loi spéciale pour avoir recours à l'armée. Le code pénal est amplement suffisant pour encadrer ce genre d'activité.

Constatant l'échec de la stratégie gouvernementale, Claude Ryan s'interroge sur le bien-fondé des commentaires de plusieurs politiciens qui, dans leur recherche de boucs émissaires pour expliquer la faillite de leurs décisions, se sont tournés vers les forces policières qu'ils ont accusées d'être responsables de cet échec. Le directeur du *Devoir* soutient au contraire que les vrais responsables sont ailleurs, même si l'on peut être critique à l'endroit de

l'action policière. On ne peut tout de même pas être aveugle devant les décisions de ceux qui donnent les ordres :

Il est évident que certaines choses ne tournent pas rond de ce côté. L'Association des policiers provinciaux du Québec vient toutefois de signaler avec raison que, si l'on veut ouvrir un procès en cette matière, il faudra commencer par examiner le comportement de ceux qui donnent des ordres, qui conçoivent les stratégies²⁴.

Le 19 novembre 1970, Paul Sauriol entame la discussion sur l'opportunité d'instaurer une commission pour contrôler et corriger les abus de la police. Les forces policières disposent de pouvoirs discrétionnaires si étendus qu'elles peuvent arrêter n'importe qui sans mandat. Jean-Claude Leclerc abonde dans le même sens et appuie la demande du chef de l'Opposition à Ottawa, Robert Stanfield, qui réclame l'instauration d'une commission d'enquête sur l'efficacité des forces policières. L'éditorialiste du *Devoir* se demande si ces pouvoirs exorbitants conférés aux forces policières peuvent vraiment être justifiés : « Avant de noyer le chien démocratique, assurons-nous si c'est vraiment lui qui a la gale ou certains policiers et politiciens qui ne peuvent le voir libre²⁵. »

Pour Jean-Claude Leclerc, c'est en somme l'action de l'État canadien qui est condamnable. Il ne voit pas la nécessité de cette vague de répression contre des éléments plus favorables à l'idéal de la liberté qu'à celle de la violence. Claude Lemelin réclame, lui aussi, l'instauration de cette commission de surveillance, surtout après les propos de Lise Rose, sœur des présumés ravisseurs du ministre Pierre Laporte, qui a affirmé avoir été brutalisée par la police. Claude Lemelin critique la réponse du ministre Jérôme Choquette, qui avait décidé de mettre en branle une enquête maison tout en reconnaissant que certains détenus avaient bel et bien été battus sans que cela n'entraîne des « sévices graves ». L'éditorialiste juge que la police ne peut

être à la fois juge et partie et réclame au gouvernement du Québec la création d'une commission de surveillance.

Les 2 et 3 décembre 1970, Claude Ryan critique sévèrement l'action policière. Jamais ses propos n'ont été aussi acerbes. Dans le premier texte, intitulé « Les erreurs "aimables" d'une police déboussolée », il soutient que le gouvernement et les autorités responsables devraient ramener la police à l'ordre. Plusieurs arrestations et perquisitions ont été faites sans motif valable. Il résume ainsi sa pensée concernant l'action policière en insistant lourdement sur le fait qu'on a toutes les raisons du monde de s'inquiéter :

Les pouvoirs exorbitants que les mesures d'urgence décrétées par Ottawa confèrent aux forces policières ont donné lieu, depuis sept semaines, à des abus et des « erreurs » si manifestes que l'histoire ne saura plus trop, dans quelques années, s'il y a lieu d'en rire ou d'en pleurer²⁶.

Puis, dans un second texte, Claude Ryan tourne à nouveau le fer dans la plaie. Il résume le travail des policiers durant la crise d'Octobre de la façon suivante. D'abord, la police a été incapable de retracer les auteurs des deux enlèvements. Deuxièmement, elle a commis un nombre élevé d'impairs²⁷. Troisièmement, les renseignements qu'elle a recueillis laissent souvent à désirer. Finalement, ses méthodes sont déficientes.

Au cours de la dernière période, Claude Ryan félicite néanmoins les forces policières pour le sang-froid dont elles ont fait preuve lors de la libération de James Richard Cross, puis de l'arrestation des frères Rose et Francis Simard. Dans le premier cas, la police aurait bien pu en finir rapidement en faisant retentir le son de la mitraille. Malgré tout, une réorganisation de la police s'impose. Selon Claude Ryan, l'efficacité des forces policières tout au long de la crise demeure fort critiquable. Claude Lemelin et Jean-Claude Leclerc jugent, quant à eux, qu'il ne faut pas

se gêner pour condamner sévèrement la répression policière. Les démocrates devront faire entendre leurs voix avec plus d'ardeur. Les éditorialistes du *Devoir* seront donc unanimes à ce moment pour proclamer la mise au rancart de la loi Turner. Elle n'est plus nécessaire et les lois ordinaires pourront désormais encadrer adéquatement le travail policier.

L'attitude de Claude Ryan et de l'équipe du *Devoir* face à l'action policière résume bien la ligne de conduite de ce journal tout au long de la crise. Il reconnaît à l'État le pouvoir du monopole de la violence et de la répression, mais il souhaite que ce pouvoir soit employé sans excès. Sa croisade en faveur des droits de l'homme s'inscrit clairement dans ce sens: *Le Devoir* préfère ne pas s'opposer directement à l'État canadien et à sa légitimité; il accentuera ses critiques à l'endroit des méthodes employées.

LE DEVOIR ET LE FRONT DE LIBÉRATION DU QUÉBEC

L'attitude de Claude Ryan et des éditorialistes du *Devoir* à l'égard du Front de libération du Québec est également fort révélatrice de sa position envers les pouvoirs politiques, et plus particulièrement le gouvernement canadien, maître d'œuvre des lois spéciales ayant frappé le Québec au cours de la crise d'Octobre. Claude Ryan et *Le Devoir* allaient-ils endosser la thèse canadienne et reconnaître les membres du FLQ comme de simples criminels et/ou assassins, ou comme des citoyens motivés par des aspirations d'ordre social et politique plutôt que meurtrier?

Tout au long de la crise d'Octobre, Claude Ryan et *Le Devoir* chercheront à démontrer que l'action du FLQ est motivée d'abord par des raisons politiques; il s'agit d'une

réponse aux maux sociaux qui affligent le Québec depuis le milieu des années 1960.

Ainsi, si l'utilisation du mot criminel traduit un refus de reconnaître les motifs politiques qui sous-tendent l'action felquiste, l'emploi d'autres substantifs, tels que terroriste ou révolutionnaire, peuvent prendre un caractère nettement plus politique selon le contexte dans lequel ils sont employés²⁸. Nous avons d'ailleurs fait l'inventaire, au début de notre analyse de contenu, de tous les mots que les éditorialistes auraient pu employer pour nommer les membres des deux cellules du FLQ. Au cours de la première période, le directeur du *Devoir* utilise un vocabulaire assez neutre pour identifier les membres du FLQ. Il les considère d'abord comme des ravisseurs. Après l'enlèvement du ministre Pierre Laporte, le ton de Claude Ryan devient plus cinglant; il qualifie davantage les felquistes de terroristes. Il reproche toutefois au Premier ministre canadien, Pierre Elliott Trudeau, de vouloir les considérer comme de simples criminels.

Au cours de la première période, Claude Ryan emploie également le mot militant, d'abord pour différencier les militants du Front de libération du Québec des ravisseurs de James Richard Cross et de Pierre Laporte, puis pour reconnaître le militantisme de l'action felquiste. De plus, il considère les membres du FLQ comme de nouveaux *guérilleros*. Ils ont adopté les méthodes bien connues de la guérilla urbaine comme ceux des *Tupamaros* en Uruguay et d'autres groupes révolutionnaires de l'époque. Dans son éditorial du 16 octobre 1970, Claude Ryan qualifie même les membres des cellules Libération et Chénier du FLQ de *militants révolutionnaires* qui cherchent à polariser le débat afin de forcer les Québécois à choisir entre l'État du Québec et l'État canadien. Le caractère « politique » de l'action felquiste apparaît clairement dans les textes de Claude Ryan, et cela dès les premiers moments de la crise.

Les autres éditorialistes utilisent un vocabulaire plus circonscrit au cours de la première période. Paul Sauriol souligne que les felquistes sont à la fois des ravisseurs et des terroristes, tandis que Claude Lemelin et Vincent Prince les considèrent comme des ravisseurs et des membres du FLQ. Quant à Jean-Claude Leclerc, les Lanctôt, Cossette-Trudel et Carbonneau sont avant tout des membres du FLQ avant d'être des révolutionnaires, des combattants ou des terroristes. Il est le seul à ne jamais utiliser le mot « ravisseur ». En les identifiant comme des membres du Front de libération du Québec, Jean-Claude Leclerc ne veut ni les glorifier ni les braquer pour ne pas mettre en danger la vie des otages, ce qui ne signifie nullement qu'il soit en accord avec leurs méthodes.

Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* ne sont pas prêts à endosser passivement l'interprétation du gouvernement canadien. Ils se refusent à reconnaître les felquistes comme de simples criminels tout en cherchant à comprendre les motifs qui les ont amenés à poser leurs gestes. Au cours des périodes subséquentes, ils continueront à suivre cette ligne. Ils le feront avec ardeur dans certaines occasions.

Après l'entrée en vigueur de la *Loi sur les mesures de guerre*, Claude Ryan parle de ceux qui ont causé la mort du ministre Pierre Laporte comme des *agresseurs*. Il insiste fermement pour qualifier cette mort d'assassinat, sans préciser s'il s'agit d'un assassinat politique. Il n'utilise le mot « assassin » qu'une seule fois, et de manière très générale, sans parler directement des membres de la cellule Chénier. Il utilise également le mot « criminel » pour souligner que la *Loi sur les mesures de guerre* peut avoir des conséquences très néfastes si elle est appliquée de manière arbitraire pour arrêter les felquistes, des criminels ou toutes autres personnes soupçonnées de conspiration. De plus, Claude Ryan insiste pour que les autorités cessent de

parler de « conspiration criminelle ». Ceux qui s'opposent aux choix et aux décisions des autorités gouvernementales sont simplement des groupes d'opinion qui ne partagent pas leur analyse de la crise. De nouvelles crises risquent de naître si un dialogue de sourd persiste entre les gouvernements et les citoyens.

Paul Sauriol, pour sa part, emploie uniquement le mot « membre ». Il s'en tient aux termes de la *Loi sur les mesures de guerre* qui mentionne que les forces armées peuvent arrêter quiconque est soupçonné d'appartenir ou est déclaré membre du Front de libération du Québec. Quant à Jean-Claude Leclerc et Claude Lemelin, ils reprennent les propos du Premier ministre canadien, Pierre Elliott Trudeau, qui qualifiait le FLQ de *mouvement révolutionnaire armé*.

C'est surtout au cours de la troisième période, après la présentation de la Loi Turner, que Claude Ryan et *Le Devoir* affirment le plus clairement leur rejet de l'interprétation du gouvernement canadien. Ils soulignent que l'action felquistes est avant tout de nature politique et que la Loi Turner ne stoppera pas pour autant les activités du FLQ. Claude Ryan parle d'abord du FLQ comme d'une organisation terroriste. Le 5 novembre 1970, il résume brièvement l'argumentation du Premier ministre canadien à l'endroit du FLQ dans les termes suivants. Ce dernier « considère les membres du FLQ comme des criminels, comme des bandits purs et simples, comme des assassins²⁹ ». Claude Ryan ne partage pas du tout l'analyse de Pierre Elliott Trudeau. Il soulignera avec vigueur dans son bloc-notes du 25 novembre 1970 « que rien ne serait plus trompeur devant les actes comme ceux du FLQ, que de prétendre trancher le problème en classant les auteurs de ces actes comme de simples criminels³⁰ ».

Quant à Paul Sauriol, il s'interroge sur le fait que la Loi Turner s'applique uniquement au FLQ plutôt qu'à tout

groupe ou tout mouvement terroriste qui chercherait, au Québec ou ailleurs au Canada, à renverser un gouvernement élu. Il utilise souvent le mot « criminel », plus que tout autre éditorialiste. S'il ne considère pas les felquistes comme de véritables criminels, il reconnaît cependant que leurs gestes relèvent du code criminel. Son analyse demeure dans les confins d'une perspective légale. Il en sera de même lorsqu'il discutera du mérite du projet du ministre québécois de la Justice, Jérôme Choquette, d'instituer la carte d'identité obligatoire. Ses commentaires les plus acerbes seront cependant dirigés contre l'article 8 de la Loi Turner qui soutient qu'une personne ayant participé à une réunion de l'association illégale, lire le FLQ, *avant ou après* l'entrée en vigueur de cette loi, est reconnue comme membre de l'association illégale, à moins évidemment de preuves contraires. Pour Paul Sauriol, ce genre de disposition risque de créer des précédents injustifiables et de faire du tort à des citoyens innocents.

Jean-Claude Leclerc emploie pour sa part le mot « révolutionnaire » pour parler des felquistes comme des gens ayant une *mentalité révolutionnaire*. Il réfute, comme Claude Ryan, l'interprétation du gouvernement canadien qui considère le FLQ comme un groupe de bandits et d'assassins. Il soutient que, si Ottawa maintient cette façon de voir les choses, d'autres événements violents risquent de se produire. Jean-Claude Leclerc utilise le mot « terroriste » simplement pour comparer l'action felquiste avec celle d'autres groupements terroristes agissant dans d'autres pays. Il souligne qu'il n'y a pas qu'une seule réponse valable à donner au terrorisme par les autorités politiques.

Après la libération de James Richard Cross, Claude Ryan parle surtout de ses « ravisseurs ». Il déplore, dans des termes très sévères, comment les *excès criminels* du FLQ ont causé bien des torts à de nombreux citoyens³¹. Paul Sauriol continue quant à lui de parler des membres de

l'« association illégale » et réitère sa critique à l'endroit de l'article 8 de la Loi Turner. Cet article va à l'encontre de la déclaration universelle des droits de l'homme qui reconnaît à tout citoyen le droit de réunion. De plus, les arguments invoqués par le ministre John Turner, au sujet de la rétroactivité de cette loi, ne sont pour lui guère convaincants. Finalement, Claude Lemelin observe que les gouvernements sont silencieux quant aux facteurs ayant provoqué l'entrée en scène d'un mouvement terroriste au Québec. Tôt ou tard, ils devront non seulement les identifier mais également avoir une vision plus globale des véritables causes ayant engendré la crise d'Octobre.

Il apparaît donc, au terme de cette analyse de l'attitude de Claude Ryan et du *Devoir* à l'endroit du Front de libération du Québec, qu'ils refusent de reconnaître les gestes posés comme de purs « actes criminels ». Il faut plutôt chercher à identifier les déterminants ayant engendré ces actes afin de prévenir la répétition de situations semblables. Par son refus de reconnaître les motifs réels de la crise, les autorités gouvernementales, en particulier le gouvernement canadien, n'ont fait que nier l'existence des profonds malaises sociaux qui, s'ils ne sont pas guéris, risquent de provoquer d'autres déchirures dans le tissu social québécois. Dès lors, les membres du FLQ doivent être considérés comme des « terroristes » guidés par les objectifs inscrits dans leur manifeste politique.

CLAUDE RYAN, *LE DEVOIR*, LES JOURNALISTES ET LES INTELLECTUELS

L'État a besoin du support de ses journalistes et de ses intellectuels en temps normal pour maintenir sa légitimité auprès du peuple et préserver la cohésion sociale. Mais les intellectuels sont souvent les auteurs des critiques les plus virulentes à l'endroit du pouvoir. Ce phénomène n'a rien

d'extraordinaire en soi dans la mesure où cette critique ne déborde pas les officines du pouvoir. Les intellectuels sont de fait coupés de la rue citoyenne au point où leurs discours s'articulent souvent autour de conceptions plus « imaginaires » que réelles. Cette capacité des intellectuels de transposer le comportement individuel au niveau structurel n'a pas de véritable sens pour le grand public, à moins que ce langage ne soit intériorisé. Les intellectuels ont bien sûr leurs propres organes de diffusion et l'on peut dire qu'un journal comme *Le Devoir* est celui qui leur offre la meilleure tribune au Québec.

En période de crise, au moment où la réalité sociale commence à devenir plus mouvante et que les institutions doivent être en mesure de s'adapter et de manifester leur cohésion si elles ne veulent pas disparaître, le pouvoir politique craint souvent que la critique des intellectuels dépasse le champ spécifique du politique pour atteindre les diverses couches de la population. Les démocrates, sans vouloir engendrer des conflits sociaux, laissent malgré tout percevoir leurs intentions d'offrir aux citoyens une analyse plus réelle de la situation qui prévaut. La population peut inciter un pouvoir plus ou moins aguerri, moins institutionnalisé, à rechercher auprès d'elle leurs appuis. Claude Ryan a insisté tout au long de la crise d'Octobre, surtout auprès des autorités québécoises, pour que l'appui de la population ne soit pas mis en veilleuse.

Les médias ont un rôle à jouer dans ces moments de « négociations » intenses. Ils peuvent communiquer aux citoyens les raisons et les motifs qui guident leurs prises de position. Ils peuvent arrimer celles-ci aux discours des intellectuels. La réponse des citoyens peut prendre diverses formes qui vont de l'apathie la plus totale jusqu'à des actions plus ou moins violentes. Les intellectuels peuvent se dissocier des liens qui les unissent au pouvoir s'ils sentent que la désapprobation des citoyens prend de

l'ampleur. Reste à savoir si les intellectuels réproouvent tous l'action gouvernementale.

Claude Ryan et *Le Devoir* ont discuté de ces questions au cours de la crise d'Octobre, de manière certes succincte, mais en insistant sur le rôle et la fonction des journalistes et des intellectuels et en cherchant à comprendre pourquoi les intellectuels québécois semblent, à certains moments historiques, plus près du pouvoir que des attentes des citoyens. Quelques jours à peine après l'enlèvement de James Richard Cross, soit le 9 octobre 1970, Jean-Claude Leclerc saisit rapidement le rôle crucial que devront jouer les journalistes au cours de la crise. Il précise quelle stratégie chaque organisation de presse devrait adopter pour éviter que des erreurs puissent provoquer des effets néfastes. Il écrit :

Dans ce genre d'affrontement les journalistes jouent comme à l'ordinaire leur rôle d'intermédiaires publics de l'information. Mais la rapidité des communications, le caractère excessivement important des renseignements donnés, imposent une discipline, un sens du discernement, une compréhension de la dialectique d'un conflit qui sortent de l'ordinaire³².

L'éditorialiste du *Devoir* estime que les organes d'information devraient confier à leurs journalistes les plus expérimentés la tâche d'assurer le dialogue entre l'État et les ravisseurs de James Richard Cross afin que les mots traduisent le plus exactement possible la pensée de chacun. Pour Jean-Claude Leclerc, cette tâche, qu'il qualifie de périlleuse, ne pourra être adéquatement remplie que si l'État et les ravisseurs expriment avec clarté leurs revendications. Il affirme que la presse doit demeurer à l'écart du conflit car elle risque de devenir trop facilement l'outil de propagande de l'un des deux groupes qui s'affrontent. Certains ont affirmé durant la crise d'Octobre, et également après celle-ci, que le plus grand succès du FLQ aura été de

mettre en partie les médias dans une situation périlleuse en les obligeant à devenir malgré eux les porte-parole autant du FLQ que des gouvernements. Cette situation ne pouvait que provoquer des soubresauts entre l'État et ses organes d'information. Dans l'esprit de Jean-Claude Leclerc, il y a cependant une dimension beaucoup plus importante: la vie de James Richard Cross. Aussi craint-il que les médias mettent sa vie en danger en diffusant de fausses informations.

Au cours de la seconde période, Claude Ryan et *Le Devoir* exposeront leur point de vue sur les diverses réactions qu'a suscitées leur couverture des événements, tout en notant les balises que leur impose la *Loi sur les mesures de guerre*. Paul Sauriol est le premier à réagir, au lendemain de la proclamation de la *Loi sur les mesures de guerre*, devant les contraintes que celle-ci impose aux journaux et aux médias. Dans des termes assez neutres, il précise que l'objectif de la loi est de prévenir tout danger d'insurrection et de réprimer tout ce qui pourrait favoriser l'insurrection, ce qui signifie à son avis la suspension de la liberté de presse. Dans de telles conditions, le travail des journalistes devient alors fort difficile. En diffusant un communiqué du FLQ, un journal pourrait être accusé de favoriser l'insurrection.

Quant à Claude Ryan, il observe que la *résistance* vis-à-vis des mesures de guerre s'est d'abord manifestée dans les milieux intellectuels, syndicaux et au *Devoir*. De plus, il répond vigoureusement à tous ceux qui l'ont critiqué pour ses positions et ses activités extra-journalistiques en affirmant qu'il est « tout autant homme d'action que journaliste³³ ».

L'éditorialiste Vincent Prince juge pour sa part que les menaces de vengeance proférées par le député Louis-Philippe Lacroix à l'endroit des courriéristes parlementaires sont condamnables. Pareille réaction devrait être

sévèrement critiquée. Vincent Price estime que le pouvoir politique peut manifester son mécontentement si les journalistes ne font pas leur travail adéquatement, mais que cela doit se faire selon des normes éthiques.

Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* insisteront davantage sur la complexité de la situation dans laquelle se trouvaient les journalistes durant la crise d'Octobre. Au cours de la troisième période, ils souligneront qu'il existe une différence entre les intellectuels canadiens-français et anglo-canadiens. Paul Sauriol et Jean-Claude Leclerc affirment que, en ce qui concerne la publication, par un journaliste, d'un document du FLQ, l'interprétation de la Loi Turner rend leur travail fort complexe. Ils ne savent plus précisément si leurs actions sont légales ou non :

Une déclaration de l'association illégale transmise à titre d'information et uniquement pour renseigner le public, expose tout de même les journaux et les moyens de communication audio-visuels à des poursuites. Cela risque d'entraver la fonction normale et légitime de l'information³⁴.

La stratégie des autorités politiques, et du gouvernement canadien en particulier, comme les procès-verbaux des réunions du cabinet canadien le confirment, demeuraient malgré tout astucieuse. Sans jamais parler de suppression de l'information, de censure des organes de presse, sans édicter un règlement précis qui aurait restreint la liberté de presse, le gouvernement canadien a tout de même réussi à placer les médias dans une situation inconfortable en leur signalant simplement que le pouvoir judiciaire surveillait leurs gestes.

Le pouvoir politique allait-il avoir le courage ou la détermination de fermer les journaux les plus téméraires? Cette question était fort discutée dans les milieux journalistiques. Mais le gouvernement canadien de Pierre Elliott Trudeau se serait sans doute rapidement retrouvé dans une situation conflictuelle s'il avait décidé d'intervenir de

manière aussi manifeste. Cela aurait confirmé que sa légitimité était nettement contestée. Il risquait alors de déclencher un mouvement de désapprobation dont l'ampleur était imprévisible.

Claude Ryan et Claude Lemelin observent que de plus en plus de citoyens commencent « à se montrer sceptiques devant les demi-vérités du gouvernement³⁵ ». Dans son éditorial du 28 novembre 1970 intitulé « Les milieux intellectuels sont-ils les seuls à se poser des questions? », Claude Ryan conteste l'interprétation des gouvernements québécois et canadien selon laquelle les objections formulées à l'endroit de leur gestion de la crise sont le résultat de quelques intellectuels, « de cénacles qui n'ont aucun rapport avec le peuple³⁶ ». Sans affirmer que le pouvoir politique a peut-être raison, Claude Ryan reconnaît que le sentiment d'inquiétude a d'abord germé dans les milieux intellectuels, syndicaux et de l'éducation, et qu'il continue de s'y manifester. Le malaise est perceptible. Il a maintenant gagné des milieux qui « sans pouvoir prétendre représenter la masse, débordent déjà largement les cercles où le pouvoir eut souhaité que la dissidence restât enfermée³⁷ ».

La distinction que fait Claude Ryan entre des cercles plus ou moins éloignés du pouvoir politique est intéressante. Elle illustre bien qu'il existe dans la hiérarchie sociale des milieux plus près du pouvoir que d'autres. Les journaux d'opinion semblent en faire partie sans appartenir à la masse, ils sont malgré tout assez loin du pouvoir pour s'en dissocier à l'occasion. Les organisations qui ont les relations plus intimes avec le pouvoir réagissent certainement plus rapidement que celles situées à sa périphérie.

Claude Lemelin, pour sa part, critique l'attitude des intellectuels et des journaux anglophones, en particulier ceux hors du Québec. En soulignant leur affiliation avec le pouvoir central, il démontre que leurs aspirations sont

contraires à celles d'une majorité d'intellectuels canadiens-français :

Certains journaux et certains intellectuels ont même cru opportun de faire appel au nationalisme anglo le plus intransigeant à l'endroit du Québec. Toutefois, la majorité peut-être des esprits lucides et réfléchis se pose de très sérieuses questions sur l'avenir politique du pays. Jusqu'où les Canadiens anglais devront-ils aller pour maintenir l'unité factice et l'homogénéité artificielle que préconise Pierre Elliott Trudeau? Devront-ils se résigner à faire des Québécois des citoyens de deuxième zone, en restreignant de façon plus ou moins permanente leurs droits civiques³⁸?

Si *Le Devoir* reconnaît que les intellectuels anglophones ne sont pas nécessairement tous prêts à suivre Pierre Elliott Trudeau et à appuyer ses projets, il s'offusque néanmoins du fait que ceux-ci acceptent de discuter avec le Premier ministre canadien à Toronto alors que ce dernier se refuse, par exemple, de rencontrer un Claude Ryan à Montréal et au Québec.

Après la libération de James Richard Cross, Jean-Claude Leclerc note que l'hostilité à l'endroit du régime Trudeau et de sa *Loi sur les mesures de guerre* prend de l'ampleur au Québec. La contestation a maintenant rejoint toutes les élites intellectuelles et sociales du Québec. Le comportement de ces élites demeure malgré tout fort particulier, comme le mentionne l'éditorialiste du *Devoir*. La transformation qui s'est opérée dans les relations de pouvoir entre les intellectuels et le politique au Québec, surtout depuis le régime Duplessis, a placé durant la crise d'Octobre plusieurs élites dans une situation délicate :

À l'époque, les partisans d'une société démocratique se recrutaient surtout dans les milieux à l'aise et chez les intellectuels. Ces milieux se sont tôt rapprochés du pouvoir dans les années 60. Ils ont exercé une influence importante. Ils ont ainsi développé une intimité avec les gouvernements

qui leur rend difficile maintenant de rompre avec le pouvoir³⁹.

Ce que Jean-Claude Leclerc tente d'expliquer c'est l'attitude, nuancée et parfois même fort réservée, de certains intellectuels québécois qui n'ont pas daigné manifester leur opposition aux décisions des pouvoirs politiques au plus fort de la crise. Les propos de Jean-Claude Leclerc s'apparentent à ceux de Raymond Breton: les relations de pouvoir qui prévalent à l'automne 1970 au Québec sont à l'image des tensions sociales de l'époque.

Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* ont démontré durant la crise d'Octobre: 1) que les journalistes jouent un rôle essentiel en période de crise; 2) qu'il existe des différences fondamentales entre les relations qu'entretiennent les intellectuels anglo-canadiens et canadiens-français avec le pouvoir politique québécois et canadien; 3) que bon nombre d'intellectuels québécois ont senti que le poids de leurs efforts pour se rapprocher du pouvoir politique les a obligés à faire des concessions que, dans d'autres circonstances, ils auraient peut-être refusé de faire. Selon l'interprétation de Claude Ryan et du *Devoir*, la crise qui s'est développée en octobre 1970, entre intellectuels et le pouvoir politique, relève de conditions historiques et structurales qui ont eu pour effet de confiner les intellectuels à un rôle effacé.

CONCLUSION

L'analyse de contenu des textes éditoriaux du *Devoir* nous a donc révélé que la «dissidence» de ce journal s'est surtout développée dans un contexte où Claude Ryan et les éditorialistes ont cherché d'abord à situer ce débat à l'intérieur du cadre politique québécois. Sans nécessairement s'opposer aux principes de l'État canadien, ce journal a néanmoins réalisé rapidement et à ses dépens

que le Québec constituait une partie intégrante du système fédératif canadien. Le gouvernement canadien avait le droit légitime d'intervenir pour régler la crise. Il avait aussi le devoir de respecter les droits des citoyens. Claude Ryan et *Le Devoir* estimeront qu'il a lamentablement failli à ce chapitre.

D'autre part, on ne peut non plus affirmer que Claude Ryan et *Le Devoir* partageaient les objectifs du Front de libération du Québec ou même qu'ils auraient appuyé ses méthodes, comme certains hommes politiques l'ont suggéré. Une telle analyse relève de la fabulation. Ce n'est pas parce qu'ils rejetaient l'interprétation de Pierre Elliott Trudeau et du gouvernement canadien, selon laquelle les actions du FLQ furent uniquement criminelles et sans portée politique, qu'il faut immédiatement monter aux barricades et parler d'« opposition », voire de « dissidence » de la part du *Devoir*. On ne peut affirmer que Claude Ryan et *Le Devoir* se sont opposés aux gouvernements québécois et canadien. Leur opposition s'est plutôt dirigée vers le respect de certains principes, tels que la responsabilité première du gouvernement du Québec, la sauvegarde des libertés individuelles et le rejet de l'usage de la force comme moyen de régler les conflits sociaux et politiques. Peut-on parler de « dissidence » de la part de Claude Ryan et du *Devoir* simplement parce qu'ils n'ont pas eu le même comportement que les autres médias d'information au Québec? Tel est l'objet du prochain chapitre.

Chapitre IV

De la modération à la dissidence

La presse est un miroir. Rien de ce qui se passe autour d'elle ou dans le monde ne doit la laisser indifférente. Elle doit être là où se déroulent les événements [...] Elle doit non seulement rendre compte des faits et gestes des gouvernements; elle doit surveiller ces gouvernements et, au besoin, les féliciter ou les critiquer [...] Reconnus et acceptés par tous, ces principes deviennent contestés en période de crise.

Claude Gravel¹

L'attitude de Claude Ryan et des éditorialistes du *Devoir* durant la crise d'Octobre est donc bien plus complexe que bien des hommes politiques ont cherché et voulu le laisser croire. Il est difficile de prétendre qu'ils se sont véritablement opposé à l'État canadien. Il serait aussi audacieux d'affirmer que ce journal s'est comporté comme tous les autres quotidiens québécois. Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* ont eu une attitude courageuse. Leur discours, même s'il ne remettait pas en cause la structure de l'État, indique clairement qu'ils ont voulu prendre leurs distances par rapport au pouvoir politique et à la « violence

du pouvoir», surtout à l'attitude de Pierre Elliott Trudeau. Leur argumentation, après le recours à la *Loi sur les mesures de guerre*, s'est nettement articulée autour des conceptions des libertés démocratiques et individuelles. Leur combat a donné lieu à des commentaires plus ou moins approbateurs à l'endroit de l'action gouvernementale et policière.

Dans son éditorial du 9 novembre 1970, Claude Ryan résume ainsi son attitude et celle de ses collègues du *Devoir*:

Je n'ai cessé, quant à moi, de chercher des solutions à nos problèmes dans la double voie d'une démocratie libérale imprégnée de conscience sociale et d'un fédéralisme souple et respectueux de la vocation propre du Québec².

Claude Ryan nous rappellera inlassablement son attachement à la nation canadienne-française. Il justifie sa position et celle de son journal par une conscience sociale basée sur une analyse implacable des phénomènes sociaux. Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* ont appuyé, tout au long de la crise d'Octobre, le principe que l'État devait avant tout réagir selon les circonstances et non pas s'imposer comme l'autorité dominante. C'est pourquoi, ils ont privilégié une voie qu'ils qualifièrent de « souple et de modérée ». L'ultime objectif était la libération de James Richard Cross et de Pierre Laporte.

Le discours du *Devoir* a reposé d'abord sur les faits: l'enlèvement de deux hommes politiques. Du côté de l'État québécois et canadien, l'action felquiste se résumait à de simples actes criminels. L'État était aveuglé par sa propre conscience des événements. Il a été davantage porté à comprendre que sa légitimité était remise en cause par suite des gestes posés par le Front de libération du Québec. Claude Ryan et *Le Devoir* se trouvaient malgré eux en contradiction avec l'État et le pouvoir politique, leur analyse des faits relevant d'une interprétation différente des causes de la crise.

Les limites inhérentes au travail journalistique imposent souvent ce genre de réaction de la part d'un journal et réclament une analyse « froide » des événements et des faits, au fur et à mesure qu'ils se présentent. Personne ne peut contester, dans une société démocratique, le droit de tout individu d'exprimer de manière cohérente son opinion. Claude Ryan et *Le Devoir* ont privilégié ce genre d'analyse des faits sociaux. Nous pouvons peut-être expliquer en partie la capacité des journalistes de la presse écrite à pouvoir mieux comprendre les faits. On ne leur demande pas de réagir à la minute aux événements comme leurs collègues de la presse électronique. Mais les journaux n'ont pas nécessairement tous cette capacité d'être au-dessus de la mêlée. Certains journalistes savent mieux que d'autres comment circonscrire une réalité sociale. Il faut également comprendre que la vie journalistique au sein d'un quotidien comme *Le Devoir* s'est articulée au fil des ans autour des liens que Claude Ryan et les éditorialistes ont su tisser avec des groupes sociaux et intellectuels québécois et canadiens.

Claude Ryan et *Le Devoir* ont choisi d'opter pour la « modération », voie que le directeur de ce quotidien a définie de la manière suivante tout en précisant les limites qu'elle impose :

La modération est, en temps calme, une vertu commode et souvent facile. Elle est trop souvent le paravent dont se servent les faibles pour circuler habilement d'un milieu à l'autre, pour tirer leur épingle du jeu sans trop se compromettre. Mais, en des circonstances comme celles que nous venons de vivre, la modération devient à son corps défendant un véritable glaive. Tout porte alors les esprits à chercher refuge dans l'une ou l'autre des voies plus extrêmes qui s'offrent à eux : celles-ci ont d'ailleurs pour elles l'avantage de la clarté et de la force. La lutte paraissant s'engager entre deux camps, un dynamisme aveugle invite chacun à se ranger dans l'un ou l'autre camp, à vomir les

tièdes, généreusement qualifiés de mous, d'indécis, voire de complices du mal. Celui qui, dans un tel contexte, veut absolument garder ses réflexes critiques et chercher malgré tout la modération, prend soudain figure de radical, d'adversaire déclaré du pouvoir, d'allié des forces contestataires, et que sais-je encore. Il risque surtout d'être coincé entre les extrêmes. C'est ce qui a commencé de se produire depuis quelques semaines³.

Claude Ryan et *Le Devoir* commençaient donc à saisir comment la logique implacable du pouvoir consiste souvent à opposer la force à la force. Lorsque l'État perd le sens véritable de la lutte qui a cours et qu'il ne voit aucun autre moyen de préserver sa légitimité que d'utiliser la force, son pouvoir politique commence déjà à s'effriter. L'État canadien est dans une situation semblable depuis le référendum québécois de 1995. Le scandale des commandites, qui indignent les Québécois, mais surtout la volonté du gouvernement canadien de ne pas s'astreindre à respecter les lois votées par l'Assemblée nationale du Québec, comme ce fut également le cas lors des référendum québécois de 1980 et de 1995 sur la souveraineté du Québec, démontrent que l'État canadien est prêt à ajouter l'illégalité à l'injure.

Mais comment Claude Ryan et *Le Devoir* en sont-ils arrivés à adopter la position qui fut la leur? Comment interpréter leur attitude à l'intérieur de cette lutte qui se déroulait entre les divers groupes sociaux et politiques pour le contrôle de la communication publique? Nous avons suggéré au début de cet ouvrage que les médias sont en général plus conscients de la finalité politique du groupe social auquel ils appartiennent et moins aguerris devant la nécessité de reproduire les rapports sociaux existants. Ainsi Claude Ryan et *Le Devoir* voyaient-ils dans les enlèvements de James Richard Cross et de Pierre Laporte plus

une crise sociale qu'une attaque directe contre la survie de l'État canadien.

Cette explication appelle des nuances. Pouvons-nous affirmer que Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* étaient plus conscients des conséquences des événements d'octobre 1970 sur la cohésion de la société québécoise que les pouvoirs politiques? Étaient-ils moins conscients du fait que l'ultime pouvoir relève davantage de l'État canadien et de son rôle de gardien des intérêts économiques? Clairement, Claude Ryan et *Le Devoir* se sont sentis en mesure d'arbitrer les conflits sociaux nés des événements d'octobre 1970 aussi bien sinon mieux que l'État canadien. L'une des explications formulées par Claude Ryan et ses collègues est que l'attitude du *Devoir* durant la crise d'Octobre traduit clairement que ce journal est «indépendant», à l'abri de l'autodiscipline imposée par le pouvoir tant politique qu'économique. Ce type d'opinion traduit bien, selon nous, le caractère particulier d'une certaine presse d'opinion. Dans les prochaines sections, nous discuterons de chacune des explications données par les journalistes et que nous avons mentionnées en introduction. Nous insisterons également sur le fait que Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* ont eu une attitude fort différente avant et après la proclamation de la *Loi sur les mesures de guerre*.

L'INDÉPENDANCE DU QUOTIDIEN *LE DEVOIR*

Claude Ryan et Jean-Claude Leclerc ont souligné que la position adoptée par leur journal durant la crise d'Octobre était fonction du fait que *Le Devoir* a su prendre ses distances vis-à-vis du pouvoir politique ou, en d'autres termes, que *Le Devoir* est un journal assez «indépendant» (politiquement ou économiquement) pour être à l'abri des pressions exercées par le pouvoir politique. Le journaliste

démocrate a souvent ce genre d'attitude puisqu'il estime être au-dessus des antagonismes sociaux. S'il se croit vraiment isolé par rapport aux conflits sociaux, c'est en partie parce qu'il est continuellement confronté, à travers les organes de presse où il travaille, aux divers intérêts qui se manifestent au sein de la société.

La « modération » exprimée par *Le Devoir* traduit bien ce type de comportement qui, afin d'éviter la polarisation des conflits politiques, cherche à développer un discours qui lui permettra de sauvegarder un certain pouvoir d'influence. Les journalistes démocrates n'ont pas pour seul objectif de vouloir uniquement « faire triompher leur point de vue ». Ils croient, sans doute comme Claude Ryan et *Le Devoir* durant les événements d'octobre 1970, que ce qui se passait au Québec avait une portée beaucoup plus grande que le simple contrôle de la communication publique : la survie et l'avenir de la société québécoise et son autonomie étaient en cause. En d'autres termes, Claude Ryan et *Le Devoir* ont cru que, pour atteindre leurs objectifs politiques, tout en suivant les règles imposées par le pouvoir d'État, ils pourraient assurer le maintien et le développement de la démocratie québécoise.

Durant la crise d'Octobre, Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* ont mentionné à plusieurs occasions, surtout après la promulgation de la *Loi sur les mesures de guerre*, le 16 octobre 1970, que la sauvegarde des droits de l'homme était pour eux un principe fondamental. Il était essentiel que l'État exerce sa légitimité sans abuser des droits des citoyens. Si, en temps calme, la « modération » est un paravent, en période de crise celle-ci peut certes exacerber le pouvoir politique. L'État canadien, représenté par Pierre Elliott Trudeau et ses complices en octobre 1970, fut le premier à manifester sa hargne devant cette attitude. Mais pour quelle raison Claude Ryan et les membres de

l'équipe du *Devoir* ont-ils décidé de suivre cette voie de la modération? Comment expliquer que ce journal, surtout au travers de sa lutte en faveur des libertés civiles et des droits de la personne, ait porté cet étendard surtout après la proclamation de la *Loi sur les mesures de guerre*, alors que la presse québécoise dans son ensemble s'agenouillait devant le pouvoir politique? Comment Claude Ryan et *Le Devoir* sont-ils arrivés à estimer que les intérêts des Québécois seraient ainsi mieux servis?

Clairement, Claude Ryan et ses collègues cherchèrent à éviter à tout prix une polarisation du débat entre les éléments fédéralistes d'Ottawa et les éléments ultranationalistes du Québec. Ils jugèrent qu'il n'était pas dans l'intérêt du Québec de faire germer immédiatement pareille confrontation. Ceci pourrait signifier pour *Le Devoir* une perte à court terme de son pouvoir politique tout en nuisant à plus long terme à la promotion de son projet politique: celui de la reconnaissance par l'État canadien de l'idée d'un Canada binational, soit la thèse des deux nations. En corollaire, l'idée d'un statut particulier, de société distincte ou de foyer principal de la nation canadienne-française deviendrait rapidement illusoire. Claude Ryan et *Le Devoir* soutiendront que l'enjeu principal de la crise d'Octobre n'est pas la question du statut du Québec au sein la fédération canadienne – comme le FLQ le soutenait également – mais la survie de la démocratie québécoise.

L'attitude de Claude Ryan et du *Devoir* est donc tributaire, à notre avis, des intérêts politiques particuliers que ce journal représentait au moment de la crise d'Octobre. *Le Devoir* ne pouvait se permettre d'être en total désaccord avec l'État canadien et le gouvernement québécois sur certains principes fondamentaux.

LE RAPPROCHEMENT ENTRE CLAUDE RYAN, *LE DEVOIR* ET LE PARTI QUÉBÉCOIS

Le rapprochement circonstanciel entre Claude Ryan, *Le Devoir* et le Parti québécois est fort révélateur des tensions sociales de l'époque. Claude Ryan admettait lui-même que son journal – pas nécessairement tous ses journalistes – se sentait nettement plus près du Parti québécois au début de la crise d'Octobre. Cette alliance temporaire peut s'expliquer de deux façons: soit Claude Ryan avait le sentiment que l'État canadien et Pierre Elliott Trudeau cherchaient délibérément à limiter les aspirations politiques du Québec; soit le directeur du *Devoir* a perçu dans la crise d'Octobre une attaque sans précédent contre tous les éléments nationalistes québécois (indépendantistes, souverainistes, autonomistes, etc.), ce qui ne pouvait que remettre en cause le pouvoir politique de toute la société civile au Québec.

Quelques mois plus tard, lors de la conférence constitutionnelle de Victoria de 1971, plusieurs se demanderont d'ailleurs jusqu'où le gouvernement canadien était prêt à aller pour faire adopter ses propositions. Après son retour au Québec, et après consultation auprès de Claude Ryan, Robert Bourassa décida de rejeter l'entente de principes. Claude Ryan écrivit le 31 mai 1971: « Pas de consentement du Québec à quelque formule d'amendement ou de rapatriement que ce soit sans assurance ferme que les revendications vitales du Québec au chapitre des pouvoirs feront aussi partie d'une constitution nouvelle⁴. »

Pour bien comprendre ce rapprochement temporaire entre Claude Ryan, *Le Devoir* et le Parti québécois, il faut replacer la crise d'Octobre dans le contexte général des années 1960 et observer les transformations sociales qui s'opèrent au Québec. Denis Monière explique de la manière suivante comment est née au Québec, au milieu des années

1960, une nouvelle classe politique ainsi qu'une nouvelle vision de la société québécoise :

La nouvelle élite qui assure la direction politique de la société québécoise en 1960 n'est pas homogène. Elle est composée d'une part, d'une fraction traditionnelle, liée aux intérêts du capitalisme anglais et américain qui soutient le processus de modernisation mais veut en maîtriser l'orientation, en le maintenant dans le cadre des structures politiques fédérales. L'État québécois devait être renforcé mais pas au point de devenir trop puissant et menaçant pour le système économique dominant. L'autre fraction de cette élite est composée d'intellectuels, d'ingénieurs, d'économistes, de sociologues, de syndicalistes qui forment la technocratie gouvernementale et privée. Cette élite mise sur la planification, sur une intervention plus énergique de l'État dans le domaine économique et fait montre d'une grande intransigeance envers le fédéral. Elle veut en quelque sorte mener à son terme le processus de la Révolution tranquille et s'oriente peu à peu vers la conception d'un État québécois souverain, contrôlé par la petite bourgeoisie technocratique, qui veut ainsi transformer son savoir-faire en pouvoir⁵.

Claude Ryan et *Le Devoir* se trouvent clairement des affinités politiques avec cette nouvelle élite bureaucratique. Mais ils continuent également de maintenir des liens avec les élites traditionnelles avec lesquelles ils partagent certaines ambitions de réformes sociales issues autant du régime Duplessis que de la Révolution tranquille. Si *Le Devoir* est un journal « conservateur », en ce sens qu'il proclame que la nation canadienne-française pourra fort bien atteindre ses buts en œuvrant à l'intérieur du cadre canadien, les événements d'octobre 1970 amèneront Claude Ryan et *Le Devoir* à se montrer plus critiques. Dans le Québec du début des années 1970, où de nouvelles idées circulent, tout particulièrement après la création en 1968, par René Lévesque, du Parti québécois, et avec les prises de position quelques années plutôt de Daniel Johnson

d'« égalité ou indépendance », tout peut être remis en question.

Si le Front de libération du Québec réclame l'indépendance du Québec, tout le monde condamne ses méthodes. Claude Ryan et tous les signataires des deux « déclarations communes » demeureront toutefois divisés sur les objectifs à atteindre et la stratégie à adopter. Si pour René Lévesque et les membres du Parti québécois la voie démocratique constitue le seul chemin pour mener le Québec à l'indépendance, Claude Ryan et *Le Devoir*, sans partager l'objectif ultime de ce parti, reconnaîtront qu'ils se sont trouvés en octobre 1970 à partager avec René Lévesque la nécessité pour l'État québécois d'assumer pleinement ses responsabilités. Claude Ryan ne cessera par la suite de reprocher à Robert Bourassa de n'avoir pas assumé pleinement son pouvoir d'État en laissant le gouvernement canadien s'immiscer dans un conflit québécois.

Les fédéralistes *canadiens*, comme nous l'avons vu, ont plus ou moins toléré l'alliance entre *Le Devoir* et le Parti québécois durant la crise d'Octobre. Ils ont tenté d'amplifier les divisions entre les projets de sociétés proposés par ces deux groupes sociaux afin de discréditer les éléments les plus « modérés » de la société québécoise. Ils invitèrent Claude Ryan et *Le Devoir* à se ranger aux côtés des gouvernements québécois et canadien. L'objectif des éléments plus « fédéralistes » était de polariser le débat et de forcer ainsi Claude Ryan et *Le Devoir* à rentrer dans le rang. En ramenant le débat entre les inconditionnels du fédéralisme – ou les fédéralistes inconditionnels – et les éléments plus « nationalistes » du Québec, l'État canadien a voulu porter un grand coup au mouvement indépendantiste québécois. Claude Ryan et *Le Devoir* n'ont pas été dupes des gestes du gouvernement canadien⁶.

La crise d'Octobre aura au moins révélé que Claude Ryan et René Lévesque, autant que *Le Devoir* et le Parti

québécois, partageaient certaines aspirations politiques. *Le Devoir* et le Parti québécois n'ont évidemment pas le même discours en octobre 1970 et aujourd'hui. Il s'agit de deux institutions civiles différentes. S'ils ont tendance à s'objecter parfois aux grands intérêts financiers, ils soutiennent tous deux que les problèmes sociaux peuvent et doivent être la résultante de changements institutionnels. De plus, tous deux privilégient la liberté individuelle, mais celle-ci s'exprime différemment. Claude Ryan et *Le Devoir* réclamaient indirectement, en octobre 1970, davantage d'autonomie et un pouvoir de décision à l'abri des pressions politiques et économiques. René Lévesque et le Parti québécois demandaient dans leur plate-forme électorale le développement de l'État québécois et de nouvelles méthodes de gestions étatiques. Certains reprocheront au Parti québécois, et certains leur reprochent encore aujourd'hui, qu'il a la fausse impression de se croire relativement autonome par rapport aux pouvoirs économiques. Le développement de l'État québécois ne peut être un moyen efficace, selon eux, pour arbitrer les différends entre le capital et le politique sur le territoire du Québec⁷. Claude Ryan s'est lui aussi, autant au quotidien *Le Devoir* que comme chef du Parti libéral du Québec, souvent opposé à toute intrusion mal avisée de l'État dans différents secteurs de l'économie québécoise.

Autre leçon de l'analyse des écrits de Claude Ryan et du *Devoir* durant la crise d'Octobre: observer la tendance des éditorialistes du *Devoir* à considérer l'État comme une entité neutre dont la fonction première est d'arbitrer les conflits entre groupes sociaux (conception pluraliste de l'État). Selon cette conception, l'État peut bien sûr réagir de manière énergique et aller jusqu'à faire appel à l'armée, comme en octobre 1970 au Québec, pour maintenir son contrôle sur la société civile. L'État peut également tolérer jusqu'à un certain point l'attitude récalcitrante des médias

d'information, comme celle de Claude Ryan et des éditorialistes du *Devoir* en octobre 1970. Il peut très bien intervenir, surtout en période de crise politique, s'il juge que la critique du pouvoir va trop loin. Pierre Godin écrivait à ce sujet :

L'État capitaliste permet aux médias la dissidence partisane et la critique des moyens mais rarement la dissidence idéologique sur des principes fondamentaux. Il dispose d'un éventail de mesures légales – censure, saisie, interdiction de publier, poursuite, arrestation – pour assurer l'orthodoxie idéologique des moyens de communication⁸.

La crise d'Octobre, et la lecture des éditoriaux de Claude Ryan et des autres éditorialistes, nous a permis de comprendre la logique de l'État canadien face à l'action du Front de libération du Québec. Claude Ryan et *Le Devoir* se trouvaient dans une position délicate. Devant l'effort massif du gouvernement canadien et de son principal représentant, Pierre Elliott Trudeau, pour freiner les aspirations politiques des éléments les plus « nationalistes » du Québec, y compris Claude Ryan, *Le Devoir* ne pouvait s'asseoir inconditionnellement dans des rangs qui n'étaient pas les siens et oublier les intérêts politiques des citoyens du Québec. Tous les éléments « nationalistes » au Québec n'ont certes pas été unanimes à endosser l'attitude du *Devoir*, mais celui-ci a perçu que l'assaut de l'État canadien, en particulier contre le mouvement souverainiste, constituait également une menace à l'endroit de l'autonomie du gouvernement du Québec et de la société québécoise. Il s'agissait véritablement, comme l'écrivait Claude Ryan, d'un combat entre la démocratie québécoise et la *democracy* canadienne.

L'État canadien a cru, en envoyant l'armée, qu'il réussirait à faire triompher ses intérêts politiques. Il a oublié que Claude Ryan et *Le Devoir* appartiennent à la société civile québécoise. Ils ont su reléguer au second plan

leurs intérêts politiques du moment pour défendre ceux de citoyens emprisonnés par un pouvoir arbitraire et ceux qui réclamaient simplement le maintien de leur liberté d'association. Cette alliance est demeurée bien sûr circonstancielle, elle le demeurera toujours. Il ne fallait pas non plus s'attendre à voir Claude Ryan et *Le Devoir*, après un an ou deux de réflexion comme le réclamait le directeur du *Devoir*, se tourner définitivement vers René Lévesque et le Parti québécois et soutenir leur projet politique.

Si Claude Ryan et *Le Devoir* ont suscité de nombreux espoirs en octobre 1970, pour une alliance plus solide entre forces « nationalistes » et progressistes au Québec, ils en décevront malgré tout quelque-uns. Pierre Vadeboncœur, par exemple, s'attendait à voir Claude Ryan et *Le Devoir* partager les aspirations des nationalistes québécois et défendre même la thèse du Parti québécois. Il s'explique en ces termes :

M. Ryan se retrouve toujours inexplicablement du côté de l'adversaire. Il n'y eut qu'une exception : Octobre. On le crut converti. M. Ryan ne l'était pas, bien entendu. Il flotta pendant un an ou deux, donnant à espérer, ou plutôt donnant le change, selon l'astuce coutumière du *Devoir*. C'est ce qu'il nomme du mot avantageux son indépendance, qui n'est autre que son indifférence [...] J'ai déjà écrit de M. Ryan, à M. Ryan ou au *Devoir*, je ne me rappelle plus trop, que ce monsieur, croyant notoire, était le prototype de l'homme qui manque de foi. Je m'en serais dédit après octobre, mais j'aurais eu tort⁹.

Il ne faut pas voir dans le commentaire de Pierre Vadeboncœur un reproche mais bien un rêve que plusieurs partageaient surtout après l'élection québécoise d'avril 1970¹⁰. Les périodes de crise donnent naissance souvent à des alliances éphémères. Celles-ci ne durent parfois qu'un automne..., malheureusement pour Pierre Vadeboncœur. Mais l'attitude de Claude Ryan et du *Devoir* n'a rien

d'inexplicable. Son « indifférence » est conséquente de son analyse de toute situation politique : ce qui est bon pour la société québécoise, à un certain moment, ne l'est pas nécessairement pour toujours.

Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* avaient en octobre 1970 la foi qui était la leur. Leur nationalisme canadien-français et leur indépendance caractérisaient bien l'« ambiguïté » politique qui prévalait en 1970 entre les fédéralistes « purs et durs » et les souverainistes. Claude Ryan et *Le Devoir* n'étaient pas seulement « indifférents » aux aspirations politiques du Parti québécois. Ils étaient aussi « indifférents » à ceux de la *democracy* canadienne. Ils ont pu agir durant la crise d'Octobre comme soupape permettant à la pression sociale de s'échapper. Le combat de Claude Ryan et du *Devoir* peut peut-être apparaître comme *virtuel* dans le sens où il n'a peut-être eu aucun effet sur les décisions des gouvernements et le fonctionnement de la société québécoise. Sa « dissidence » n'a pas eu non plus d'effet sur la conduite des autres médias d'information durant la crise d'Octobre. Malgré tout, Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* furent au centre d'une lutte pour le pouvoir fort révélatrice des tensions sociales du Québec d'alors, tensions sociales qui sont encore bien présentes aujourd'hui.

Le 15 novembre 1976, Claude Ryan et *Le Devoir* appuieront le Parti québécois. Le Canada anglais sera encore étonné, même stupéfait, de cette décision. L'État canadien n'eut d'autre choix que d'accepter le verdict de la population. Il était prêt à accepter pour un certain temps de partager une partie de son pouvoir avec un gouvernement « séparatiste » à Québec. Le Parti libéral du Québec était divisé ; il se sentait de moins en moins prêt à appuyer les politiques de l'État canadien. Sa position face au renouvellement de la Constitution canadienne et ses demandes pour la reconnaissance de la « souveraineté culturelle » du

Québec ne feront certes pas reculer le gouvernement canadien et Pierre Elliott Trudeau dans la construction d'un *One Canada*.

L'alliance entre Claude Ryan, *Le Devoir* et le Parti québécois durant la crise d'Octobre aura sans aucun doute permis de donner une certaine légitimité au projet politique de René Lévesque. Celui-ci a toujours prôné la réalisation de la souveraineté du Québec par des voies démocratiques, malgré les efforts du pouvoir canadien pour discréditer tous les éléments nationalistes du Québec. Si un René Lévesque est apparu aux yeux de Claude Ryan et du *Devoir* comme celui qui a le mieux saisi, parmi toutes les personnes publiques, l'ampleur du drame d'octobre 1970, c'est que bien des lecteurs du *Devoir* et des sympathisants du Parti québécois étaient aux premières loges sur la liste des présumés terroristes recherchés par les forces policières.

Le Devoir et le Parti québécois partageaient un principe fondamental: les transformations au sein de la société québécoise doivent se faire par des voies démocratiques et, en tout temps, les droits des citoyens doivent être protégés, même contre un pouvoir politique canadien peu respectueux des valeurs québécoises. Le leader du Parti québécois avait toutes les raisons d'exprimer avec véhémence, plus que tout autre citoyen, sa consternation devant la suppression des libertés démocratiques et les provocations de l'État fédéral. Ce sont ses propres sympathisants qui étaient pourchassés lorsque l'armée canadienne fit irruption dans les rues du Québec le 16 octobre 1970. Plusieurs d'entre eux resteront sous les verrous pendant plusieurs semaines simplement parce qu'ils avaient la carte de membre d'un parti politique démocratique¹¹.

CENSURE ET POUVOIR

L'État canadien n'a pas utilisé contre *Le Devoir*, la presse en général et l'ensemble des médias d'information au Québec, les moyens que lui offrent tout l'appareil légal. Il a plutôt opté pour des pressions plus discrètes, des appels téléphoniques parfois fort incitatifs et des commentaires lapidaires. Les médias d'information se sont ainsi retrouvés dans une situation difficile. Claude Ryan et *Le Devoir* ont eu l'attitude qu'on leur connaît maintenant. Comme Michel Roy le suggère, il n'y a peut-être pas eu de véritable censure durant la crise d'Octobre. Mais l'État a tout de même proclamé la *Loi sur les mesures de guerre*. Elle obligeait les journalistes à parler de l'« organisation illégale » plutôt que du FLQ. Elle permettait à l'État de contrôler la diffusion des communiqués de presse émis par le Front de libération du Québec, jusqu'à intervenir même dans le processus de « fabrication » de la nouvelle.

La seule censure qui a existé fut sans doute celle que les journalistes se sont imposée suite aux réactions et à l'intimidation des hommes politiques. Mais peut-on vraiment affirmer qu'il n'y a pas eu de censure, alors que certains journalistes se souviennent et ne sont pas prêts d'oublier, même encore aujourd'hui, les commentaires du ministre de la Justice du Québec, Jérôme Choquette, qui, armes au côté, affirmait en conférence de presse que les médias d'information devaient s'autodiscipliner, ou que certains journalistes ont été perquisitionnés par la police ?

L'État canadien disposait d'une série d'artifices légaux qu'il n'a pas utilisés, préférant laisser les journalistes dans un climat de suspicion et de doute. La stratégie a probablement porté ses fruits sur l'ensemble des médias du Québec. Claude Ryan et tous les éditorialistes du *Devoir* ont eux aussi ressenti les pressions du pouvoir politique. Mais comme ils se sentaient « indépendants » du pouvoir

politique, exempts des manigances des gouvernants, et qu'ils se croyaient au-dessus du véritable combat du moment, les éditorialistes de ce journal ont pu soutenir une position unique et courageuse. Les journalistes démocrates sortent souvent des luttes les plus dures, des défaites les plus frustrantes, avec le sentiment que rien n'est véritablement perdu et que la situation devra mûrir.

Telle fut l'attitude de Claude Ryan et des éditorialistes du *Devoir* dans les mois suivants octobre 1970. Ils n'avaient pas tort. En évitant de tomber dans le carcan de l'autocensure ou du *statu quo* préconisée par les pouvoirs publics, ils ont su démontrer que *Le Devoir* est et demeure un journal indépendant. Plus que tout autre journal, *Le Devoir* a sans aucun doute été pour le pouvoir politique un sujet d'inquiétude. Le directeur du *Devoir* le reconnaissait, le 30 octobre 1970. Il fut l'objet de tactiques d'intimidation qui, sans nécessairement miner son moral, l'ont cependant ébranlé dans ses convictions profondes. Le quotidien de la rue Notre-Dame a donc eu une attitude conséquente avec sa ligne éditoriale. Sa quête en faveur des droits de l'homme doit être aussi interprétée dans ce sens.

LE DEVOIR AVANT ET APRÈS LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

Au début de cet ouvrage, nous formulions la question suivante: si Claude Ryan et *Le Devoir* ont eu une attitude non conformiste avant la proclamation de la *Loi sur les mesures de guerre*, ont-ils contesté le pouvoir et la légitimité de l'État canadien après le 16 octobre 1970? Notre analyse de contenu a révélé l'attitude politique suivante de Claude Ryan et des éditorialistes du *Devoir*: avant la *Loi sur les mesures de guerre*, ils sont contre l'attitude adoptée par le pouvoir politique et en particulier celle que défendra le gouvernement de Robert Bourassa. Les éditorialistes de ce

journal sont contre une intervention *massive* de l'appareil répressif d'État en vertu de la *Loi sur les mesures de guerre*. Après le 16 octobre 1970, Claude Ryan et *Le Devoir* ne se sont plus opposés au pouvoir d'État ni à la légitimité de l'action de l'État, de l'armée et des forces policières. De manière plus précise, il faut insister sur le fait que Claude Ryan et son équipe éditoriale ont surtout souligné les abus ou les erreurs provoqués par la mise en œuvre de la *Loi sur les mesures de guerre*.

C'est pourquoi il nous semble particulièrement difficile de parler de véritable «dissidence» de la part de Claude Ryan et du *Devoir*; ils n'ont jamais contesté les fondements même de l'État canadien. Ils étaient essentiellement en désaccord avec la position adoptée par le gouvernement du Québec et avaient parfaitement le droit de l'exprimer, comme ils le firent avant le 16 octobre 1970, et au lendemain de leur rencontre éditoriale du 11 octobre 1970. Mais une fois l'armée intervenue, l'attitude de Claude Ryan et des éditorialistes a continué de susciter de nombreux commentaires, négatifs et positifs, même si elle s'était modifiée et que son opposition ne fut plus dirigée contre les moyens utilisés par l'État canadien mais plutôt sur leur mise en œuvre. La sauvegarde des libertés civiques et individuelles est devenu alors leur champ de bataille.

Après le 16 octobre 1970, Claude Ryan et *Le Devoir* s'appliquent à répondre à leurs détracteurs et à insister sur le fait que leur attitude favorable à la négociation représentait la meilleure façon de régler cette crise sans compromettre les vies de James Richard Cross et de Pierre Laporte. *Le Devoir*, comme Claude Ryan l'affirmait le 14 novembre 1970, a cherché à amener les gouvernements vers cette voie, mais en vain. Le directeur du *Devoir* se retrouvait donc loin du pouvoir, et celui qui était l'un des confidents privilégiés du gouvernement Bourassa se voyait rejeté par un pouvoir fédéral qui souligna avec fermeté que

c'était lui qui possédait le pouvoir ultime de décision. Le gouvernement Bourassa confirmait donc, par son attitude de repli, les liens étroits qui l'unissaient à l'État canadien. Claude Ryan critiqua ce lien de « subordination » en maintes occasions. Il ne comprenait pas que, pendant qu'à Ottawa on discutait d'une loi inique qui maintenait la société québécoise sous le joug d'un pouvoir extérieur, le gouvernement du Québec ne siégeait même pas, laissant et abdiquant son pouvoir au profit de l'État canadien. Dans l'esprit de Claude Ryan, le Québec a, aura et doit avoir un pouvoir égal à celui de la nation canadienne. Sans cette réciprocité des pouvoirs, la société canadienne-française ne pourra défendre ses droits devant une mer anglophone.

Bien que Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* aient estimé que la crise d'Octobre était avant tout une crise québécoise, ils n'iront toutefois pas jusqu'à remettre en question l'autorité du gouvernement fédéral. Claude Ryan spécifiera, le 19 octobre 1970, que son attitude favorable à la recherche d'une voie modérée et que ses jugements critiques relatifs à l'application de la *Loi sur les mesures de guerre* ne doivent pas être interprétés par le pouvoir politique comme un désir d'obstruction. Claude Ryan et son équipe se sentent tout à fait à l'aise pour manifester une certaine « dissidence partisane », tout en soulignant que cela ne remet pas en cause la légitimité du pouvoir d'État canadien. Claude Ryan et *Le Devoir* se placent donc au-dessus de la mêlée, jugeant que le siège de la « modération » est plus confortable et sans doute moins dangereux politiquement. Il n'est pas toutefois de tout repos. Encore une fois, cette modération est-elle vraiment synonyme de dissidence ?

Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* ont certes manifesté une attitude singulière quant aux moyens utilisés par l'État, surtout *avant* le 16 octobre 1970. Cette position continuera d'alimenter le discours des hommes

politiques tout au long de la deuxième phase de la crise d'Octobre. Les personnages publics porteront ainsi des jugements plutôt inconsistants à l'endroit du *Devoir*, jugements qui révèlent qu'ils avaient bien mal lu les commentaires de ce quotidien. Certains souligneront cependant avec raison que Claude Ryan et *Le Devoir*, en privilégiant la défense des libertés civiles et individuelles et en optant pour le chemin de la modération, ont probablement mieux servi les intérêts de la société québécoise que le gouvernement de Robert Bourassa.

Claude Ryan et *Le Devoir* comprirent rapidement le sens des gestes posés par le FLQ, et pour eux la véritable crise débuta lorsque l'État fédéral canadien décida qu'il s'agissait autant d'une menace à la stabilité du régime fédératif canadien qu'une crise sociale et politique dont il était en bonne partie responsable. L'État canadien a certainement répondu par des moyens dont l'ampleur dépassait de mille coudées l'état réel de la situation. Il importe cependant d'observer qu'il ne faut jamais présumer de la réaction de l'État canadien, surtout lorsqu'il perçoit même faussement la situation réelle. En fait, nous le savons, octobre 1970 a été bien plus un prétexte pour justifier des arrestations arbitraires contre de simples citoyens. Malheureusement, plusieurs Québécois qui furent lésés par l'État canadien durent attendre plusieurs années avant que justice soit faite et recevoir une indemnisation pour les sévices subies durant la crise d'Octobre.

Claude Ryan et son équipe ont donc eu une attitude « dissidente » car ils ne furent pas les haut-parleurs de l'État canadien et des amis du régime. Faut-il le leur reprocher? Ils ont eu une attitude certes modérée, empreinte de courage et axée sur la négociation et la sauvegarde des droits de la personne. Nous avons assisté à un réaligement de leur position avant et après l'entrée en vigueur de la *Loi sur les mesures de guerre*. Ils ont cherché à éviter la

confrontation avec la classe politique en refusant, entre autres, de se prononcer sur l'un des enjeux fondamentaux de la crise, soit le statut du Québec dans la fédération canadienne. Claude Ryan a choisi délibérément de reporter ce débat. Mais ils auront au moins démontré une chose fondamentale: *la violence de l'État est aussi condamnable que la violence révolutionnaire.*

CONCLUSION

Le 10 août 1982, lors d'une émission spéciale sur les ondes de Radio-Canada, le soir même de la démission de Claude Ryan comme chef du Parti libéral du Québec, le journaliste Jean Larin, dans un court documentaire consacré à la carrière de Claude Ryan, affirmait que ce dernier s'était opposé à Pierre Elliott Trudeau en octobre 70. Aujourd'hui, on sait que s'il y a eu affrontement entre les deux hommes, les enjeux étaient nettement plus importants. Il s'agissait beaucoup plus que d'une simple « opposition ». Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* cherchèrent tout au long de la crise à faire comprendre à l'État canadien certains principes fondamentaux qui sont inscrits dans toute démocratie, comme la liberté de presse, de parole, d'association et de vote. Encore aujourd'hui, et surtout au lendemain du référendum québécois de 1995, plusieurs politiciens fédéraux ont oublié ces principes simples.

Claude Ryan et son équipe ont certes adopté la voie de la prudence et de la modération. Plus encore, ils ont placé les droits démocratiques et la liberté des individus, surtout ceux emprisonnés, au premier plan de leur réflexion. Ceux qui estiment que ce journal a fait preuve de « dissidence idéologique » sont souvent ceux qui ont voulu le faire taire. Dire cela, ce n'est nullement diminuer le caractère exemplaire de l'attitude du directeur du *Devoir*

et de son équipe éditoriale. C'est aussi reconnaître comment ce journal fut le seul à défendre les intérêts du peuple. La valeur historique de ces événements est en soi une leçon d'histoire.

Le contrôle de la communication publique apparaît donc comme l'un des éléments du pouvoir d'État. Il s'inscrit dans les relations entre le pouvoir politique, les journalistes et les groupes sociaux. En période de crise politique, où les antagonistes se révèlent avec beaucoup plus de clarté, chaque groupe cherche à consolider ou à accroître son emprise idéologique sur la société. Par son action, le Front de libération du Québec a obligé l'État canadien à utiliser l'armée pour maintenir la cohésion sociale. Le gouvernement canadien pensait que toutes les organisations de presse seraient prêtes à restreindre pour quelque temps leur liberté d'opinion. Le contrôle de la communication publique était et est devenu un enjeu de cette crise. Toutefois, l'État canadien n'avait pas prévu que Claude Ryan et les éditorialistes du *Devoir* seraient moins enclins, et même « dissidents », par rapport à leur analyse de la situation.

Nous n'avons circonscrit dans cet ouvrage qu'un aspect de ce rapport de force qui s'est joué lors de la crise d'Octobre 1970 entre les journalistes démocrates du quotidien *Le Devoir* et le pouvoir politique. D'autres médias du Québec ont probablement subi l'onde de choc d'octobre 1970 parfois plusieurs mois plus tard¹². Si le contrôle de la communication sociale est mieux perceptible en période de crise, il reste néanmoins un souci majeur pour l'État même en temps normal. Des phénomènes comme la concentration des entreprises de presse et l'émergence de nouvelles technologies (NTC) dans la production journalistique ne sont que quelques aspects de ce processus¹³. La lutte devient peut-être de plus en plus difficile pour les journalistes québécois. Au Québec, l'emprise d'une certaine

vision des choses prend souvent des proportions insoupçonnées que seule la vigilance nous permet de comprendre. Les intellectuels ne sont malheureusement pas toujours tous au rendez-vous. En octobre 1970, sans les Claude Ryan, René Lévesque et quelques autres, le Québec aurait pu devenir une province comme les autres dont le sort et l'avenir n'intéressaient plus ses intellectuels et sa classe politique. Heureusement, Claude Ryan et *Le Devoir* n'ont pas abdiqué face à la violence du pouvoir.

Conclusion

Le Devoir paraissait depuis quelques années s'orienter vers la sagesse de l'âge mûr. Selon les milieux, on le louait ou le blâmait de sa pondération et de son équilibre: nul ne mettait cependant ces vertus en doute. Il a toutefois suffi de la crise d'Octobre pour que ces perspectives soient renversées, sans avoir réellement changé. *Le Devoir* s'est vu imposer de nouveau un rôle de combat qu'il a d'ailleurs assumé le plus naturellement du monde.

Claude Ryan, 30 décembre 1970¹

Claude Ryan ne fut pas un journaliste comme les autres. Il a été l'un des plus grands journalistes et intellectuels de la fin du XX^e siècle au Québec. Nous avons surtout insisté sur sa carrière de journaliste. D'autres analyseront son bilan politique. Claude Ryan et les éditorialistes du quotidien *Le Devoir* ont eu durant la crise d'Octobre un comportement hors du commun. Cette attitude d'indépendance n'est pas née de la crise d'Octobre. Elle survivra à octobre 1970. Mais ce moment historique aura permis au journal *Le Devoir* de se révéler comme un acteur incontournable de la vie politique québécoise. Comme le soulignait Jean-Claude Leclerc, *Le Devoir* est un « parti politique » à lui tout seul. Il a été tenace durant la crise d'Octobre, guidé aussi par

une certaine indépendance qu'il revendique parfois pour motiver ses prises de positions et son action.

Si tous les éditorialistes et journalistes du *Devoir* partagent cette analyse, il nous faut cependant noter quelques différences entre ceux-ci. Certains sont plus nationalistes, plus légalistes ou simplement plus pointilleux dans leur interprétation des faits. Si, en octobre 1970, chaque éditorialiste a fait sa propre analyse des événements, un certain consensus s'est rapidement dégagé malgré tout, autour des prises de position du *Devoir*, mais surtout autour du leadership éditorial de Claude Ryan.

Le directeur du *Devoir* a ainsi été la cible d'attaques répétées de la part des politiciens, attaques qui ont pris parfois un caractère plus personnel. Elles cherchaient surtout à faire taire *Le Devoir* et ses supporteurs. Le discours de Claude Ryan et du *Devoir* s'est modifié au cours des diverses périodes de la crise. Ces transformations témoignent des difficultés du *Devoir* et de son directeur, face aux événements qui secouaient le Québec, à maintenir ses objectifs du début de la crise. La troisième période de cette crise, allant du 3 novembre au 3 décembre, a été d'ailleurs déterminante. C'est à ce moment-là que *Le Devoir* a pleinement réalisé toute l'ampleur du drame. Il a compris que les autorités politiques avaient cherché à le manipuler. Les autres périodes furent aussi révélatrices des dilemmes dans lesquels se trouvaient Claude Ryan et *Le Devoir*. Mais, s'il y a une constante, c'est la cohérence exceptionnelle dont a fait preuve l'équipe éditoriale du *Devoir* tout au long de la crise.

Ce n'est pas parce qu'un directeur de journal, un homme, un peuple ou un journal élève le ton qu'il y a nécessairement opposition ou dissidence, comme ce n'est pas parce qu'une personne se tait qu'elle est nécessairement en accord avec ce qui se passe autour d'elle. Sous des silences et des cris retenus se cachent souvent des conflits. De plus,

certains politiciens québécois se sont volontairement acoquinés avec le pouvoir canadien. Tous ceux et celles qui siègent à l'Assemblée nationale défendent-ils vraiment les intérêts de leurs citoyens? Lorsqu'un ministre québécois comme Jérôme Choquette va même jusqu'à prononcer un discours écrit par Ottawa, sans consulter le chef de son parti et Premier ministre du Québec, on se demande vraiment quels intérêts il représente. S'il y a eu une crise en octobre 1970, c'est davantage aux yeux de Claude Ryan et du *Devoir* une crise de leadership au sein de la classe politique québécoise.

Comme le soulignait Claude Ryan, les moments de crise permettent au pouvoir politique et à l'État de définir clairement qui détient en dernière instance l'autorité politique. De plus, ce type d'événements nous permet de mieux saisir les qualités morales et politiques des hommes et des femmes qui nous gouvernent. Claude Ryan et *Le Devoir* ont clairement manifesté leur inquiétude en constatant que l'autorité du gouvernement du Québec était passée aux mains de l'État canadien. Puis, ils ont voulu rappeler à la classe politique québécoise qu'elle représentait d'abord et avant tout les Québécois et Québécoises.

Claude Ryan et *Le Devoir* ont également insisté pour démontrer que leur position s'inscrit dans leur conception d'un Canada fondée sur le concept des deux nations. Cette position autorise ces derniers à réclamer, autant en octobre 1970 qu'au cours de la conférence constitutionnelle de Victoria en 1971, une plus grande autonomie pour le Québec à l'intérieur de l'État canadien. La crise d'Octobre fut avant tout une crise québécoise. Claude Ryan et *Le Devoir* ont jugé que le drame qui se déroulait au Québec devait être résolu entre Québécois et Québécoises. Le Canada anglais et son principal représentant, Pierre Elliott Trudeau, n'avaient pas à intervenir, le Québec pouvant faire face seul à la tempête.

S'il y a un événement qui aura certes marqué le Québec, sans doute plus que tout autre au cours des années 1970, c'est bien la crise d'Octobre. Voilà plus de trente ans que cette crise politique a eu lieu et, année après année, de nombreuses controverses continuent toujours d'entourer et d'alimenter les discussions. Au moment du décès de Claude Ryan, les événements d'octobre 1970 sont remontés à la surface. À cette époque, Claude Ryan et René Lévesque étaient dans le même labyrinthe. Par la suite, l'histoire parlera. René Lévesque et le Parti québécois ont accédé au pouvoir. Ils proposèrent aux Québécois et Québécoises, au référendum de 1980, un projet de souveraineté-association. Claude Ryan a quitté son siège « confortable » du *Devoir* pour assumer pendant quelques années le leadership du Parti libéral du Québec.

Pierre Elliott Trudeau a quitté la direction de l'État tout en continuant à chercher à imposer au Québec son cadre politique particulier; il réussira à faire avaler à tous sa fameuse Charte canadienne des droits et libertés sans modifier substantiellement la Constitution canadienne. Certains ont alors cru que la crise constitutionnelle canadienne était terminée. Mais il y a eu l'entente Meech-Langevin, l'échec de Charlottetown et le référendum québécois d'octobre 1995. L'histoire prend ainsi des formes insoupçonnées. Les scénarios se jouent presque dans les mêmes décors, les acteurs n'ayant revêtu que l'habit des années.

L'action du Front de libération en octobre 1970 a peut-être accéléré le mouvement de l'histoire. Personne n'aurait pu prévoir tout ce qui s'est passé au Québec depuis les sombres nuits de cet automne 1970 où, semble-t-il, plusieurs érables du Québec ont pleuré ! Comme bien d'autres démocraties, le Québec a dû faire face à nombre de tourmentes sociales et politiques. Le Parti québécois a peut-être mené à terme le processus de la Révolution

tranquille. Le référendum du 20 mai 1980 aura laissé une bonne partie des nouvelles élites issues des années 1960 dans une période de réflexion quant aux choix qui s'offrent au Québec.

Mais les échecs successifs de Meech et de Charlottetown ont replacé l'enjeu de l'avenir du Québec au premier plan. Aujourd'hui, après deux référendums en 15 ans, le Québec demeure une société divisée entre deux choix de sociétés, entre deux libertés, que la crise d'Octobre avait déjà révélées aux Québécois et Québécoises. Le choix est difficile, il le sera toujours. On lui a imposé l'armée en 1970. En 1980 on lui a fait miroiter certains changements qui n'iront pas dans le sens demandé par tous, et en particulier par Claude Ryan. En 1995, on a encore parlé de changements. Cette fois-ci ce fut la Loi sur la clarté référendaire et le recours sur la sécession du Québec devant la Cour suprême du Canada. Que lui réserve l'État canadien la prochaine fois? Le projet d'indépendance n'est évidemment pas mort. L'échéance est encore reculée, intériorisée davantage. Le Québec n'a plus à se chercher une identité. Il n'a tout simplement pas encore défini les limites entre lesquelles il désirait exercer sa liberté. Après le référendum de mai 1980, certains affirmaient que le Québec était entré dans une période qu'on qualifiait d'indépendance tranquille. Depuis octobre 1995, sommes-nous maintenant en pleine souveraineté tranquille? Bref, un autre rendez-vous avec l'histoire se prépare. Bien malin est celui qui pourra en prédire le lieu et le résultat.

La presse québécoise a subi les contrecoups de tous ces événements. Jusqu'à présent elle n'a fait que renvoyer la balle, se retrouvant le plus souvent du côté du statu quo. La presse québécoise demeure hésitante; elle attend que les Québécois se décident, que quelqu'un tranche le débat pour elle. L'impact d'octobre 1970 a peut-être aussi rendu les journalistes, autant que les événements politiques des

trente dernières années, plus méfiants à l'endroit du politique. Hélène Pelletier-Baillargeon écrivait ce qui suit, en novembre 1978, à propos de l'attitude générale des médias au Québec :

Rien ne ressemble davantage à une femme velléitaire qui cherche à prendre son autonomie qu'un peuple qui a déjà commencé à affirmer la sienne: les deux s'attendent tellement aux représailles et aux punitions qu'ils sont tous deux portés à en voir là où il n'en existe pas encore²!

Les médias québécois ne sont dans ce sens que le reflet des ambiguïtés qui animent les Québécois. Mais la question qui se pose est la suivante: Quel parti politique réussira à convaincre les journaux et les médias des mérites de son projet de société, et ce, dans les intérêts du Québec? *Le Devoir*, contrairement à bien d'autres journaux du Québec n'a jamais eu peur des débats, des idées et de la discussion publique. Il doit donc rester ce lieu démocratique où tous et chacun peuvent soutenir leurs points de vue.

De nouvelles idées verront le jour et offriront peut-être au peuple de meilleurs choix que ceux que la société civile lui propose actuellement. Entre le pain et les jeux, entre le changement social et le plaisir consommé, le Québec n'a pas de choix définitifs en vue. Arrivera-t-il à prendre une décision ou préférera-t-il continuer de vivre dans une démocratie qui, bien sûr, lui ressemble et qui lui a toujours offert beaucoup, mais où rien n'est véritablement assuré. Il a fait un choix le 20 mai 1980, un autre le 30 octobre 1995. On lui en proposera sûrement un autre sous peu. Il sera à nouveau sollicité par tous ceux et celles qui veulent son bien! Mais sous le couvert du bien du peuple se cache parfois bien des subterfuges, la crise d'Octobre nous l'aura appris...

Annexe 1

Éditorial de Claude Ryan du 17 octobre 1970: « Les mesures de guerre: trois questions»^{*}

Tirant des archives un texte enfoui sous la poussière depuis vingt ans, le gouvernement canadien a décidé, hier matin, de frapper un grand coup contre les terroristes québécois en invoquant les pouvoirs extraordinaires que lui confère la loi des mesures de guerre (SCR, 1952, Chapitre 288).

Ainsi qu'on pourra le voir en page sept, cette loi confère des pouvoirs si étendus au gouvernement central qu'elle n'a jamais, de mémoire d'homme, été décrétée en temps de paix. C'est la première fois dans l'histoire de la Confédération qu'un gouvernement ose invoquer à des fins de paix intérieure une loi aussi extrême. Il s'agit là d'un geste d'une telle gravité qu'on est en droit de se poser à ce sujet certaines questions fondamentales.

* * *

Une première question va de soi: la décision d'Ottawa était-elle rigoureusement justifiée dans l'immédiat ?

* Claude Ryan, «Les mesures de guerre: trois questions», *Le Devoir*, 17 octobre 1970. Des extraits de cet éditorial ont été publiés sous le titre «L'erreur des mesures de guerre», dans Claude Ryan, *Une société stable*, Montréal, Éditions Héritage, 1978, p. 269-273. Les quotidiens *La Presse* et *Le Devoir* reproduiront des extraits de cet éditorial au lendemain du décès de Claude Ryan: «L'erreur des mesures de guerre», *La Presse*, 10 février 2004, p. A20; «La loi des mesures de guerre – 1970», *Le Devoir*, 13 février 2004, p. C6.

M. Trudeau a invoqué hier, pour justifier sa décision, des lettres de MM. Bourassa, Drapeau et Saulnier affirmant qu'un danger d'insurrection ayant surgi à Montréal et au Québec, il fallait, pour y faire face, des moyens tout à fait inusités.

Il se peut que les autorités québécoises et montréalaises aient disposé, sur l'état réel de la situation, des données qui échappent à la presse. Rien, cependant, dans le fil des premiers jours de la première semaine, ne laissait présager un tel dénouement.

M. Robert Bourassa, dans son allocution de dimanche dernier, avait paru opter pour une solution négociée du drame Cross-Laporte. Pendant les trois jours qui suivirent la déclaration, il n'avait rien fait qui pût laisser croire à des intentions contraires de sa part. Jeudi après-midi, M. Bourassa faisait appel au concours de l'armée. Ici encore, on prenait soin de préciser qu'il s'agissait d'un recours limité et circonscrit; on laissait entendre qu'il n'était pas question d'aller plus loin.

Que s'est-il passé dans l'esprit de M. Bourassa et ses collègues au cours de la journée de jeudi pour qu'ils soient réduits à opter nettement pour la ligne dure ? D'un point de vue extérieur et public, les seuls éléments nouveaux furent les réunions tenues par les professeurs et les étudiants d'universités et de collèges et les incitations au débrayage lancées par les Vallières, Gagnon, Chartrand et Lemieux. Si ces réunions avaient connu un succès spectaculaire, on aurait compris que l'autorité tirât une légitime inquiétude. Toute « popularisation » contagieuse de la cause du FLQ aurait pu entraîner à court terme un dangereux déplacement des frontières de la légitimité et aurait créé, de ce fait, un risque imminent de guerre civile. Mais, en fait, c'est le contraire qui semblait devoir se produire. Les artistes de la démocratie frauduleuse se démenaient de leur mieux pour faire croire qu'ils avaient le peuple avec

eux. Ce dernier ne marchait visiblement pas fort. Et il y a fort à parier que le mouvement « populaire » eût fini, une fois de plus, en chapelle.

Tout, dans la situation telle qu'on pouvait encore la percevoir jeudi, incitait le gouvernement Bourassa à régler le drame Cross-Laporte par la voie de la négociation. Tout permettait de croire qu'il pouvait, moyennant une aide limitée de l'armée, garder le contrôle de la situation. Quelles raisons précises ont porté M. Bourassa à opter soudain pour la rigidité ? Quels motifs l'ont amené à se jeter dans les bras de M. Trudeau alors qu'il pouvait très probablement tenir le coup ? Ces questions se posent avec acuité dans l'esprit de plusieurs. Il incombe d'autant plus à M. Bourassa d'y répondre que plusieurs estiment aujourd'hui qu'il a peut-être délibérément induit la population en erreur en laissant croire, il y a une semaine, qu'il favorisait une ligne plus souple.

Dans les moments de crise, aucune vertu n'est plus importante pour un gouvernement que la transparence. C'est elle qui établit entre le gouvernement et les citoyens les liens indispensables de communion sans lesquels il ne saurait y avoir de solution démocratique. Or, le moins qu'on puisse dire, c'est que le gouvernement Bourassa a sérieusement ébranlé, au cours des derniers mois, la confiance qu'on pouvait avoir en lui à ce chapitre.

* * *

Pour M. Bourassa et son gouvernement, il y avait bien davantage, dans le drame Cross-Laporte, que la nécessité d'enrayer par tous les moyens le péril d'insurrection. Il y avait aussi et surtout une occasion unique d'affirmer au niveau le plus élevé la responsabilité de l'État québécois.

Aux prises avec une situation inédite qu'aucun gouvernement comparable du monde atlantique n'a dû encore envisager, le gouvernement Bourassa devait montrer qu'il

a le plus haut respect de la vie. Il devait aussi trouver une formule susceptible de constituer un premier pas vers la réintégration dans le processus démocratique d'éléments provisoirement égarés au chapitre des méthodes d'action, amis dont les convictions politiques et sociales correspondent à celles de milliers de leurs concitoyens.

Ce double défi était très exigeant. Il obligeait le gouvernement à ne pas céder aux pressions réclamant de lui un déploiement de force plus impressionnant. Il l'obligeait à faire passer au second rang les considérations d'orgueil et de puissance. Il l'obligeait à accorder un début de reconnaissance à un mouvement dont on peut contester les objectifs et réprouver les méthodes, mais dont on ne saurait nier la réalité. C'était une voie difficile, laborieuse, ingrate. C'était néanmoins la voie la plus généreuse et, à long terme, la plus réaliste.

Abandonnant les velléités qu'il avait manifestées en ce sens, M. Bourassa a préféré, en dernière analyse, recourir à la puissance d'Ottawa. En sollicitant de sa propre initiative la mise en vigueur de la loi des mesures de guerre, le Premier ministre québécois consentait en principe à subordonner son gouvernement à celui de M. Trudeau. Il consacrait, aux yeux du reste du pays, un vieux souvenir voulant qu'Ottawa soit le siège du vrai gouvernement national et que le Québec ne soit, en définitive qu'une province un peu plus turbulente que les autres.

Ce glissement rapide est contraire à l'évolution des dix dernières années. Il indique peut-être aussi ce qui pourrait se produire dans d'autres domaines. M. Bourassa, au milieu d'une crise, a cédé une fois à la peur. Il aura du mal à se défendre de cette image tant aux yeux de ses collègues fédéraux que de ses propres concitoyens.

Quant à M. Trudeau, il réussira peut-être, dans l'immédiat, à écraser le FLQ. Mais il ne réussira pas à empêcher certaines idées de vivre et peut-être même, avec

l'aide d'Ottawa, à se diffuser. Il ne saurait surtout faire oublier que, dans le drame actuel, « la question finale » n'a été que mise entre parenthèses et qu'elle devra finalement se régler au Québec même, sans ingérence de l'extérieur. L'ancien théoricien de la méfiance à l'endroit de l'autorité constituée devient aujourd'hui un protecteur militaire. On chercherait en vain, dans les édits qui portent sa signature, la trace de ces vertus de rationalité, de libre consentement, de mesure et de respect fondé sur l'égalité, auxquelles il aimait naguère identifier le fédéralisme. M. Trudeau dira qu'il fut acculé au choix : plusieurs lui répondront qu'il ne l'a point volé.

* * *

Les auteurs des actes répugnants du 5 et du 10 octobre, ainsi que les collaborateurs, sont, dans l'immédiat, les principaux responsables de la mise en veilleuse des libertés au Québec. Le mépris ouvert et agressif qu'ils ont manifesté contre des lois qui valent pour tous les citoyens et dont plusieurs sont l'expression, non d'une superstructure de domination, mais du plus élémentaire respect de l'homme, justifie la proscription légale qui vient d'être édictée contre le FLQ.

Nous déplorons qu'on ait retenu, pour ce faire, le cadre de la loi des mesures de guerre, qui dépasse infiniment, dans sa portée possible, l'ampleur du problème auquel faisaient face les autorités. Nous déplorons aussi qu'on ait déjà commencé à appliquer la loi des mesures de guerre dans un esprit et suivant des méthodes qui invitent à redouter le pire. Mais nous ne saurions que réaffirmer le droit d'une démocratie à se défendre et l'obligation qui lui incombe de juger sévèrement et de réprimer ceux qui mettent injustement en jeu la liberté et la vie de leurs concitoyens.

Annexe 2

Liste des éditoriaux et blocs-notes étudiés

La liste ci-dessous présente les titres des différents textes analysés avec le nom de leur auteur, s'il s'agit d'un éditorial (ED) ou d'un bloc-notes (BN), et la date de leur parution dans *Le Devoir*.

CLAUDE RYAN

- | | |
|--|------------------|
| 1. La violence entre dans une nouvelle phase (ED) | 6 octobre 1970 |
| 2. Jusqu'où faut-il aller pour sauver la vie d'un homme (ED) | 9 octobre 1970 |
| 3. Ce qui doit être tenté (ED) | 13 octobre 1970 |
| 4. Où est le vrai bien des personnes et de l'État (ED) | 15 octobre 1970 |
| 5. Jusqu'où seront-nous conduits ? (ED) | 16 octobre 1970 |
| 6. Les mesures de guerre : trois questions (ED) | 17 octobre 1970 |
| 7. Dans l'épaisseur d'une nuit tragique (ED) | 19 octobre 1970 |
| 8. Que pensent les citoyens ? (ED) | 20 octobre 1970 |
| 9. Un climat peu propice à une élection démocratique (ED) | 23 octobre 1970 |
| 10. Courrier d'une crise (ED) | 26 octobre 1970 |
| 11. Les fruits empoisonnés de la panique (BN) | 28 octobre 1970 |
| 12. L'heure de l'action constructive (ED) | 29 octobre 1970 |
| 13. Un complot qui n'a jamais existé (ED) | 30 octobre 1970 |
| 14. Le projet de loi Turner sur le FLQ (ED) | 3 novembre 1970 |
| 15. « No plot, perhaps, but an idea ! » (BN) | 4 novembre 1970 |
| 16. Les simplifications dangereuses d'un premier ministre (ED) | 5 novembre 1970 |
| 17. Les fruits indirects de la crise (ED) | 9 novembre 1970 |
| 18. La présence des forces armées au Québec (BN) | 10 novembre 1970 |
| 19. Que vient faire cette « explication » de M. Turner ? (BN) | 13 novembre 1970 |

- | | |
|---|------------------|
| 20. Quand les politiciens cherchent des boucs émissaires (ED) | 14 novembre 1970 |
| 21. Enfin, un discours réfléchi (ED) | 19 novembre 1970 |
| 22. Les enseignants deviendront-ils à leur tour les boucs émissaires de la crise ? (ED) | 21 novembre 1970 |
| 23. Le retour d'un rêve qu'on croyait mort (ED) | 23 novembre 1970 |
| 24. Le vrai visage d'un certain nationalisme canadien (ED) | 24 novembre 1970 |
| 25. Le tirage du <i>Devoir</i> (BN) | 25 novembre 1970 |
| 26. La fameuse unanimité de M. Choquette (BN) | 25 novembre 1970 |
| 27. Les milieux intellectuels sont-ils les seuls à se poser des questions ? (ED) | 28 novembre 1970 |
| 28. Les erreurs « aimables » d'une police déboussolée (BN) | 2 décembre 1970 |
| 29. Voix dissidentes au Canada anglais (ED) | 3 décembre 1970 |
| 30. La fin d'un long cauchemar (ED) | 4 décembre 1970 |
| 31. Le dernier épisode de l'affaire Laporte (ED) | 29 décembre 1970 |

PAUL SAURIOL

- | | |
|---|------------------|
| 1. Ottawa et Québec devant les enlèvements (BN) | 16 octobre 1970 |
| 2. La loi des mesures de guerre et les droits civiques (BN) | 17 octobre 1970 |
| 3. La loi des mesures de guerre donne à Ottawa des pouvoirs trop étendus (ED) | 22 octobre 1970 |
| 4. La pauvreté de la crise actuelle (BN) | 29 octobre 1970 |
| 5. Des amendements au projet de loi sur l'ordre public (ED) | 7 novembre 1970 |
| 6. L'identification des citoyens dans une société démocratique (ED) | 10 novembre 1970 |
| 7. Pour améliorer le projet de loi des pouvoirs d'urgence (ED) | 13 novembre 1970 |
| 8. Quand la loi va trop loin (BN) | 14 novembre 1970 |
| 9. Pour éviter l'arbitraire (BN) | 14 novembre 1970 |
| 10. Pouvoirs discrétionnaires injustifiés (ED) | 19 novembre 1970 |
| 11. Il faut contrôler l'usage des pouvoirs d'exception (BN) | 26 novembre 1970 |
| 12. Une loi spéciale pour le Québec (BN) | 27 novembre 1970 |
| 13. La rigueur excessive des pouvoirs d'urgence (BN) | 11 décembre 1970 |
| 14. Veut-on créer une justice politique ? (ED) | 23 décembre 1970 |

JEAN-CLAUDE LECLERC

- | | |
|---|------------------|
| 1. Les communiqués du FLQ (BN) | 9 octobre 1970 |
| 2. Les questions à négociier (BN) | 15 octobre 1970 |
| 3. Les détenus <i>incommunicado</i> (BN) | 20 octobre 1970 |
| 4. La déclaration de M. Choquette peut-elle servir de garantie ? (ED) | 22 octobre 1970 |
| 5. L'appel de M ^{me} Cross (BN) | 29 octobre 1970 |
| 6. Qui va indemniser les victimes des mesures de guerre ? (BN) | 30 octobre 1970 |
| 7. Il manquait des témoins importants (BN) | 3 novembre 1970 |
| 8. Le « précédent » international du gouvernement Bourassa (ED) | 6 novembre 1970 |
| 9. Le français de M. Turner (BN) | 12 novembre 1970 |
| 10. Une ambiguïté qui risque d'être fatale au FRAP (ED) | 18 novembre 1970 |
| 11. Noyons le bon chien (BN) | 21 novembre 1970 |
| 12. Il faut rouvrir le dossier Cross (BN) | 24 novembre 1970 |
| 13. Le colloque pour la défense des libertés québécoises (ED) | 14 décembre 1970 |

CLAUDE LEMELIN

- | | |
|---|------------------|
| 1. Garder son sang-froid (BN) | 16 octobre 1970 |
| 2. Gare au ressac de l'opinion (BN) | 20 octobre 1970 |
| 3. Où est le gouvernement du Québec (ED) | 28 octobre 1970 |
| 4. Le courage et la lucidité des néo-démocrates (BN) | 7 novembre 1970 |
| 5. L'autre Canada anglais (BN) | 26 novembre 1970 |
| 6. Québec doit contrôler l'usage des pouvoirs d'exception (ED) | 30 novembre 1970 |
| 7. La démocratie en péril : d'une conférence à un colloque (BN) | 12 décembre 1970 |
| 8. <i>Persona non grata</i> (BN) | 15 décembre 1970 |

VINCENT PRINCE

- | | |
|---|-----------------|
| 1. Les gars de Lapalme contre les otages (BN) | 13 octobre 1970 |
| 2. Conduite étrange d'un député (BN) | 30 octobre 1970 |

Annexe 3

Données de l'analyse de contenu

Tableau 1
Le mot « crise » dans les éditoriaux et blocs-notes
de Claude Ryan et du *Devoir*

Fréquence du mot « crise »	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin	Vincent Prince	Total
5 octobre au 16 octobre	1	3	0	2	0	6
17 octobre au 2 novembre	28	5	0	6	0	39
3 novembre au 3 décembre	43	5	6	0	0	54
4 décembre au 29 décembre	2	1	4	3	0	10
Total	74	14	10	11	0	139

Tableau 2
Claude Ryan, Le Devoir et la recherche d'une solution négociée

5 octobre au 16 octobre					
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin	Vincent Prince
Arbitrer					
Compromis	2				
Conciliation	1				1
Indulgence					
Modérée	1			1	
Négociée	6	6	6		6
Ouverture	1				
Pourparlers	3		1		
Positive	4				
Raisonnable	4		2		
Solution	5	2			2
Souplesse	11	1			
Tempérée					
Tolérance					
Sous-total	38	9	9	1	9
Total					
Fréquence	66				
Nombre de textes	10				

17 octobre au 2 novembre					
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin	Vincent Prince
Arbitrer					
Compromis		1			
Conciliation					
Indulgence					
Modérée	2	1			
Négociée	9		2	1	
Ouverture	1				
Pourparlers					
Positive	1		1		
Raisonnable	7	1	2		
Solution	10	2			
Souplesse					
Tempérée					
Tolérance				2	
Sous-total	32	5	5	3	0
Total					
Fréquence	45				
Nombre de textes	18				

3 novembre au 3 décembre				
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Lederc	Claude Lemelin
Arbitrer	1			
Compromis	1			
Conciliation				
Indulgence				
Modérée	6			1
Négociée	10		7	
Ouverture	2			
Pourparlers				
Positive	1			
Raisonnable	5			
Solution	7	1		
Souplesse	3			
Tempérée				
Tolérance	1			
Sous-total	37	1	7	1
Total				
Fréquence	46			
Nombre de textes	33			

4 décembre au 29 décembre				
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Lederc	Claude Lemelin
Arbitrer				
Compromis				
Conciliation				
Indulgence				
Modérée			1	
Négociée	2			
Ouverture				
Pourparlers	1			
Positive	1			
Raisonnable	1		1	
Solution	1			
Souplesse				
Tempérée				
Tolérance				
Sous-total	6	0	2	0
Total				
Fréquence	8			
Nombre de textes	7			

Tableau 3
Une crise québécoise

5 octobre au 16 octobre					
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Lederc	Claude Lemelin	Vincent Prince
POUVOIR					
Canada	8	4			
Ottawa	4	8	1		3
Fédéral	5	4			2
Québec	23	6	6	7	1
Provincial	1	8			1
Montréal				4	3
Municipal					
GOUVERNEMENT					
d'Ottawa	9	2			8
du Québec	22	4	9	1	1
Québec + Ottawa				3	
Québec + Ottawa + Montréal					
AUTORITÉ					
d'Ottawa	4				1
du Québec	13		6	7	
Ottawa + Québec	7	1			1
Ottawa + Québec + Montréal					

17 octobre au 2 novembre					
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Lederc	Claude Lemelin	Vincent Prince
POUVOIR					
Canada	13	31	6		
Ottawa	14	4	1		
Fédéral	8	7	2		
Québec	52	15	8		
Provincial	6				
Montréal		1			
Municipal			1		
GOUVERNEMENT					
d'Ottawa	14	30	5	4	
du Québec	43		2	9	
Québec + Ottawa	7	2	3	1	
Québec + Ottawa + Montréal	1				
AUTORITÉ					
d'Ottawa	2		1		
du Québec	4				
Ottawa + Québec	7	4	5		
Ottawa + Québec + Montréal	3				

3 novembre au 3 décembre				
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin
POUVOIR				
Canada	78	21	12	10
Ottawa	11	2	3	3
Fédéral	11	7	4	3
Québec	67	16	13	21
Provincial	5	22	2	5
Montréal	5	8	10	1
Municipal		2	7	
GOVERNEMENT				
d'Ottawa	22	24	7	9
du Québec	16	4	12	2
Québec + Ottawa	13		2	1
Québec + Ottawa + Montréal	1			
AUTORITÉ				
d'Ottawa	5	1		
du Québec	4	2		4
Ottawa + Québec	5			1
Ottawa + Québec+ Montréal				

4 décembre au 29 décembre				
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin
POUVOIR				
Canada	5	1	1	7
Ottawa		1	1	5
Fédéral		2	2	1
Québec	3	3	7	17
Provincial		3	3	
Montréal			1	2
Municipal				
GOVERNEMENT				
d'Ottawa		3	3	8
du Québec	1	3	3	
Québec + Ottawa	1	1	1	4
Québec + Ottawa + Montréal				
AUTORITÉ				
d'Ottawa				1
du Québec	2			
Ottawa + Québec	4	2	2	2
Ottawa + Québec+ Montréal	3			

Tableau 4
Claude Ryan et *Le Devoir* face à l'État, la nation et l'option souverainiste

5 octobre au 16 octobre					
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin	Vincent Prince
L'ÉTAT					
canadien	5				
québécois					
LA NATION					
canadienne		1			
québécoise					
canadienne-française					
canadienne-anglaise					
L'OPTION SOUVERAINISTE					
souveraineté	1				
indépendance					
séparatisme					
Parti québécois					
péquistes					
PQ					

17 octobre au 2 novembre					
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin	Vincent Prince
L'ÉTAT					
canadien	3		1	4	
québécois	1				
LA NATION					
canadienne	1	1			1
québécoise	1				
canadienne-française					
canadienne-anglaise					
L'OPTION SOUVERAINISTE					
souveraineté					
indépendance		1	1	1	
séparatisme	2				
Parti québécois	1	1		1	
péquistes					
PQ	5				

3 novembre au 3 décembre				
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin
L'ÉTAT				
canadien	10	2	5	2
québécois	1			
LA NATION				
canadienne	7			
québécoise	5			6
canadienne-française	22			
canadienne-anglaise	15			5
L'OPTION SOUVERAINISTE				
souveraineté	2			
indépendance				
séparatisme	5	1		
Parti québécois	3		1	
péquistes	3			
PQ	1		1	

4 décembre au 29 décembre				
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin
L'ÉTAT				
canadien				
québécois				
LA NATION				
canadienne		1		
québécoise				
canadienne-française				
canadienne-anglaise				
L'OPTION SOUVERAINISTE				
souveraineté				
indépendance				
séparatisme				
Parti québécois				
péquistes				
PQ				

Tableau 5
Claude Ryan, *Le Devoir* et la violence du pouvoir

5 octobre au 16 octobre					
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin	Vincent Prince
Loi	1				
Loi de la défense nationale	2				
Loi des mesures de guerre	1				
Loi sur l'ordre public					
Loi d'exception					
Loi martiale	1				
Loi spéciale					
Mesures d'exception					
Mesures d'urgence					
Mesures temporaires					
Mesures spéciales					
Pouvoirs d'exception					
Pouvoirs d'urgence					
Pouvoirs de guerre					
Pouvoirs extraordinaires					
Loi C-181					
Loi Turner					
Sous-total	5				
Total			5 (10)		

17 octobre au 2 novembre					
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin	Vincent Prince
Loi	6	32			
Loi de la défense nationale					
Loi des mesures de guerre	22	21	9	6	
Loi sur l'ordre public					
Loi d'exception					
Loi martiale					
Loi spéciale					
Mesures d'exception	1				
Mesures d'urgence		1			
Mesures temporaires					
Mesures spéciales					
Pouvoirs d'exception					
Pouvoirs d'urgence		3			
Pouvoirs de guerre					
Pouvoirs extraordinaires			1		
Loi C-181					
Loi Turner					
Sous-total	29	57	10	6	
Total			102 (18)		

3 novembre au 3 décembre				
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin
Loi	16	83	3	5
Loi de la défense nationale				
Loi des mesures de guerre	18	20	1	3
Loi sur l'ordre public				
Loi d'exception		4		
Loi martiale				
Loi spéciale		9		
Mesures d'exception	2			1
Mesures d'urgence	1	1		
Mesures temporaires				
Mesures spéciales				
Pouvoirs d'exception				3
Pouvoirs d'urgence	2	7		
Pouvoirs de guerre	1			
Pouvoirs extraordinaires			1	
Loi C-181	2	5		
Loi Turner	2	1	2	3
Sous-total	44	130	7	15
Total	196 (33)			

4 décembre au 29 décembre				
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin
Loi	2	11	2	2
Loi de la défense nationale				
Loi des mesures de guerre		2	2	1
Loi sur l'ordre public		1		
Loi d'exception	1	3		
Loi martiale				
Loi spéciale		1		
Mesures d'exception				
Mesures d'urgence				1
Mesures temporaires			1	
Mesures spéciales			2	
Pouvoirs d'exception				4
Pouvoirs d'urgence		4		
Pouvoirs de guerre				
Pouvoirs extraordinaires				
Loi C-181		1		
Loi Turner	7	1	1	4
Sous-total	10	24	8	12
Total	54 (7)			

Tableau 6
Claude Ryan, *Le Devoir* et les libertés civiques

5 octobre au 16 octobre					
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin	Vincent Prince
Démocratie	10			1	
Égalité					
Justice					
Liberté	9		2	1	
Paix	3		2		
Vie	16		5	1	
Citoyen	8	1			
Homme	15			3	1
Individu					
Personne	2		2		1
Droits					
De l'homme					
Civiques					
Individuels					
Fondamentaux					
Du citoyen					
De la personne					
Charte des droits					
Déclaration canadienne des droits					
Sous-total	64	1	11	6	2
Total	84 (10)				

17 octobre au 2 novembre					
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin	Vincent Prince
Démocratie	25	9	1	2	1
Égalité	4	1			
Justice			1	1	
Liberté	5	16		3	
Paix	5	4			
Vie	11	1	2		
Citoyen	12	6	13	1	
Homme	24	4	4	3	1
Individu	1	3	1		
Personne	10	7	8		
Droits	7	9	1		
De l'homme		2	2		
Civiques		1			
Individuels	1	1			
Fondamentaux		5			
Du citoyen		4			
De la personne		1			
Charte des droits		1			
Déclaration canadienne des droits			7		
Sous-total	105	82	33	10	2
Total	232 (18)				

3 novembre au 3 décembre				
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin
Démocratie	10	2	12	4
Égalité				1
Justice		1		
Liberté	22	4	6	
Paix	7	5		
Vie	16		17	
Citoyen	33	11	4	2
Homme	25	1	9	5
Individu	1	1		
Personne	13	22	7	6
Droits	21	16		6
De l'homme	1	1		3
Civiques				
Individuels	1			
Fondamentaux		1		
Du citoyen		1		
De la personne		3		
Charte des droits				
Déclaration canadienne des droits			2	
Sous-total	150	71	55	27
Total	303 (33)			

4 décembre au 29 décembre				
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin
Démocratie	1		8	10
Égalité				
Justice				
Liberté	4		3	7
Paix	1			
Vie	7		1	
Citoyen	3			
Homme	3	3	2	3
Individu				
Personne	8	7	3	3
Droits	2		1	1
De l'homme		3	1	3
Civiques				2
Individuels				
Fondamentaux				
Du citoyen				
De la personne				
Charte des droits		1		
Déclaration canadienne des droits				
Sous-total	29	14	19	34
Total	96 (7)			

Tableau 7
 Claude Ryan, *Le Devoir* et l'appareil répressif

5 octobre au 16 octobre					
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin	Vincent Prince
Armée	6			1	
Police	7		2		
Sous-total	13		2	1	
Total	16 (10)				

17 octobre au 2 novembre					
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin	Vincent Prince
Armée	3	3	1	2	
Police	3		12	2	
Sous-total	6	3	13	4	
Total	26 (18)				

3 novembre au 3 décembre				
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin
Armée	5	2	2	1
Police	18	13	5	8
Sous-total	23	15	7	9
Total	54 (33)			

4 décembre au 29 décembre				
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin
Armée				
Police	11		1	2
Sous-total	11		1	2
Total	14 (7)			

Tableau 8
Claude Ryan, *Le Devoir* et le Front de libération du Québec

5 octobre au 16 octobre					
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Lederc	Claude Lemelin	Vincent Prince
Agitateur					
Agresseur					
Anarchiste					
Assassin					
Bandit					
Combattant			1		
Criminel	2				
Extrémiste					
Guerilleros	2				
Malfaiteur					
Manifestant	1				
Membre	1		4	1	
Meurtrier					
Militant	3			1	
Ravisieur	14	4		2	2
Résistant					
Révolté					
Révolutionnaire	1		3		
Scélérat					
Terroriste	5	3	1		
Trublion					

Tableau 8 (suite)
Claude Ryan, Le Devoir et le Front de libération du Québec

17 octobre au 3 novembre					
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin	Vincent Prince
Agitateur					
Agresseur	1				
Anarchiste					
Assassin	1				
Bandit					
Combattant					
Criminel	2				
Extrémiste	1				
Guerilleros					
Malfaiteur					
Manifestant					
Membre		5		1	
Meurtrier					
Militant					
Ravisseur	1				
Résistant					
Révolté					
Révolutionnaire				1	
Scélérat					
Terroriste	1		2	2	
Trublion					

3 novembre au 3 décembre				
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin
Agitateur				
Agresseur				
Anarchiste				
Assassin	1		1	
Bandit	1		1	
Combattant			1	
Criminel	2	7		
Extrémiste				
Guerilleros				
Malfaiteur				
Manifestant				

Membre	3	4		
Meurtrier				
Militant				
Ravisser	2		2	
Résistant				
Révolté				
Révolutionnaire			2	
Scélérat				
Terroriste	4	3		
Trublion				

4 décembre au 29 décembre				
	Claude Ryan	Paul Sauriol	Jean-Claude Leclerc	Claude Lemelin
Agitateur				
Agresseur				
Anarchiste				
Assassin				
Bandit				
Combattant				
Criminel	1			
Extrémiste				
Guerilleros				
Malfaiteur				
Manifestant				
Membre		4		
Meurtrier				
Militant	2			
Ravisser	4			
Résistant				
Révolté				
Révolutionnaire				
Scélérat				
Terroriste				
Trublion				

Annexe 4

Texte intégral de la *Loi sur les mesures de guerre**

RÈGLEMENT PRÉVOYANT DES POUVOIRS D'URGENCE
POUR LE MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC AU CANADA

TITRE ABRÉGÉ

1. Le présent règlement peut être cité sous le titre
RÈGLEMENT DE 1970 CONCERNANT L'ORDRE
PUBLIC.

INTERPRÉTATION

2. Dans le présent règlement
COMMUNIQUER comprend l'action de communiquer
par téléphone, radiodiffusion ou autres moyens de
communication visuels ou sonores
AGENT DE LA PAIX désigne un agent de la paix
selon la définition qu'en donne le Code criminel et
s'entend également d'un membre des forces armées
canadiennes.
DÉCLARATIONS comprend les mots parlés ou écrits
ou enregistrés par les moyens électroniques ou élec-
tromagnétiques ou autrement, et les gestes, les signes
ou autres représentations visibles, et
L'ASSOCIATION ILLÉGALE désigne le groupe de
personnes ou l'association que la présente loi déclare
être une association illégale.

* Jean-Claude Trait, *FLQ 70. Offensive d'automne*, Ottawa, Éditions de l'Homme, 1970, p. 134-137.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3. Le groupe de personnes ou l'association appelée le Front de libération du Québec, et tout groupe ou association succédant au dit Front de libération du Québec, ou tout groupe de personnes ou toute association qui préconise l'emploi de la force ou la perpétration de crimes comme moyen ou instrument aux fins de réaliser un changement de gouvernement au Canada sont déclarés être des associations illégales.
4. Une personne qui
 - a. est ou se déclare membre de l'association illégale
 - b. fait office ou déclare faire office de dirigeant de l'association illégale ;
 - c. communique des déclarations pour le compte de l'association illégale, ou à titre de représentant réel ou déclaré de celle-ci ;
 - d. préconise ou favorise les actes, desseins, principes ou lignes de conduite de l'association illégale, qui sont contraires à la loi ;
 - e. fournit quelque chose sous forme de cotisation ou sous une autre forme à l'association illégale ou à qui que ce soit au profit de l'association illégale ;
 - f. sollicite des souscriptions ou contributions pour l'association illégale, ou
 - g. préconise ou favorise l'emploi de la force ou la perpétration de crimes, ou y a recours comme moyen de réaliser un changement de gouvernement au Canada ;est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de cinq ans ou plus.
5. Une personne qui, sachant, ou ayant des motifs raisonnables de croire qu'une personne est coupable d'une infraction sous le régime du présent règlement, fournit une aide quelconque à cette autre personne

dans l'intention d'empêcher ainsi l'arrestation, le jugement ou le châtement de cette personne pour cette infraction, ou dans l'intention de nuire ou de mettre obstacle à cette arrestation, à ce jugement ou à ce châtement est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de cinq ans au plus.

6. Un propriétaire, locataire, régisseur ou surintendant d'un immeuble, d'une pièce, d'un local ou de tout autre lieu, qui permet sciemment la tenue d'une réunion de l'association illégale ou d'une cellule, d'un comité ou de membres de celle-ci, ou de tout groupement de personnes qui favorisent des actes, desseins, principes ou lignes de conduite de l'association illégale, est coupable d'un acte criminel et passible d'une amende de cinq mille dollars au plus, ou d'un emprisonnement de cinq ans au plus, ou de l'une et l'autre peine.
7.
 - 1) Une personne arrêtée pour une infraction sous le régime de l'article 4, doit en attendant son procès, être gardée en détention et ne peut, sans le consentement du Procureur Général de la province dans laquelle elle est détenue, être relâchée sous caution;
 - 2) Lorsqu'une personne a été arrêtée pour une infraction sous le régime du présent règlement et est gardée en détention à la seule fin d'assurer sa présence au procès sous inculpation, sous le régime du présent règlement, pour laquelle elle est détenue, et que le procès n'est pas commencé dans les quatre-vingt-dix jours à partir du moment où elle a été mise en détention en premier lieu, la personne ayant la garde du détenu doit, dès l'expiration du délai, demander à un juge de la Cour Supérieure de juridiction criminelle de la province dans laquelle est détenu le prévenu, de fixer une date pour le procès et le juge peut fixer une date

pour le commencement du procès, ou donner les instructions qu'il estime nécessaire pour hâter le procès du prévenu.

8. Dans toute poursuite pour une infraction sous le régime du présent règlement, la preuve qu'une personne
- a. a assisté à une réunion de l'association illégale ;
 - b. a parlé publiquement en faveur de l'association illégale, ou a communiqué des déclarations de l'association illégale à titre de représentant réel ou déclaré de l'association illégale ;

constitue, à défaut de preuve contraire, la preuve qu'elle est membre de l'association illégale.

9. 1) Un agent de la paix peut arrêter une personne sans mandat
- a. lorsqu'il a des raisons de soupçonner qu'elle est membre de l'association illégale ;
 - b. lorsqu'elle se déclare membre de l'association illégale, ou
 - c. lorsqu'il a des raisons de soupçonner qu'elle a commis, est entrain de commettre, ou est sur le point de commettre un acte visé aux alinéas b) à g) de l'article 4.
- 2) Une personne arrêtée en application du paragraphe 1) doit être conduite devant un juge de paix compétent et inculpée de l'infraction visée à l'article 4 dans les sept jours qui suivent son arrestation, à moins que le Procureur Général de la province dans laquelle la personne est détenue n'ait, avant l'expiration de cette période de sept jours, lancé un ordre prescrivant que le prévenu soit gardé en détention jusqu'à l'expiration d'un délai de vingt-et-un jours, au plus, suivant son arrestation. À l'expiration de ce délai, la personne arrêtée doit être conduite devant un juge de paix compétent

et inculpée d'une infraction visée à l'article 4, ou remis en liberté.

10. Un agent de la paix peut, sans mandat, entrer dans tout local, lieu, véhicule, bateau ou aéronef, et y perquisitionner lorsqu'il a des raisons de soupçonner :
 - a. que quelque chose y est gardée ou utilisée en vue de favoriser les actes, desseins, principes ou lignes de conduite de l'association illégale qui sont contraires à la loi ;
 - b. qu'il s'y trouve quelque chose qui peut contribuer à établir la preuve d'une infraction sous le régime de la présente loi ;
 - c. qu'un membre de l'association illégale s'y trouve, ou
 - d. qu'une personne y est détenue par l'association illégale.
11. Lorsqu'un agent de la paix a des raisons de soupçonner qu'un bien peut contribuer à établir la preuve d'une infraction sous le régime du présent règlement, ce bien peut être saisi, sans mandat, par un agent de la paix, et retenu pendant quatre-vingt-dix jours à partir de la date de la saisie ou jusqu'à la date à laquelle prennent fin définitivement toutes procédures relatives à une infraction sous le régime du présent règlement, au cours desquelles ce bien peut être requis, si elles prennent fin après l'expiration de ce délai.
12. Le présent règlement sera appliqué par les tribunaux, fonctionnaires, et autorités qui appliquent les règles de la loi concernant les actes criminels créés par le Code criminel, et de la manière dont ces règles sont appliquées.

Notes

NOTES DE L'AVANT-PROPOS

1. Claude Ryan, *Les valeurs libérales et le Québec moderne: une perspective historique sur l'apport du Parti libéral du Québec à l'édification du Québec d'hier à aujourd'hui*, Montréal, le Parti libéral du Québec, 2002. L'influence de cet ouvrage se fera également sentir après sa mort. Suite à l'élection du Parti libéral du Québec en avril 2003, les ténors libéraux se réclameront de l'héritage de Claude Ryan. Marc-André Blanchard, « Jean Charest, Claude Ryan et les valeurs libérales », *Le Devoir*, 15 et 16 mai 2004, p. B5.
2. Katia Gagnon, « Octobre 1970: le Musée des beaux-arts d'Ottawa n'a pas subi de pressions », *La Presse*, 5 août 1995, p. A20. Ray Conlogue, « Gallery denies political meddling killed FLQ crisis exhibit », *The Globe and Mail*, le 11 août 1995.
3. Société Radio-Canada, « Controverse autour d'une robe – Les arts à l'index », Les Archives de Radio Canada, 2004: <http://archives.radio-canada.ca>.
4. L'exposition de Dennis Tourbin sur la Crise d'octobre sera également présentée en 1997 au Niagara Artists' Centre de St. Catharines (Ontario) et à la Galerie d'art de Peterborough (Ontario). Illi-Maria Tamplin, « Dennis Tourbin returns to the Art Gallery of Peterborough with the exhibition: October Crisis/Mémoires, October 30-December 7, 1997 », Peterborough, The Art Gallery of Peterborough, 1997.
5. Dennis Tourbin (1946-1998), *Artist's Statement*, site Internet du Centre de l'art contemporain canadien: http://www.ccca.ca/statements/tourbin_statement.html
6. *Ibid.*

7. Dennis Tourbin, *October Crisis – La Crise d'octobre – Continuum*, Ottawa, la Galerie d'art d'Ottawa, 1995.
8. Janice Seline, *Sond'art...*, Ottawa, Musée des beaux-arts du Canada, 1997.
9. Guy Lachapelle, « *Le Devoir* face à la violence du pouvoir: la Crise d'octobre ou le combat de journalistes démocrates », dans Robert Comeau et Luc Desrochers (sous la direction de), *Le Devoir – Un journal indépendant (1910-1995)*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1996, p. 223-242. Guy Lachapelle, « The Editorial Position of *Le Devoir* during the Québec October Crisis of 1970 », *Québec Studies*, 11 (automne 1990-hiver 1991), p. 1-15. Guy Lachapelle, « La crise d'octobre: les médias furent aussi des acteurs critiques », *Le Devoir*, vol. 77, n° 235, 10 octobre 1986, p. 9. Guy Lachapelle, *La position idéologique du quotidien Le Devoir durant la crise québécoise d'octobre '70*, mémoire, Université de Montréal, Département de science politique, 1981.
10. Lors du colloque que nous avons organisé sur Robert Bourassa, Robert Demers, qui fut désigné comme avocat pour le gouvernement du Québec afin de négocier la libération de James Cross et de Pierre Laporte auprès du FLQ, a affirmé au sujet de la *Loi sur les mesures de guerre*: « C'est le sujet le plus controversé et sur lequel il s'est dit le plus de faussetés [...]. Il a fallu attendre la publication des procès-verbaux du conseil des ministres du gouvernement canadien pour se rendre compte que Pierre Trudeau était bien réticent à l'application de la *Loi sur les mesures de guerre* et que c'est sur l'insistance de Robert Bourassa que le cabinet fédéral a finalement accepté de mettre certaines dispositions de la loi en vigueur. On a longtemps berné le public à ce sujet. Pourtant Robert Bourassa avait clairement dit ce qu'il en était dans son discours du 12 novembre 1970 à l'Assemblée nationale. » L'analyse de l'avocat Robert Demers est confirmée par les procès-verbaux du cabinet fédéral, rendus publics en 2001. Dans le procès-verbal du 15 octobre 1970, Pierre Elliott Trudeau affirme: « Bourassa avait l'impression

qu'il ne pourrait pas tenir longtemps à l'Assemblée nationale ou à son cabinet si aucune action n'était prise rapidement. M. Bourassa a dit qu'il pourrait très bien se retrouver avec des démissions sous peu ». Robert Bourassa avait d'ailleurs confirmé sa position dans une entrevue en 1986.

Pierre O'Neill, « Bourassa: la ligne dure de 1970 a éliminé le terrorisme au Québec », *Le Devoir*, vol. 77, n° 214, p. 1 et 8. Hélène Buzetti, « Ottawa cherchait à tirer profit de la Crise d'octobre », *Le Devoir*, 24 avril 2001, p. A1 et A8. Robert Demers, « Calme et patient », dans Guy Lachapelle et Robert Comeau (sous la direction de), *Robert Bourassa : un bâtisseur tranquille*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, Actes du colloque Concordia-UQAM sur Robert Bourassa (21 au 23 mars 2002), 2003, p. 305-306.

11. Hans Magnus Enzensberger déplorait en 1970 que l'analyse des médias se soit dirigée vers toutes sortes d'avenues au point où il est difficile aujourd'hui de faire une synthèse pouvant concilier ces différents courants (culturel, idéologique, économique). Toutefois, certains auteurs ont cherché à combler cette brèche au fil des ans. Nous pensons entre autres aux travaux de Hans Magnus Enzensberger, « Constituents of a theory of the media », dans *The Consciousness industry on literature, politics and the media*, New York, Continuum Book, The Seabury Press, 1974, p. 95-128; Hans Magnus Enzensberger, *Culture ou mise en condition*, Paris, Union générale d'éditions, coll. « 10/18 », n° 783, 1973. Au sujet de la Crise d'octobre, voir les travaux de Bernard Dagenais, *La crise d'octobre et les médias : le miroir à dix faces*, Montréal, VLB Éditeur, 1990; et « Media in Crisis: Observers, actors or scapegoats? », dans Marc Raboy et Bernard Dagenais, *Media, Crisis and Democracy: Mass Communication and the Disruption of Social Order*, London, Sage Publications, 1992, p. 120-132.

NOTES DE L'INTRODUCTION

1. Claude Ryan, *Le Devoir et la crise d'octobre 70*, Ottawa, Éditions Leméac, coll. « La Cité de l'Homme », 1971, p. 16.
2. Pour analyser l'évolution de l'idéologie du quotidien *Le Devoir*, cinq ouvrages méritent le détour : André-J. Bélanger, *L'apolitisme des idéologies québécoises : le grand tournant de 1934-1936*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974 ; Pierre Dandurand, *Analyse de l'idéologie d'un journal nationaliste canadien français – Le Devoir 1911-1956*, mémoire, Université de Montréal, Département de sociologie, 1961 ; Antonin Dupont, *Quelques problèmes politiques et sociaux, 1933-1935 d'après l'Action nationale, Le Canada et Le Devoir*, thèse, Université de Montréal, 1965 ; Pierre-Philippe Gingras, *Le Devoir*, Montréal, Éditions Libre Expression, 1985 ; André Tourangeau, *L'opinion du Devoir sur les événements importants de l'actualité 1912-1914*, thèse, Université de Montréal, 1964.
3. Gérard Pelletier, « La grève et la presse », dans Pierre Elliott Trudeau (sous la direction de), *La grève de l'amiante*, Montréal, Éditions Cité Libre, 1956, p. 460.
4. Raymond Breton, « The Socio-Political Dynamics of the October Events », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 9, n° 1, février 1972, p. 42 (notre traduction).
5. Pierre Dandurand, *op. cit.*, p. 26.
6. André Beaulieu et Jean Hamelin, *La presse québécoise des origines à nos jours, Tome IV (1896-1910)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1979, p. 333.
7. Florian Sauvageau et Marc Deschênes, « Le Devoir : un avenir quitte ou double », *Québec Studies*, 18, printemps-été 1994, p. 99-118.
8. Daniel Latouche, « Mass Media and Communication in a Canadian Political Crisis », dans Benjamin D. Singer (sous la direction de), *Communications in Canadian Society*, Montréal, Copp Clark Publishing, 1975, p. 380 (notre traduction).

9. Telle est la thèse soutenue par Marcel Rioux et Denis Smith. Marcel Rioux, *La question du Québec*, Montréal, Éditions Parti Pris, 1977, p. 207-230. Denis Smith, *Bleeding Hearts... Bleeding country: Canada and the Quebec Crisis*, Edmonton, M.G. Hurtig, 1971.
10. Pierre Elliott Trudeau, *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, coll. « Constantes », n° 10, 1967, p. viii.
11. Tous les journalistes ne sont pas nécessairement enclins à accepter ou à donner ce pouvoir à leurs confrères. Sans entrer dans la confusion des genres, l'on peut affirmer que les normes journalistiques deviennent parfois lourdes et qu'elles limitent le débat politique. Certains sont prêts à accepter ce fait au nom d'une certaine objectivité. Voir à ce propos, Rodolphe Morrissette, « Le journalisme en question – Comme si les idées pouvaient remplacer les faits... », *Le Devoir*, vol. 72 n° 53, jeudi 5 mars 1981, p. 11.
12. Guy Lachapelle, « Pourquoi le gouvernement canadien a-t-il refusé de participer à la Guerre en Irak ? », *Revue française de science politique*, vol. 53, n° 6, décembre 2003, p. 911-927.
13. Ralph Miliband, *The State in Capitalist Society*, London, Weidenfield and Nicolson, 1969, p. 261.
14. Claude Ryan a appuyé le Parti québécois lors de l'élection du 15 novembre 1976.
15. Peter Golding, « The missing dimensions – News Media and the Management of Social Change », dans Elihu Katz et Tamás Szecskö (sous la direction de), *Mass Media and Social Change*, Beverly Hills, CA, Sage Studies in International Sociology 22, The International Sociology Association, Sage Publications, 1981, p. 81.
16. Jean-Marc Piotte, *La pensée politique de Gramsci*, Ottawa, Éditions Parti Pris, 1970, p. 77-78.
17. Karl Marx, *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Éditions sociales, 1976, p. 54-55.
18. Nous employons le terme « conjoncture » dans le sens que Nicos Poulantzas lui a donné, soit une pratique politique, la crise d'octobre 1970, portant à la fois sur

l'économique, l'idéologique, le théorique et sur la superstructure juridico-politique de l'État. Nicos Poulantzas, *Pouvoir politique et classes sociales*, Paris, Petite Collection Maspero, tome 2, 1972, p. 32-47.

19. Sans entrer dans un débat de sémantique, nous n'avons pas voulu emprunter une définition particulière de l'État et du pouvoir d'État. Toutefois, les débats au sein de la science politique concernant le rôle de la société civile et des médias dans nos sociétés ont toujours suscité bien des controverses. Par exemple, au début des années 1970, une discussion importante entre Nicos Poulantzas et Ralph Miliband sur l'autonomie relative des médias et leur fonction idéologique a largement influencé les débats actuels. Ainsi Nicos Poulantzas différenciait, au sein de l'État, la superstructure juridico-politique (le politique) de la lutte politique de classes (la politique). De plus, selon lui, cette superstructure se subdivise en deux entités: le droit, c'est-à-dire les structures juridiques de l'État, et les structures politiques. Le pouvoir d'État est donc constitué par les diverses structures politiques et l'objectif premier des conflits sociaux serait le contrôle du pouvoir d'État. Le droit, par contre, correspond à l'appareil d'État, et c'est à ce niveau que l'on retrouve les tribunaux, les prisons et l'armée. Quant à Ralph Miliband, il distingue pour sa part le système politique d'un État de l'État à proprement parler. Il soutient que les médias d'information ne font pas partie de l'État mais du système politique tout en reconnaissant qu'ils sont sujets à subir l'influence de l'État. Ce que Miliband cherche surtout à démontrer à l'encontre de Nicos Poulantzas, en ne situant pas les médias comme partie intégrante du système étatique, c'est la différence qui existe entre le système politique et les institutions idéologiques. Nicos Poulantzas, «The Problem of the Capitalist State», dans Robin Blackburn (sous la direction de), *Ideology in Social Science*, London, Pantheon Books, 1972, p. 238-253, et Ralph Miliband, «Reply to Nicos Poulantzas», dans Robin Blackburn (sous la direction de), *Ideology in Social Science, op. cit.*, p. 243-262.

20. Antonio Gramsci, *Cœuvres choisies d'Antonio Gramsci*, Paris, Éditions sociales, 1959, p. 432.
21. Claude Ryan, « Dans l'épaisseur d'une nuit tragique », *Le Devoir*, vol. 61, n° 242, lundi 19 octobre 1970, p. 4.
22. Claude Ryan, « Jusqu'où seront-nous conduits ? », *Le Devoir*, vol. 61, n° 240, vendredi 16 octobre 1970, p. 4.
23. La première *Loi des mesures de guerre* a été adoptée en août 1914. Elle avait pour objectif de transférer les pouvoirs du Parlement fédéral au cabinet de l'époque. Cette loi permet au cabinet d'exercer tous les pouvoirs que possède le Parlement lorsque l'existence réelle ou appréhendée d'un état de guerre, d'une invasion ou d'une insurrection est établie. Cette loi fut modifiée en 1952 pour devenir la *Loi sur les mesures de guerre*. Voir Maurice Ollivier (compilé par), *Acte de l'Amérique du Nord Britannique et statuts connexes, 1867-1962*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1962, p. 563.
24. Pour analyser tous les textes éditoriaux, nous avons opté pour une analyse de contenu à la fois contextuelle et quantitative. Nous avons créé, grâce au logiciel informatique *Jeudemo*, un fichier regroupant tout notre corpus d'analyse. Nous postulons donc que la fréquence, le degré d'association entre les mots et le sens des textes éditoriaux nous permettront de déterminer l'attitude politique de Claude Ryan et du quotidien *Le Devoir* durant la Crise d'octobre. Francine Ouellette, *Jeudemo ou les textes « mot à mot » [...]*, Université de Montréal, Centre de calcul, bulletin n° B96-01, janvier 1979, édition préliminaire.

Au sujet de l'analyse de contenu, nous suggérons de lire Maryse Souchart, *Le discours de presse – L'image des syndicats au Québec (1982-1983)*, Montréal, Le Préambule, coll. « l'Univers des discours », 1989. Sur la méthode comme telle: Laurence Bardin, *L'analyse de contenu*, Paris, Presses universitaires de France, 1977. Ole R. Holsti, *Content Analysis for the Social Sciences and Humanities*, Readings, MA, Addison-Wesley Publishing Company, 1969. Klaus Krippendorff, *Content Analysis – An Introduction to Its Methodology*, Beverly Hills, CA, Sage

- Publications, The Sage CommText Series n° 5, 1980. Henning Transgaard, *The Cognitive Component of Attitudes and Beliefs: Structure and Empirical Methods*, The Danish National Institute of Social Research, Studies n° 27, 1973.
25. L'équipe éditoriale du quotidien *Le Devoir* a publié en 1971 un recueil de textes regroupant les principaux éditoriaux et blocs-notes de la Crise d'octobre. Toutefois, les textes publiés par Claude Ryan et les éditorialistes ne s'y retrouvent pas tous. Claude Ryan, *Le Devoir et la crise d'octobre 70*, Ottawa, Édition Leméac, coll. «la Cité de l'Homme», 1971.
 26. Nous utilisons ici la définition d'Alain Lancelot du concept d'attitude politique: «attitude sociale formée par rapport à des situations politiques qui sont des situations sociales considérées sous l'angle du pouvoir, c'est-à-dire du gouvernement ou de la survie de la société». Alain Lancelot, *Les attitudes politiques*, Paris, Presses universitaires de France, coll. «Que sais-je?», n° 993, 1968, p. 7-8.
 27. Wilfred H. Kesterton, *A History of Journalism in Canada*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, coll. «The Carleton Library», n° 36, 1967, p. 132.
 28. Entrevue avec Mario Cardinal, ancien directeur de l'information au quotidien *Le Devoir* ainsi que réalisateur et ombudsman à Radio-Canada.
 29. Claude Jean Devirieux, *Manifeste pour la liberté de l'information*, Ottawa, les Éditions du Jour, 1971, p. 105.
 30. Michel Haar, *L'Homme unidimensionnel – Analyse critique*, Paris, Hatier, coll. «Profil d'une œuvre», 1975, p. 29.
 31. B.R. journaliste, «L'information au Québec: de la politique à la consommation», dans *La Réaction tranquille*, *Socialisme québécois*, avril 1971, nos 21-22, p. 98. Cette argumentation est reprise par le même auteur dans «Une information "totalitaire" prise à son propre piège», dans *En collaboration*, *Québec occupé*, Ottawa, Éditions Parti Pris, coll. «Aspects», n° 9, 1971, p. 180.

32. Tout au long de ce texte nous utilisons indifféremment, tout comme Claude Ryan et l'équipe éditoriale du *Devoir*, les expressions *Loi sur les mesures de guerre* et *Loi des mesures de guerre*. Pour être exact, le gouvernement fédéral a adopté en octobre 1970 le « Règlement de 1970 concernant l'ordre public » (voir annexe 4) qui modifiait la *Loi sur les mesures de guerre* de 1952. Le 11 juillet 1988, la Chambre des communes du Canada adoptera à l'unanimité une nouvelle *Loi sur les mesures d'urgence* qui viendra remplacer la *Loi sur les mesures de guerre*. L'objectif avoué du parrain de cette nouvelle loi, le ministre de la Défense, Perrin Beatty, fut de corriger les erreurs, abus et injustices commis lors de la Crise d'octobre. Perrin Beatty, « La nouvelle législation sur les mesures d'urgence », *Le Devoir*, 27 juin 1987, A9. –, « La loi sur les mesures d'urgence est adoptée », *La Presse*, 12 juillet 1988, p. B1.

NOTES DU CHAPITRE 1

1. Honoré de Balzac, *Maximes et Pensées de Napoléon*, Ottawa, le Cercle du livre de France, 1972, p. 130.
2. Le référendum québécois de 1995 a bien démontré, autant que celui de 1980, comment la presse écrite québécoise s'est trouvée confrontée à des choix difficiles. Il n'est jamais facile de prendre parti contre ou pour une option, surtout lorsqu'elle remet en cause la structure du pouvoir au sein d'une société. Voir à ce sujet, Guy Lachapelle et Jean Noiseux, « La presse quotidienne », dans *Québec: un pays incertain – Réflexions sur le Québec post-référendaire*, Montréal, Québec/Amérique, 1980, p. 135-155.
3. Une enquête, réalisée par le journaliste Pierre Godin au début de 1979, révélait que 79 % des journalistes québécois de la presse écrite avaient voté pour le Parti québécois aux élections de novembre 1976 au Québec; de plus, 66 % d'entre eux se déclaraient indépendantistes. Toutefois, selon une autre enquête, cette fois réalisée par Florian Sauvageau et Simon Langlois en 1981 pour la

Commission Kent sur les quotidiens, les journalistes québécois de la presse écrite seraient devenus plutôt conservateurs et ne se percevaient pas comme des agents de changement social. Peut-on conclure à un changement d'attitude des journalistes de la presse écrite au Québec entre 1979 et 1981 ? S'il y a eu changement, comment alors l'expliquer (le référendum de 1980, la crise économique du début des années 1980 ou certains changements structurels dans la pratique journalistique) ? Être indépendantiste signifierait-il qu'on est conservateur ? Rodolphe Morrisette, « Les journalistes de la presse écrite au Québec sont d'esprit conservateur », *Le Devoir*, vol. 68, n° 1, lundi 4 janvier 1982, p. 14. Pierre Godin, « Qui vous informe », *L'Actualité*, vol. 4, n° 5, mai 1979, p. 32.

4. Arthur Siegel, *Canadian Newspaper Coverage of the FLQ Crisis: A Study of the Impact of the Press on Politics*, thèse, Université McGill, 1974.
5. Arthur Siegel, *Politics and the Media in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Ltd., 1983, p. 216.
6. Gilles Lesage, « M. Choquette stigmatise la position du *Devoir* », *Le Devoir*, vol. 61, n° 265, 14 novembre 1970, p. 1 et 6.
7. Claude Ryan, « La fameuse unanimité de M. Choquette », *Le Devoir*, vol. 61, n° 274, 25 novembre 1970, p. 4.
8. Gilles Lesage, *op. cit.*
9. Gilles Lesage, « Choquette accuse d'inconscience et de mollesse les critiques du gouvernement », *Le Devoir*, vol. 61, n° 265, 14 novembre 1970, p.1.
10. Gilles Lesage, « La crise d'octobre revue par Jérôme Choquette », *Le Devoir*, vol. 67, n° 229, 4 octobre 1975, p. 2.
11. *Ibid.*
12. Hugues Poulin et Jean-V. Dufresne, *Le Devoir (2^e partie): The Quiet Revolution*, Montréal, Office national du film, 1973.
13. Benoît Lavoie, « Lacroix tient les journalistes responsables du sort de Laporte », *Le Soleil*, vol. 73, n° 253, 28 octobre 1970, p. 1.

14. Pierre L. O'Neill, « Le ministre François Cloutier invite la presse à pratiquer l'auto-discipline », *Le Devoir*, vol. 61, n° 258, 6 novembre 1970, p. 8.
15. Pierre L. O'Neill, « Pour faire un échec au terrorisme – M^e Bienvenue préconise une série de mesures draconiennes », *Le Devoir*, vol. 61, n° 268, 18 novembre 1970, p. 2.
16. Presse canadienne, « M. Trudeau prend acte de l'éditorial de M. Ryan et prie les journalistes de s'en tenir au journalisme », *Le Devoir*, vol. 61, n° 253, 31 octobre 1970, p. 1.
17. Presse canadienne, « M. Trudeau à *Format 60* – Céder devant le FLQ aurait été la fin de l'autorité de l'État », *Le Devoir*, vol. 61, n° 256, 4 novembre 1970, p. 1 et 6.
18. Gérard Pelletier, *La Crise d'Octobre*, Ottawa, les Éditions du Jour, 1971.
19. *Ibid.*, p. 125.
20. *Ibid.*, p. 130.
21. Claude Ryan, *Le Devoir et la crise d'octobre 70*, Ottawa, Éditions Leméac, 1971, p. 16.
22. Gérard Pelletier, *op. cit.*, p. 161.
23. *Ibid.*, p. 193.
24. Presse canadienne, « M. Trudeau prend acte de l'éditorial de M. Ryan et prie les journalistes de s'en tenir au journalisme », *op. cit.*, p. 1 et 6. John Gray, « Trudeau criticizes *Le Devoir* editor », *Montreal Star*, 29 octobre 1970, p. 12.
25. Claude Ryan, « Un complot qui n'a jamais existé », *Le Devoir*, vol. 61, n° 252, 30 octobre 1970, p. 4.
26. Benoît Aubin, « Le Père Ryan et la tentation du pouvoir », *L'Actualité*, vol. 3, n° 2, février 1978, p. 38.
27. Claude Ryan, *Le Devoir et la crise d'octobre 70*, *op. cit.*, p. 4. Le site Internet de la CBC relate également ces événements : www.cbc.ca/news/indepth/october/zolf2.html
28. Claude Ryan, « Un complot qui n'a jamais existé », *op. cit.*, p. 4. Peter C. Newman, « Why Trudeau pounced: Quebec was on verge of a "classic" revolt », *Toronto Daily Star*, 30 octobre 1970, p. 1-2.
29. Plusieurs formes de censure ou d'intimidation ont été utilisées contre les journalistes et les photographes lors de la Crise d'octobre. Des journalistes furent molestés,

- perquisitionnés, détenus pendant plusieurs jours par les forces de l'ordre. Certains éditeurs de journaux censurèrent les articles de leurs journalistes. Des policiers déguisés en journaliste, ont filmé, lors des conférences de presse, ceux qui posaient des questions jugées trop embarrassantes pour le pouvoir d'État. Pour un bilan sommaire des interventions policières auprès des médias d'information, voir la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, *Mémoire sur la liberté de presse au Québec*, présenté à la Commission parlementaire spéciale sur la liberté de presse, février 1972, p. 57-77.
30. Voir le texte de la *Loi sur les mesures de guerre*, dans Claude Jean Devirieux, *Manifeste pour la liberté d'information*, Ottawa, Éditions du Jour, 1971, p. 185-187.
 31. Ce film a été diffusé sur les ondes du réseau anglais de Radio-Canada le 26 octobre 1975. Dans son éditorial du 29 octobre 1975, Claude Ryan commente le film en ces termes: « Certains hommes publics préfèrent l'obscurité, qu'ils habillent du mot commode de *discrétion*. On sait maintenant qu'ils sont dangereux et leurs actions peuvent coûter très cher. » Claude Ryan, « Les hommes publics et octobre 70 », *Le Devoir*, vol. 67, n° 249, 29 octobre 1975, p. 4.
 32. Jean-Claude Leclerc, « La crise d'octobre 10 ans après », *Le Devoir*, vol. 71, n° 230, 7 octobre 1980, p. 16.
 33. Jean Provencher, *La grande peur d'octobre 70*, Montréal, Éditions de l'Aurore, 1974, p. 18.
 34. Nick Auf Der Maur, *Quebec: A Chronicle 1968-1972*, Toronto, James Lewis and Samuel, 1972, p. 60 (notre traduction).
 35. *Ibid.*
 36. Nous avons obtenu, en vertu de la Loi d'accès à l'information, les procès-verbaux des réunions du cabinet fédéral durant la Crise d'octobre. Cabinet Committee on Security and Intelligence, procès-verbal de la réunion du 14 octobre 1970 en soirée. Nous remercions le journaliste Kirk LaPointe de la Presse canadienne pour nous avoir facilité l'accès à ces documents. Notre lecture confirme les analyses de Raphael Cohen-Almagor et de Kirk

- LaPointe. Raphael Cohen-Almagor, « The Terrorists' Best Ally: The Quebec Media Coverage of the FLQ Crisis in October 1970 », *Canadian Journal of Communication*, vol. 25, n° 2, printemps 2000. Kirk LaPointe, « Trudeau sought more powers in FLQ crisis », *The Globe and Mail*, 11 février 1991, p. A3. D'autres documents publiés en 2001 appuient notre interprétation. Hélène Buzetti, « Ottawa cherchait à tirer profit de la Crise d'octobre », *Le Devoir*, 24 avril 2001, p. A1 et A8.
37. Cabinet Committee on Security and Intelligence, procès-verbal de la réunion en soirée du 14 octobre 1970 en soirée, p. 8.
 38. *Ibid.*
 39. Claude Ryan, « La presse et le pouvoir. L'impossible angélisme », *Le Devoir*, vol. 61, n° 254, 2 novembre 1970, p. 5.
 40. *Ibid.*
 41. Michel Roy, « Les médias d'information et le terrorisme », *Magazine Actualité*, vol. 10, n° 11, 11 novembre 1970, p. 43.
 42. *Ibid.*, p. 44.
 43. Cité par Huguette O'Neil, « D'un octobre à l'autre. Comment assurer le droit du public à l'information », *Magazine Actualité*, vol. 11, n° 10, octobre 1971, p. 46.
 44. Cette entrevue a été réalisée dans le cadre de mon cours à l'Université Concordia sur l'opinion publique et les politiques publiques. Elle fut réalisée en anglais par l'une de mes étudiantes.
 45. Gérard Pelletier, *op. cit.*, p. 175.
 46. Claude Ryan, « Le courrier d'une crise », *Le Devoir*, vol. 61, n° 257, 5 novembre 1970, p. 4.
 47. Guy Désilets, « Cette génération qui a 30 ans », *Le Devoir*, vol. 61, n° 257, 5 novembre 1970, p. 5.
 48. Jean-Paul Lefebvre, « Lettre à des intellectuels retranchés », *Le Devoir*, vol. 61, n° 296, 21 décembre 1970, p. 5.
 49. *Ibid.*, p. 14.
 50. Jill Armstrong, « Canadians in Crisis: the Nature and Source of Support for Leadership in a National

- Emergency», *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 9, n° 4, 1972, p. 299-324.
51. Jill Armstrong cite les commentaires de Pierre Elliott Trudeau, lors de son entrevue du 13 octobre 1970, pour démontrer comment le pouvoir politique a cherché à démoniser tous ceux et celles qui n'appuyaient pas les choix du gouvernement canadien : « I think society must take every means at its disposal to prevent the emergence of a parallel power [...] It's only weak-kneed, bleeding hearts who aren't prepared to take these methods [...] All I can say is go on and bleed. It's more important to keep law and order in society than to be worried about weak-kneed people who don't like the looks of an army. » Cité par Jill Armstrong, *op. cit.*, p. 312.
 52. *Ibid.*, p. 305.
 53. Le Premier ministre de l'Ontario, John Robarts, n'hésita pas à déclarer en octobre 1970, dans des propos ressemblant à ceux d'un George W. Bush après les attentats du 11 septembre 2001 : « It's war, total war. By jove, this has got to be a law-abiding country, where you can bring up your family without fear [...] We have overlooked the fact that the large group has rights as well [...] The majority rules. » Cité par Jill Armstrong, *ibid.*, p. 309.
 54. Pierre de Bellefeuille, « Avant-propos », dans Claude Ryan, *Le Devoir et la crise d'octobre 70*, *op. cit.*, p. 9.
 55. Notes du cours « La presse écrite » (JOU 2222) donné conjointement par Mario Cardinal, Michel Roy et Florian Sauvageau à l'Université de Montréal; notes du 10 février 1977.
 56. Pierre Vallières, *L'exécution de Pierre Laporte – Les dessous de l'opération essai*, Montréal, les Éditions Québec/Amérique, 1977, p. 143. Le 13 décembre 1971, Pierre Vallières décidait de rompre tout lien avec le FLQ et affirmait, dans sa lettre au *Devoir*, que le Parti québécois demeurait la seule « alternative réelle » pour mener le Québec à l'indépendance. Claude Ryan et René Lévesque salueront le geste de Pierre Vallières. L'éditorialiste du *Devoir* affirmera au sujet du texte de Pierre Vallières : « la voie qu'il ouvre permettra peut-être d'abrèger le chemin

qui reste à parcourir avant que le Québec soit enfin fixé sur son destin». Pierre Vallières écrira également à René Lévesque, le 23 décembre 1971, pour lui dire: « Je suis [...] fermement résolu à appliquer à la lettre la démarche suivie par le PQ, même si je redoute une accélération possible des provocations du pouvoir en place » (le souligné est de Pierre Vallières). Pierre Vallières, « Le FLQ et les grandes leçons d'octobre 1970 », *Le Devoir*, vol. 62, n° 287, p. 5. Claude Ryan, « Le choix de Pierre Vallières », *Le Devoir*, vol. 62, n° 288, p. 4. Archives nationales du Québec, *Lettre manuscrite de Pierre Vallières à René Lévesque*, Fonds René-Lévesque, lettre datée du 23 décembre 1971.

57. Claude Ryan avec la collaboration de Robert Guy Scully, *Une société stable après le PQ*, Montréal, Éditions Héritage, 1978, p. 269.
58. Entrevue réalisée par le journaliste Louis Fournier de Radio-Canada et diffusée sur les ondes de CBF-690 à l'émission *Aux vingt heures*, le vendredi 24 novembre 1978.
59. Raphael Cohen-Almagor écrit d'ailleurs: « In French Canada, the two large and popular newspapers *La Presse* (based in Montreal) and *Le Soleil* (based in Quebec City) supported the use of the *Act*. *Le Devoir* (October 17) did not, arguing that Quebec had been taken over by Ottawa », *op. cit.*, p. 271.

NOTES DU CHAPITRE 2

1. Daniel Latouche, « Violence, politique et crise dans la société québécoise », dans Laurier LaPierre, Jack McLeod, Charles Taylor et Walter Young (sous la direction de), *Essays on the Left*, Toronto, McClelland and Stewart Ltd., 1971, p. 176.
2. Claude Ryan, « Où est le vrai bien des personnes et de l'État », *Le Devoir*, vol. 61, n° 239, jeudi 15 octobre 1970, p. 4.

3. Paul Sauriol, « Ottawa et Québec devant les enlèvements », *Le Devoir*, vol. 61, n° 240, vendredi 16 octobre 1970, p. 4.
4. *Ibid.*
5. Claude Lemelin, « Garder son sang-froid », *Le Devoir*, vol. 61, n° 240, vendredi 16 octobre 1970, p. 4.
6. *Ibid.*
7. Claude Ryan, « L'heure de l'action constructive », *Le Devoir*, vol. 61, n° 251, jeudi 29 octobre 1970, p. 4.
8. Claude Lemelin, « Où est le gouvernement du Québec ? », *Le Devoir*, vol. 61, n° 250, mercredi 28 octobre 1970, p. 4.
9. C'est le 23 octobre 1969 que Jean-Guy Cardinal, le ministre de l'Éducation du gouvernement de Jean-Jacques Bertrand, déposait à l'Assemblée nationale le projet de loi 63 au sujet des langues d'enseignement. Ce projet de loi provoqua un tollé général dans la population francophone du Québec puisqu'il donnait aux parents, surtout aux parents anglophones, le libre choix d'envoyer leurs enfants dans les écoles françaises ou anglaises.
10. Claude Ryan, « Le retour d'un rêve qu'on croyait mort », *Le Devoir*, vol. 61, n° 272, lundi 23 novembre 1970, p. 4.
11. *Ibid.*
12. Claude Ryan, « La violence entre dans une nouvelle phase », *Le Devoir*, vol. 61, n° 232, mardi 6 octobre 1970, p. 4.
13. Claude Ryan, « Jusqu'où faut-il aller pour sauver la vie d'un homme ? », *Le Devoir*, vol. 61, n° 235, vendredi 9 octobre 1970, p. 4.
14. Claude Ryan, « Ce qui doit être tenté », *Le Devoir*, vol. 61, n° 237, mardi 13 octobre 1970, p. 4.
15. Claude Ryan, « Où est le vrai bien des personnes et de l'État ? », *Le Devoir*, vol. 61, n° 239, jeudi 15 octobre 1970, p. 4.
16. *Ibid.*
17. Claude Ryan, « Jusqu'où serons-nous conduits ? », *Le Devoir*, vol. 61, n° 240, vendredi 30 octobre 1970, p. 4.
18. Claude Ryan, « Un complot qui n'a jamais existé », *Le Devoir*, vol. 61, n° 252, vendredi 30 octobre 1970, p. 4.

19. Jean-Claude Leclerc, « Le “ précédent ” international du gouvernement Bourassa », *Le Devoir*, vol. 61, n° 258, vendredi 6 novembre 1970, p. 4.
20. Claude Ryan, « Les simplifications dangereuses d'un premier ministre », *Le Devoir*, vol. 61, n° 257, jeudi 5 novembre 1970, p. 4.
21. Claude Ryan, « Les mesures de guerre, trois questions », *Le Devoir*, vol. 61, n° 241, samedi 17 octobre 1970, p. 4.
22. Claude Ryan, « Quand les politiciens cherchent des boucs émissaires », *Le Devoir*, vol. 61, n° 265, samedi 14 novembre 1970, p. 4.
23. Claude Ryan, « La fin d'un long cauchemar », *Le Devoir*, vol. 61, n° 282, vendredi 4 décembre 1970, p. 4.
24. Claude Ryan, « Jusqu'où serons-nous conduits ? », *Le Devoir*, vol. 61, n° 240, vendredi 16 octobre 1970, p. 4.
25. *Ibid.*
26. *Ibid.*
27. Claude Ryan, « Les mesures de guerre, trois questions », *Le Devoir*, vol. 61, n° 241, samedi 17 octobre 1970, p. 4.
28. *Ibid.*
29. *Ibid.*
30. Claude Ryan, « Courrier d'une crise », *Le Devoir*, vol. 61, n° 248, lundi 26 octobre 1970, p. 4.
31. *Ibid.*
32. *Ibid.*
33. Claude Ryan, « L'heure de l'action constructive », *Le Devoir*, vol. 61, n° 251, jeudi 29 octobre 1970, p. 4.
34. *Ibid.*
35. Claude Lemelin, « Gare au ressac de l'opinion », *Le Devoir*, vol. 61, n° 243, mardi 20 octobre 1970, p. 4.
36. *Ibid.*
37. Claude Lemelin, « Où est le gouvernement du Québec ? », *Le Devoir*, vol. 61, n° 250, mercredi 28 octobre 1970, p. 4.
38. *Ibid.*
39. Claude Ryan, « Le retour d'un rêve qu'on croyait mort », *Le Devoir*, vol. 61, n° 272, lundi 23 novembre 1970, p. 4.
40. Le lecteur pourra lire à ce sujet l'ouvrage de Stéphane Paquin sur l'origine et le développement de ce mythe.

- Stéphane Paquin, *L'invention d'un mythe: le pacte entre deux peuples fondateurs*, Montréal, VLB éditeur, 1999.
41. Claude Ryan, « Voix dissidentes au Canada anglais », *Le Devoir*, vol. 61, n° 281, jeudi 3 décembre 1970, p. 4.
 42. Jean-Claude Leclerc, « Le "précédent" international du gouvernement Bourassa », *Le Devoir*, vol. 61, n° 258, vendredi 6 novembre 1970, p. 4.
 43. Claude Lemelin, « Le Québec doit contrôler l'usage des pouvoirs d'exception », *Le Devoir*, vol. 61, n° 278, lundi 30 novembre 1970, p. 4.
 44. Claude Lemelin, « Persona non grata », *Le Devoir*, vol. 61, n° 291, mardi 15 décembre 1970, p. 4.
 45. Jean-Claude Leclerc, « Le colloque pour la défense des libertés québécoises », *Le Devoir*, vol. 61, n° 290, lundi 14 décembre 1970, p. 4.
 46. Claude Ryan, « Où est le vrai bien des personnes et de l'État ? », *Le Devoir*, vol. 61, n° 239, jeudi 15 octobre 1970, p. 4.
 47. Claude Ryan, « Les mesures de guerre, trois questions », *Le Devoir*, vol. 61, n° 24, samedi 17 octobre 1970, p. 4.
 48. *Ibid.*
 49. Claude Ryan, « Les simplifications dangereuses d'un premier ministre », *Le Devoir*, vol. 61, n° 257, jeudi 5 novembre 1970, p. 4.
 50. Claude Ryan, « Les enseignants deviendront-ils à leur tour les boucs émissaires de la crise ? », *Le Devoir*, vol. 61, n° 271, samedi 21 novembre 1970, p. 4.
 51. Claude Ryan, « Le retour d'un rêve qu'on croyait mort », *Le Devoir*, vol. 61, n° 272, lundi 23 novembre 1970, p. 4.
 52. Claude Lemelin, « L'autre Canada anglais », *Le Devoir*, vol. 61, n° 275, jeudi 26 novembre 1970, p. 4.
 53. Paul Sauriol, « Pouvoirs discrétionnaires injustifiés », *Le Devoir*, vol. 61, n° 269, jeudi 19 novembre 1970, p. 4.
 54. Claude Ryan, « Jusqu'où seront-nous conduits ? », *Le Devoir*, vol. 61, n° 240, vendredi 16 octobre 1970, p. 4.
 55. Claude Ryan, « L'heure de l'action constructive », *Le Devoir*, vol. 61, n° 251, jeudi 29 octobre 1970, p. 4.
 56. Claude Lemelin, « Où est le gouvernement du Québec ? », *Le Devoir*, vol. 61, n° 250, mercredi 28 octobre 1970, p. 4.

57. Paul Sauriol, « Pouvoirs discrétionnaires injustifiés », *Le Devoir*, vol. 61, n° 269, jeudi 19 novembre 1970, p. 4.
58. Claude Ryan, « Les fruits indirects de la crise », *Le Devoir*, vol. 61, n° 260, lundi 9 novembre 1970, p. 4.
59. Claude Ryan, « Le vrai visage d'un certain nationalisme canadien », *Le Devoir*, vol. 61, n° 273, mardi 24 novembre 1970, p. 4.
60. Claude Ryan, « Les milieux intellectuels sont-ils les seuls à se poser des questions ? », *Le Devoir*, vol. 61, n° 277, samedi 28 novembre 1970, p. 4.
61. Claude Ryan, « Jusqu'où serons-nous conduits ? », *Le Devoir*, vol. 61, n° 240, vendredi 16 octobre 1970, p. 4.
62. *Ibid.*
63. Au cours de la campagne référendaire de 1980, Claude Ryan a déclaré « qu'il s'était opposé à la *Loi sur les mesures de guerre* mais qu'il était favorable à la venue de l'armée pour seconder les forces policières locales », ce que l'analyse confirme. Voir : « Ryan était favorable à la venue de l'armée », *La Presse*, vol. 96, n° 111, samedi 10 mai 1980, p. A-10. Le titre de cet article est ambigu car il peut très bien signifier que Claude Ryan était peut-être en faveur de la *Loi sur les mesures de guerre*. La nuance est fondamentale.
64. Claude Ryan, « Les mesures de guerre, trois questions », *Le Devoir*, vol. 61, n° 241, samedi 17 octobre 1970, p. 4.
65. Claude Ryan, « Dans l'épaisseur d'une nuit tragique », *Le Devoir*, vol. 61, n° 242, lundi 19 octobre 1970, p. 4.
66. Claude Ryan, « Que pensent les citoyens ? », *Le Devoir*, vol. 61, n° 243, mardi 20 octobre 1970, p. 4.
67. Paul Sauriol, « La loi des mesures de guerre donne à Ottawa des pouvoirs trop étendus », *Le Devoir*, vol. 61, n° 245, jeudi 22 octobre 1970, p. 4.
68. *Ibid.*
69. Claude Lemelin, « Gare au ressac de l'opinion », *Le Devoir*, vol. 61, n° 243, mardi 20 octobre 1970, p. 4.
70. Claude Ryan, « Le projet de loi Turner sur le FLQ », *Le Devoir*, vol. 61, n° 255, mardi 3 novembre 1970, p. 4.
71. *Ibid.*
72. *Ibid.*

73. Paul Sauriol, « Des amendements au projet de loi sur l'ordre public », *Le Devoir*, vol. 61, n° 259, samedi 7 novembre 1970, p. 4.
74. *Ibid.*
75. Claude Ryan, « L'identification des citoyens dans une société démocratique », *Le Devoir*, vol. 61, n° 261, mardi 10 novembre 1970, p. 4.
76. Paul Sauriol, « Pour améliorer le projet de loi des pouvoirs d'urgence », *Le Devoir*, vol. 61, n° 264, vendredi 13 novembre 1970, p. 4.
77. Claude Ryan, « Voix dissidentes au Canada anglais », *Le Devoir*, vol. 61, n° 281, jeudi 3 décembre 1970, p. 4.
78. *Ibid.*
79. Paul Sauriol, « La rigueur excessive des pouvoirs d'urgence », *Le Devoir*, vol. 61, n° 288, vendredi 11 décembre 1970, p. 4.
80. Claude Ryan, « Le dernier épisode de l'affaire Laporte », *Le Devoir*, vol. 61, n° 301, mardi 29 décembre 1970, p. 4.

NOTES DU CHAPITRE 3

1. Claude Ryan, « Les fruits indirects de la crise », *Le Devoir*, vol. 61, n° 260, lundi 9 novembre 1970, p. 4.
2. Claude Ryan, « Jusqu'où serons-nous conduits ? », *Le Devoir*, vol. 61, n° 241, samedi 17 octobre 1970, p. 4.
3. Claude Ryan, « Les mesures de guerre, trois questions », *Le Devoir*, vol. 61, n° 241, samedi 17 octobre 1970, p. 4.
4. Paul Sauriol, « La loi des mesures de guerre et les droits civiques », *Le Devoir*, vol. 61, n° 241, samedi 17 octobre 1970, p. 4.
5. Claude Ryan, « Dans l'épaisseur d'une nuit tragique », *Le Devoir*, vol. 61, n° 242, lundi 19 octobre 1970, p. 4.
6. *Ibid.*
7. Jean-Claude Leclerc, « La déclaration de M. Choquette peut-elle servir de garantie ? », *Le Devoir*, vol. 61, n° 245, jeudi 22 octobre 1970, p. 4.
8. Paul Sauriol, « La loi des mesures de guerre donne à Ottawa des pouvoirs trop étendus », *Le Devoir*, vol. 61, n° 245, jeudi 22 octobre 1970, p. 4.

9. Claude Ryan, « Un climat peu propice à une élection démocratique », *Le Devoir*, vol. 61, n° 246, vendredi 23 octobre 1970, p. 4.
10. Jean-Claude Leclerc, « Qui va indemniser les victimes des mesures de guerre ? », *Le Devoir*, vol. 61, n° 252, vendredi 30 octobre 1970, p. 4.
11. Claude Ryan, « Le projet de loi Turner sur le FLQ », *Le Devoir*, vol. 61, n° 255, mardi 3 novembre 1970, p. 4.
12. William Tetly a continué de soutenir la polémique. Suite à un article de Guy Bouthillier et de Robin Philpot sur les libertés suspendues de 1970, publié dans *Le Devoir* du 16 octobre 2003, William Tetly répondait qu'en 1970 « un traitement choc était nécessaire ». Il écrivait d'ailleurs dans *Le Devoir*, du 24 octobre 2003, que « le FLQ avait intentionnellement créé une situation de dilemme pour le gouvernement et [le FLQ] fut pris de court en voyant notre réaction ». Gaëtan Dostie, écrivain et prisonnier politique en octobre 1970, lui répondait en affirmant que ce dernier ne faisait que poursuivre l'œuvre de désinformation commencée en octobre 1970 : « nous savons aujourd'hui que l'hystérie résidait dans la désinformation véhiculée par Jean Marchand et Marc Lalonde surtout ». Pour suivre ce débat, lire : Guy Bouthillier et Robin Philpot, « Les libertés suspendues », *Le Devoir*, 16 octobre 2003, p. A7 ; William Tetly, « La situation était sérieuse le 15 octobre 1970 », *Le Devoir*, 24 octobre 2003, p. A8 ; et Gaëtan Dostie, « Octobre 70 et la désinformation », *Le Devoir*, 29 octobre 2003, p. A7.
13. Paul Sauriol, « Pour éviter l'arbitraire », *Le Devoir*, vol. 61, n° 265, samedi 14 novembre 1970, p. 4.
14. Paul Sauriol, « Pouvoirs discrétionnaires injustifiés », *Le Devoir*, vol. 61, n° 269, jeudi 19 novembre 1970, p. 4.
15. Claude Ryan, « La fin d'un long cauchemar », *Le Devoir*, vol. 61, n° 282, vendredi 4 décembre 1970, p. 4.
16. Claude Lemelin, « La démocratie en péril : d'une conférence à un colloque », *Le Devoir*, vol. 61, n° 289, samedi 12 décembre 1970, p. 4.

17. Jean-Claude Leclerc, « Le colloque pour la défense des libertés québécoises », *Le Devoir*, vol. 61, n° 290, lundi 14 décembre 1970, p. 4.
18. *Ibid.*
19. Paul Sauriol, « Veut-on créer une justice politique ? », *Le Devoir*, vol. 61, n° 298, mercredi 23 décembre 1970, p. 4.
20. Le nombre exact de personnes qui furent arrêtées durant la Crise d'octobre est difficile à établir avec précision. Selon la Sûreté du Québec, environ 250 personnes auraient été arrêtées dans les vingt-quatre heures qui ont suivi l'entrée en vigueur de la *Loi sur les mesures de guerre*. Selon le journal *Québec-Press*, il faudrait plutôt parler de 500 arrestations (voir Jean-Claude Trait, *FLQ 70. Offensive d'automne*, Ottawa, Les Éditions de l'Homme, 1970, p. 144). Par contre, selon le Barreau du Québec, 450 personnes auraient été arrêtées et environ seulement 50 auraient été mises en accusation. Il y aurait eu également au moins 3 000 perquisitions durant la Crise d'octobre (voir Paul Sauriol, « Les dommages subis par les victimes innocentes des pouvoirs d'urgence – 11 mai 1971 », dans Claude Ryan, *Le Devoir et la crise d'octobre 70*, *op. cit.*, p. 243-244). Selon un compte rendu déposé par la Gendarmerie royale du Canada au cabinet canadien, il faudrait parler de 456 citoyens fichés (voir Raphael Cohen-Almagor, *op. cit.*, p. 270; Cabinet Committee on Security and Intelligence, *R.C.M.P. strategy for dealing with the FLQ and similar movements*, Ottawa, Conseil privé, 16 décembre 1970). Enfin, selon Jean Provencher, 502 personnes auraient été arrêtées entre le 16 octobre 1970 et le 15 février 1971; de ce nombre 467 auraient été relâchées sans qu'aucune accusation ne soit portée contre elles. Il estime qu'il y aurait eu quelques 4 600 perquisitions (Jean Provencher, *La grande peur d'octobre 70*, Montréal, Les Éditions de l'Aurore, 1974, p. 123.)
21. Claude Ryan, *Le Devoir et la crise d'octobre 70*, Ottawa, Éditions Leméac, coll. « la Cité de l'Homme », 1971, p. 276.

22. Dans l'esprit de Claude Ryan, il n'existe qu'un seul État, l'État canadien. La caractéristique de cet État, c'est de détenir le monopole de la répression physique organisée, et ceci à l'encontre d'autres institutions comme les gouvernements provinciaux et municipaux. Cette attribution à l'État du monopole de la violence relève d'une analyse assez fréquente en science politique. Max Weber, par exemple, définissait l'État comme suit: « "Tout État est fondé sur la force" », disait un jour Trotsky à Brest-Litovsk. En effet, cela est vrai. S'il n'existait que des structures sociales d'où toute violence serait absente, le concept d'État aurait alors disparu et il ne subsisterait que ce qu'on appelle, au sens propre du terme, l'"anarchie". La violence n'est évidemment pas l'unique moyen normal de l'État, – cela ne fait aucun doute – mais elle est son moyen spécifique. De nos jours la relation entre État et violence est tout particulièrement intime. Depuis toujours les groupements politiques les plus divers [...] ont tous tenus la violence physique pour le moyen normal du pouvoir. Par contre, il faut concevoir l'État contemporain comme une communauté humaine qui [...] revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence légitime.» Voir Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, coll. «10/18», 1959, p. 100-101. Lire également Robert Moss, «The Violence and the State», dans *The Collapse of Democracy*, Londres, Temple Smith, 1975, p. 225-235.
23. Jean-Claude Leclerc, «Qui va indemniser les victimes des mesures de guerre?», *Le Devoir*, vol. 61, n° 252, vendredi 30 octobre 1970, p. 4.
24. Claude Ryan, «Quand les politiciens cherchent des boucs émissaires», *Le Devoir*, vol. 61, n° 265, samedi 14 novembre 1970, p. 4.
25. Jean-Claude Leclerc, «Noyons le bon chien», *Le Devoir*, vol. 61, n° 271, samedi 21 novembre 1970, p. 4.
26. Claude Ryan, «Les erreurs "aimables" d'une police déboussolée», *Le Devoir*, vol. 61, n° 280, mercredi 2 décembre 1970, p. 4.

27. On peut mentionner que même le secrétaire d'État canadien, Gérard Pelletier, a reçu la visite de la police à son domicile. Les « erreurs » policières seront nombreuses en octobre 1970.
28. Daniel Latouche, « Violence, politique et crise dans la société québécoise », dans Laurier LaPierre, Jack McLeod, Charles Taylor et Walter Young (sous la direction de), *Essays on the Left*, Toronto, McClelland and Stewart Ltd., 1971, p. 176-177.
29. Claude Ryan, « Les simplifications dangereuses d'un premier ministre », *Le Devoir*, vol. 61, n° 257, jeudi 5 novembre 1970, p. 4.
30. Claude Ryan, « La fameuse unanimité de M. Choquette », *Le Devoir*, vol. 61, n° 274, mercredi 25 novembre 1970, p. 4.
31. Claude Ryan, « La fin d'un long cauchemar », *Le Devoir*, vol. 61, n° 282, vendredi 4 décembre 1970, p. 4.
32. Jean-Claude Leclerc, « Les communiqués du FLQ », *Le Devoir*, vol. 61, n° 235, vendredi 9 octobre 1970, p. 4.
33. Claude Ryan, « Courrier d'une crise », *Le Devoir*, vol. 61, n° 248, lundi 26 octobre 1970, p. 4.
34. Paul Sauriol, « Pour améliorer le projet de loi sur les pouvoirs d'urgence », *Le Devoir*, vol. 61, n° 264, vendredi 13 novembre 1970, p. 4.
35. Claude Lemelin, « Le courage et la lucidité des néo-démocrates », *Le Devoir*, vol. 61, n° 259, samedi 7 novembre 1970, p. 4.
36. Claude Ryan, « Les milieux intellectuels sont-ils les seuls à se poser des questions ? », *Le Devoir*, vol. 61, n° 277, samedi 28 novembre 1970, p. 4.
37. *Ibid.*
38. Claude Lemelin, « L'autre Canada anglais », *Le Devoir*, vol. 61, n° 275, jeudi 26 novembre 1970, p. 4.
39. Jean-Claude Leclerc, « Le colloque pour la défense des libertés québécoises », *Le Devoir*, vol. 61, n° 290, lundi 14 décembre 1970, p. 4.

NOTES DU CHAPITRE 4

1. Claude Gravel, « La presse en temps de crise », *La Presse*, vol. 86, n° 261, mardi 10 novembre 1970, p. A4.
2. Claude Ryan, « Les fruits indirects de la crise », *Le Devoir*, vol. 61, n° 260, lundi 9 novembre 1970, p. 4.
3. *Ibid.*
4. Cité par Pierre-Philippe Gingras, *Le Devoir*, *op. cit.*, p. 226-227. Pour évaluer et analyser l'évolution des demandes constitutionnelles du Québec, il faut lire Arthur Tremblay, *Meech revisité – Chronique politique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1998.
5. Denis Monière, *Le développement des idéologies au Québec des origines à nos jours*, Ottawa, Éditions Québec/Amérique, 1977, p. 366.
6. Cette situation n'est pas particulière à celle qui prévalait durant la Crise d'octobre. Elle se reproduit à toute période critique. Le référendum de 1995, et surtout l'attitude du gouvernement canadien au lendemain de leur « quasi-défaite », témoignent comment l'État peut renier certains principes fondamentaux en utilisant les pouvoirs de ses tribunaux. Malgré tout, dans le cas du renvoi à la Cour suprême du Canada concernant le cas de l'accession du Québec à la souveraineté, les plus haut magistrats de l'État canadien ont reconnu que l'un des droits fondamentaux en démocratie est de « négocier » tout conflit, y compris l'indépendance du Québec. Lire sur ce thème : Daniel Turp, *La nation bâillonnée. Le plan B ou l'offensive d'Ottawa contre le Québec*, Montréal, VLB Éditeur, 2000 ; et Erik Olin Wright, *Class, Crisis and the State*, London, Verso, 1978, p. 40.
7. Le débat sur la création d'un parti politique de gauche revient inlassablement depuis octobre 1970 au Québec.
8. Pierre Godin, *L'information-opium : une histoire politique de La Presse*, Montréal, Éditions Parti Pris, 1973, p. 12.
9. Pierre Vadeboncoeur, « Le Devoir est mort », *Maintenant*, n° 132, janvier 1974, p. 33-34.
10. Certains ont vu dans les résultats de cette élection les germes de la Crise d'octobre. Le Parti québécois, lors de

sa première participation à une élection, faisait bonne figure en faisant élire 7 députés et en recueillant 23,1 % des voix. Pour plusieurs, ce résultat fut décevant.

11. Voir le film de Michel Brault, *Les ordres*, Montréal, Productions Prisma Inc., 1974. On pourra lire également, Gilles Marsolais, *Les ordres*, Montréal, Éditions de l'Aurore, 1975.
12. Ronald D. Crelinsten, « Power and meaning: Terrorism as a struggle over access to the communication structure », dans Paul Wilkinson et Alasdair M. Stewart (sous la direction de), *Contemporary research on terrorism*, Aberdeen, Aberdeen University Press, 1989, p. 419-450. Ronald D. Crelinsten, « The Internal dynamics of the FLQ during the October crisis of 1970 », dans David C. Rapoport (sous la direction de), *Inside terrorist organizations*, New York, Columbia University Press, 1988, p. 59-89. Bernard Dagenais, *La crise d'octobre et les médias: le miroir à dix faces*, Montréal, VLB Éditeur, 1990.
13. Anne-Marie Gingras, *Médias et démocratie – Le grand malentendu*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1999.

NOTES DE LA CONCLUSION

1. Claude Ryan, « Le Devoir après 60 ans », *Le Devoir*, mercredi 30 décembre 1970.
2. Hélène Pelletier-Baillargeon, « Les médias: des tours plein leurs manchettes », *Châtelaine*, vol. 19, n° 11, novembre 1978, p. 6.

Bibliographie

- , « La Loi sur les mesures d'urgence est adoptée », *La Presse*, 12 juillet 1988.
- Alali, Odasuo A. et Kenoye Kelvin Eke (sous la direction de), *Media coverage of terrorism – Methods of Diffusion*, Newbury Park, CA, Sage Publications, 1991.
- Archives nationales du Québec, *Lettre manuscrite de Pierre Vallières à René Lévesque*, Fonds René Lévesque, lettre datée du 23 décembre 1971.
- Armstrong, Jill, « Canadians in Crisis: the Nature and Source of Support for Leadership in a National Emergency », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 9, n° 4, 1972, p. 299-324.
- Aubin, Benoît, « Le Père Ryan et la tentation du pouvoir », *L'Actualité*, vol. 3, n° 2, février 1978, p. 34-38, 52.
- Auf Der Maur, Nick, *Quebec: A Chronicle 1968-1972*, Toronto, James Lewis and Samuel 1972, p. 49-75.
- Balzac, Honoré de, *Maximes et Pensées de Napoléon*, Ottawa, le Cercle du livre de France, 1972.
- Bardin, Laurence, *L'analyse de contenu*, Paris, Presses universitaires de France, 1977, p. 136-143.
- Beatty, Perrin, « La nouvelle législation sur les mesures d'urgence », *Le Devoir*, 27 juin 1987, p. A9.
- Beaulieu, André et Jean Hamelin, *La presse québécoise des origines à nos jours, Tome IV (1896-1910)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1979.

- Bélangier, André-J., *L'apolitisme des idéologies québécoises: le grand tournant de 1934-1936*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974.
- Bélangier, Jean-Pierre, « La contestation d'octobre », *Maintenant*, n° 82, janvier 1969, p. 25-26.
- Bellavance, Michel et Marcel Gilbert, *L'opinion publique et la crise d'octobre*, Montréal, Éditions du Jour, 1972.
- Blanchard, Marc-André, « Jean Charest, Claude Ryan et les valeurs libérales », *Le Devoir*, 15 et 16 mai 2004, p. B5.
- Braut, Michel, *Les ordres*, Montréal, Productions Prisma Inc., 1974.
- Breton, Raymond, « The Socio-Political Dynamics of the October Events », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 9, n° 1, février 1972, p. 33-56.
- B.R. Journaliste, « L'information au Québec: de la politique à la consommation », dans *La Réaction tranquille, Socialisme Québécois*, n°s 21-22, avril 1971, p. 79-108.
- B.R. Journaliste, « Une information "totalitaire" prise à son propre piège », dans *En collaboration, Québec occupé*, Ottawa, Éditions Parti Pris, coll. « Aspects », n° 9, 1971, p. 179-216.
- Buzetti, Hélène, « Ottawa cherchait à tirer profit de la Crise d'octobre », *Le Devoir*, 24 avril 2001, p. A1 et A8.
- Cabinet Committee on Security and Intelligence, *R.C.M.P. strategy for dealing with the FLQ and similar movements*, Ottawa, Conseil privé, 16 décembre 1970.
- Cabinet Committee on Security and Intelligence, *minutes de la réunion du 14 octobre 1970 en soirée*.
- Cohen-Almagor, Raphael, « The Terrorist' Best Ally: The Quebec Media Coverage of the FLQ Crisis in October 1970 », *Canadian Journal of Communication*, vol. 25, n° 2, printemps 2000, p. 251-284.

- Conlogue, Ray, « Gallery denies political meddling killed FLQ crisis exhibit », *The Globe and Mail*, le 11 août 1995.
- Cooper, Barry, « Rhetoric and Violence: Some considerations of the Events of October 1970 », dans D.P. Shugarman (sous la direction de), *Thinking about Change*, Toronto, University of Toronto Press, 1974, p. 71-87.
- Crelinsten, Ronald D., « Power and meaning: Terrorism as a struggle over access to the communication structure », dans Paul Wilkinson et Alasdair M. Stewart (sous la direction de), *Contemporary research on terrorism*, Aberdeen, Aberdeen University Press, 1989, p. 419-450.
- Crelinsten, Ronald D., « The Internal dynamics of the FLQ during the October crisis of 1970 », dans David C. Rapoport (sous la direction de), *Inside terrorist organizations*, New York, Columbia University Press, 1988, p. 59-89.
- Dagenais, Bernard, « Media in Crisis: Observers, actors or scapegoats? », dans Marc Raboy et Bernard Dagenais, *Media, Crisis and Democracy: Mass Communication and the Disruption of Social Order*, London, Sage Publications, 1992, p. 120-132.
- Dagenais, Bernard, *La crise d'octobre et les médias: le miroir à dix faces*, Montréal, VLB Éditeur, 1990.
- Dagenais, Bernard, « Octobre 1970: le discours social et les médias », *Communication*, vol. 10, n° 3, automne 1989, p. 147-169.
- Dandurand, Pierre, *Analyse de l'idéologie d'un journal nationaliste canadien-français – Le Devoir 1911-1956*, mémoire, Université de Montréal, Département de sociologie, 1961.
- Daniels, Dan (sous la direction de), *Québec, Canada and the October Crisis*, Montréal, Black Rose, 1973.
- Demers, Robert, « Calme et patient », dans Guy Lachapelle et Robert Comeau (sous la direction de), *Robert Bourassa:*

- un bâtisseur tranquille*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, Actes du colloque Concordia-UQAM sur Robert Bourassa (21 au 23 mars 2002), 2003, p. 305-306.
- Devirieux, Claude Jean, *Manifeste pour la liberté d'information*, Ottawa, Éditions du Jour, 1971, 223 p.
- Dumont, Fernand, *La vigile au Québec: Octobre 1970, l'impasse?*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1971, 234 p.
- Dupont, Antonin, *Quelques problèmes politiques et sociaux, 1933-1935 d'après l'Action nationale, Le Canada et Le Devoir*, thèse, Université de Montréal, 1965.
- Enzensberger, Hans Magnus, « Constituents of a theory of the media », dans *The Consciousness industry on literature, politics and the media*, New York, Continuum Book, The Seabury Press, 1974.
- Enzensberger, Hans Magnus, *Culture ou mise en condition*, Paris, Union générale d'éditions, coll. « 10/18 », n° 783, 1973.
- Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), *Mémoire sur la liberté de presse au Québec*, mémoire présenté à la Commission parlementaire spéciale sur la liberté de presse, février 1972.
- Gagnon, Katia, « Octobre 1970: le Musée des beaux-arts d'Ottawa n'a pas subi de pressions », *La Presse*, 5 août 1995, p. A20.
- Gingras, Anne-Marie, *Médias et démocratie – Le grand malentendu*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1999.
- Gingras, Pierre-Philippe, *Le Devoir*, Montréal, Éditions Libre Expression, 1985.
- Godin, Pierre, *L'information-opium: une histoire politique de La Presse*, Montréal, Éditions Parti Pris, 1973.
- Godin, Pierre, « Qui vous informe », *L'Actualité*, vol. 4, n° 5, mai 1979, p. 31-33, 36, 38, 40.
- Golding, Peter, « The missing dimensions – News Media and the Management of Social Change », dans Elihu Katz et

- Tamás Szecskö (sous la direction de), *Mass Media and Social Change*, Beverly Hills, CA, Sage Studies in International Sociology 22, The International Sociology Association, Sage Publications, 1981, p. 81.
- Gramsci, Antonio, *Œuvres choisies d'Antonio Gramsci*, Paris, Éditions sociales, 1959.
- Gravel, Claude, « La presse en temps de crise », *La Presse*, vol. 86, n° 261, mardi 10 novembre 1970, p. A4.
- Haar, Michel, *L'homme unidimensionnel – analyse critique*, Paris, Hatier, coll. « Profil d'une œuvre », 1975, 79 p.
- Holsti, Ole R., *Content Analysis for the Social Sciences and Humanities*, Readings, MA, Addison-Wesley Publishing Company, 1969.
- Kesterton, Wilfred H., *A History of Journalism in Canada*, Toronto, McClelland and Stewart Ltd., coll. « The Carleton Library », n° 36, 1967.
- Krippendorff, Klaus, *Content Analysis – An Introduction to Its Methodology*, Beverly Hills, CA, Sage Publications, The Sage CommText Series, n° 5, 1980.
- Lachapelle, Guy, « Pourquoi le gouvernement canadien a-t-il refusé de participer à la Guerre en Irak? », *Revue française de science politique*, vol. 53, n° 6, décembre 2003, p. 911-927.
- Lachapelle, Guy, « Political Communication and Personal Influence: Do the media make a difference? », dans Philippe J. Maarek et Gadi Wolfsfeld (sous la direction de), *Political Communication in a New Era: A cross-national perspective*, London, Routledge, 2003, p. 82-92.
- Lachapelle, Guy, « *Le Devoir* face à la violence du pouvoir : la Crise d'octobre ou le combat de journalistes démocrates », dans Robert Comeau et Luc Desrochers (sous la direction de), *Le Devoir – Un journal indépendant (1910-1995)*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1996, p. 223-242.

- Lachapelle, Guy, « The Editorial Position of *Le Devoir* during the Québec October Crisis of 1970 », *Québec Studies*, 11, automne 1990-hiver 1991, p. 1-15.
- Lachapelle, Guy, « La crise d'octobre: les médias furent aussi des acteurs critiques », *Le Devoir*, vol. 77, n° 235, 10 octobre 1986, p. 9.
- Lachapelle, Guy, *La position idéologique du quotidien Le Devoir durant la crise québécoise d'octobre '70*, mémoire, Université de Montréal, Département de science politique, 1981.
- Lachapelle, Guy et Robert Comeau (sous la direction de), *Robert Bourassa: un bâtisseur tranquille*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, Actes du colloque Concordia-UQAM sur Robert Bourassa, 21 au 23 mars 2002, 2003.
- Lachapelle, Guy, Pierre P. Tremblay et John E. Trent (sous la direction de), *L'impact référendaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1995.
- Lachapelle, Guy et Jean Noiseux, « La presse quotidienne », dans En collaboration, *Québec: un pays incertain – Réflexions sur le Québec post-référendaire*, Montréal, Québec/Amérique, 1980, p. 135-155.
- Lancelot, Alain, *Les attitudes politiques*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », n° 993, 1968.
- LaPointe, Kirk, « Trudeau sought more powers in FLQ crisis », *The Globe and Mail*, 11 février 1991, p. A3.
- Laporte, Pierre-Étienne, « Le nationalisme québécois et la crise canadienne: contributions de quelques ouvrages récents », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 10, n° 3, août 1973, p. 266-273.
- Latouche, Daniel, « Violence, politique et crise dans la société québécoise », dans Laurier LaPierre, Jack McLeod, Charles Taylor et Walter Young (sous la direction de),

- Essays on the Left*, Toronto, McClelland and Stewart Ltd., 1971, p. 175-199.
- Latouche, Daniel, « Mass Media and Communication in a Canadian Political Crisis », dans Benjamin D. Singer (sous la direction de), *Communications in Canadian Society*, Montréal, Copp Clark Publishing, 1975, p. 374-385.
- Leblanc, Carl, *L'otage*, Québec, coréalisé avec Luc Cyr, 2004, 90 minutes.
- Lesage, Gilles, « M. Choquette stigmatise la position du "Devoir" », *Le Devoir*, vol. 61, n° 265, 14 novembre 1970, p. 1 et 6.
- Lipset, Seymour M., « Opinion Formation in a Crisis Situation », *Public Opinion Quarterly*, vol. 17, 1953, p. 20-46.
- Loomis, Dan Gordon, *Not much glory: quelling the FLQ*, Toronto, Deneau, 1984.
- Marsolais, Gilles, *Les ordres*, Montréal, Éditions de l'Aurore, 1975.
- Martin, Louis, « Le rôle des médias dans le processus politique », *Le Devoir*, vol. 69, n° 220, vendredi 22 septembre 1978, p. 5.
- Marx, Karl, *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Éditions sociales, 1976.
- Miliband, Ralph, « Reply to Nicos Poulantzas », dans Robin Balckburn (sous la direction de), *Ideology in Social Science*, London, Pantheon Books, 1972, p. 253-262.
- Miliband, Ralph, *The State in Capitalist Society*, London, Weidenfield and Nicolson, 1969, p. 219-264.
- Monière, Denis, *Le développement des idéologies au Québec des origines à nos jours*, Ottawa, Éditions Québec/Amérique, 1977.
- Morrisette, Rodolphe, « Les journalistes de la presse écrite au Québec sont d'esprit conservateur », *Le Devoir*, vol. 68, n° 1, lundi 4 janvier 1982, p. 14.

- Morrisette, Rodolphe, « Le journalisme en question – Comme si les idées pouvaient remplacer les faits... », *Le Devoir*, vol. 72, n° 53, jeudi 5 mars 1981, p. 11.
- Moss, Robert, « The Violence and the State », dans *The Collapse of Democracy*, London, Temple Smith, 1975, chapitre 12, p. 225-235.
- Ollivier, Maurice (compilé par), *Actes de l'Amérique du Nord britannique et statuts connexes, 1867-1962*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1962.
- O'Neil, Huguette, « D'un octobre à l'autre. Comment assurer le droit du public à l'information », *Magazine Actualité*, vol. 11, n° 10, octobre 1971, p. 42-46.
- O'Neill, Pierre, « Bourassa: la ligne dure de 1970 a éliminé le terrorisme au Québec », *Le Devoir*, vol. 77, n° 214, p. 1 et 8.
- Ouellette, Francine, *Jeudemo ou les textes « mot à mot »*, Université de Montréal, Centre de calcul, bulletin n° B96-01, édition préliminaire, janvier 1979.
- Paquin, Stéphane, *L'invention d'un mythe: le pacte entre deux peuples fondateurs*, Montréal, VLB éditeur, 1999.
- Pelletier, Gérard, « La grève et la presse », dans Pierre Elliott Trudeau (sous la direction de), *La grève de l'amiante*, Montréal, Les Éditions Cité libre, 1956, p. 280-287.
- Pelletier, Gérard, *La crise d'octobre*, Ottawa, Éditions du Jour, 1971.
- Pelletier-Baillargeon, Hélène, « Les médias: des tours plein leurs manchettes », *Châtelaine*, vol. 19, n° 11, novembre 1978, p. 6.
- Pelletier-Baillargeon, Hélène (sous la direction de), « *Le Devoir* », *Maintenant*, n° 132, janvier 1974.
- Piotte, Jean-Marc, *La pensée politique de Gramsci*, Ottawa, Éditions Parti Pris, 1970.

- Piotte, Jean-Marc *et al.*, *Québec occupé*, Ottawa, Éditions Parti Pris, coll. «Aspects», n° 9, 1971.
- Poulantzas, Nicos, «The Problem of the Capitalist State», dans Robin Blackburn (sous la direction de), *Ideology in Social Science*, London, Pantheon Books, 1972, p. 238-253. Voir la version originale du texte dans Nicos Poulantzas, «The Problems of the Capitalist State», *New Left Review*, n° 58, novembre-décembre 1969, p. 67-78.
- Poulantzas, Nicos, *Pouvoir politique et classes sociales*, Paris, Petite Collection Maspero, tome 2, 1972.
- Poulin, Hugues et Jean-V. Dufresne, *Le Devoir (2^e partie): The Quiet Revolution*, Montréal, Office national du film, 1973.
- Provencher, Jean, *La grande peur d'octobre 70*, Montréal, Éditions de l'Aurore, 1974.
- Radwanski, George et Kendal Windeyer, *No mandate but terror – the story of Canada's kidnapping crisis*, Richmond Hill, Ontario, Pocket Book Edition, Simon Schuster of Canada Ltd., 1971.
- Richert, Jean-Pierre, «English and French Canadian Children's Perceptions of the October Crisis», *Journal of Social Psychology*, vol. 89, février 1973, p. 3-13.
- Rioux, Marcel, *La question du Québec*, Montréal, Éditions Parti Pris, 1977, p. 207-230.
- Roy, Michel, «Les médias d'information et le terrorisme», *Magazine Actualité*, vol. 10, n° 11, novembre 1970, p. 42-44.
- Ryan, Claude, *Les valeurs libérales et le Québec moderne: une perspective historique sur l'apport du Parti libéral du Québec à l'édification du Québec d'hier à aujourd'hui*, Montréal, Parti libéral du Québec, 2002.
- Ryan, Claude, *Regards sur le fédéralisme canadien*, Montréal, Boréal, 1995.

- Ryan, Claude, *Le Devoir et la crise d'octobre 70*, Montréal, Éditions Leméac, coll. « La Cité de l'Homme », 1971.
- Ryan, Claude, « *Le Devoir* après 60 ans », *Le Devoir*, le 30 décembre 1970.
- Ryan, Claude, « *Le Devoir* d'hier et d'aujourd'hui », *Le Devoir*, 10 janvier 1970.
- Ryan, Claude, *Les classes moyennes au Canada français*, Montréal, L'Action nationale, 1950.
- Ryan, Claude, avec la collaboration de Robert Guy Scully, *Une société stable après le PQ*, Montréal, Éditions Héritage, 1978.
- Sauvageau, Florian et Marc Deschênes, « Le Devoir: un avenir quitte ou double », *Québec Studies*, 18, printemps-été 1994, p. 99-118.
- Seline, Janice, *Sond'art...*, Ottawa, Musée des beaux-arts du Canada, 1997.
- Seymour, Michel, « Le déséquilibre fiscal et la recherche universitaire au Québec », *Le Devoir*, 9 juillet 2004, p. A9.
- Siegel, Arthur, *Politics and the Media in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Ltd., 1983.
- Siegel, Arthur, *Canadian Newspaper Coverage of the FLQ Crisis: A Study of the Impact of the Press on Politics*, thèse, Université McGill, 1974.
- Simeon, Richard, « Quebec 1970: The Dilemma of Power », *Queen's Quarterly*, vol. 79, n° 1, printemps 1972, p. 100-107.
- Smith, Denis, *Bleeding Hearts... Bleeding Country: Canada and the Quebec Crisis*, Edmonton, M.G. Hurtig, 1971.
- Smith, Edouard, « Operation Democracy », *Our Generation*, vol. 7, n° 3, hiver 1970, p. 98-103.
- Société Radio-Canada, « Controverse autour d'une robe – Les arts à l'index », Les Archives de Radio-Canada, 2004: <http://archives.radio-canada.ca>

- Souchard, Maryse, *Le discours de presse – L'image des syndicats au Québec (1982-1983)*, Montréal, Le Préalable, coll. «l'Univers des discours», 1989.
- Tamplin, Illi-Maria, «Dennis Tourbin returns to the Art Gallery of Peterborough with the exhibition: October Crisis/ Mémoires, October 30-December 7, 1997», Peterborough, The Art Gallery of Peterborough, 1997.
- Tourangeau, André, *L'opinion du Devoir sur les événements importants de l'actualité, 1912-1914*, thèse, Université de Montréal, 1964.
- Tourbin, Dennis, *October Crisis – La Crise d'octobre – Continuum*, Ottawa, la Galerie d'art d'Ottawa, 1995.
- Tourbin, Dennis (1946-1998), *Artist's Statement*, site Internet du Centre de l'art contemporain canadien: http://www.ccca.ca/statements/tourbin_statement.html
- Trait, Jean-Claude, *FLQ 70. Offensive d'automne*, Ottawa, Éditions de l'Homme, 1970.
- Transgaard, Henning, *The Cognitive Component of Attitudes and Beliefs: Structure and Empirical Methods*, The Danish National Institute of Social Research, Studies n° 27, 1973.
- Tremblay, Arthur, *Meech revisité – Chronique politique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1998.
- Trudeau, Pierre Elliott, *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, coll. «Constantes», n° 10, 1967.
- Turp, Daniel, *La nation bâillonnée. Le plan B ou l'offensive d'Ottawa contre le Québec*, Montréal, VLB Éditeur, 2000.
- Vallières, Pierre, *L'exécution de Pierre Laporte – Les dessous de l'opération essai*, Ottawa, Éditions Québec/Amérique, 1977.
- Weber, Max, *Le savant et la politique*, Paris, Plon, coll. «10/18», n° 134, 1959.

- Westell, Anthony, « The Press: Adversary or Channel of Communication? », dans Harold D. Clarke (sous la direction de), *Parliament, Policy and Representation*, Toronto, Methuen, 1980, p. 25-34.
- Woodcock, George, « Anarchism and Violence: Reflections on Canada's October Days », dans *The Rejection of Politics*, Toronto, New Press, 1972.
- Wright, Erik Olin, *Class, Crisis and the State*, London, Verso, 1978.

« Ce livre est intéressant à plusieurs niveaux. Premièrement, Lachapelle nous replonge dans un contexte que nous avons peut-être oublié trop rapidement, soit celui d'une époque sombre où la suspension des droits et libertés fut acceptée et, plus troublant encore, acceptable au Canada. De plus, il nous force à nous rappeler que *Le Devoir*, sous la gouverne de Claude Ryan, fut le seul quotidien à s'opposer aux mesures d'exception édictées par les gouvernements et à voir dans les actions du Front de libération du Québec (FLQ) une menace moindre que les autorités avaient présentée aux Québécois. »

André Turcotte, COMMUNICATION



Guy Lachapelle, Ph.D., est professeur titulaire au Département de science politique de l'Université Concordia et secrétaire général de l'Association internationale de science politique. Il est également coordinateur des relations avec le gouvernement du Québec au bureau du vice-recteur, relations institutionnelles. Il a été président de la Société québécoise de science politique (1996-1997) et membre de l'exécutif de l'Association internationale de science politique (1997-2000).



Collection **À propos**
Sociologie

www.pulaval.com

ISBN 978-2-7637-4612-2



9 782763 748122